

Actes du colloque

EDIFICES, SITES ET SOCIÉTÉS

Patrimoine et citoyens



Magasin de charbonnage d'Amercoeur à Jumet, patrimoine commun, témoin de la mémoire collective du quartier pour ses habitants, épice de grandes grèves de 1886 pour l'historien local mais aux lignes non symétriques pour un architecte ayant contribué au refus du classement.

Charleroi, les 4 et 5 mars 1994
Auditorium du Musée National du Verre

Édition 2004
D/2004/5940/1



SOMMAIRE

Introduction	2
Vendredi 4 mars 1994	7
« Le citoyen et son patrimoine » par Baudouin GERMEAU, Secrétaire général d'Espace Environnement	8
Ouverture du colloque sous la présidence de José Maria BALLESTER, Chef de la Division du Patrimoine Culturel du Conseil de l'Europe : « Le patrimoine social, un intérêt local et un nouvel enjeu international »	13
« L'importance du garant collectif du patrimoine social : l'administration » par Danielle SARLET, Directeur général de l'Aménagement du Territoire et du Logement en Région wallonne.....	18
« Le patrimoine social est un capital : un atout pour le marketing urbain et la démocratie » par Dominique JOYE, Docteur, politologue de l'Institut de recherche sur l'Environnement construit (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne)	26
« Deux expériences : – Le lien de l'histoire et de l'usage dans le quartier populaire des Marolles » par Jacques VAN DER BIEST, Secrétaire Général du Comité général d'action des Marolles (Bruxelles)	49
– « Les patrimoines reconnus par les habitants d'un quartier bourgeois Belle Epoque » par Christian DEKEYSER, Administrateur, membre fondateur du Groupe d'Animation « quartier Nord-Est » (Bruxelles)	52
« Patrimoine social : Quel patrimoine attache la population ? par Monsieur Jean-Luc CAPRON, Architecte Dr. Eng, chargé de cours I.S.A. Saint-Luc, Bruxelles.....	56
« Actions des associations wallonnes » par Alain Wouters, Architecte, chargé de mission d'Inter-Environnement Wallonie	62
« L'imaginaire collectif des citoyens et une action communale concertée » par Dominique DECOSTER, Directeur de l'Aménagement urbain de la Ville de Charleroi	66
« Le rôle de la Commission des Monuments, sites et Fouilles dans la protection du patrimoine vécu » par Gérard BAVAY, Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles	69
« Manières de penser l'urbanisme : zones d'initiatives prioritaires et renouveau des villes » par Ghislain GERON, Directeur de l'Aménagement actif à l'Administration Régionale Wallonne de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine	76
Questions.....	87
Clôture de la journée par Jacqueline MILLER, Directeur du Groupe d'étude Habitat - territoire de l'Université libre de Bruxelles.....	98

Samedi 5 mars 1994.....	104
Allocution de bienvenue par Catherine GUISSSET-LEMOINE, Présidente de la Chambre provinciale du Hainaut de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.....	105
« L'aspect universel du « patrimoine social » dans la politique des pouvoirs locaux » par Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, Bourgmestre de Charleroi, Président de l'Union des Villes et Communes	105
« La dimension économique du patrimoine social » par Christian OST, Economiste, membre du Comité économique international de l'ICOMOS et Professeur au Centre d'étude sur la conservation du patrimoine (Louvain).....	115
« A la recherche de critères objectifs, faciliter le consensus » par Jean-Alexandre POULEUR, Architecte, conseiller, Espace Environnement ASBL.....	122
« Comment une protection ferme du patrimoine social favorise la réaffectation? » par Chantal DE SURAY, Présidente de la Maison des associations (Wavre).....	129
« En quoi les décisions juridiques et politiques peuvent aider à favoriser un meilleur environnement ? » par Philippe GEORGES, membre du comité Saint-Roch (Ciney).....	137
« L'impact européen d'un patrimoine social et l'importance du relais politique : le Bois du Cazier et les députés régionaux » par Bernardo CARLONI, Consul d'Italie à Charleroi.....	140
Questions.....	143
« Transformer une opposition en force constructive : le renouveau de l'image d'une ville » par Georges ROVILLARD, Bourgmestre de Fontaine-l'Evêque	147
« La ville, rempart contre la ségrégation sociale » par Jean BARTHELEMY, Ingénieur Architecte urbaniste, Professeur à la Faculté polytechnique de Mons, Président d'ICOMOS Wallonie	153
« La protection du patrimoine social en Grande-Bretagne » par Monsieur Richards.....	158
Conclusion par Jacqueline MILLER, Directeur du Groupe d'étude Habitat-territoire de l'U.L.B.	167
Allocution de Monsieur le Ministre André BAUDSON, Chargé de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et des Transports	170

INTRODUCTION

En 1994, se tenait un colloque sur le patrimoine social vécu qui allait susciter de nombreux débats. Dix ans sont passés, leur actualité reste flagrante. Les actes de ce colloque retranscrits par la Ville de Charleroi avaient été diffusés de manière assez confidentielle. C'est pourquoi, vu l'intérêt de cette problématique encore plus marqué actuellement, notamment par l'émergence au niveau international du concept de patrimoine immatériel (intangibles ou tel qu'avancé par l'Unesco), il nous est apparu utile de diffuser plus largement le contenu de ces débats.

Qui peut bien être concerné par cette problématique ? Une série d'acteurs de tous horizons, du milieu associatif aux autorités et administrations, ont été invités à participer à ce colloque sur le patrimoine, intitulé « *Patrimoine et Citoyens, Edifices, sites et sociétés* ».

Cette démarche, à l'initiative de la Ville de Charleroi et d'Espace Environnement, voulait susciter une réflexion sur un aspect particulier du patrimoine tel qu'il est « légalement » abordé, l'aspect social. Que cache ce qualificatif de social ? Un patrimoine, de par sa qualité de patrimoine, n'est-il pas systématiquement social ? Lors de ce colloque, Gérard Bavay, membre de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, rappelle les différents critères pris en compte dans le cadre d'un classement. Ces critères sont « historique, archéologique, scientifique, artistique, social et technique ». Et il ajoute : « Aucune définition n'est donnée de ces divers critères, ce qui laisse largement ouverte la porte de la libre interprétation. »

En effet, ce terme « social », très général, voire englobant, peut générer des interprétations très variées. Et cette confusion peut provoquer un regard relativement réducteur sur les biens recouvrant une valeur « sociale ». Ainsi, toujours selon Gérard Bavay, l'intérêt social du bien se limite bien souvent à l'intérêt qu'il présente pour ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont voix au chapitre dans la procédure de classement (administration, commune, propriétaire, Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, Ministre en charge du patrimoine et rarement les habitants).

D'une manière plus générale, cette réflexion apparaît à une époque semble-t-il charnière pour le développement de nos villes. Cela n'est sans doute pas un hasard et donne toute sa pertinence à cette démarche. Le contexte dans lequel nos villes se développent n'est plus comparable à celui des années soixante, période de croissance démographique et économique et à laquelle beaucoup de terrains étaient vierges de toute urbanisation. Et les outils d'urbanisation qui ont été développés à cette époque ne sont plus tout à fait adéquats. Comme on l'entend souvent, l'architecte ne travaille plus sur une page blanche. Nous sommes à l'heure actuelle de plus en plus confrontés à un problème de rénovation.

Par ailleurs, il résulte de l'évolution de ce contexte que non seulement les terrains sont urbanisés mais qu'une population s'est installée sur ces terrains, dans ces quartiers. Elle y a son histoire. Elle s'y est enracinée mais elle y a aussi des perspectives d'avenir. Il est donc nécessaire de se pencher sérieusement sur ce concept de patrimoine social vécu.

Une question essentielle du débat porte sur les personnes intéressées par le processus de détermination du patrimoine. Les spécialistes et les autorités qui veulent mettre en évidence l'excellence de la ville pour répondre à une pression en terme de marketing urbain ou les populations locales qui fréquentent les lieux, qui s'en servent comme repères, s'identifient à ce patrimoine et qui, par là, pourraient effectuer un contrôle social, un regard protecteur.

Pourtant, comme en témoigne Gérard Bavay, on ne connaît pas de cas où le patrimoine est classé sur base d'un avis de la population qui, aujourd'hui, fréquente les lieux. Or, l'indifférence des habitants à la rénovation des bâtiments classés par la CRMSF (Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles) constitue en soi un problème. Outre les dégradations qui pourraient survenir, les populations ne se reconnaîtraient pas dans ce patrimoine. Et comme le souligne Jacqueline Miller, directrice du Groupe d'étude Habitat-Territoire de l'ULB, chacun doit avoir la chance de s'inscrire dans un projet de société pour se reconnaître dans la société.

Une autre question soulevée par Monsieur Jean-Claude Van Cauwenberghe, alors Bourgmestre de Charleroi, est celle de l'équilibre auquel il y a lieu d'aboutir dans la préservation pour étayer ce sentiment d'appartenance tout en évitant de figer la ville. Le patrimoine, vécu par ses habitants, contribue aussi à créer d'une identité spécifique de la Ville.

Il est nécessaire, par ailleurs, de prendre en compte le contexte d'une Europe toujours plus grande et qui cherche, naturellement, à générer une cohésion de ses membres et de sa population. Il y a lieu, pour se faire connaître, de valoriser le patrimoine dont la ville peut être fière. Mais ce ne doit pas être au détriment de ce que la population ressent, pour qu'elle puisse continuer à se reconnaître dans cette ville. Dans ce sens, le marketing urbain aurait des limites.

Monsieur Ballester, Responsable du patrimoine au Conseil de l'Europe profite également de cette occasion pour signaler le rôle que doit jouer le patrimoine dans l'apprentissage de la tolérance entre les peuples. Évoquant la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, il a déclaré qu'il « ne suffirait pas de la volonté d'effacer certains peuples, il fallait effacer leurs vestiges, effacer leurs traces... Il y a cette volonté d'effacer les traces qui prouvent à quel point le patrimoine est important et représentatif de ces valeurs dans notre société. » La destruction du pont de Mostar ou le dynamitage des Bouddhas d'Afghanistan par les Talibans sont des exemples éloquentes de l'importance sociétale de ce type de patrimoine. La priorité accordée par les autorités à la récente reconstruction à l'identique du Pont de Mostar témoigne encore une fois de l'importance symbolique collective de l'attachement de la population à un élément de leur identité liée à la Turquie (plus qu'à une trace authentique de l'histoire de l'architecture).

Les témoignages des gardes et conservateurs du musée de Bagdad pillé suite à l'intervention américaine de 2003 montrent l'impact émotionnel de ces disparitions sur ces personnes. C'est plus la filiation millénaire de générations successives que la perte d'objets témoins de l'évolution de l'histoire de l'art qui les marque.

D'autres participants ont relaté, tout au long de ce colloque, des exemples de réalisations et des expériences qui érigent la participation citoyenne comme élément indispensable dans la détermination du patrimoine urbain.

En tant que fédération, Inter-Environnement Wallonie, représentée au colloque par Alain Wouters, repose son action sur une représentation des associations plus locales en vue de relayer, voire d'amplifier les préoccupations de ces associations auprès, notamment, des pouvoirs publics. Et Alain Wouters évoque une étude publiée à l'époque du colloque selon laquelle 45 % des citoyens wallons estimaient que la protection du patrimoine reste insuffisante.

Jacques Van Der Biest, Secrétaire général du Comité général d'action des Marolles, évoque la « culture » de participation qui s'est développée dans ce quartier tout au long de son histoire. Cette histoire a amené bien des évolutions tant sociales que structurelles du quartier. Du point de vue social, Monsieur Van Der Biest mentionne l'évolution de la condition du Marollien qui, au départ, était un clochard, dans le sens où il devait quitter l'enceinte de la ville au son de la cloche du soir. Du point de vue structurel, il rend compte, notamment, de l'évolution du système de voirie qui n'était jadis qu'un chemin de terre suivant une courbe de niveau de 30 mètres. Cette histoire du quartier témoigne d'une capacité d'adaptation de ce patrimoine soucieuse d'en préserver l'héritage du passé.

Depuis qu'existe la possibilité pour les gens du quartier d'acquérir des parcelles (vers le XII^e siècle), ils luttent pour la démocratie. En 1969, a eu lieu la bataille des Marolles. A l'époque, la population s'est mobilisée pour la protection de trois îlots menacés par l'extension du Palais de Justice de Bruxelles. Depuis, un Comité d'action des Marolles, fédération de groupes, s'est mis en place. Le quartier des Marolles pourrait bien être le symbole de la lutte des populations locales contre la Bruxellisation. Les habitants s'attachent bien plus à un mode de vie que permet l'organisation des parcelles et des bâtiments qu'à la conservation des vieilles pierres.

Une expérience similaire a été éprouvée à Ciney lorsqu'une partie du parc public de St-Roch a failli être cédée à une école de Dinant. Pour réaliser cette transaction, une procédure de mise en conformité d'un plan particulier d'aménagement (affectant le parc en zone de parc) hiérarchiquement inférieur au plan de secteur (affectant le parc à une zone d'équipements communautaires) a dû être lancée, comprenant, entre autres, une enquête publique. Dès l'affichage de l'avis d'enquête, souligne Philippe Georges, membre du Comité St-Roch, un comité de défense s'est formé spontanément et a décidé de réagir, largement soutenu par la population. L'action a été couronnée de succès. Cet exemple montre que les procédures en aménagement, et dans ce cas précis l'enquête publique, doivent donner la parole aux principaux intéressés, en l'occurrence, les Cinaciens, les utilisateurs quotidiens du parc.

Au terme de ce colloque, il semble qu'il a été possible de distinguer, avec Jacqueline Miller, essentiellement deux approches du patrimoine social valorisées par les différents participants. Il s'agit de la distinction entre patrimoine social spécifique compris comme témoin physique ayant joué un rôle pour le prolétariat souvent au XIX^e siècle : logements ouvriers, corons, maisons du peuple,... et une vision du patrimoine social plus englobante, et peut-être plus proche de la population.

Cette dernière vision du patrimoine social, que l'on appelle le patrimoine social vécu, est inextricablement liée à la mémoire collective. Cette notion a été abondamment développée par Maurice Halbwachs, il y a un demi-siècle.

Une thèse de doctorat a récemment été soutenue sur ce thème et a mis en évidence ce lien entre patrimoine social vécu et mémoire collective¹.

Les habitudes à fréquenter certains lieux et édifices lient l'individu à son environnement. Ces histoires individuelles s'agrègent par leur échange entre individus. La mémoire collective se construit donc dans le rapport des individus au groupe et inversement. Le lien qui unit l'homme au patrimoine est mémorial au sens d'Halbwachs. Selon lui, l'espace est le support premier de la mémoire collective.

Comme le dit Halbwachs, « les habitudes locales résistent aux forces qui tendent à les transformer, et cette résistance permet de mieux apercevoir à quel point, en de tels groupes, la mémoire collective prend son point d'appui sur des images spatiales. »²

L'individu justifie donc son attachement aux lieux et édifices par rapport à son histoire personnelle. Mais définir le patrimoine comme composé de tous les endroits de vie personnelle passée n'offre pas un critère de discrimination entre ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas. Cependant, ces histoires personnelles peuvent s'agréger entre elles et former des histoires sociales.

C'est pourquoi, les différents types d'acteurs, issus de différents groupes sociaux, y compris les spécialistes, doivent pouvoir inclure à la définition du patrimoine leur point de vue puisqu'ils peuvent se lier au patrimoine par l'histoire qui est significative à leurs yeux. Ainsi, pour justifier une protection ou un classement suivant l'intérêt social exprimé, le critère général suivant se dégage : l'existence d'une histoire positive qui soit associée à un patrimoine et qui soit suffisamment significative pour un type d'acteurs.

A notre sens, la conséquence principale qui découle de cette définition est qu'il est nécessaire de passer par les personnes concernées pour définir leurs attentes. Comme le soulignait José Maria Ballester, la notion de patrimoine social vécu est sans doute moins une catégorie de plus dans le patrimoine (artistique, archéologique, technique, historique, social et scientifique) qu'une manière de poser un regard sur la prise en compte de ces critères.

Et à Monsieur André Baudson, à l'époque Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et des Transports, de conclure en ces mots : « Faire en sorte que chaque homme puisse être appréhendé dans le rapport complexe qu'il entretient avec sa ville et les faire vivre dans une sorte d'osmose, c'est faire de l'urbanisme une philosophie. C'est peut-être aussi rendre possible une des vieilles utopies de l'homme qui a pour nom l'humanisme. »

¹ Notes de recherche : POULEUR Jean-Alexandre, *Charleroi, métropole la plus jeune de Belgique ou archétype d'un nouveau patrimoine*, article disponible sur le site du CITDD de l'UCL, www.urba.ucl.ac.be/citdd/notesrecherche, visité le 20/10/2004.

² Halbwachs Maurice, *La mémoire collective*, Paris Albin Michel Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, 1997, (deuxième édition posthume remaniée par Namer G.), p. 200.

Organisation

Ville de Charleroi et Espace Environnement pour le CIUL (centre d'initiative urbaine local des communautés européennes) de Charleroi.

Jean-Alexandre Pouleur : conception du thème et recherche des intervenants.

Isabelle Séquaris, Cécile Hancart et les secrétariats de la ville et d'Espace Environnement : logistique du colloque.

Le secrétariat de la Ville de Charleroi : retranscription des enregistrements.

Ann Wulf : Relecture et édition.

Nicolas Rochet et Jean-Alexandre Pouleur : introduction à l'édition.

Nous tenons à remercier particulièrement tous les intervenants qui ont bien voulu construire leurs propos autour d'un sujet qui apparaissait nouveau à l'époque. Il a nécessité à chacun des acteurs un effort de recentrage de sa réflexion fondée à partir de son expérience personnelle. Par avance, nous nous excusons auprès des orateurs des erreurs éventuelles de transcription des propos. Les enregistrements n'étaient pas toujours audibles. Nous avons voulu garder la version orale des interventions des orateurs et du public qui s'est enrichie naturellement de la rencontre de différents points de vue sur un même sujet.³ Ce plus de l'oral est la force du dialogue que traduisent moins bien les textes pré-rédigés. L'équipe du CIUL s'est également servie de ces textes qui avaient été remis par les auteurs afin de structurer les exposés enregistrés et corriger notamment certaines orthographes de noms propres.

³ Un seul exposé n'a pas été repris depuis les enregistrements, celui de Peter Richards suite à des difficultés techniques d'enregistrement de deux langues.

VENDREDI 4 MARS 1994

9h00 : Accueil des participants

9h30 : "Le citoyen et son patrimoine" par Baudouin GERMEAU,
Secrétaire général d'Espace Environnement

Un bâtiment, un site vit par le regard, par l'attention qu'on lui porte.
Il n'a de vie que par le sentiment de son admirateur et l'attachement que
lui porte l'homme.

Plus encore, il est l'image, le témoignage de la vie sociale qu'il transporte
au travers des âges ou au travers des changements.

Une chaumière, une maison de coron racontera le feu crépitant entretenu
des récits des vieux que le faubourg écoutait dans un profond silence.

Une église, une cathédrale peut transpirer de la sueur de ses bâtisseurs,
de la ferveur de ses fidèles.

Au détour d'une rue, cette maison au manteau vert rappelle un grand
homme, Jules Destrée, qui a tant clamé la fureur d'un peuple à vivre hors
de la misère et fier de son identité wallonne.

Ce gros bâtiment rectangulaire, beau du souvenir des enfants qui y ont
grandi, a tant et tant vu de livres d'écoles ouverts sur ses bancs. Ceux
qui l'ont vécu et connu n'ont pu oublier qu'il était culture. Ils l'ont protégé
et transformé pour qu'il reste culture mais une culture associative
volontaire cette fois, tournée vers une citoyenneté responsable.

Cette grande dame triste, le charbonnage du Bois du Cazier, s'étale sur la
mémoire d'un bois à l'ombre d'une colline noire de charbon que la verdure
réchauffe. Elle crie son désespoir d'avoir sous elle, sans avoir dû les
enterrer, tant de fils morts que la mauvaise conscience patronale a trop
de fois poussé à oublier.

Ces arbres et ce kiosque ont retenti de musiques populaires, ont ri des
jeux d'enfants, ont tressailli aux histoires des vieux. Ils sont autant
d'images de l'éternité d'une culture orale populaire.

Cette grande maison rose qui s'étale a vécu en son sein tant de
naissances que la ferveur populaire a voulu la sauver, plus aussi pour la
force qu'elle émanait que pour son génial architecte.

De cet atelier du charbonnage d'Amercoeur jaillissaient encore les
plaintes et les cris de révolte d'un peuple qui a dit non à la mort sans
gloire, au travail de misère et à l'école de tristesse que le mineur ne
voulait plus transmettre à ses enfants.

Sur cette verte colline (le terril du Martinet), digne dans ce paysage, s'appuie un quartier. Ses habitants le vivent comme un îlot de verdure mais surtout comme le symbole de leur père et de leur mère, aventuriers du fond de la terre, travailleurs de misère qui ont porté pendant tout un temps l'avenir d'une région.

Charleroi a pour lettres de noblesses la poussière et le sang, le dur labeur et le cœur des gens.

Elle était de verre, de feu, de charbon et de fer.

Ces artisans l'ont gravée dans le verre pour que ses enfants gardent en mémoire avec fierté le savoir-faire illustre de leurs ancêtres.

Heureusement, sans grand patrimoine monumental, c'est le patrimoine social de cette ville qui retrace toute la richesse du cœur de ses habitants.

Elle vous donne l'occasion de réfléchir et de débattre sur un thème depuis longtemps novateur : le patrimoine social.

Le patrimoine social est composé des édifices, des ensembles architecturaux et des sites particulièrement liés aux habitants. C'est un patrimoine vécu et signifiant pour eux.

Quel est l'intérêt de cette problématique ?

Cette notion introduite en 1976 par amendement de la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et sites est devenue une des six catégories définies en 1985 par le Conseil de l'Europe dans la convention de Grenade. Elle sert de base à la législation wallonne. Cette dernière propose le classement pour raisons "artistique", "historique", "technique", "scientifique", "archéologique" et "sociale".

Le patrimoine wallon est actuellement répertorié par des spécialistes sous forme d'un inventaire selon des critères principalement d'ancienneté et d'esthétique. Le patrimoine technique, c'est-à-dire essentiellement l'archéologie industrielle, est en pleine phase de reconnaissance. Le patrimoine archéologique a fait l'objet de spécifications très précises lors du décret de 1991.

Par contre, la dimension sociale prévue par le législateur est à développer sur base des premiers acquis. Elle correspond à un patrimoine de l'histoire ouvrière mais aussi à un patrimoine considéré "à protéger" par la population.

Les débats sur la définition du mot social ont été nombreux. En 1976, deux interprétations sont soulevées : s'agit-il, comme le propose l'amendement de patrimoine "social vécu", par exemple le désir de préserver un habitat ou un lieu de travail ou, comme le pense l'auteur du décret, il est question du patrimoine d'"histoire sociale", et, dès lors, le terme est à exclure du texte, car "par ordre historique", il entend aussi "caractéristique de la vie d'une époque", par exemple les ensembles d'ateliers et de logements..." (archéologie industrielle).

L'ambiguïté de la définition ne sera réellement tranchée que dans les années 80 où les partisans de la seconde définition proposèrent de comprendre le terme social comme se référant au vécu. Il donnait ainsi au décret un but plus dynamique et "extrêmement important" "qui est d'intégrer le patrimoine architectural et les sites dans la vie contemporaine et qui est aussi la préservation de l'habitat".

Pour nous qui désirons que la population s'intéresse aux patrimoines majeur et artistique, c'est une porte d'entrée privilégiée pour la sensibiliser. Ce pont entre patrimoine du "spécialiste" et patrimoine du "peuple" est plus fondamental que jamais. Tout le monde parle de la dualisation de la société économique et sociale qui crée le discrédit politique et favorise l'avènement de partis extrémistes. La transparence du système public est un garant nécessaire pour éviter ces risques de dérives.

Il en est de même pour la société culturelle. Une procédure officielle et publique est engagée. Les feux de la rampe sont braqués sur le bâtiment. Classer ou protéger le patrimoine social c'est "réaliser l'émission télévisée "Double 7"". Classer avant tout c'est une reconnaissance : ça attire l'attention et ça fait réfléchir. La valorisation de ce patrimoine est la première marche d'un escalier joignant cultures "populaire" et "dominante".

En effet, la pratique quotidienne montre que la population ne s'attache pas qu'aux édifices et sites artistiques ou historiques. Il existe aussi un attachement à d'autres patrimoines. Ce patrimoine vécu par les citoyens est très significatif pour eux. Il s'adresse à l'histoire qu'ils connaissent : la leur ou celle de leurs parents, celle qui les ancre dans leur vie. Il les interpelle et les motive à l'action.

La reconnaissance du patrimoine social est un moyen pour catalyser des actions de participation du citoyen. L'enjeu de l'implication de la population est fondamental pour la société comme le démontre le rapport mondial du développement humain : "La participation accrue des populations n'est pas une vague idéologie fondée sur les bonnes intentions d'une poignée d'idéalistes. C'est devenu un impératif, une condition de survie". L'intérêt de la valorisation du patrimoine social est de s'assurer une synergie avec les premiers intéressés par la rénovation, pour travailler avec eux et donc d'éviter de les démotiver, voire de les "monter" contre le projet.

On constate une volonté spontanée des habitants de réhabiliter, par leurs propres moyens, ce patrimoine vécu qui leur parle et leur tient à cœur. Soutenir celui-ci, c'est s'assurer :

- la satisfaction du citoyen qui se sentira compris;
- la pérennité de l'édifice qui sera contrôlée socialement;
- la diminution des coûts pris en charge par le public grâce au travail des habitants.

Cette importance accordée par la population au patrimoine social est, selon nous, liée à l'ensemble des problématiques qu'il sous-tend. Le patrimoine social ressort du cadre de vie car il focalise spontanément la perception. Il a généralement des connections, voire des prolongements avec l'urbanisme, le logement, l'environnement.... Il permet d'aborder ce qui préoccupe le plus le citoyen : son univers au quotidien, pour lui, le patrimoine dont il peut réellement profiter.

Outre l'intérêt légal, la lutte contre la dualisation culturelle, les bénéfices de la participation et son impact sur le cadre de vie, la reconnaissance du patrimoine social reflète l'écoute des volontés de la population et constitue un enjeu pour notre démocratie. A l'heure où le fossé se creuse entre les institutions et les citoyens, et où certains voudraient profiter de cette situation pour emmener notre société vers des horizons sombres et incertains qui retentissent comme de tristes souvenirs que l'on croyait oubliés, le rapprochement de ces deux pôles s'impose. La sensibilisation est une voie déjà largement développée mais l'écoute des usagers est à ses balbutiements. Or, des décisions fondées sur les avis des citoyens tracent un chemin qui peut s'avérer riche en découvertes, s'il n'est pas considéré passivement.

Là se trouve un cinquième intérêt du patrimoine social, celui d'une démocratie plus directe.

Cet intérêt n'est pas démagogique s'il est bien compris. En effet, le patrimoine d'histoire sociale n'est pas forcément à protéger. Il peut même être mal vécu par la population. Par exemple, un bâtiment industriel peut être vécu comme un monument de la gloire du XIX^e siècle mais aussi comme une vieille halle rappelant le déclin d'une région et les affres des problèmes d'emploi.

Si l'on veut créer un lien entre patrimoine majeur et masse populaire, si l'on veut le faire respecter, l'écoute de ce qui intéresse déjà le citoyen et la reconnaissance de ce patrimoine auront un impact plus rapide et plus efficace que de partir de nos critères de spécialistes.

Mais par contre, il faut garantir que ce ne soit pas la porte ouverte au classement de n'importe quoi. La demande de protection par un groupe ou un individu ne doit pas être acceptée pour raison partisane. Si l'on peut dire que tout est patrimoine social ou historique, l'édifice ou le site doit avoir, pour être protégé, une dimension sociale importante.

Quelles sont les caractéristiques de ce patrimoine ?

Le patrimoine social est vécu par la population. De ce fait, l'usage lie les gens à leur environnement. Cette habitude de fréquenter les lieux crée de l'aménité.

Mais un lieu vécu n'en est pas pour autant "sympathique", amène. Un édifice ou un endroit peut remémorer un fait individuel positif et important "C'est là que mon mari m'apportait des fleurs quand nous étions fiancés", sans pour autant être signifiant collectivement.

La dimension vécue est donc nécessaire mais ces événements partiels et non répétitifs ne sont pas suffisants.

Par contre, un terroir, lieu de travail minier au XIX^e siècle, est, lui, vécu par des individus qui ont un passé en commun.

On en déduirait que pour qu'il y ait un patrimoine social, il suffit d'une histoire collective. Or, celle-ci est nécessaire mais insuffisante. En effet, une population nouvelle dans un quartier ancien ne s'associera pas nécessairement à son histoire. Par exemple, des habitants turcs venus dans l'après-guerre dans un coron du siècle passé ne s'associeront pas forcément au sentiment de protection de l'ensemble architectural. Le coron ne reste pas toujours un patrimoine social mais certainement d'histoire (sociale). Cette dernière problématique est de grande importance mais elle sort de notre propos déjà très vaste.

Un édifice ou un site n'est patrimoine social que par le vécu collectif présent, par le renvoi au passé d'un groupe et par la volonté des citoyens de le transmettre comme héritage.

En conclusion, a priori, un patrimoine est social aux conditions suivantes :

nécessaires :

- qu'il soit vécu;
- qu'une histoire signifiante et collective lui soit associée;

suffisante :

- qu'il soit considéré à protéger par un groupe représentatif de citoyens.

En d'autres mots, c'est le vécu au quotidien d'une histoire d'un peuple par la mémoire des pierres.

Voilà une première approche de la définition du patrimoine social vécu.

Elle est le fruit d'une recherche encore en cours.

Elle est soumise à vos critiques et vos réflexions tout au long de ce colloque.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur BALLESTER qui par sa présence montre l'intérêt de l'Europe pour le sujet. En effet, il est Chef de division du Patrimoine Culturel du conseil de l'Europe. Il présidera la séance par après.

9h45 : Ouverture du colloque sous la présidence de José Maria BALLESTER

**Chef de la Division du Patrimoine Culturel du Conseil de l'Europe :
"Le patrimoine social, un intérêt local et un nouvel enjeu international"**

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur GERMEAU, et l'équipe d'Espace Environnement que nous connaissons assez bien au Conseil de l'Europe parce que nous avons coopéré et travaillé ensemble à plusieurs reprises, d'avoir invité le Conseil de l'Europe à intervenir à la séance d'ouverture de ce colloque consacré au thème : "Patrimoine Social, Patrimoine des citoyens".

C'est un thème particulièrement porté à débattre dans l'Europe actuelle. Je dirais que c'est un des enjeux auxquels l'Europe se voit confrontée dans une situation qui est contradictoire. On n'a jamais parlé tant de millions de constructions communes en Europe et pourtant, je crois que nous n'avons jamais vécu une situation aussi contradictoire. Nous vivons un de ces temps axes qui est, je l'espère, en train de marquer une accélération de l'histoire qui a ouvert, certes, des perspectives nouvelles à notre continent. Et d'une part, c'est le processus d'union européenne que nous venons de voir qui s'élargit. Il vient de s'élargir avant hier, en quinze états européens.

D'autre part, la chute du Mur de Berlin, l'ouverture des pays d'Europe Centrale et Orientale, leur intégration au sein du Conseil de l'Europe ainsi que nous l'appelons déjà la Grande Europe. Comme le proclamait le Conseil des sept états et des gouvernements que le Conseil de l'Europe a réuni à Vienne en octobre dernier, nous sommes confrontés à une opportunité unique pour rétablir la paix et la démocratie dans notre continent.

Mais voici une première contradiction, l'Europe se voit frappée en même temps par une situation de crise profonde qui rend plus difficile notre réponse à ce défi que nous lance l'histoire. Crise politique, crise économique, crise idéologique car les références et les modèles qui nous ont nourri jusqu'à présent perdent une partie de leurs effets et nous ne trouvons pas encore des modèles pour les remplacer et crise, je dirais surtout identitaire.

Nous voulons, l'union des peuples européens, je viens de vous le dire, l'Union Européenne comprend déjà 15 états, le Conseil de l'Europe a 32 états membres et une quarantaine de pratiquement grands états sont partie contractante à la convention culturelle européenne. Donc, nous voulons l'union de notre continent, nous proclamons que cette union doit procéder dans la diversité.

Nous proclamons la diversité et nous proclamons, nous faisons profession de société multiculturelle et c'est encore la contradiction parce que, en même temps, notre continent se voit envahi par une montée engio-portable du nationalisme, du racisme, de l'intolérance, de la violence et de l'exclusion.

Montée que nous devons combattre de toutes nos forces à travers la promotion de ce que le sommet de Vienne a appelé les mesures de sécurité et de confiance démocratique. Et c'est là que le patrimoine est appelé à jouer un rôle important comme élément de question et d'union entre les peuples. C'est là que le sommet de Vienne a reconnu parmi d'autres une valeur nouvelle au patrimoine culturel commun : une valeur politique et sociale.

Le patrimoine, enjeu culturel, enjeu économique, enjeu technologique pour notre société devient aussi un enjeu politique et social. Le patrimoine, nous le savons, nous venons de l'entendre, constitue un élément important de notre identité. Peut-être l'élément le plus visible. C'est lui qui conditionne notre cadre de vie quotidienne, c'est lui qui exprime et qui matérialise peut-être le mieux le système de mémoire et de référence collective qui est propre à chaque collectivité, à chaque communauté.

Nous voyons par ailleurs dans cette guerre que nous vivons tous sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie où des processus odieux s'il y en a, ou des politisations ethniques se sont systématiquement vues accompagnées par des situations de politisation culturelle. Il ne suffirait pas de la volonté de vouloir effacer certains peuples, il fallait effacer leurs vestiges, il fallait effacer leurs traces. Et c'est pour ça que nous avons vu détruire tout de suite la bibliothèque de Sarajevo, le pont de Mostar, ou bombarder la ville de Dubrovnik où tant de cathédrales où tant d'éléments prestigieux du patrimoine sont disparus ou ont été gravement touchés lors de cette guerre. Il y a cette volonté d'effacer les traces, les vestiges qui prouvent à quel point le patrimoine est important et représentatif de ces valeurs dans notre société.

Comme le rappelait tout récemment le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, il s'agit pour nous de faire en sorte que ces formidables richesses dont nous disposons en Europe deviennent un élément d'union et de compréhension, un élément de tolérance entre les peuples.

Le patrimoine, certes, comme élément de connaissance est l'affirmation de la forte identité mais en même temps, le patrimoine est un élément de reconnaissance et d'acceptation de l'identité de l'autre.

Ce n'est pas le hasard, dans ce contexte, si les valeurs politiques et sociales du patrimoine ont été reconnues pendant le sommet de Vienne.

Depuis 25 ans, la société accorde une attention croissante aux valeurs du patrimoine devenu entre-temps objet de communication et fait de société. C'est au fil de ce phénomène que notre époque a classé et élargi la notion même de patrimoine culturel. Cet élargissement nous le connaissons, il est tant qualitatif que quantitatif et se traduit dans les politiques et dans les pratiques. La Convention de Grenoble que Monsieur Germeau vient de citer fournit déjà une définition évolutive.

Le patrimoine est à la fois formé par des monuments, par des ensembles, par des sites remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique y compris dans les cas de monuments, les installations, les éléments décoratifs sont partie intégrante de ces réalisations. Un projet de recommandation sera soumis avant l'été au Comité des Ministres qui tient à reconnaître par ailleurs, la dimension culturelle des paysages comme l'un des aspects fondamentaux du patrimoine. Et c'est, je crois, dans ce contexte que devient importante sur le plan européen la réflexion que nous commençons aujourd'hui ici, à Charleroi, sur le patrimoine social.

La notion même de patrimoine social, nous venons d'entendre Monsieur GERMEAU qui en a fourni une excellente définition, permet des approches bien différentes que nous allons explorer ensemble, je le pense au cours de ces deux journées.

Ces approches passent par des processus et des mécanismes d'interprétation, des réappropriations, souvent des réhabilitations du patrimoine, et aboutissent à l'identification des éléments que nous pourrions considérer désormais comme faisant partie du patrimoine social, ou comme ayant une valeur sociale. Et précisément par les conditions qui viennent d'être soulignées, des témoignages vécus, quand et comment et par leurs capacités, peuvent susciter en chacun de nous le sentiment d'appartenance à un territoire, à une culture ou à une collectivité.

J'aimerais seulement dire un mot sur l'une des approches qui me semble particulièrement importante : c'est celui de la perception que la société, que le citoyen ont du patrimoine : quoique sur une ligne, des réflexions que nous devrions classer dans cet exercice autour du patrimoine social.

J'ai l'impression que nous avons regardé, interprété, considéré jusqu'à présent le patrimoine, y compris le petit patrimoine, le patrimoine vernaculaire, le patrimoine mineur, le patrimoine social, le patrimoine industriel, thermique ce que d'autres appellent aussi le patrimoine simple, à partir des clichés et des schémas de représentation et culturel.

Il faudrait approfondir la perception que la société a du patrimoine car c'est cette perception qui lui accorde une valeur identitaire plus effective dans certains groupes et communautés et surtout dans ce niveau local que nous découvrons comme fondamental quand il s'agit de patrimoine.

Je pourrais vous citer quelques exemples très rapidement pour ne pas dépasser le temps qui m'est imparti. Il n'y a pas longtemps, à peine 4 semaines, j'ai participé avec une équipe d'experts à la mise en oeuvre d'un programme de coopération technique dans une ville du sud de l'Espagne : Cadix.

Cette ville a un centre historique très important et très regardé, constitué surtout par l'architecture bourgeoise du XVIII^e et XIX^e siècles, moment de l'essor de cette ville où Cadix est devenue le port de commerce avec l'Amérique, prenant le relais des fonctions de Séville. Ce centre historique est terriblement dégradé et présente des problèmes d'habitat social très graves.

Il y a des maisons patriciennes, des maisons ayant appartenu à des notables patriciens, à des familles bourgeoises, à des commerçants qui faisaient du trafic commercial avec l'Amérique et avec les Indes, habitées par une, deux ou trois familles dans le temps et qui sont occupées maintenant par trente personnes groupées autour de ces cours.

Et j'ai été frappé parce que tous convenaient pour aborder ce patrimoine à travers une perspective culturelle. On y voyait une présentation de la typologie, on y voyait la construction baroque, on y voyait les soubassements, les colonnes les chapiteaux, etc. Et nous avons tous été frappé par la perception qu'avaient les gens qui y habitaient de ce même patrimoine. Ils y habitaient, vous imaginez sans doute dans quelles conditions : deux pièces avec toilettes dans un coin du couloir, cuisine collective; c'était loin d'être le confort.

Et il y avait une perception tout à fait différente de la nôtre et un attachement à ce qui était leur cadre de vie qui se traduisait dans des actions très très fortes pour la sauvegarde de patrimoine- non seulement des maisons qui étaient habitées mais des quartiers où l'initiative de la participation des citoyens est fondamentale - et par une participation personnelle à la concertation : ils travaillent plus ou moins encadrés par des architectes ou par des responsables de la commune sensibles à ce type d'expérience mais ils travaillaient aussi personnellement, que ce soit dans leur maison d'habitation, dans les espaces communs ou dans leur rue et ils étaient très attentifs à toute transformation qu'on pouvait y apporter.

L'histoire pour laquelle cette maison a été construite, et modulée à l'intérieur pour loger rappelle en fait ce qu'on a nommé dans cette ville le bidonville vertical. Mais avec combien de soin des bidonvilles verticaux ont été remodelés pour ne pas toucher les éléments fondamentaux de cette structure. Avec quel soin par exemple on a rejoint la cour, avec quel intérêt on cultive les fleurs, les plantes pour en faire un espace commun auquel ils sont absolument attachés. Et s'il y a une façon de limoger une de ces familles c'est en essayant de la transférer de cet habitat, qui n'est pas un habitat de confort mais qui est un habitat qui les sécurise et leur donne le sentiment d'appartenance et d'intégration à quelque chose de plus large, vers un de ces logements tiroir et le programme d'un logement social.

Mais je pourrais encore donner d'autres exemples : on pourrait penser à Naples. Dans l'un des vieux quartiers de Naples des expériences similaires ont été tentées.

Je pourrais parler du Bois du Cazier que je connais à Charleroi, le charbonnage de Marcinelle qui vient d'être projeté par Monsieur GERMEAU. Est-ce qu'il y a seulement là un exemple du patrimoine industriel ou est-ce qu'il n'y a pas d'autres exemples plus complets ou est-ce que le Bois du Cazier n'est pas devenu un symbole ? Bien sûr, par la catastrophe qui a secoué bien des familles dans les milieux européens. Est-ce que le Bois du Cazier n'est pas quelque part une cause de cela, en partant des raisons, qu'un simple charbonnage, qu'une simple mine peut rapidement se désaffecter ?

Je pourrais encore, pour terminer, vous parler de l'ancienne Yougoslavie. J'ai été frappé dans une des villes que j'ai visitée en pleine guerre parce qu'il fallait quand même remédier à ce processus de politisation culturelle que j'ai mentionné. En pleine guerre, j'ai visité la ligne de front et près de cette ligne, je suis arrivé à une ville avec une chose intéressante: un couvent de franciscains avec sa coupole baroque terminée en oignon. Comme on relevait la typologie de cette région, cette ville située dans l'arrière garde avait été bombardée et on avait visé lors des bombardements dans l'ensemble de la ville justement le couvent des franciscains et une église romane située dans une colline à quelques kilomètres de la ville en solitaire et on les avait touchés. Mais lorsque je suis arrivé, l'hôtel où j'ai logé avait été hôpital de guerre jusqu'à deux semaines plus tôt. Nous étions donc presque en plein combat. Pourtant, le clocher de la ville, celui du monastère franciscain, avait été refait et l'église romane également. Je ne sais pas si les spécialistes du patrimoine auraient été tout à fait d'accord avec la méthodologie suivie mais cela importe peu pour notre réflexion. J'ai posé la question aux autorités de la ville et aux représentants des citoyens, j'ai vu le maire qui était accompagné des responsables de la ville, des associations, etc. nous avons discuté de cette restauration, qui avait un peu assuré le sauvetage de cette ville, et ils m'ont dit : "Voilà le clocher restauré, il a été détruit il y a six mois et il est refait".

J'ai posé la question de savoir s'ils avaient ressenti le besoin de le refaire au moment où ils avaient tant de problèmes de blessés, de maisons détruites, ils m'ont dit à l'unanimité : "Vous savez Monsieur, on a passé trop longtemps, on a vécu trop longtemps dans notre ville sans entendre le son des cloches pour que maintenant on s'en passe". Voilà un exemple de perception d'attachement et à mon avis de patrimoine social. Un exemple aussi de déception que la société peut avoir dans l'élément du patrimoine où nous aurions vu un clocher baroque terminé en typologie déterminée.

Donc, le patrimoine social est un enjeu local. Cette perception du patrimoine doit approfondir cette notion sans voir comment la population perçoit le patrimoine et peut le vivre. C'est un enjeu local mais c'est aussi un enjeu au niveau de l'Europe toute entière et donc, un enjeu européen parce qu'il y va beaucoup de notre cohésion.

Je crois que c'est cette perception là qui se trouve à l'origine des signalements qui émergeaient vers la reconnaissance d'une nouvelle génération de droits de l'homme qui après le droit politique et social, après le droit à la communication viendrait consacrer le droit au patrimoine, le droit à la mémoire et le droit à la propre histoire, qu'il s'agisse de la simple histoire ou qu'il s'agisse de cette histoire quotidienne que nous avons peut-être négligée et qui traduit mieux que n'importe quelle autre la vraie coopération, le vrai vécu des peuples européens.

Merci beaucoup

Je vais maintenant passer la parole à Madame SARLET qui est un personnage important par la présentation qu'elle peut donner puisqu'elle est Directrice de l'Aménagement du Territoire. Elle représente un partenaire au niveau du classement mais aussi de la reconnaissance du patrimoine fondamental en Wallonie.

10h00 : "L'importance du garant collectif du patrimoine social : l'administration" par Danielle SARLET,

Directeur général de l'Aménagement du Territoire et du Logement en Région wallonne

Je dois avouer que le thème général de votre colloque et plus particulièrement les vocables retenus du patrimoine social m'ont plongée dans l'embarras et la perplexité. Mais qu'est-ce au juste que ce patrimoine qualifié de social ?

En effet, tout patrimoine n'est-il pas social ? Ne pouvons-nous toujours dégager une valeur sociale de toute chose : l'arbre qui ombrage les discussions de quartier, la place publique, la maison familiale, rien n'existe indépendamment de ce qui l'entoure ?

Social, étymologiquement, signifie qui intéresse la société, une collectivité.

Le patrimoine et sa protection devraient donc toujours être "sociaux".

Je pourrais consacrer presque exclusivement mon exposé à un jeu de définitions, à une exégèse des termes. Madame BIOUL et Monsieur POULEUR ont d'ailleurs rédigé, à la demande de notre Ministère, un article sur le couple de mots "patrimoine social". Je pense cependant que si cette discussion de vocabulaire est intéressante intellectuellement, elle est néanmoins un peu stérile.

Pour faire bref, disons que la définition du patrimoine immobilier contenue dans l'article 345, 5° du CWATUP est un tout et que "l'intérêt social" ne doit pas être isolé des autres intérêts : historique, archéologique, scientifique, artistique et technique.

Cette définition doit également être rapprochée des dispositions générales contenues dans l'article 1^{er} du même code qui parlent aussi d'aménagement (du territoire) conçu "au point de vue social".

Cela signifie surtout que dans ces domaines- Aménagement du Territoire, Urbanisme, Patrimoine et Logement - qui couvrent les missions de mon administration, il faut toujours conserver une approche humaine, humaniste même.

Mon intervention de ce jour se veut donc concrète et constructive en tentant de dégager avec vous les divers aspects que présente le patrimoine dit social.

Dans la mesure où il est compris comme étant ce que la population considère comme "à protéger", une première approche peut-être la vision du touriste découvrant une cité. Là, d'entrée de jeu, le regard sera frappé par le caractère "monumental", majestueux de certains immeubles. On voudra aussi préserver les bâtiments "phare" qui marquent le paysage de leur empreinte. Ce seront la citadelle, le château, la cathédrale. L'unanimité se fera pour les immeubles de prestige et anciens. Ces bâtiments étant les fleurons de notre architecture, la "vox populi" rejoindra l'avis des spécialistes.

Déjà pourtant, les avis pourront diverger à propos des constructions contemporaines. Le public ne perçoit pas toujours la nécessité de reconnaître la qualité "monumentale" d'oeuvres de son époque : le pont haubané de Wandre a cependant été classé comme monument par arrêté du 6 mai 1993 puis inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel.

Le spécialiste souhaitera le classement en tant que reconnaissance de la qualité architecturale et technique de l'édifice alors que le citoyen se posera la question de l'utilité de prendre une telle mesure pour une réalisation aussi récente. Peut-être cela se comprend-il par le fait que le sentiment de vouloir conserver ne naît trop souvent que sous la pression d'une menace plus ou moins réelle mais en tout cas imminente.

D'autres exemples pourraient être énumérés en matière de sites. La population ne perçoit parfois que les aspects contraignants de leur conservation sans en connaître les raisons (les biologistes souhaiteront l'interdiction de certains espaces aux groupes trop nombreux ou limiteront l'accès à certaines périodes de l'année). D'aucuns verront là une limitation de leur liberté alors que la finalité est la préservation d'une espèce végétale ou animale. La compréhension de ces mesures nécessite parfois une connaissance assez pointue du site, de sa faune ou de sa flore. A titre d'exemple simple, on parlera de la protection des chauves souris qui ont colonisé galeries de mines, grottes, anciens forts militaires, etc. Ces animaux évoluent dans des sites de reproduction (d'avril à septembre) et dans des sites d'hibernation (d'octobre à avril). Selon la nature du site, l'accès sera interdit durant l'une ou l'autre de ces périodes. Il s'agit là aussi d'intérêt collectif et donc social.

Mais si les spécialistes basent leur choix sur ces critères objectifs voire scientifiques, la population réagit de manière beaucoup plus émotive. Elle formule sa demande en fonction de son histoire ou en fonction du contexte. Elle s'inquiétera de préserver un immeuble quand il risque d'être livré à la pioche des démolisseurs.

L'attachement pourra également naître d'une légende, de l'histoire locale et souvent contemporaine. Les priorités évoluent ainsi au fil du temps : sauf exception, les champs de bataille ont perdu leur aura alors que les sites naturels mis en évidence par le courant écologiste deviennent une préoccupation importante.

En Wallonie, une des premières manifestations de l'attachement de la population à son patrimoine est née de la volonté de mettre en exploitation les terrils. Le risque de voir disparaître "ces montagnes", témoins d'un passé florissant mais aussi symboles de la souffrance ouvrière, devenus souvent de précieux espaces verts en milieu urbain industriel, a provoqué une levée de boucliers et la constitution de nombreux comités de défense qui forcent l'admiration par leur détermination et le travail réalisé. Leurs démarches n'auront pas été vaines puisque dès le milieu des années 70, certains terrils étaient classés au sens de la protection des biens immobiliers et qu'en 1985 une liste des terrils était arrêtée par le gouvernement wallon, liste visant à définir ceux qui étaient exploitables et ceux qui ne l'étaient pas.

Cela signifie que, bien entendu, le législateur n'est pas sourd aux préoccupations des citoyens. Ainsi, dans le domaine de la conservation du patrimoine, on découvre au fil des textes législatifs une évolution dans le sens d'une plus grande attention aux souhaits de la population. Ce souci est déjà présent dans la loi de 1931 qui instaure le principe du classement et qui prévoit que l'initiative peut venir non seulement de la Commission royale des Monuments et des Sites mais aussi des autorités communales. Ce même souci conduira le Parlement à modifier la loi en 1976, introduisant la possibilité de demander un classement par le biais d'une pétition. Le décret de la Communauté française, qui en 1987 a remplacé ces textes, a lui aussi repris ces mêmes dispositions en y ajoutant la possibilité pour les propriétaires de demander le classement de leur bien. La Région wallonne, compétente depuis 1988 en cette matière, a, comme vous le savez, adopté un nouveau décret en 1991, décret qui maintient le principe d'initiative populaire pour un classement.

Actuellement, mes services reçoivent régulièrement des demandes émanant des autorités communales, ou de la population s'exprimant par pétition ou au travers d'une association de fait.

Un exemple significatif est celui du monument Sainte Barbe à Romsée, commune de Fléron. Ce monument est dédié à la fois à Sainte Barbe, patronne des mineurs, et aux mineurs morts durant les deux guerres. Il a été construit en 1946 dans l'enceinte des charbonnages Wérister qui doivent disparaître prochainement. Les autorités communales ont voulu sauver ce monument et ont adressé une demande de classement. La décision du Ministre a été différente car il a pris en compte la volonté affichée par les autorités communales de sauver le bâtiment en le déplaçant et en le mettant en évidence au centre de la place du village. Il s'agit d'un hommage rendu aux anciens mineurs et à leurs descendants qui constituent une grande partie des habitants de la commune. Beaucoup ayant une origine étrangère on ne peut négliger l'aspect "intégration". Ces divers éléments ont motivé la procédure de classement.

On évoquera aussi le travail réalisé par diverses associations du Brabant wallon qui n'ont pas hésité à constituer des dossiers particulièrement étoffés, voire même à réaliser certaines études scientifiques afin de garantir la préservation de divers sites naturels, soit par le biais du classement, soit par la reconnaissance comme réserve naturelle. La pression immobilière a permis à la population de prendre conscience de la qualité de son environnement, des menaces qui pèsent sur lui et sur la nécessité d'agir pour sauver ce qu'ils estiment primordial, leur cadre de vie.

Le patrimoine social, c'est aussi bien sûr le témoin de la vie de la société. Sous cet angle, on parlera des bâtiments destinés à organiser les relations de la communauté. Seront rangés dans cette catégorie les hôtels de ville et maisons communales. Certains ont déjà été classés mais un inventaire exhaustif est en cours de réalisation et devrait permettre de dégager des typologies régionales et ainsi de sélectionner des exemples remarquables. On évoquera également dans ce volet les écoles, les hôpitaux, les hospices. Généralement, la population montre un attachement certain à ces bâtiments qui ont abrité des moments forts de leur vie ou de celle de leurs parents. La destruction ou la menace de destruction entraîne souvent une levée de boucliers car elle est ressentie comme l'anéantissement ou la négation d'une page de l'histoire personnelle ou locale.

Il n'est pas dans mes intentions d'établir un relevé exhaustif de tous les bâtiments témoins de la vie sociale qui sont à présent protégés. Pour nombre d'entre eux, la décision de les classer se base sur leur qualité architecturale plus que sur leur valeur de témoignage. Ce n'est cependant pas le cas de tous.

On peut ainsi parler de l'ancien lycée de Wavre. Ce bâtiment de belle allure a été construit à la fin du siècle dernier dans un style intéressant mais que je qualifierai de fonctionnel. L'immeuble est imposant mais typique des constructions administratives de l'époque. On pourrait même le confondre par son allure avec une gare, une maison communale. Son édification a été décidée en 1881, suite à la loi de 1878 instaurant l'enseignement primaire communal subsidié par l'Etat. Il gardera sa fonction éducative jusqu'en 1980. Un projet urbanistique le mettant en péril, un mouvement de sauvegarde s'est créé au sein de la population qui a multiplié les démarches et les pétitions pour le sauver. Leur demande a été entendue et le bâtiment a été classé moins pour ses qualités architecturales qu'en raison de ce qu'il représentait : une fonction importante et à laquelle la population est attachée, un des premiers pas de la laïcité dans un domaine jusque là dominé par le monde religieux.

Un autre exemple est celui de l'I.M.P de Waterloo récemment classé comme ensemble architectural. Certes, les bâtiments présentent une agréable cohérence de style mais qui n'explique pas tout. En effet, ces bâtiments ont été construits au lendemain de la 1ère guerre mondiale sous l'impulsion de la Société Protectrice de l'Enfance anormale. C'est le premier établissement de ce genre construit en Belgique consacré à ce qu'on appelait encore "l'enfance anormale".

Notons que les bâtiments ont encore aujourd'hui leurs fonctions premières même si les méthodes appliquées sont plus modernes.

Après avoir envisagé le patrimoine social comme ce que la population estime "à conserver" et comme témoin de la vie en société, voyons-le maintenant comme la représentation des classes sociales qui communiquent et qui s'opposent. Le développement de ce type d'architecture ira de pair avec le développement industriel. L'industrialisation sera à la base d'un vaste mouvement de construction. La situation sera exceptionnelle puisque tout est à inventer, il s'agira d'une véritable révolution, d'un bouleversement des fondements de la société essentiellement rurale de l'époque.

Côté patrimoine, le territoire wallon connaîtra alors une explosion d'usines et d'entreprises. Elles sont bien entendu construites pour abriter une fonction mais leur conception s'accompagne en général d'une certaine recherche architecturale. Très souvent, les bâtisseurs recourent au style néoclassique. Spontanément, ils veillent au respect du rythme des travées et sont soucieux de donner une cohérence à l'ensemble. A proximité de l'usine, on érige la maison du patron ou du directeur. Elle aussi s'inspire du style néoclassique. Souvent, c'est une grosse maison bourgeoise située dans un jardin. Sa prestance est le signe de l'importance sociale de ses propriétaires. Dans certains cas, elle se voit même qualifiée de "château".

A cette époque, l'industrie est grande consommatrice de main d'oeuvre et les transports ne sont pas encore développés. Le plus simple est donc de loger les ouvriers à proximité de leur lieu de travail. C'est ainsi que sont bâties les cités ouvrières ou corons. Les plans en sont souvent dessinés par le directeur ou ingénieur de la société. Ici aussi prime l'esprit fonctionnel, les matériaux utilisés sont simples sans fioritures, les maisons construites en série reproduisant à chaque fois le même plan. De cette simplicité et de cette répétition naissent des ensembles cohérents et aujourd'hui appréciés architecturalement. Si ces ensembles ont été conservés c'est que souvent le patron en est resté propriétaire, les louant à son personnel; l'esprit rationnel qui prévaut dans les travaux d'entretien et de restauration devient un garant de l'unité de style. Ce sont par exemple les cités du Grand Hornu, du Bois du Luc et les Forges de Clabecq. Actuellement, l'existence de ces ensembles est en péril car les sociétés industrielles abandonnent ce volet social de leurs activités et mettent en vente ce patrimoine immobilier.

Les maisons sont acquises par des particuliers qui s'empressent de singulariser leur propriété et détruisent ainsi la qualité de l'ensemble.

Dans certains cas, les employés et les contremaîtres disposaient de logements un peu différents. Ainsi, dans les cités des Forges de Clabecq à Tubize, les "cadres" se voient attribuer une maison plus large située à la périphérie de la cité et donc plus ouverte sur l'extérieur. Ces habitations sont agrémentées d'un bandeau de pierre à la naissance des fenêtres et certaines sont précédées d'un jardinet.

Ailleurs encore, ce paternalisme social débordera la problématique du logement et suppléera l'absence de système de sécurité sociale. Ainsi au Bois du Luc, on retrouve les éléments évoqués plus avant : siège d'exploitation, maison du directeur, cité ouvrière, mais en plus la société a pris en charge l'installation d'une boucherie, d'une pharmacie et d'un laboratoire de chimie. Sa politique sociale est même poussée plus avant avec la prise en charge des écoles, d'un parc, d'un hospice, d'un hôpital.

L'industrialisation va entraîner une nouvelle répartition des fortunes, de profonds remaniements sociaux qui vont permettre à la libre pensée de se développer. Elle sera alors confrontée aux ordres religieux dans des domaines qui leur sont traditionnellement dévolus. Certains des chevaliers d'industrie du moment deviennent de fervents défenseurs de la laïcité. Ainsi à Morlanwelz, Raoul Warocqué, industriel important et laïc convaincu, construit au début du siècle de qu'on appelle le plateau Warocqué. Cet ensemble regroupe crèche, orphelinat, maternité, athénée, lycée et même école normale.

Un autre visage de cette époque est celui du développement du mouvement ouvrier et de la solidarité entre travailleurs. Architecturalement, cela se traduit par la construction de maisons du peuple édifiées par des sociétés coopératives qui veulent montrer leur puissance par le caractère majestueux et leur édifice. Nombre d'entre elles tiennent également à marquer une rupture d'avec la situation antérieure et adoptent un style nouveau, souvent un Art Déco (ainsi à Dour, Pâturages et Montegnée).

Après avoir développé les différents angles sous lesquels peut-être perçu le patrimoine social, il est maintenant temps de se poser les questions : que sauver ? Qui doit sauver ? Et comment ?

Les deux premiers aspects peuvent être liés. Si on considère qu'il s'agit des biens que la population estime devoir conserver, on devrait s'attendre à ce qu'elle mette tout en oeuvre pour les conserver puis les entretenir et il est vrai que des comités de soutien ou de sauvegarde se créent pour restaurer, mettre en valeur un monument. Les autorités locales et les pouvoirs privés doivent aussi évidemment assumer leurs responsabilités et conserver le patrimoine qui leur est confié.

Quant au rôle de la Région wallonne, il me semble qu'il devrait se limiter aux biens qualifiés d'intérêt régional c'est-à-dire certains types de bâtiments représentatifs et de qualité.

En effet, l'approche "sociale" du patrimoine dans son acception "relais des souhaits de la population" comporte des risques de dérive. Il convient donc de guider la sélection du classement par des critères objectifs. L'administration avec la collaboration éclairée de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles veille à l'élaboration et au respect de ces critères.

Ces orientations politiques doivent cependant être prises dès maintenant sous peine de voir dénaturer ou disparaître des symboles de notre histoire. Ainsi, les fusions de communes ont amené la désaffectation de nombreuses maisons communales. Les réformes de l'enseignement réserveront le même sort à beaucoup de petites écoles communales.

Ne pas classer un bien ne signifie évidemment pas qu'il faille le démolir.

Indépendamment du classement, certains édifices devraient presque pouvoir bénéficier d'une sorte d'immunité générale, ou à tout le moins d'une attention toute spéciale. Laisser crouler les maisons communales, les gares, les édifices des cultes s'apparente souvent à des crimes de lèse société. Des règles d'urbanisme et une politique de revitalisation devraient permettre leur maintien. L'élaboration des schémas de structure donnent également aux autorités locales l'occasion d'envisager une nouvelle utilisation de ces bâtiments.

Ceci m'amène à aborder le dernier point de ma réflexion : comment conserver ? Permettez-moi à ce propos, d'utiliser une image, la conservation peut-être considérée comme une photographie ou comme un film. Si l'option photographie est choisie, il faudra garder l'état originel et cela conduira à une situation figée. On sera amené inexorablement à muséifier comme cela s'est fait à Bokrijk, en Flandre, ou au Fourneau St Michel, chez nous. Ces sites sont certes intéressants par leurs valeurs éducative et pédagogique mais ils ne vivent pas, n'évoluent pas. Ce sont des bâtiments "inertes", qui se montrent mais ne se livrent pas. Ils ne parlent pas, ce sont des lieux sans âme.

Au contraire, si le conservateur se veut metteur en scène, il va amener la vie dans ces immeubles. Il les utilisera, les réaffectera, les "reconnaîtra" et permettra ainsi d'entretenir l'attachement de la population pour son patrimoine. Le bon choix en matière de réaffectation sera primordial.

Ainsi, si certaines maisons communales, converties en habitation, ont eu la chance d'être sauvées, elles se sont malheureusement fondues petit à petit dans l'anonymat du bâti et le citoyen a perdu la mémoire de ce qu'elles représentaient. D'autres, par contre, se sont converties en musées, en maisons de village et ont ainsi conservé un rôle social.

La conservation ne se conçoit pas sans affectation et les protecteurs du patrimoine doivent en accepter les conséquences. Les impératifs d'une nouvelle fonction entraînent inmanquablement des aménagements, ceux-ci ne dénaturent pas le bâtiment ancien mais lui permettent d'évoluer harmonieusement au fil du temps. C'est ainsi que patrimoine ancien et architecture contemporaine se rejoignent et oeuvrent au service du bien être collectif dans le respect des exigences de la vie en société.

Peut-être qu'alors, avec cette conception du patrimoine vivant, non fossilisé associé à un urbanisme de qualité, nous obtiendrons en Wallonie ce que l'administration souhaite ardemment : faire du cadre de vie, la plus fréquentée et la plus appréciée des oeuvres d'art.

10h15 : "Le patrimoine social est un capital : un atout pour le marketing urbain et la démocratie"

par Dominique JOYE, Docteur, politologue de l'Institut de recherche sur l'Environnement construit (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne).

S'il y a plus de 50 ans maintenant que Wirth définissait l'urbain comme mode de vie plutôt que territoire bâti, une approche qui insiste sur les représentations n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire.

Ceci est encore plus vrai si l'on fait référence à la notion de patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine bâti en général ou de patrimoine social en particulier. Dans tous les cas, et les travaux de Söderström (1988) notamment l'ont bien montré, il y a une construction sociale de ce qui constitue la réalité patrimoniale. A partir de là, les aspects les plus monumentaux ne sont pas nécessairement les plus déterminants. Dans ce sens, nous retrouvons, avec Lamarche (1986), l'idée très générale que le rapport à l'environnement local se fonde aussi bien sur ce qui en est connu que vécu. La question patrimoniale est précisément au centre d'une problématique de ce type et implique le bilan des appartenances locales aujourd'hui.

Dans cette optique, ce sont quelques réflexions sur les images et les représentations que nous allons poursuivre, aussi bien en rapport avec la ville en tant que telle, les politiques urbaines, qu'avec les quartiers ou les autres espaces, qui régissent la vie quotidienne. D'après nous, et nous allons tenter d'en faire preuve ici, un des enjeux fondamentaux de la politique en milieu urbain réside dans un jeu entre les représentations de la ville et de son quartier et un usage quotidien des espaces urbains. Notons cependant quelques réserves quant à l'approche retenue, liées avant tout à notre "cadre de référence" : la Suisse. Non pas qu'aujourd'hui on puisse être hors de l'Europe tout en étant situé en son centre mais les cités suisses ont deux traits qui méritent d'être mentionnés dans ce contexte.

Jusqu'à ces dernières années, la Suisse a échappé très largement au chômage et à la recomposition urbaine liée à l'abandon de vastes zones industrielles ou à de grands changements d'activités.

La structuration urbaine n'a pas produit de quartiers stigmatisés et déshérités, tels qu'on peut les trouver en France ou en Grande-Bretagne notamment. Quand on parle de "quartiers" dans les sciences sociales helvétiques, ce n'est alors pas nécessairement l'image du quartier en crise qui apparaît mais bien celle d'une partie d'une ville, telle que ses habitants la définissent.

Après ces préliminaires, nous allons commenter quelques caractéristiques des images de la ville avant d'entamer une analyse plus détaillée du quartier et de son fonctionnement.

LES IMAGES DE LA VILLE : DU MARKETING URBAIN AUX POLITIQUES CULTURELLES

1. MARKETING POLITIQUE

Depuis plusieurs années, des politiques de marketing urbain ont été mises en place un peu partout en Europe. La plupart des villes européennes se sont ainsi lancées dans une lutte de promotion, le plus souvent fondée sur la recherche d'une image spécifique. L'idée est alors de vanter ses avantages comparatifs que ce soit en utilisant des slogans-chocs, ou des équipements, considérés comme des exemples ou des atouts importants. Mais si l'idée de "se faire connaître" est bien compréhensible, il faut bien admettre aussi que les avantages comparatifs des villes se sont largement transformés depuis le début du siècle et qu'une campagne de promotion a peut-être perdu de son efficacité dès lors que l'on se place dans une large perspective de comparaison européenne et non plus dans une optique limitée de développement local.

Je ne vous citerai que pour mémoire des slogans du type "Montpellier la surdouée" ou "Lille, la métropole du Nord" voire Chambéry "carrefour alpin de l'Europe" ou Dijon, "carrefour des carrefours". En fait, de tels slogans n'ont pas toujours, en tout cas à long terme, des vertus suffisantes pour atteindre leurs buts, en tout cas s'ils ne reposent pas sur une réalité très forte.

Dans ce contexte, on peut également citer "la fièvre des technopoles" pour reprendre le titre d'un article célèbre. Toute ville moyenne, ou presque, en France notamment, s'est dotée d'un parc technologique, d'un technopôle ou d'une technopole, en espérant par là même participer aux aspects les plus pointus du développement économique et technique.

Pour d'autres encore, une image de "grande ville" s'acquiert en participant à des "clubs" de métropoles, européennes ou mondiales (Metropolis, Eurocités, etc.). Donc en jouant sur l'extérieur, en recherchant les contacts et en développant un réseau des grandes villes.

Reprenons rapidement les arguments qui expliquent ce type de politique.

La tertiarisation d'abord, mais aussi le changement des structures industrielles, ont modifié la donne des avantages qu'une ville peut tirer dans ce type de compétition. Aujourd'hui, ce n'est plus guère la proximité de l'une ou l'autre ressource naturelle qui est décisive mais la disponibilité des grandes infrastructures de transport, dans la mesure où elle permet l'accès à un réseau économique à l'échelle mondiale.

Dans ce sens, les individus deviennent excessivement mobiles. Pour ne citer qu'un exemple, rappelons qu'en Suisse, sur un tissu communal resté homogène, 10 % de la population active travaillait dans une autre commune que celle de domicile au début du siècle, 50 % aujourd'hui. La mobilité des entreprises se renforce sans doute mais, au-delà des déplacements à l'intérieur de zones urbaines bien précises, elle comporte des coûts, notamment en personnel, tels que cette forme de mobilité est sans doute importante mais pas aussi générale que le sens commun le voit.

Les critères d'implantation des entreprises sont de plus en plus basés sur la qualité de la vie qui peut être assurée à leurs cadres. Dans ce sens, l'environnement humain, et le cadre de vie, sont les réels éléments susceptibles d'être promus.

Enfin, au dire des entreprises, l'accent est mis sur la flexibilité et la formation du personnel, ce qui change encore une fois des critères de localisation les plus classiques, souvent basés sur les produits.

C'est ce qui explique aussi bien les politiques de marketing urbain menées que leur succès très relatif auprès des entreprises sur le long terme. Il faut souligner que ce type de compétition se joue avant tout dans les régions centrales, très peu dans les régions périphériques. En d'autres termes, aussi sur un plan institutionnel, la valorisation des villes implique des changements d'organisation et de perspectives. Ce sont des villes, réputées riches, qui se valorisent pour obtenir les moyens de gérer leurs difficultés internes, reconversion, quartiers en difficultés, en compétition directe avec des régions économiquement défavorisées. Inutile de dire qu'il y a là un renversement de la conception de la solidarité.

Quel est l'enjeu ? Avant tout se faire connaître auprès de possibles investisseurs, présenter sa ville sous les meilleurs auspices. En effet, toutes les enquêtes montrent que les avantages de "qualité de la vie" jouent un rôle très important : sécurité, possibilité culturelle, etc., en plus de l'infrastructure à disposition. Mais les mêmes arguments contribuent également à expliquer des ressemblances de plus en plus fortes entre politiques culturelles.

2. POLITIQUES CULTURELLES

Un paradoxe est fascinant quand on s'intéresse à ces politiques : dans des systèmes politiques très divers, l'allocation des ressources consacrées à la culture peuvent être très semblables. Notons, par exemple, que la part des budgets accordée à la culture, et sa répartition entre niveau local et national, est assez semblable dans des pays aussi différents que la Suisse, la France ou la Suède, ce qui démontre bien l'internationalisation des politiques en la matière.

Par ailleurs, une double dimension se dessine toujours à travers les actions menées : faire participer une région au système transnational et développer la cohésion locale en faisant référence à un patrimoine spécifique. Par exemple, le festival de Jazz de Montreux, mondialement connu, ou les "ballets Béjart Lausanne" trouvent d'abord leur justification dans un système culturel mondial. A l'inverse, l'idée "d'éco-musée" sert souvent à rassembler les habitants autour de l'évocation d'un patrimoine commun.

En d'autres termes, les politiques culturelles montrent la même ambiguïté que les questions de marketing urbain et de développement local : se situer comme un atout dans un système internationalisé ou promouvoir une identité qui soit facteur d'unité et d'affirmation. La convergence des actions menées par les grandes régions urbaines est plutôt un indice d'affirmation d'une ouverture internationale que d'identités locales qui demeurent pourtant fortement présentes dans les discours.

3. CE QU'IL EN RESULTE : DES IMAGES DE LA VILLE

Finalement, comme le relève Racine, de tels jeux ne sont pas innocents et la construction d'images urbaines devient "une prophétie autoréalisatrice" : à un moment donné, l'image donnée par le marketing urbain et la politique culturelle finit nécessairement par s'imposer comme un modèle inéluctable et se réalise ipso facto.

A contrario bien sûr, une image de ce type demande un minimum de crédibilité pour s'imposer. L'expérience montre que des slogans par trop présomptueux finissent par se disqualifier eux-mêmes et deviennent contreproductifs. Il en est d'ailleurs de même pour les politiques culturelles : il y a une limite dans l'efficacité des politiques de "haut de gamme", qui doivent s'appuyer sur un ensemble de ressources extrêmement coûteux.

Il faut cependant souligner que l'on va retrouver un mécanisme semblable en parlant des quartiers : l'image spécifique qui est la leur peut avoir une fonction de stigmatisme aussi bien que d'emblème et participer aux processus de sélection de la population, au même titre que des politiques fiscales. Nous allons y revenir incessamment.

LES ATTACHES DES HABITANTS : DU VECU QUOTIDIEN AUX PAYSAGES URBAINS

1. Comment situer les habitants dans leur contexte, quartier et paysage urbain ? Y a-t-il une réponse unique chez les habitants aux questions posées par le développement urbain ? C'est pour répondre à ce type de questions que nous avons lancé une série de recherches au niveau local en Suisse.

En particulier, nous avons exploré 14 quartiers dans six villes suisses, en essayant de varier aussi bien le type politique, la composition sociale que le contexte culturel. Ce questionnement peut être repris en fonction de quelques réflexions de base, qui demeurent largement des hypothèses à tester.

- a. Actuellement, à la suite notamment de la multiplication des expériences de mobilité, de l'éclatement des espaces liés à la penduralité, les appartenances se conçoivent bien davantage en fonction des images que l'on a de son environnement qu'en référence à des pratiques exclusives des espaces géographiques comme le quartier.
- b. Il en découle que les politiques du cadre de vie prennent une place de plus en plus importante parmi les politiques urbaines dans la mesure où elles peuvent concerner l'image du quartier telle que les habitants la construisent ou telle que le reste de la ville la perçoit. Dans cette hypothèse, les enjeux sociaux doivent avoir un peu perdu de leur acuité, même si la crise actuelle va tendre à en renouveler l'acuité.
- c. De même, les affiliations politiques se diversifient. A part la référence aux organisations traditionnelles et aux partis, souvent liés entre eux d'ailleurs, se met en place un réseau de participation à de multiples mouvements, susceptibles de se mobiliser suivant les événements.

Il est bien clair que les images et représentations se rapportant au quartier ou à la ville figurent au premier plan. Dans ce contexte, il est important de savoir, en fonction des positions de nos répondants, si les quartiers sont avant tout caractérisés par des éléments physiques, tels que la structure du bâti, ou par référence à la population qui y vit, et si l'appréciation de la population résidente correspond à la caractéristique dominante du quartier ou si certains groupes sociaux ont une plus grande visibilité.

Nous posons l'hypothèse que si, d'une manière générale, les caractéristiques sociales sont bien reconnues, dans la mesure où cela fait partie de l'image donnée aux autres comme habitant de tel ou tel quartier, les caractéristiques démographiques de la population résidente, comme l'âge par exemple, sont moins bien connues.

Par ailleurs, en traitant du thème de la ville, nous avons privilégié les avantages qu'elle offre en termes de mode de vie. En effet, c'est par rapport à des usages de la ville que l'on peut tester l'hypothèse d'une pratique sociale différente suivant le cycle de vie ou la position sociale.

Enfin, il est essentiel dans notre problématique de mettre en rapport les diverses appartenances, ce que nous serions tenté d'appeler la superposition des citoyennetés. Là aussi, on peut poser l'hypothèse d'une conception plus englobante, d'une référence fréquente aux grandes unités spatiales pour les répondants provenant des couches supérieures ou ayant une expérience de mobilité

2. IMAGES DE LA VILLE ET DU QUARTIER

Comment les habitants voient-ils leur quartier et leur ville ? Quels sont les éléments qu'ils retiennent et privilégient que ce soit lors de la description de leur quartier ou lors du choix d'un lieu de résidence. Si nous sommes attachés, en premier lieu, aux images et à la représentation des quartiers, cela résulte de l'hypothèse que ce n'est pas tant à travers la pratique d'un espace qu'un lieu prend une signification mais également à travers l'image que les gens s'en font et à laquelle ils adhèrent. Si la population se répartit dans les quartiers de façon beaucoup plus subtile et variée que ne le ferait le seul mécanisme du marché, c'est que les quartiers ont une image, ou plutôt des images. Ainsi le "connu", les éléments-phares ou la réputation sont autant d'éléments constitutifs d'un sentiment d'appartenance. De même la composition sociale de la population du quartier joue un rôle important dans l'image du quartier et en choisissant leur quartier, les habitants choisissent un mode de vie. Relevons enfin que chaque groupe social développe, en fonction de son identité, une représentation propre de son espace de vie et des modalités d'action.

La question du pouvoir local est ainsi cruciale dans des espaces soumis à de fortes transformations. En effet, au moment où l'économie s'internationalise de plus en plus, où les habitants les plus mobiles s'inscrivent aussi bien dans des réseaux étendus que locaux, quelle est encore la pertinence du pouvoir local, la possibilité d'action des autorités ? Quel est le sens de la participation locale la plus classique, le vote, à un échelon local limité par l'échelle même des enjeux actuels ? Et la confiance dans les autorités en est-elle dès lors ébranlée ? Est-ce que tous les individus peuvent être placés dans une situation susceptible de maintenir les appartenances locales, au contraire ne parle-t-on que d'un usage métropolitain ou encore est-ce que les perspectives diffèrent suivant les répondants ?

Dans cette contribution autant que dans d'autres travaux, nous défendons l'idée que le rapport aux réalités locales peut se décomposer selon trois modalités conçues comme des variations à une conceptualisation "local-cosmopolite" : localisation, délocalisation et relocalisation.

Dans un modèle de localisation, chaque habitant se situe d'abord par rapport à un cadre de vie qu'il pratique régulièrement, qui est défini par des habitants qu'il fréquente et par l'espace du vécu. C'est une telle conceptualisation qui sous-tend l'image du village, image de plus en plus difficile à défendre au vu de l'accroissement de la mobilité pendulaire.

Dans la perspective de la délocalisation, la mobilité a supprimé les attaches locales et la région urbaine devient un espace relativement uniforme, où seules des questions d'accessibilité et d'avantages locaux déterminent la localisation des habitants.

Enfin, le concept de relocalisation affirme que les appartenances locales sont fortes mais fondées avant tout sur l'image d'un lieu, sur l'environnement, sur ce que l'on connaît. Ce dernier modèle permet de comprendre comment s'organisent des actions très locales d'habitants qui ne témoignent pas d'une durée très longue de résidence. De même, il reflète le passage de luttes urbaines mettant l'accent sur des enjeux sociaux à d'autres où le cadre de vie devient un objet majeur.

Chacune de ces trois conceptualisations est bien sûr envisageable parallèlement aux autres. Mais, suivant les quartiers ou les communes, certains rapports aux réalités locales sont plus probables que d'autres et traduisent le développement spécifique des localités en même temps que des populations différentes. D'une manière générale, il faut cependant constater que si les représentations des habitants doivent être soigneusement examinées, les pratiques recouvrent une véritable zone métropolitaine, qui se définit à une échelle beaucoup plus large.

L'exemple des équipements culturels dans le bassin alémanique est assez explicite à cet égard : leur fréquentation est avant tout définie par la position sociale des répondants, beaucoup plus que par une proximité géographique. Et il en va de même de l'usage des principaux équipements ou de la mobilité professionnelle. Dans ce sens, les modèles de délocalisation, mais aussi de relocalisation deviennent sans doute incontournables.

La question de fond est alors de savoir si l'accroissement de la mobilité entraîne un désinvestissement d'une politique communale vidée de son sens ou si, au contraire, l'outil que constitue l'institution locale est désormais réinvesti pour défendre le cadre de vie des habitants. Cette question doit se retrouver dans la manière dont les habitants conçoivent le pouvoir local et leur participation. En particulier, quelles sont les compétences qui demeurent spécifiquement locales ? Quel est l'avenir de la commune et les perspectives de développement ? Comment les autorités sont-elles perçues par rapport à ces enjeux de développement et comment les citoyens s'engagent-ils dans la participation au jeu local ?

1) Choix et image du quartier

Un questionnaire largement diffusé dans les 14 quartiers étudiés abordait l'ensemble de ces questions et nous permet d'esquisser, très brièvement, quelques éléments de réponse.

Une première question consistait à définir ce qui caractérisait le plus le quartier habité. Notons d'ailleurs que, théoriquement, aussi bien des caractéristiques négatives que positives peuvent désigner, ou stigmatiser, l'un ou l'autre quartier. Plusieurs réponses étaient possibles mais la caractéristique la plus fréquemment citée est la proximité du centre, suivie d'une caractéristique liée au site géographique (le lac, la vue par ex.). L'ambiance, l'architecture et les habitants viennent ensuite.

Relevons que si l'ambiance et l'appréciation du paysage sont des caractéristiques plutôt retenues en Suisse romande, l'architecture, mis à part le cas du Lignon (GE), et les habitants sont des éléments plus facilement cités dans les quartiers de Suisse allemande. Notons aussi que les trois quartiers bernois citent la caractéristique du trafic en quatrième position ce qui semble relever d'une sensibilité plus importante face au problème de circulation. Aucune autre de nos variables explicatives (statut social, âge etc.) n'intervient de manière significative dans l'ordre de ces caractéristiques.

Le motif du choix du quartier de résidence nous semblait également un indice important de la représentation du quartier pour ses habitants et des phénomènes de ségrégation qui peuvent s'y rapporter. On nous objectera que le choix est largement dépendant des possibilités matérielles des ménages et que toute une frange de la population est dès lors exclue d'une telle démarche. Néanmoins, nous pensons qu'en ville, avec un même budget de logement, il existe un certain nombre de possibilités de se loger en fonction de critères tels que la qualité du logement, sa proximité du centre ou son environnement.

De nouveau, plusieurs réponses étaient possibles et nous les avons regroupées. En cumulant les réponses, on trouve en premier le loyer, cité par 32 % des répondants, suivi des espaces verts (31,4 %), et de la qualité du logement (28,3 %), et enfin de l'absence de choix (25,7 %). A noter que 10 % des répondants cumulaient les deux réponses "pas d'autre choix" et "loyer" ce qui montre la contrainte liée au manque de possibilités tant financières que foncières.

L'âge n'amène pas de variations significatives alors que, mises en relation avec le cycle de vie, les réponses montrent plus de différences. Les contraintes propres à chaque groupe resurgissent fortement, notamment dans le cas des familles monoparentales où le foyer devient un élément de choix cité quasiment par une personne sur deux. L'existence d'enfants est largement en rapport avec le choix d'espaces verts, les familles biparentales y étant cependant un peu plus sensibles.

Si l'on fait intervenir la position sociale des ménages, les motifs de choix contraignants diminuent bien évidemment pour les catégories supérieures qui posent les espaces verts et la proximité du lieu de travail comme critères de la qualité du logement. En d'autres termes, nous avons ici un premier indice d'une importance particulièrement grande accordée aux politiques du cadre de vie par les catégories supérieures.

On peut dire que le quartier en lui-même et ses caractéristiques n'interviennent que peu dans le choix de la localisation de son logement et que c'est beaucoup plus des éléments contraignants (prix, disponibilité) ou pratiques (qualité du logement) qui déterminent le lieu d'habitation. Mais, même dans le cas d'un choix restreint, la perception que les habitants ont de leur quartier et de sa population nous fournit des informations quant à leur insertion et à l'homogénéité du quartier. Quelles sont alors les catégories de personnes plus souvent présentes, selon l'estimation des répondants ?

A travers une analyse factorielle des réponses, deux types de regroupements apparaissent : le premier est une vision des quartiers sous l'angle socio-économique avec d'un côté les personnes financièrement aisées et de l'autre les quartiers qui regroupent les ouvriers et différents groupes "marginaux" tels que étrangers, réfugiés, drogués. Le deuxième type est formé de variables démographiques et oppose quartiers de personnes âgées et quartiers de familles avec enfants.

Ces deux perceptions d'une population de quartier sont donc relativement indépendantes l'une de l'autre et reprennent les éléments composant les formes de ségrégation sociale et démographique.

La moyenne des facteurs, pour chaque catégorie des variables explicatives, montre que, d'une manière générale, la perception est relativement correcte notamment en ce qui concerne les catégories "ouvriers" ou "personnes financièrement aisées". L'image des quartiers telle que décrite par les habitants correspond bien à la réalité ce qui dénote une certaine reconnaissance de sa propre position sociale et de son identité.

Le facteur constitué de variables démographiques est moins systématiquement utilisé comme dimension de classement, néanmoins des variations apparaissent entre quartiers : La Blécherette, Le Mont et le Lignon sont considérés comme relativement fortement habités par des familles et enfants alors que Murfeld, Breitenrain, ou Tössfeld sont ressentis comme étant des quartiers comprenant beaucoup de personnes âgées, ce qui a été confirmé par l'analyse statistique des quartiers.

La variation de la composition démographique des quartiers est un phénomène relativement récent et lié aux phases de développement urbain. De ce fait, elle est certainement moins intégrée par la population que les différences de composition socio-économique. Battage médiatique ou réalité, relevons encore que les quartiers bernois sont ceux où les réponses "nombre de toxicomanes relativement plus élevé qu'ailleurs" sont les plus nombreuses (12 à 16 % des réponses).

Pour ces deux facteurs, les variables explicatives de l'âge, des catégories socio-professionnelles des ménages, du cycle de vie ou de l'horizon d'identité n'entraînent pas de grandes variations dans les résultats, ce qui traduit l'adhésion des individus, quel que soit leur statut social ou leur appartenance démographique à une certaine identité de quartier.

D'une manière générale, la question de la mobilité et du brassage de la population est aussi en filigrane derrière les images du quartier. Notons ici deux résultats. Premièrement, plus le quartier est institutionnalisé, plus les habitants les mieux établis prennent de l'influence politique et contrôlent les enjeux locaux.

Les habitants récemment établis sont alors écartés des réseaux d'influence.

Deuxièmement, si les villes privilégient un fonctionnement en réseau, la mobilité est moins perçue et l'intégration sociale se fait plus progressivement.

2) Ville et quartier

L'intégration au quartier peut-elle également dépendre de l'intérêt porté à la ville en général, et des pratiques que l'on en a ? Y a-t-il exclusion ou complémentarité entre ces deux lieux ? Dans un cas, on pourrait s'attendre à trouver des catégories ouvertes sur la ville par opposition à des groupes fermés sur le quartier : les réponses spectacles, diversité de la population comme réponse à la question sur les avantages de la ville seraient signe d'ouverture, alors que les possibilités d'achats, l'anonymat seraient plutôt un signe de moindre urbanité.

Une analyse factorielle sur l'ensemble de ces réponses montre bien une certaine tendance allant dans cette direction mais elle reste difficilement interprétable. Elle n'infirme en tout cas pas l'hypothèse de deux modes de pratique de la ville différents : l'un très "urbain" (spectacles, activités) et l'autre moins (transports, achats, "jamais réfléchi à une telle question"). Elle ne permet cependant pas de tirer des conclusions sur une quelconque éviction de l'un des deux espaces au profit de l'autre.

Les réponses à la question des principaux avantages offerts par la ville, montrent des variations qui s'organisent principalement par rapport aux spécificités socio-professionnelles et démographiques des habitants. L'âge tout d'abord fait apparaître des différences significatives avec un intérêt particulier des catégories plus âgées pour les possibilités d'achats. Les personnes jusqu'à 25 ans privilégient pour leur part les possibilités de spectacles; quant aux groupes de 26 à 55 ans, ce sont les possibilités d'emplois et d'études qui constituent le plus grand attrait d'une ville. Les réponses dénotant d'une conception "utilisatrice" dominant ainsi en termes relatifs et sont importantes dans la construction de la représentation de la ville.

L'image que les habitants se font de leur quartier se compose aussi bien d'éléments physiques, tels que le paysage ou l'architecture, que de caractéristiques sociales définies par l'ambiance ou la population résidente. L'analyse des résultats en fonction de nos variables de base, ne conduit pas à des variations significatives. Dans ce sens, on peut conclure provisoirement à une interaction entre le connu et le vécu dans la formation de la représentation de son lieu de vie mais il n'est pas possible, sur la base de ces résultats, de conclure que les systèmes de représentation s'organisent uniquement selon la situation dans une échelle sociale. Par ailleurs, nos répondants ont une perception du statut social attribué au quartier qui correspond assez bien aux données objectives, alors que cela est un peu moins vrai pour sa composition démographique

Cependant, dans la stratégie de choix d'un lieu d'habitation, les principaux critères retenus s'attachent au logement lui-même bien plus qu'à des éléments propres au quartier. Lorsque c'est le cas, les espaces verts sont plus recherchés que l'image véhiculée par la réputation d'un quartier. La restriction du choix engendré par les contraintes financières ou un marché immobilier tendu, est très fréquemment citée et particulièrement par les familles monoparentales et les personnes à statut socio-professionnel moyen à bas.

Enfin, la ségrégation sociale se retrouve ici. L'utilisation des diverses potentialités offertes en milieu urbain, telle qu'elle ressort des réponses, est nettement diversifiée et confirme les différences de pratiques de la ville selon les catégories sociales. Ainsi les divers équipements seront loin d'être appropriés de la même manière par les habitants. En d'autres termes, une politique prestigieuse des images de la ville représente sans doute une politique de classe, renforcée par des mécanismes de "spillovers" fiscaux.

3) Appartenances

Le sentiment d'appartenance à un lieu, s'il peut dépendre de nombreux facteurs, est à même d'expliquer aussi bien certains comportements et attitudes face aux problèmes auxquels un quartier se trouve confronté qu'un éventuel engagement en faveur de celui-ci. A l'échelle de notre recherche, il s'agit plus précisément de déterminer le niveau (ville, quartier ou autre) sur lequel se développent de tels sentiments d'appartenance entraînant un engagement ou une responsabilisation envers un lieu habité. Enfin, dernière question que nous aimerions aborder, n'a-t-on pas tendance, avec le décloisonnement des espaces de vie, à développer des sentiments multiples d'appartenance à mesure que nos espaces de référence s'étendent ?

L'hypothèse est ici que le lien entre ces sentiments et une mobilisation pour son quartier, qu'elle soit action politique ou simple participation à une activité locale, ne s'établit cependant pas automatiquement. C'est un problème majeur que de savoir dans quels cas, et dans quelle mesure, une relation peut-être établie entre lien affectif et participation. Mais avant d'aborder ce problème, voyons tout d'abord ce qu'il en est de l'appartenance et de l'attachement porté à son lieu de vie.

Une première question reprenait simplement l'attachement au quartier. Est-ce que ce lieu constitue encore, pour ses habitants, un endroit avec lequel s'établit un lien particulier ? Si 43,7 % des répondants se déclarent fortement attachés à leur quartier, une très nette variation dans les réponses apparaît entre Suisse allemande et Suisse romande. En effet, pour les quartiers suisses allemands, le taux le plus élevé est de 21,4 % (Murifeld), alors qu'il grimpe à 61,8 % aux Eaux-Vives.

Non seulement les habitants des quartiers de Suisse allemande ne montrent pas un fort attachement, mais ils sont plus de 30 % à déclarer qu'ils ne sont pas vraiment attachés à leur quartier.

Tous quartiers confondus, l'attachement apparaît comme fortement lié à l'âge du répondant et augmente régulièrement avec ce dernier, le maximum étant 66,7 % de réponses "oui beaucoup" chez les personnes de plus de 75 ans. Il est également fonction de la durée de résidence dans le quartier et croît parallèlement à cette dernière. Enfin, si les différentes positions dans le cycle de vie n'interviennent pas, la position sociale du ménage fait apparaître des variations puisque 60 % des ménages d'ouvriers qualifiés se déclarent très attachés à leur quartier (contre 28 à 40 % pour les autres catégories).

La catégorie socio-professionnelle la moins liée localement est celle des professions intellectuelles et d'encadrement (33 % se déclarent pas vraiment attachés au quartier).

Si l'on se réfère aux hypothèses d'un plus fort engagement des intermédiaires et des professions intellectuelles et d'encadrement en faveur de leur cadre de vie, d'autres motifs d'engagement que le seul attachement à un espace semblent devoir être recherchés. Ces résultats minimisent l'effet potentiel d'un attachement local sur la participation. C'est probablement aussi dû au fait que les problèmes liés au cadre de vie sont avant tout envisagés en terme généraux de qualité de vie et indépendamment du lieu même d'habitat.

Dans le même sens, est-ce que les gens se sentent "chez eux" en ville, dans leur quartier, dans leur immeuble et dans leur logement ? On retrouve dans cette question l'ouverture et le repli face aux lieux fréquentés ainsi qu'une première indication quant à une éventuelle multiplicité des appartenances. D'après les réponses, on se sent d'abord chez soi dans son logement (59,3 %) puis en ville (28,7 %), ensuite dans son quartier (24,3 %), enfin aux abords de son immeuble (17,1 %). Si l'on regarde la variation du sentiment "être chez soi" dans la ville ou dans le quartier, une distinction s'opère au niveau des catégories socio-professionnelles : les indépendants et non-actifs (étudiants chômeurs) indiquent une préférence pour la ville, tandis que les catégories "ouvriers qualifiés" et "travailleurs non-qualifiés" ont davantage le sentiment d'être chez eux dans le quartier. Les professions libérales et les intermédiaires ont peu répondu à l'ensemble de ces questions au contraire des retraités qui sont nombreux à se sentir chez eux aussi bien dans leur quartier que dans leur ville.

Le degré d'institutionnalisation du quartier ne semble pas être un facteur explicatif de ces variations, dans la mesure où l'on retrouve davantage le sentiment d'être chez soi dans des quartiers où l'institutionnalisation est faible. Quant au fait de vivre dans un quartier constitué à partir des limites d'une ancienne commune ayant fusionné, il ne peut être considéré comme déterminant, au vu des résultats observés dans les quartiers de Winterthur. En d'autres termes, à suivre les réponses des habitants, ce n'est pas la réalité institutionnelle d'un quartier qui en fait le charme premier ou détermine un sentiment d'appropriation.

3. LA COMPLEXITE DE LA VIE SOCIALE

Les paragraphes précédents ont montré une série de résultats partiels à propos de la manière dont le quartier est perçu, dont la ville est investie et sur les canaux de communication qui peuvent exister entre citoyens et autorités. Ces résultats sont cependant restés fragmentaires dans la mesure où les interactions qui existent entre ces domaines n'ont pas été systématiquement explorées et qu'il est utile de les synthétiser dans une perspective globale. C'est bien là l'intérêt d'une typologie qui permette de faire la synthèse des comportements et représentations évoqués jusqu'ici. Mais quels indicateurs utiliser ?

Une première question concerne l'espace de référence ou le territoire pour prendre une notion plus géographique. Finalement, nous aboutissons à deux espaces différents : le premier, celui des pratiques, le vécu, s'étend pour une large part de nos répondants à la région urbaine dans son ensemble. L'autre, l'espace des représentations, le connu, est beaucoup plus flou à apprécier mais relève davantage d'un environnement étroit. Ceci est vrai, d'une manière ou d'une autre, pour la plupart des catégories sociales, y compris les mieux dotées. Par exemple, O. Benoît-Guilbot s'interroge sur les stratégies des catégories sociales supérieures, "sinon pourquoi se retrouveraient-elles, ségréguées, dans un quartier cher" ? Les individus développent des sentiments d'appartenance variables face à ces divers espaces et font état de réseaux d'insertion également très divers, qu'ils soient strictement localisés, dans le quartier, ou s'étendent à l'échelle de la ville.

Indépendamment des espaces de référence se pose la question de l'insertion et des espaces sur lesquels on peut agir. En d'autres termes, comment se noue la participation en milieu urbain. Les résultats précédents nous ont appris que cette participation était relativement traditionnelle, variable suivant la position sociale et avec une propension assez forte à utiliser les pétitions. Par ailleurs, la participation apparaît comme très pragmatique; issue avant tout des problèmes locaux et assez éloignée d'une vision du monde qui déterminerait les comportements de manière unilatérale.

Le lien entre ces deux réflexions pose la question de la superposition des espaces sociaux et politiques mais aussi, si elles existent, celles des relations entre ancrage territorial et participation politique. Pour répondre à cette question, nous avons essayé de construire une typologie à partir de nos données, qui définit des groupes d'individus ayant des caractéristiques semblables.

Les variables constitutives sont construites à partir du sentiment d'appartenance géographique, de la participation politique et associative et des items décrivant l'anomie. Trois ensembles de variables peuvent être distingués.

1. Les question d'attachement et d'appropriation, qu'il s'agisse de la ville ou du quartier. Ces deux indicateurs renvoient clairement à la question des niveaux spatiaux qui servent de référence pour une éventuelle action. On retrouve ici l'idée que nous développons au début, d'une différenciation croissante entre pratique d'un espace et représentation de son usage, entre les ordres du connu et du vécu qui semblent avoir un impact important sur le fonctionnement urbain.
2. L'étude de l'insertion dans des réseaux formels, comme de l'appartenance à des associations, ou à des mouvement informels, comme indispensable au moment où l'on parle de fonctionnement urbain dans la mesure où ces éléments permettent aussi bien l'accès à la connaissance des processus d'intervention que l'établissement d'un réseau, véritable support à l'action. Mais le comportement politique, qu'il soit conventionnel comme le vote, ou moins codifié comme les pétitions ou les manifestations, est aussi indispensable à la compréhension du rôle des citoyens. Dans le même sens, le poids octroyé aux habitants dans les problèmes du quartier, comme la réaction à une hypothétique installation d'une importante nuisance, sont à prendre en compte, la première parce qu'elle renvoie assez directement aux questions de démocratie de quartier et la seconde parce qu'elle mesure une capacité à se mobiliser sur des enjeux précis, éventuellement en dehors de l'espace contrôlé par les partis ou les associations.
3. Des attitudes personnelles interviennent également dans la manière de prendre en compte son environnement et, éventuellement, d'y réagir. En l'occurrence, c'est ce que nous mettons ici sous l'étiquette d'anomie, à savoir le sentiment de perte de maîtrise de son destin et l'impression de ne pas avoir de possibilités d'intervention. Ces indicateurs sont indispensables pour juger de l'implication qu'un individu peut vouloir dans la gestion urbaine, en complément à d'autres indices sur les valeurs et orientations politiques qui se reflètent, partiellement tout au moins, dans des variables supplémentaires que la typologie doit précisément prendre en compte.

L'interprétation ne peut toutefois se borner à ces quelques variables constitutives mais demande la comparaison des résultats avec d'autres variables. Techniquement, ce qui n'est rien d'autre que de multiples tableaux croisés entre appartenance typologique et une batterie d'indicateurs peut être réalisé en recourant à la notion de variables supplémentaires. Du point de vue de l'interprétation, il ne s'agit cependant pas seulement d'une aide mais aussi d'une validation dans la mesure où la solution adoptée doit avoir vertu prédictive sur le comportement des répondants. Ces variables supplémentaires peuvent être regroupées sous trois chapeaux plus généraux.

1. Les variables d'identification permettent de préciser aussi bien la cohérence sociale que géographique des types. Il est raisonnable de ne pas les situer comme variables constitutives dans la mesure où l'on souhaite obtenir une classification des rapports au fonctionnement urbain et non une matrice explicative basée sur les positions sociales qui resterait la même quel que soit le sujet d'enquête.
2. Les intérêts urbains et images de la ville sont clairement de première importance par rapport au thème dans la mesure où un des points de départ de notre recherche postulait précisément que le quartier ne pouvait se limiter à ses frontières mais demandait de considérer la ville et la région urbaine pour le comprendre.
3. Les priorités politiques et l'appréciation de l'action des autorités locales sont aussi fonction des positions résumées par la classification et appartiennent donc également à cette étape de validation.

La classification utilisée nous a amené à retenir une structure simple distinguant six groupes. Cette solution est un compromis raisonnable entre détail de la solution et facilité de l'interprétation.

Même si de nombreuses variables sont présentes, quelques unes, qui présentent un intérêt tout à la fois statistique et théorique, sont particulièrement utiles pour constituer la typologie. Il s'agit avant tout de l'attachement au quartier et du sentiment de s'y sentir chez soi, de la participation politique et du sentiment d'anomie, soit les variables constitutives que nous venons de présenter.

1) Une typologie des habitants

En considérant l'ensemble de ces questions, il a été possible de déterminer 6 types que nous allons décrire et dénommer maintenant. Pour l'interprétation, il faut cependant se souvenir que si chaque répondant est attribué à un type et à un seul, un certain flou demeure dans l'appartenance réelle de chacun. En fait, il s'agit largement de types idéaux, qui déterminent des modes de vivre et de participer en milieu urbain.

Type 1 : les acteurs du quartier

Le type 1 représente 21,8 % des répondants. Son représentant typique apparaît très attaché à son quartier. Par rapport aux hypothèses de localisation, il est important de souligner que, pour caractériser son quartier, il paraît plus sensible aux habitants qu'à l'environnement construit. Cet investissement dans la société locale se retrouve dans l'intérêt manifesté pour la rubrique politique locale ou l'appartenance à de nombreuses associations dont certaines sont clairement orientées vers l'action au niveau local.

D'un point de vue personnel, un tel répondant paraît persuadé d'une maîtrise de son destin et de sa capacité à agir, ce qui se traduit par une participation active à la politique, qu'elle soit traditionnelle ou non, et une tendance à faire largement confiance aux autorités.

Le fait qu'il voit bien une participation des habitants dans les conflits liés à la construction et au logement donne un grand poids aux activités locales, quelle que soit l'expérience de mobilité. C'est pourquoi nous parlerons des acteurs du quartier.

Type 2 : les anomiques

Le type 2 isole moins d'un dixième de l'échantillon (8,1 %). Il est caractérisé par le sentiment de se sentir chez soi dans son logement, beaucoup plus que dans le quartier ou dans la ville. Notons pourtant que certains éléments de localisation dans le quartier existent dans la mesure où ces répondants s'y sentent davantage "chez eux" que dans la ville et aussi dans la connaissance de nouveaux habitants. La lecture des journaux de quartier ou de la chronique locale est plus rare que chez la moyenne des répondants. De même, la participation aux associations est faible.

Si la tendance à utiliser les moyens de protestation politique non conventionnels apparaît assez faible, la proportion déclarant aller voter n'est qu'à peine inférieure à la moyenne. Il n'en reste pas moins une attitude très critique envers les autorités et peu de possibilités perçues de les atteindre. Enfin, la caractéristique la plus importante est peut-être l'accord, net, avec les variables décrivant des tendances anomiques : par exemple, pour tous les répondants de ce groupe, une voix ne compte guère par rapport à la somme des suffrages exprimés en situation électorale. De même, l'idée que chacun peut défendre son point de vue est moins souvent reprise que dans l'ensemble des répondants. Ce sentiment de ne pas pouvoir intervenir sur son destin politique nous invite en l'occurrence à parler d'anomie à son propos.

Type 3 : les métropolitains

Le type 3 est un groupe numériquement important dans la mesure où il regroupe plus d'un tiers de la population (37,2 %). S'il se sent plutôt "un peu" que "beaucoup" attaché à son quartier, il faut souligner qu'il se sent, plus que les autres, "chez lui" en ville. Son rapport au quartier semble basé sur l'architecture plutôt que sur les habitants. Enfin, membre de nombreuses associations, sensible aux problèmes locaux, informé par les rubriques locales des journaux, actif politiquement que ce soit par le vote ou d'autres moyens comme la manifestation, il est aussi prêt à donner un grand poids aux avis des habitants. Nous tendons dès lors à parler des acteurs de la ville ou des métropolitains.

Notons cependant que si les activités font apparaître ce groupe utilisant intensivement les possibilités urbaines, si le regard porté sur le fonctionnement politique tel qu'il transparaît aussi des indicateurs décrivant l'anomie reste critique, tout laisse pourtant penser que son engagement pourrait l'amener à figurer dans le groupe des "acteurs du quartier" après quelques années de résidence dans un quartier.

Type 4 : les désintéressés

Le type 4 regroupe plus d'un cinquième des répondants (21,6 %). Il est moins attaché à son quartier que la moyenne des répondants mais ne fait pas davantage référence à la ville. Par rapport au quartier lui-même, ce n'est que le site comme item qui est souvent mentionné tandis que les propositions qui font davantage référence au vécu ne sont que peu utilisées. Les individus constituant ce groupe ne lisent que peu la rubrique locale, ou les journaux de quartier. S'ils disent encore aller voter, ils ne sont pas prêts à manifester et n'appartiennent que rarement à des associations, a fortiori si elles ont des visées d'actions concrètes. Ce groupe, même s'il ne se distingue pas par un cursus particulier, apparaît comme délocalisé, faiblement intégré, sans toutefois que l'anomie n'apparaissent comme dans le type 2. En d'autres termes, nous parlerons de désintéressés. Notons que cette faible intégration n'exclut pas l'idée de mobilisation contre une éventuelle usine d'incinération des ordures, exemple retenu pour l'enquête. Peut-être même rend-elle cette mobilisation plus puissante et plus imprévisible ?

Type 5 : les spectateurs

Le type 5 est un groupe numériquement assez faible : 5,3 % de l'échantillon, mais les opinions qu'il exprime sont également importantes dans le système formé par la typologie. En grande majorité les gens qui le constituent ont vécu ailleurs que dans l'agglomération d'enquête et la plupart de leurs rapports aux quartiers et à la politique locale sont ainsi placés sous un signe d'extériorité.

Par exemple, le quartier est bien plus souvent caractérisé par son architecture et ses activités plutôt que par ses habitants. La lecture d'un journal de quartier se situe dans la moyenne des répondants mais celle de la rubrique locale n'est pas régulière : parfois ou jamais. Les individus de ce groupe paraissent relativement critiques et éloignés des réseaux officiels dans la mesure où ils n'ont guère de connaissances parmi eux, ne votent quasiment pas mais, par contre, ils sont relativement prêts à manifester, s'opposent à la construction d'une usine d'incinération des ordures dans leur quartier et surtout estiment que les habitants doivent pouvoir s'exprimer sur les conflits et les problèmes du bâti dans le quartier. Dans ce sens, s'il y a une tendance à les définir comme relocalisés au niveau du quartier, nous parlerons, plus communément, des spectateurs du quartier, sans oublier qu'ils restent apparemment mobilisables à partir de bien des sujets concrets.

Type 6 : les nostalgiques

Si le type 6 représente peu de répondants (5,9 %), il est nettement caractérisé par une participation faible dans les associations, a fortiori si elles sont tournées vers l'action, et un très faible engagement politique : si la tendance à aller voter est bien plus basse que dans les autres groupes, il n'y a pas non plus de volonté d'utiliser des moyens moins conventionnels, que ce soit la pétition ou la manifestation. Ces répondants se disent attachés au quartier même s'ils ne s'y sentent pas nécessairement chez eux et qu'ils privilégient un peu le niveau de la ville. Ils citent l'ambiance du quartier comme atout mais ne connaissent que peu les nouveaux habitants. Enfin, ils s'intéressent à la presse locale. Notons enfin qu'il s'agit fréquemment de personnes âgées, ou de répondants qui ont de la peine à formuler une réponse aux questions d'opinion comme l'appréciation des slogans politiques par exemple.

Ce type est peut-être le plus difficile à définir sous une étiquette univoque dans la mesure où il apparaît tout à la fois comme localisé dans son rapport à la ville mais dépouillé d'un sentiment de maîtrise de son environnement. Ce double aspect nous amène à parler, en langage savant, de répondants anciennement localisés ou, plus prosaïquement, des nostalgiques du quartier.

2) Typologie et position sociale

Tout au long de cette communication, nous rappelons que l'appartenance à telle ou telle ville pouvait changer les règles du jeu de la participation et de l'insertion locale.

A parcourir des résultats, c'est bien ce que nous retrouvons en constatant que les types 1 et 2 ne se retrouvent guère dans les deux villes suisses alémaniques tandis que le groupe 3, qui se définit précisément par rapport à l'urbain en général, y est beaucoup plus présent. Ce résultat est étonnant par rapport à l'idée que le quartier constituait une entité plus importante en Suisse alémanique. Le taux de réponse plus faible que l'on avait observé dans la partie orientale du pays était pourtant déjà un indice dans ce sens, de même que le pourcentage plus faible de réponses à la question "vous sentez-vous attaché à votre quartier". Il faut bien convenir que l'institutionnalisation des quartiers n'est probablement pas suffisante pour susciter un engouement populaire.

Il est intéressant de noter que le type 5, que nous qualifions de spectateurs, est relativement très présent dans le quartier du Lignon, quartier de grands immeubles construits dans les années soixante. Ce résultat montre que, sous certaines conditions, il est possible de recréer un attachement fort dans des quartiers modernes.

Le travail de l'association des habitants du Lignon, de même que les autres efforts d'animation y sont certainement pour quelque chose mais il faut souligner ici le décalage entre la vision relativement négative que peuvent avoir les Genevois de ce quartier et celle, relativement positive, de ses habitants.

Enfin, le type 1, les acteurs du quartier, qui se distingue par sa forte insertion se retrouve plutôt dans des quartiers caractérisés par une petite taille comme l'Industrie à la Chaux-de-Fonds ou la commune du Mont. La proportion de répondants qui appartiennent à ce groupe à Champel, quartier riche par excellence, n'est que peu supérieure à la moyenne, ce qui montre que la position sociale elle-même joue un rôle assez faible, plus faible en tout cas que celui que nous attendions dans la composition des types. Même si les couches supérieures appartiennent davantage au type 3, métropolitains et, a contrario, les travailleurs non qualifiés au groupe 2, anomie, ces différences restent assez minimes mais il ne faut pas oublier que le lien traditionnel entre position sociale et participation politique ou associative est un peu occulté ici par le fait que tous nos répondants ont un intérêt minimal pour le quartier.

La position dans le cycle de vie est plus déterminante en l'occurrence. Les répondants des types 1, 3 et 5, ceux qui insistent le plus sur la parole à octroyer aux habitants des quartiers, appartiennent souvent à des familles tandis que les personnes seules se retrouvent davantage dans les types 2 ou 6. On retrouve donc dans ce contexte le rôle excessivement important accordé aux familles en général, et aux enfants en particulier, pour l'appropriation de l'espace local.

Il est clair que, dans ce contexte, âge et durée de résidence ne sauraient avoir un impact nul dans l'explication. C'est bien le cas, en particulier pour les groupes 1 et 6, dont les répondants sont plus âgés et implantés depuis longtemps mais pour lesquels la relation n'est pas aussi forte que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre.

En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une acclimatation automatique au quartier qui entraîne une nécessaire participation, mais aussi bien l'usage que les images interviennent au moment où un investissement plus important par rapport au quartier s'impose.

Dans la mesure où la connaissance d'une localité et des signes qui y sont liés semblent d'autant plus importants au moment où le rapport au lieu tend à se distendre, il est intéressant de regarder si des groupes sociaux apparaissent dès lors comme dominants dans la définition du quartier. Dans ce contexte, une question interrogeait sur la présence de certains groupes sociaux jugés significatifs et deux autres s'intéressaient aux changements et aux attitudes face aux nouveaux habitants.

Ces questions ont également une fonction de validation de la typologie sur laquelle nous insistions dès le début du chapitre 3. Dans ce contexte, quelles sont par exemple les relations qui peuvent être déterminantes entre la position par rapport au quartier et les principaux avantages à habiter la ville ? Les spectacles, la diversité et les possibilités d'emplois sont bien davantage appréciées par ceux, relativement insérés, qui ont un rapport positif à la ville comme les répondants "localisé" du type 1 ou les "relocalisé" des groupes 3 et 5.

La forte proportion d'individus du type 6 ne répondant pas aux questions concernant la vie sociale locale montre bien la position en retrait de ce groupe par rapport à la vie actuelle du quartier. Plus généralement, il faut noter qu'une forte insertion locale, en particulier présente dans le groupe 1, amène à une vision positive du quartier : moins de toxicomanes, plus d'enfants, mais aussi peu de mouvements de population. De même, un intérêt fort pour les événements locaux semble faciliter la connaissance de nouveaux habitants, beaucoup moins fréquente pour ceux qui se rapportent à la ville. Enfin, il faut signaler que l'attention portée aux événements locaux et à la politique est essentielle pour saisir les conflits présents dans le quartier : ces derniers, mentionnés par 30 % et plus de répondants dans les groupes 1, 3 et 5, ne le sont que par 10 % en moyenne dans les types 4 et 6.

A priori, on peut s'attendre à ce que le rapport au quartier ne soit pas sans lien avec les avantages déclarés de la vie urbaine et qu'il s'en dégage des usages différents. Le tableau 2 ne montre cependant pas de différences très fortes, tout au plus peut-on noter que les spectacles et la diversité sont davantage valorisés par les groupes localisés (1) et relocalisés (3 et 5) tandis que des catégories plus utilitaires comme les possibilités d'achats sont plus souvent retenues par les groupes délocalisés (2 et 4) et anciennement localisés (6). Ces résultats amènent alors à postuler des différences de valeurs ou de priorités politiques suivant les groupes.

3) La typologie comme système

L'élément le plus intéressant de l'interprétation d'une typologie est peut-être de montrer que les types définis s'organisent entre eux en suivant une logique, qu'ils forment un système. En d'autres termes, que le résultat n'est pas seulement une construction ad hoc mais s'insère dans un schéma conceptuel qui guide l'interprétation. En l'occurrence, l'interprétation a clairement fait appel aux modes de références, aux lieux et à l'insertion sociale et politique, en montrant en outre que toutes les combinaisons ne sont pas exploitées au moment où l'on parle d'enjeux locaux.

Selon cette présentation, deux concepts jouent un rôle fondamental : le rapport au lieu mais aussi l'insertion plus ou moins importante dans la société locale. Il faut d'abord souligner que ces deux dimensions ne sont pas totalement indépendantes dans la mesure où la localisation implique, souvent, une certaine forme d'insertion sociale. Ensuite, il faut également noter que le niveau sur lequel se fait l'insertion est également variable, particulièrement en situation de relocalisation où la ville paraît jouer un rôle important, où des réseaux peuvent se constituer qui ne fonctionneraient pas à une échelle plus petite.

Il n'est pas inutile non plus de remettre en perspective cette typologie par rapport aux modèles qui opposent localisme et cosmopolitisme. Il apparaît ainsi qu'il n'y a pas une simple opposition entre horizon et local, qui impliquerait une volonté d'action, et une désinsertion reliée à une perception cosmopolite mais que le jeu de la participation locale traverse ces horizons spatiaux.

Enfin, il faut souligner qu'une telle construction permet de lier explicitement les images de la ville que se forgent les habitants et les modalités de participation locale, c'est-à-dire relier images et gestion urbaine.

AUTORITES, USAGE DE LA VILLE ET CULTURE POLITIQUE

A ce jeu sur les images, il convient d'ajouter la position des autorités locales, que ce soit par l'image qu'elles tendent à donner à la ville; par l'image qu'elles suscitent chez les administrés, et donc un lien politique susceptible de nourrir la citoyenneté, ou par la liberté que procure le système politique local et la culture politique que l'on est susceptible d'y rencontrer. Rappelons d'abord quelques règles du jeu.

D'abord, le système helvétique est tout à la fois décentralisé et morcelé. Plus de 3000 communes pour 6 millions d'habitants. Et les communes urbaines n'échappent pas à la règle de l'éparpillement et posent incontestablement la question du pouvoir d'agglomération. Cette question est d'autant plus cruciale que les pouvoirs exercés par les communes sont plutôt étendus suivant le droit suisse.

La construction urbaine ne respecte alors plus du tout les frontières communales et une possibilité de rééquilibrage, pas plus chimérique que d'autres, consiste précisément à redonner certaines compétences aux quartiers, en même temps que l'agglomération, dans son ensemble, voit ses compétences renforcées.

Ensuite, le jeu de la consultation des habitants s'inscrit dans un système basé sur la démocratie semi-directe.

En suisse, même si les régions du pays connaissent de grandes différences, les habitants des unités politiques connaissent la possibilité de proposer des innovations (droit d'initiative) et celle de demander qu'un acte législatif soit soumis au vote du souverain (droit de référendum). Certaines communes ont un usage plutôt intensif de tels systèmes (par exemple, la commune de Berne a connu plus de 130 scrutins communaux entre 1980 et 1990) tandis que d'autres communes en comptaient moins d'une dizaine durant le même laps de temps.

Du point de vue des autorités, la règle du jeu est assez complexe, au moment où les habitants-citoyens disposent d'un pouvoir de blocage à travers les outils de la démocratie semi-directe, et demandent d'établir un minimum de consensus, que ce soit à travers les militants politiques stricto-sensu ou l'ensemble des personnes actives dans le tissu associatif. De facto, dans les communes alémaniques, où l'institutionnalisation des niveaux "micro-locaux" est forte, les élites traditionnelles, fortement intégrées, vont tendre à contrôler le jeu. A l'inverse, dans les villes romandes, où les réseaux fonctionnent sur une base plus large, moins territorialisée, ce sont des catégories plus larges de citoyens qui sont associées au processus décisionnel.

Cette règle du jeu, largement culturelle, s'exerce différemment suivant l'homogénéité des quartiers, bref suivant la ségrégation que l'on peut observer dans la région urbaine. Mais elle pose aussi explicitement la question des relais qui doivent être mis en place entre habitants et autorités locales, la manière et la substance à partir desquelles ils doivent opérer.

Or, et c'est peut-être là un des principaux acquis d'une telle recherche, il faut bien reconnaître que les images et représentations jouent un rôle de plus en plus important dans la question du fonctionnement et de la participation locale. Il ne s'agit pas seulement des images imposées par un marketing urbain ou une politique culturelle très ciblée; il ne s'agit pas seulement des relations telles qu'elles se tissent entre habitants et autorités locales; il ne s'agit pas seulement de l'image que l'habitant se crée de son quartier et de ce qui le caractérise objectivement ou subjectivement par rapport aux autres, mais de toutes ces interrelations en même temps. Ce n'est qu'en tenant compte, en même temps, des dimensions politiques, sociales et morphologiques que le fonctionnement urbain et la participation des habitants peuvent être appréhendés. Inutile de dire que la question du patrimoine social est au cœur de cette problématique.

11h00 : Deux expériences :

Le lien de l'histoire et de l'usage dans le quartier populaire des Marolles" par Jacques VAN DER BIEST, Secrétaire Général du Comité général d'action des Marolles (Bruxelles).

Le quartier des Marolles occupe 52 ha dans le centre urbain ancien de Bruxelles, appelé le Pentagone, 450 ha. Il est situé entre les deux enceintes de la Ville : la première datant du XI^e siècle était destinée à protéger la ville contre ses ennemis extérieurs. Les Marolles sont situées aux flancs d'une colline qui s'élève à 62 mètres à son sommet, descend assez rapidement à 38 mètres (rue Haute) et ensuite s'incline doucement jusqu'à 22 mètres, le tout jusqu'à peu près 1 Km. L'orientation est excellente (sud-ouest), la salubrité totale, les possibilités de cultures très grandes : la vigne y a poussé pendant des siècles.

Le quartier s'organise petit à petit autour d'une rue centrale qui suit la courbe de niveau de 30 mètres. Une autre, parallèle, se crée à 60 mètres (rue aux Laines), une autre encore à 20 mètres (la rue des Tanneurs). A partir de là s'ouvre toute une série de ruelles, d'impasses précises qui petit à petit vont aboutir à un quartier dont le tracé actuel date du XVI^e siècle. Le tracé est inchangé jusque 1930. Ensuite, il commence à être modifié en fonction des impératifs du transport automobile autant que de la spéculation immobilière.

L'architecture en est extrêmement riche, puisqu'on trouve des témoins construits du XVI^e siècle à aujourd'hui. Il y a aussi quelques œuvres majeures du patrimoine architectural bruxellois : les Eglises de la Chapelle et des Minimes, le Palais de Justice, une école d'Horta, etc.

La création d'un bouclier protégeant cathédrale, marché et les châteaux des grands lignages, vers 1100, implique la présence d'une population déjà importante. Il faut cependant bien noter que le peuple n'habite pas intra-muros. Comme dans la Babylone du VI^e siècle avant J-C (un million d'habitants), seuls vivaient à l'intérieur de ses fortifications, le dieu dans son temps, le fils de dieu, le Roi de Babylone, les services administratifs et l'armée. La population habite dans de misérables cabanes tout autour de la ville. Il en est de même dans le Bruxelles premier : le Marollien commence sa vie par l'exclusion, c'est un "clochard" c'est-à-dire qu'il doit quitter la ville au son de la cloche du soir. Il ne peut y entrer que le matin, lorsqu'on ouvre les portes. Dès leurs origines, les Marolles seront le lieu de la pauvreté, de la marginalité, de la précarité, de l'exclusion. Témoins : la léproserie St Pierre (aujourd'hui l'hôpital St Pierre), créée à 1 Km de la Steenpoort (derrière l'Eglise de la Chapelle). Là étaient enterrés tous ceux qui mourraient de cette terrible maladie.

Si donc, les Marolliens sont toujours des exclus (dans leur grande majorité), les critères d'exclusion varient considérablement. Au moyen âge, par exemple, le travail sur les corps morts d'animaux faisait contracter une impureté légale et donc chassait tous les tanneurs du centre urbain.

Toutefois, on retrouve un critère général : c'est la faiblesse des revenus. La richesse est d'abord immobilière, et devant le caractère unidimensionnel de cette richesse, les Marolliens s'efforcent de créer du commerce. C'est ainsi qu'ils vont s'efforcer de survivre. Le commerce suppose un minimum de surface : ce fut possible dans le quartier, car dès 1138, Godfroid le Barbu, duc de Brabant, accorde un "alleu", quelques hectares, à des moines du Saint Sépulcre de Cambrai pour y construire l'Eglise de la Chapelle et le Couvent y adossé.

A partir de là, petit à petit, existe la possibilité d'acquérir la surface indispensable. C'est la naissance de la démocratie et toute notre histoire est celle de la lutte visant à la participation à la vie politique, donc à la prise de pouvoir. Non sans mal. Mais l'ardeur renouvelée de la population du quartier est toujours parvenue à vaincre les obstacles : ainsi affirmons nous que les Marolles ont été et restent la dynamique sociale de Bruxelles. Le quartier se développe : au début du XII^e siècle, le "domaine" de Notre-Dame de la Chapelle comportait deux tailleurs, deux tisserands, un peaussier, deux forgerons et deux charpentiers. Or, en 1405, les flammes de l'incendie (allumé par les patriciens qui désiraient calmer la population trop nerveuse) anéantirent 2400 maisons et 1400 métiers à tisser. Le développement économique est possible dans le système communal qui favorise notre esprit d'indépendance, plus ou moins contestataire, peut-être même récalcitrant. Après l'exécution d'Anneessens (un échevin important de la ville) en 1719 le marquis de Prié écrivait à l'empereur d'Autriche : "car après la manière dont on a rangé ce peuple de Bruxelles, qui était de tout temps le plus turbulent, d'autres villes ne songeront plus à se remuer. L'exemple que l'on donnera réparera entièrement le scandale qu'il a causé dans ce pays".

"L'urbanisme est la projection sur le sol des rapports sociaux" disait Lefebvre. C'est vrai aussi de l'architecture. Notre société produit du bâti: maisons, rues, places. A partir de 1500, on bâtit en briques, après les terribles incendies qui avaient ravagé la ville au cours du XV^e siècle, et on se décide pour un urbanisme de proximité.

Pas de grandes parcelles, mais les 6 mètres de façade. Chacune dispose d'un accès à l'égout et souvent à l'eau. Les groupes sociaux s'installent dans une division verticale. Au rez-de-chaussée le commerce, au premier le patron, au second le fils du patron, au troisième la domesticité ou les différents employés du patron.

Les tracés des rues sont sinueux, car le cheminement est fidèle aux courbes de niveau, les déplacements faciles, les rues sont étroites, entre 12 et 16 mètres, et les places sont fermées. Depuis 1930 règne le souci de l'orthogonie, de la ligne droite, qui permet le contrôle social et des déplacements plus rapides. Les rues ont tendance à s'élargir et l'on gomme les saillies. Les places s'ouvrent et deviennent de vastes espaces. Plus encore aujourd'hui, la manière de construire a été abandonnée dans l'esprit des CIAM, et nous connaissons deux grandes implantations de ce type qui n'ont aucun rapport avec leur environnement bâti.

La lutte contre ce genre d'architecture et d'urbanisme a culminé en juin 1969 dans la bataille des Marolles. Trois îlots formant le cœur de la Marolle autour de la rue Montserrat, étaient menacés de destruction par l'extension du Palais de Justice (bureaux et archives). Dès le 7 juillet, la population refusa cette décision qui ne tenait pas compte de sa vie et exprima son opposition dans une conférence de Presse tenue en plein air face à la rue de la Prévoyance. Commencèrent alors les démarches auprès de tous les pouvoirs publics. Fin août 69, le Ministre de la Justice, promettait de surseoir aux extensions prévues. Ce qui se fêta en enterrant le 13 septembre 1969 "le promoteur, la bureaucratie - sa fidèle épouse - et son enfant - l'arrêté d'expropriation - ". Il fallut toutefois encore attendre deux ans avant que l'arrêté royal de déguerpissement ne soit abrogé, mais cette lutte avait cristallisé les efforts accomplis par diverses associations pour développer la vie du quartier et celles-ci s'organisèrent en un "Comité d'Action des Marolles" qui devint "général" dans la mesure où il s'agit d'une fédération de groupes. Le combat pour la rénovation du quartier des Marolles commençait. Il était temps. Des 45000 habitants à la fin de la guerre, nous n'étions plus que 12000 en 1969. A la Marolle, nous étions descendus de 6000 à 2000. Le 14 février 1970, 400 personnes réunies dans la salle de fêtes de la rue Montserrat ont voté le principe de la remise en état de leur bâtiment et espace social, suivant 4 idées :

- maintien des gabarits et alignements existant;
- des loyers semblables à ceux qui y étaient à ce moment;
- une destination logement populaire, petits commerces et artisanats;
- une réalisation par phases successives permettant à tous ceux qui le désiraient de rester dans le quartier.

Les idées qui, au départ, animaient l'équipe de base étaient d'abord la cohérence entre l'habitant et l'habitat. La certitude que si l'hygiénisme a du bon, il ne suffit pas d'être à l'abri des intempéries pour dire que l'on habite bien. Le premier problème perçu est technique, celui d'individus et de familles mal logées, donc à reloger dans des appartements adaptés. Or, ces appartements sont plusieurs dans une même maison.

Second problème : donc une action doit être menée au niveau de cette unité d'habitat et les maisons sont reliées par les rues et les places qui forment un espace social qui est l'espace urbain particulier. Le lieu de la convivance.

Troisième aspect : il faut travailler et le Comité des Marolles, dès ce moment, prône l'existence de quartiers mixtes, travail et habitat.

Quatrième aspect : développement : nous avons longtemps pensé que le "logement social" résoudrait de problème des taudisards. Il faut aujourd'hui déchanter : le logement social s'adresse à la "low middle class" et loin de développer l'autonomie (qui est la véritable lutte contre la pauvreté), des personnes et des groupes qui y habitent, nous avons pu constater un nivellement et un processus d'exclusion des familles-problèmes, par exemple.

Nous pensons donc aujourd'hui une nouvelle formule : seul le logement amélioré est capable d'apporter une réponse à l'attente des démunis.

Cela n'est pas plus cher, mais bien moins cher, on a rénové à 17000 FB/m² alors que la construction dans le quartier plafonnait à 30000 FB/m².

Nous commençons aujourd'hui une vie nouvelle. La ville peut être vue comme un pur moyen de production, une espèce de vaste industrie. Mais elle peut aussi retrouver son sens originel et être décidée comme un lieu de rencontre. "Établissement commun", fruit d'une volonté d'hommes qui veulent satisfaire leurs besoins. "Un homme s'en adjoignant un autre en raison du besoin qu'il a d'une chose; un second en raison du besoin d'une autre, une telle multiplicité de besoins amenant à assembler dans un même lieu d'habitation une multiplicité d'hommes vivant en communauté et entraide" (Platon).

Nous voulons, en ville, témoigner de la possibilité de "l'établissement commun", la "synoikia", c'était le souci des Marolliens du moyen âge; c'est aujourd'hui encore l'essence de notre lutte quotidienne.

"Les patrimoines reconnus par les habitants d'un quartier bourgeois Belle Epoque" par Christian DEKEYSER,

Administrateur, membre fondateur du Groupe d'Animation "quartier Nord-Est" (Bruxelles)

L'itinéraire du sauvetage d'une maison de maître dans le quartier "des squares", maison vouée à la démolition et à l'installation des bureaux du Land de Bavière (18 et 20 boulevard Clovis, 1040 Bruxelles).

Le 7 novembre 1989, le bureau de représentation du Land de Bavière achète pour 62 millions de francs deux maisons contiguës au boulevard Clovis : les numéros 18 et 20. La première maison (n°18) était la résidence privée du vendeur qui, médecin de son état, avait son cabinet de radiologie dans la deuxième (n°20).

En 1990, le bureau de représentation du Land de Bavière installe une partie de ses bureaux au numéro 18 et y développe une intense activité promotionnelle consistant essentiellement dans des réceptions en soirée. Ces réceptions causent des nuisances considérables aux riverains : bruit de musique, afflux important de voitures et de personnes, voitures garées régulièrement en deuxième file quand il ne s'agit pas d'interdiction pure et simple (autorisée par la police) pour les riverains de se garer près de ces maisons, claquements de portières et conversations à voix très haute tard le soir, etc.

En mai 1991, le bureau de représentation du Land de Bavière introduit une demande de certificat d'urbanisme n°2 visant la démolition complète de la maison sise au numéro 20 et la reconstruction d'un nouvel immeuble communiquant avec la maison sise au numéro 18 qui subirait également des transformations importantes. Il s'agissait d'y aménager le nouveau siège du bureau d'information du Land de Bavière. Le projet prévoyait que la superficie utile construite au numéro 20 passe des 365 m² actuels à 711 m². L'immeuble aurait abrité des bureaux, une salle de conférence (plus de 100 m²) et une salle d'exposition. Une concession symbolique était faite au logement en y aménageant six "appartements" pour une superficie totale d'environ 270 m².

La procédure utilisée est celle dite "art. 48" qui réserve à la ville un rôle consultatif et attribue la décision à la Région. Les habitants considèrent abusive l'utilisation de cette procédure qui est réservée "aux établissements d'utilité publique".

En juin 1991, les habitants se mobilisent massivement contre ce projet. Ils s'opposent à l'installation du siège d'un bureau de représentation dans une zone que le plan de secteur réserve uniquement au logement; ils s'opposent à la démolition d'une maison de maître en bon état; ils s'opposent à un projet qui entraînera sûrement une augmentation des nuisances.

L'action des habitants est relayée par de nombreux journaux et par Télé-Bruxelles ainsi que la RTBF ("Ce soir").

Le 18 juin 1991, la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles émet un avis substantiellement négatif. Les habitants s'adressent massivement à M. Charles Picqué, Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale en lui demandant de ne pas délivrer le certificat d'urbanisme demandé.

Le 5 mars 1992, le service de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles dresse un procès-verbal contre le bureau de Représentation du Land de Bavière pour son installation au n° 18 : "affectation totale à bureaux d'un immeuble d'habitations sans autorisation préalable". Aucune demande de régularisation n'a été introduite par la suite, mais le Bureau continue ses activités. (Le GAQ a pris contact avec un substitut du Procureur du Roi pour demander la poursuite de l'action judiciaire).

Fin 1992, une nouvelle demande, qui implique à nouveau la démolition de la maison de maître située au n° 20, est introduite par le Land de Bavière. Ce projet prévoit le remplacement de cet immeuble par une nouvelle construction qui abriterait l'habitation du représentant ainsi que des chambres pour des fonctionnaires de passage à Bruxelles. En dessous du jardin on aménagerait une salle pour réceptions (salle de musique).

Bien que ce projet représente une amélioration par rapport au projet initial, les habitants ne le considèrent pas encore acceptable et s'organisent pour s'y opposer (pétitions, communiqués de presse, lettres aux responsables politiques). Avant tout, ils ne voient pas pourquoi on devrait faire encore disparaître une maison de maître dans un état qui en permet une rénovation normale. Toutes les démolitions qui ont déjà eu lieu dans le quartier ne peuvent constituer une justification. Au contraire, elles doivent pousser à la défense de ce qui reste. Il ne faut pas oublier que le boulevard Clovis est situé dans une zone qui a été déclarée "d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique" (Z.I.C.H.E.).

De plus, le projet ne respecte pas intégralement les dispositions du Règlement Général de la Bâtisse, en particulier en ce qui concerne la profondeur de la construction (salle de musique et réceptions sous le jardin).

En outre, la destination des lieux laisse présumer d'un élargissement de l'activité de réceptions qui cause déjà tant de problèmes aux voisins. Il y a déjà beaucoup d'autres sièges de ce genre dans le quartier et dans la rue même. Leur nombre est tel que les habitants s'opposent à toute nouvelle installation.

Le 2 février 1993, la commission de concertation de la Ville de Bruxelles rend un avis partagé : Ville de Bruxelles et Région sont favorables au projet, l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement et la Commission royale des Monuments et des Sites y sont opposés.

En février 1993, les actions des habitants commencent à porter leurs fruits. Mme Marceline Van Baerlem (FDF) s'exprime contre le projet de démolition au sein du conseil communal de la Ville de Bruxelles; Marie Nagy (Ecolo) et Olivier Maingain (FDF) prennent la même position au sein du conseil de la région Bruxelles-Capitale; l'ARAU appuie l'action des habitants.

Le 2 mars 1993, le Secrétaire d'Etat, Didier van Eyll, écrit à M. Picqué en lui faisant observer que "si curieusement le bâtiment (le n°20 du

boulevard Clovis) n'est pas considéré comme ayant une valeur architecturale dans le Règlement de bâtisse du quartier des squares, il est pourtant repris, comme tout l'alignement du 2a au 26, dans l'Inventaire d'urgence du Sint-Lukasarchief" et en concluant qu'il pense "qu'il est fort peu souhaitable de voir ainsi rompre un ensemble architectural de qualité par une construction discordante alors que le bâtiment actuel est, en plus, en bon état de conservation et qu'il contribue à l'homogénéité du quartier.

Le 12 mars 1993, le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Bruxelles rend un avis négatif sur le projet de démolition.

En mai 1993, le Cabinet de M. Picqué annule une rencontre avec le GAQ (comité de quartier du boulevard Clovis) prévue pour le 26 mai l'estimant "inutile" et fait savoir qu'il considère que le nouveau projet est conforme au plan de secteur et au Règlement sur la Bâtisse.

M. van Eyll écrit à nouveau à M. Charles Picqué réitérant sa demande précédente.

En juin 1993, dix associations de défense du patrimoine lancent un appel pour la sauvegarde du n°20 du boulevard Clovis.

En juillet-août 1993, appel est fait aux parlementaires européens allemands et au responsable du parti des Verts dans le Land de Bavière.

Organisation d'une cérémonie de funérailles de la maison concernée.

Nombreux articles dans la presse bavaroise (Süddeutsche Zeitung).

Visite de l'immeuble par un expert allemand (il se prononce en faveur de la rénovation).

Le Ministre bavarois chargé des relations extérieurs se déplace à Bruxelles et invite les responsables du comité du quartier à négocier.

Un nouveau projet est introduit. Il prévoit la rénovation de l'immeuble.

Merci beaucoup Monsieur DE KEYSER.

On m'informe que Monsieur STAELLENS n'est pas dans la salle, donc nous allons passer à l'exposé de Monsieur Jean-Luc CAPRON, qui est architecte et qui va nous parler du patrimoine social, du patrimoine qui attache la population d'une expérience examinée et extérieure à notre mentalité actuelle mais qui est très utile parce que je crois que aujourd'hui dans le monde actuel, qui est le monde de la communication, on doit quand même tenir compte de ce que c'était ailleurs et laisser place à certaines cultures qui, par la force de l'histoire, sont une liées à la nôtre.

11h30 : Questions

Pause

12h00 : "Patrimoine social : Quel patrimoine attache la population ? par Monsieur Jean-Luc CAPRON, Architecte Dr. Eng, chargé de cours I.S.A. Saint-Luc, Bruxelles.

Si le patrimoine social se caractérise par la dimension signifiante qui prévaut à sa sélection, cette dimension symbolique est elle-même issue de la dimension humaine, de l'appropriation d'un lieu par un groupe social donné.

L'analyse de la relation des japonais à leur patrimoine montre un lien très étroit entre les pratiques sociales et le patrimoine bâti. Parmi les nombreux exemples, le temple shintoïste d'Ise reconstruit à l'identique tous les vingt ans, est sans doute le plus célèbre. Cette pratique de reconstruction comme mode de réactivation des codes unissant le patrimoine et le groupe, permet de poser nombre de questions quant aux pratiques européennes en matière de conservation du patrimoine, et principalement celle des liens unissant communauté et patrimoine, ainsi que ceux unissant usage et bâti.

La réactivation des liens contractuels unissant la collectivité au patrimoine architecturé peut prendre un caractère encore plus éphémère lors de manifestations à caractère religieux - matsuri, enterrement, ... - ou à caractère culturel - fête des garçons, festival des fleurs de cerisier, d'anémones, d'iris, de chrysanthèmes, ... les matérialisations temporaires - décorations, abris, pontons, ... - modifient, voire altèrent, en ces occasions le patrimoine qui sert de support à ces événements essentiels, à la cohésion du groupe et aux relations de celui-ci avec son patrimoine.

L'analyse de la relation du Japon à son patrimoine social, oblige à reconsidérer les motivations européennes en matière de protection du patrimoine bâti, quant aux critères de sélection et aux liens avec le groupe social qui lui est associé. Et à se poser la question de ce que l'on cherche à faire perdurer par le biais du patrimoine, si ce n'est une conscience de groupe avec pour corollaire des pratiques collectives associées à ce patrimoine social.

Considéré dans la dynamique qui unit l'être humain à son environnement, le patrimoine est source, voire garant, de cohésion sociale. Depuis l'enfance, l'être humain cherche à s'approprier son environnement en lui donnant sens. Cependant, l'investissement sémantique est initialement le fait d'individualités qui lui donnent sens. Cette action peut être matérialisée afin de faire connaître, voire partager, cet investissement sémantique par d'autres individualités; ces individualités ainsi rassemblées peuvent constituer un groupe qui agira, et sera perçu, comme individualité. La matérialisation peut prendre des formes élémentaires ou plus complexes - le pieu fiché en terre ou le beffroi - , mais aussi, et surtout, être de nature éphémère - le meiboom ou le pilori. Or, la présence de l'être humain sur les lieux appropriés est d'une durée généralement inférieure à celle des caractères physiques des sites signifiants. Se pose alors le problème de la persistance des signes, auxquels les sociétés occidentales ont répondu en établissant des modalités de préservation du patrimoine. Se pose aussi le problème de persistance de leur signification, et qui présuppose la transmission d'un savoir.

La description et l'analyse des modalités de préservation mises en place par les autorités japonaises ne serait que peu de secours pour la thèse soutenue ici. Cette législation, est le reflet de celles qui l'ont précédé en Occident, et le cadre urbain japonais dans lequel elle s'inscrit, ne peut que nous pousser à nous interroger sur les finalités de notre propre démarche. Néanmoins, ces initiatives trouvent un écho favorable auprès de la population de l'archipel qui se montre attachée à son patrimoine culturel. Cet engouement pour le patrimoine culturel se traduit non seulement par de nombreuses émissions télévisées, mais aussi par ces voyages en groupes dont les japonais sont, on le sait, extrêmement friands. Cette pratique a ses hauts lieux, tel Kyôto, où se rencontrent les intérêts, souvent divergeant, de l'Industrie du tourisme et de celle des promoteurs immobiliers. Tandis qu'à ces deux acteurs, viennent s'adjoindre les associations de citoyens visant à protéger leur cadre de vie.

Toutefois, la notion de patrimoine est traditionnellement bien différente entre l'occident, où la pérennité du matériel l'emporte, et le Japon où prime la transmission de l'essence de l'objet. Cette primauté de l'immatériel sur le matériel, trouve vraisemblablement son origine dans le caractère précaire de l'existence humaine sur un archipel soumis aux forces de la nature - tremblements de terre, typhons, ... - associé au peu de résistance du matériau de construction principal, le bois, face au haut degré d'humidité ambiante.

Facteurs auxquels il faut ajouter les innombrables incendies qui ont ravagé les établissements humains densément construits sur les plaines étroites de cette contrée montagneuse. Toutefois, plus que tout facteur d'ordre physique, ce sont les facteurs d'ordre culturels qui ont sans doute le plus influencé l'attitude des japonais envers l'immanence des choses.

Pour faire bref, la culture japonaise peut être considérée comme la juxtaposition des religions shintoïstes et bouddhistes. Le caractère animiste de la religion shintoïste vient en surimpression aux cycles de l'univers bouddhiste. A moins que ce ne soit l'inverse, car les japonais vivent en alternance sur l'un ou l'autre tableau - ils naissent shintoïstes et meurent bouddhistes.

Le véritable sanctuaire shintoïste, c'est la nature : une simple corde de paille de riz - *shimenawa* - enserrant un arbre ou un rocher remarquable suffit pour marquer la présence divine; corde à laquelle on insérera des morceaux de papier blanc savamment pliés, afin d'écarter les esprits mauvais. Pareille pratique pose à l'occidental, le problème de la pérennité du marquage et de son objet, mais de manière encore plus surprenante, celui de la divinité elle-même. On voit dès lors combien les trois composantes sont liées : que l'arbre disparaisse, et disparaissent la raison d'être du marquage - une présence divine - et ce dernier.

Cette intime communion de l'homme et de la nature se marque au travers de la fascination des japonais pour les faits de la nature. La floraison des cerisiers est un de ces événements culturels à support naturel qui rassemblent et font la cohésion du groupe.

A la suite de nombre de poètes ayant vanté le caractère émouvant de ces pétales rose pâle qui très vite jonchent le sol, on ne peut se demander si ce qui donne pareil impact à cet événement n'est pas sa brièveté. Lorsque les faits naturels remarquables sont regroupés, les japonais ont pris l'habitude d'en faire des lieux "à voir" - *meisho* - dont l'expérience sensorielle varie selon les saisons. Faisant partie du patrimoine culturel de plein droit, ces éléments furent sélectionnés à l'origine selon des critères issus des canons de la peinture chinoise - *sumie*. Cependant, ces lieux célèbres peuvent être constitués d'édifices urbains et ne plus contenir de référence apparente avec la nature. Si ce n'est au travers des caprices du temps, comme nous le rappellent les estampes dont ils ont fait objet, et qui les représentent généralement en des moments biens spécifiques de l'année : sous la neige, à la saison des pluies, à marée basse ou haute...

Il semble néanmoins que le temps n'ait pas d'épaisseur au Japon, et que prime l'impossibilité de la permanence de l'homme, et plus encore de ses oeuvres. Ainsi en est-il des premières grandes capitales construites avec fastes pour la durée d'un règne, et destinées à être abandonnées à la mort de l'empereur. Pratique qui à nouveau nous renvoie sans ménagement au questionnement de nos pratiques en matière de protections actuelles : les japonais étaient-ils iconoclastes, ou serions nous fétichistes ?

Dans le même esprit, les constructions qui composent le célèbre temple shintoïste d'Ise sont reconstruites à l'identique tous les vingt ans, pour des raisons de pureté religieuse. Le temple est composé de deux aires identiques placées côte à côte. Sur l'aire construite - *shôden* - se trouvent les édifices du temple intérieur - *naikû* - enceints de multiples palissades de bois concentriques, au centre de l'autre aire - *kodenchi* -, se trouve un petit édicule destiné à protéger la "colonne terre" - *shin no mihashira*. La construction des nouveaux bâtiments s'effectue sur l'aire vierge que l'on a préalablement enceint. Le temple vieux de vingt ans est ensuite démonté afin que ses composants servent à la construction de temples à travers le pays, pour ainsi les sacrifier. La soixante et unième reconstruction a eu lieu en 1993. Le processus de reconstruction commence bien avant la date, par la sélection d'arbres dans les forêts profondes du Japon. Ce long processus est tellement onéreux que le temple d'Ise est aujourd'hui le seul à être reconstruit à intervalles réguliers.

Le temple shintoïste d'Izumo, l'un des deux autres temples principaux du Japon, fut lui aussi reconstruit vingt-cinq fois sur base du modèle ancestral. Toutefois, les reconstitutions graphiques montrent un temple d'allure fort différente : le sanctuaire aux formes proches de celui étant posé sur des pilotis de près de trente mètres de haut. L'actuelle construction, aux formes plus galbées, posée sur un socle de hauteur réduite, n'en garde pas moins nombre de points communs avec ce qu'il est convenu de désigner comme son modèle originel. Et surtout, partage avec celui-ci un esprit semblable qui suscite une attitude similaire de recueillement mêlée de respect.

Dès lors, et sans mettre en cause le savoir faire des charpentiers hors pairs qui reconstruisent tous les vingt ans le temple shintoïste d'Ise, l'observateur occidental, féru de rigueur historique, de questionner la fidélité de la soixante et unième reconstruction. Tandis que son confrère oriental questionne les motivations de la restauration de lieux de cultes laissés en pâture aux hordes de touristes, sans plus aucun lien d'usage avec la communauté qui réside à proximité.

Enfin, la ville japonaise contemporaine, et plus particulièrement la mégapole tokyoïste, pose, par ses édifices, une problématique nouvelle quant à la sélection du patrimoine approché selon le point de vue du citoyen. En effet, les dernières décennies ont vu émerger un nouveau type d'édifice, dénommé "bâtiment média" par ses promoteurs, dont la caractéristique principale est d'avoir sa façade principale couverte d'un écran vidéo géant. Ces bâtiments d'un type nouveau sont des lieux de rendez-vous fort prisés dans la capitale japonaise, et font donc partie du paysage urbain.

Elever ces bâtiments symboles de l'ère électronique au rang de patrimoine à préserver, au même titre que les témoins de l'architecture industrielle qui sont la marque de l'ère machiniste, pose, dans l'optique d'une protection objectale, le problème de savoir ce qu'il convient de protéger : l'édifice, et l'outil technologique qui en fait un jalon technologique, ou les images visibles sur ce média ? La décision de figer l'un ou l'autre, voire les deux, aurait pour effet, non seulement de les rendre obsolètes, mais inaptes à être les supports signifiants de l'activité humaine du moment dont ils sont les représentants. Si l'on définit l'architecture comme le support signifiant des activités de l'homme, on ne peut se permettre de dissocier le patrimoine bâti de l'usage dont il est l'outil, ni la dimension sociale dont il est facteur de cohésion.

En conclusion, la conception patrimoniale japonaise permet une approche différente des motivations de la préservation de l'environnement bâti. Ces motivations doivent avoir pour finalité la réactivation des codes unissant les membres d'une communauté; le patrimoine doit être le ciment qui unit les individualités et leur permet de s'inscrire dans un continuum, tout en affirmant leurs spécificités temporelles et géographiques. On se trouve donc devant un système ouvert, ingérant le neuf dans une pratique sociale réitérée, et qui montre les faiblesses d'un système fermé, figeant les supports de pratiques obsolètes.

12h45 : Questions

13h00 : Déjeuner

Avec l'intervention de Monsieur Alain Wouters, Architecte, chargé de mission d'Inter Environnement Wallonie qui va nous parler particulièrement de l'action de l'association Van Hool. Son intervention, même si placée en début de séance de l'après-midi s'inscrit encore dans l'un des premiers thèmes que nous avons traités ce matin : quel patrimoine attache la population ?

Vous avez la parole Monsieur Wouters

14h30 : "Actions des associations wallonnes" par Alain Wouters, Architecte,
chargé de mission d'Inter Environnement Wallonie.

Quels liens se développent entre le patrimoine social et les administrations ?

Merci Monsieur le Président,

Objet d'enjeux économiques, politiques, sociologiques et culturels, le patrimoine s'avère aujourd'hui unanimement reconnu. Garant d'une meilleure qualité de vie, il est devenu pour la population un support d'identification et une référence de qualité du cadre de vie quotidien. La valeur culturelle de cet ensemble bâti ou non bâti est aussi reconnue par notre société et sa conservation figure parmi les priorités de certaines grandes institutions comme le Conseil de l'Europe.

Voilà le discours que l'on entend aujourd'hui.

Et c'est vrai que la sensibilité au patrimoine et sa protection ont fait un grand bon en avant.

De très nombreux exemples et de nombreuses mesures législatives et budgétaires en attestent.

Le succès croissant des journées du patrimoine témoigne de l'intérêt qu'accorde aujourd'hui le citoyen au patrimoine bâti ou naturel.

Mais comment expliquer alors ce qui s'est passé à Liège où l'on a détruit des vestiges importants, en pleine nuit ?

Comment expliquer que des grottes classées, les grottes de Hotton, aient pu être partiellement détruites par l'exploitation d'une carrière ?

Comment expliquer qu'à Verviers, on n'ait pas encore trouvé de solution pour la sauvegarde et le réaffectation de la Grand'Poste ?

Comment expliquer qu'à Tournai, un promoteur "oublie" délibérément les réglementations pour construire un étage de plus sur une construction implantée dans un site urbain et patrimonial de première valeur ?

Il y a maintenant encore un fossé important entre les réelles et légitimes préoccupations des citoyens - et par là des associations - pour leur patrimoine et certaines décisions politiques ou économiques.

Une enquête récente a montré que 45 % des citoyens wallons estiment que la protection du patrimoine reste insuffisante.

C'est à combler ce fossé que travaillent les nombreuses associations avec persévérance et un succès incontestable.

En tant que fédération, Inter-Environnement Wallonie regroupe aujourd'hui 110 associations aux préoccupations diverses. Parmi ces 110 associations, 30 sont directement ou moins directement concernées par la protection du patrimoine ou la problématique urbaine.

Il est clair qu'Inter-Environnement Wallonie ne regroupe pas toutes les associations ou comités locaux. Nombreux sont celles ou ceux qui travaillent à divers niveaux dans le domaine du patrimoine.

En tant que fédération, IEW a pour mission de relayer voire d'amplifier les préoccupations des associations auprès, notamment, des pouvoirs publics.

A ce titre, IEW joue un rôle de groupe de pression pour faire évoluer les politiques.

Historiquement, parmi les actions qui ont "lancé" la fédération, il faut citer, un an à peine après sa création, sa participation active à la Campagne Européenne pour la Protection du Patrimoine de 1975. Ce fut l'occasion de la création des "Comités 75" et de l'organisation d'un grand rassemblement à Bouvignes.

La charte d'IEW, adoptée en 1977, fait de la défense du patrimoine culturel immobilier un des quatre principes fondamentaux de son action.

Depuis, l'action de la fédération s'est développée selon les axes suivants :

- a. Informations et sensibilisation (revue ENVIRONNEMENT, n° spécial Environnement Plus en 1989, Environnement Infos, guide "vos droits"...
- b. Les conseils et guidances auprès des particuliers et des associations concrétisés notamment par de très nombreuses interventions à tous les niveaux de décision.
Cela a permis de sauver et préserver de nombreux monuments ou sites.
- c. Des actions concrètes et des interventions via un soutien logistique aux associations :
 - conseils juridiques;
 - aide logistique : déductibilité fiscale au profit des associations;
 - aide à la réalisation de dossiers, participation active à des projets de sauvetage et de rénovation (Maison des Associations).
- d. L'intégration de la dimension "patrimoine" à travers les actions, recherches, études et initiatives de la fédération.

e. IEW a toujours cherché à développer les politiques intégrées. Cela se concrétise au travers des actions que nous menons ou que nous initions:

- Opérations 1000 communes;
- Contrat de rivière Haute-Meuse.

e. Un travail de lobbying auprès des responsables régionaux :

- réaction sur les législations et les décisions politiques ou réglementaires.

Mais une fédération c'est d'abord des associations qui travaillent inlassablement au niveau local.

C'est incontestablement sur le terrain, au travers d'associations comme Espace- Environnement, co-organisateur de ce colloque, la Fondation Pasquier Grenier à Tournai, la Maison des Associations à Wavre, etc., que se mesure la réelle prise de conscience en faveur du patrimoine.

Nombreuses sont les actions menées par les associations volontaires dans le domaine du patrimoine. Certaines sont facilement identifiables (Maison des Associations de Wavre, SOS Ligne Nature et Village, Fondation Pasquier Grenier à Tournai, ...) d'autres sont plus diffuses ou moins spectaculaires.

Toutes cependant méritent d'être mieux connues et sont susceptibles de servir d'exemples à d'autres initiatives.

Nous n'en ferons pas l'inventaire mais analyserons plutôt quelles en sont les grandes tendances.

Trois éléments peuvent caractériser l'évolution des actions des associations en matière de patrimoine ou de cadre de vie en général :

1. le passage de la stratégie du "non" à la formulation de projets et de propositions;
2. l'intérêt accordé au patrimoine au sens le plus large en montrant ou démontrant l'importance qu'à le petit patrimoine ou le patrimoine "commun";
3. le souci de développer des approches intégrées.

Pendant longtemps, il faut le reconnaître, les associations et comités locaux ont vu dans la protection du patrimoine et la procédure de classement en particulier, le moyen de contrecarrer ou arrêter des projets qu'ils considéraient, le plus souvent à juste titre d'ailleurs, comme dommageables pour le cadre de vie.

Le classement devient alors une procédure de la "dernière chance" pour sauver ou préserver un monument, un site, un paysage directement menacé.

Il s'agissait d'actions légitimes et indispensables menées avec des succès divers. Nombreux sont les monuments ou les sites qui ont pu être sauvés.

Si le rôle de vigilance des associations et des comités reste important, cette approche a quelque peu évolué.

Les associations sont aujourd'hui de plus en plus préoccupées par des projets concrets, globaux et intégrés.

Une petite enquête réalisée en mars 1993 auprès des associations membres a permis d'identifier trois axes de développement des activités et intervention des associations :

- le développement de projets locaux concrets;
- le développement de projets généraux s'inscrivant dans des approches intégrées;
- des actions sectorielles ou thématiques.

Les projets locaux concrets sont nombreux : ils vont de la restauration d'une potale ou d'une petite chapelle de campagne au lancement de procédures de classement en passant par la restauration d'une ancienne école, la protection d'anciennes carrières, ou le classement d'un abreuvoir.

Très nombreuses sont, en effet, les associations ou les comités qui prennent en charge totalement le sauvetage, la réaffectation et la restauration d'un élément du patrimoine bâti ou non.

Ces interventions sont primordiales et permettent à la fois de renforcer le sentiment d'identification culturelle et de combler un vide institutionnel voire financier.

Le second axe porte sur le développement des projets globaux et intégrés.

C'est, par exemple, le travail d'une association comme Espace Environnement, ici à Charleroi. Elle veille, avec succès, dans ses actions, études ou interventions sur le terrain, à développer des projets globaux où les éléments du patrimoine sont intégrés dans des projets de rénovation urbaine, de développement de quartiers ou lors de traitement de dossier d'environnement. Elle a su aussi montrer quel rôle le patrimoine pouvait jouer dans un "projet de ville". On lui doit sa redécouverte du patrimoine de Charleroi qui avait la réputation de ne pas en avoir.

C'est aussi un projet comme La Chartreuse à Liège qui vise à intégrer développement urbain, mise en valeur du patrimoine, protection de la nature.

C'est encore l'action de l'association Sauvegarde et Avenir de Mons, qui depuis qu'elle existe, a su faire prendre conscience de l'importance d'une préservation rigoureuse mais dynamique du patrimoine. Si Mons est la ville que nous connaissons aujourd'hui et que beaucoup envie, c'est incontestablement grâce à l'action et à la réflexion de cette association.

C'est encore le contrat de rivière Haute-Meuse, qui regroupe des partenaires publics et des associations. Son but : développer une gestion intégrée de la vallée où développement économique, maîtrise de l'urbanisation, protection des monuments et sites, préservation des paysages, gestion de l'eau font bon ménage.

Le troisième axe se concrétise par des projets thématiques, qui visent à inventorier, promouvoir, informer, étudier des parcs entiers de notre patrimoine :

- l'asbl Le Marronnier, qui a réalisé un inventaire photographique et culturel des arbres remarquables de Wallonie;
- l'asbl Gaume Environnement, qui a publié une brochure pour bien entretenir et restaurer les maisons gaumaises;
- ou encore, la Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains, qui a réalisé un inventaire et un atlas des sites karstiques de Wallonie.

Trop souvent encore, des monuments ou des sites sont menacés, laissés à l'abandon ou en manque d'affectation.

Plus que jamais, il est indispensable de développer la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine au sens le plus large.

Elle suppose à la fois une plus grande vigilance de la part des citoyens et des associations et une plus grande audace dans la réaffectation des monuments.

Par ailleurs, les associations et les comités doivent dorénavant être considérés comme des partenaires actifs pour de nombreux projets.

Derrière une opposition ou une réaction à un projet se cachent souvent des propositions constructives.

Les associations sont porteuses d'idées et d'initiatives qu'il conviendrait de mieux valoriser.

De nombreuses actions attestent aujourd'hui de leur capacité de mener à bien, seules ou en partenariat, des projets de sauvetage, de réaffectation et de rénovation du patrimoine (monuments ou sites).

Elles sont devenues des acteurs fiables sur lesquels peuvent s'appuyer les pouvoirs publics locaux ou régionaux.

Les énergies, les compétences et les capacités d'actions sont souvent importantes.

A nous de savoir les utiliser !

Merci beaucoup Monsieur WOUTERS pour cet exposé très clair et très précis dans lequel vous avez décrit, et rappelé surtout, tout ce que la conservation du patrimoine doit au travail des associations. Je retiens des idées importantes que vous avez exprimées. Tout d'abord ce fossé qui existe entre le réel et la théorie apparemment partagée et la prise de décision au moment où un responsable des décideurs doit prendre les décisions concernant le patrimoine de la vie et c'est bien parce que nous allons avoir tout de suite l'intervention d'un décideur, ensuite que vous avez rappelé cette approche globale qui doit précéder à toute intervention sur le patrimoine qu'il vienne de l'administration ou qu'il vienne de la suggestion de l'ensemble des partenaires qui travaillent dans ce domaine. J'ai retenu beaucoup d'intérêt de cette espèce d'évolution de politisation qualitative très importante qui se fait dans le domaine des associations et qui caractérise maintenant leur action. Et parce que c'est vrai, que dans les associations de patrimoine, il y a quelques années, cela voulait parfois dire opposition et c'est vrai que maintenant c'est très important mais les associations ne sont pas seulement l'opposition, elles font des propositions interactives, ce sont des dossiers élaborés, c'est la possibilité même des arrêts des projets. C'est pour cela qu'aujourd'hui en Europe, les associations deviennent des partenaires de plus en plus importants.

Merci beaucoup

16h00 : Pause

Maintenant nous allons parler de l'importance et de la dimension locale du patrimoine. Nous avons Madame Dominique DECOSTER, qui est Directeur de l'Aménagement urbain de la ville de Charleroi, ville qui nous accueille aujourd'hui, qui va nous parler de "l'imaginaire collectif des citoyens et une action communale concertée".

Vous avez la parole Madame DECOSTER.

16h15 : "L'imaginaire collectif des citoyens et une action communale concertée" par Dominique DECOSTER, Directeur de l'Aménagement urbain de la Ville de Charleroi.

Merci Monsieur le Président,

Je voudrais dire que je suis particulièrement ravie de parler après Monsieur qui représente les institutions qui usent pour un bien public local. Il est très intéressant de pouvoir donner suite à l'accord pour lequel nous avons été mandaté.

Je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet. Il est vrai que la ville ne peut se bâtir et vivre par la seule volonté d'un urbaniste relayé par son crayon, elle doit être pensée en fonction de l'imaginaire collectif des citoyens qui la peuplent. Toute action urbanistique communale éclairée intégrera cet impératif de réussite.

Il m'apparaît nécessaire de redonner une définition actualisée de la Ville pour pouvoir développer la notion d'imaginaire collectif ou de pluriel des valeurs culturelles conjuguées au singulier par chaque citoyen.

La ville moderne peut être comparée au Caravansérail d'antan, c'est en effet au sein de ses murs que s'effectuent la plupart des échanges sociaux, économiques et culturels entre les populations autochtones et visiteuses.

Ce rôle de caravansérail peut le cas échéant la doter pour une lecture plus contemporaine et plus européenne, d'un statut de métropole. En effet, en fonction du rayonnement plus ou moins large qu'elle a sur sa périphérie et selon divers paramètres, elle confirmera sa dimension de pôle d'attraction et de noyau de communications.

Mais si au sein des villes caravansérail qui ponctuaient le désert, les marchands de passage y vendaient leurs produits et y injectaient des parcelles de leur culture, les résidents conservaient leur identité tout en s'appropriant quelques usages des passants qu'ils coloriaient de leurs valeurs. Cette pratique permettait à chaque communauté sédentaire ou nomade de s'enrichir réciproquement.

A mon sens, la notion métropolitaine doit s'inspirer de cette expérience.

Si le rayonnement de la ville sur sa périphérie est incontournable, on n'imagine pas la prolifération d'instances ludiques, juridiques, économiques ou sociales majeures dans chaque bourgade, elle doit en même temps porter la symbolique de ses proches voisins pour qu'ils lui confirment et la mandatent dans sa fonction de centre de référence. Mais dans le même temps, elle respectera la singularité de ces habitants.

Par ailleurs, dans le contexte européen où le parallélisme avec le caravansérail me semble encore plus adéquat, il m'apparaît essentiel qu'une ville fournisse suffisamment d'éléments symboliques pour que tout visiteur européen puisse en faire une lecture aisée, répertoriant des éléments qui lui permettront de la caractériser et l'inscrire dans sa mémoire de passant.

C'est uniquement en alliant ces éléments dans une parfaite alchimie que la ville métropolitaine peut être un centre de vie, noyau de communications.

Une ville ne peut exister sans la présence d'habitants pour lui donner vie.

Ils doivent pouvoir y graver leurs empreintes, retrouver les traces pour s'identifier à elle et s'y épanouir. Pour jouer une pièce de théâtre, les acteurs doivent en connaître le décor, ses recoins, ses secrets pour y déposer les leurs, ils doivent apprécier les murs de carton, leur donner la dimension d'écrin pour y déposer leur art.

On ne bâtit pas une ville si elle ne peut être dépositaire d'un art de vie.

C'est ce que font les citoyens qui la dotent d'un avenir ou lui signent sa sentence de mort en la quittant, préférant d'autres lieux plus propices à leurs besoins.

Le patrimoine social trouve ses lettres dans cette logique; la difficulté pour d'aucuns de l'identifier, de lui fournir une échelle, est qu'il n'en possède sans doute qu'une, la subjectivité de l'affectivité.

Mais cet élément n'appartient pas au domaine des sciences appliquées, il permet simplement de constater si des gens se sentent bien en un lieu et le font leur y résidant.

On pourrait dire que chaque individu a son propre patrimoine social parce que chacun se rend propriétaire au quotidien de son histoire et inscrit dans sa mémoire la nostalgie des jours passés. L'enfance et ses lieux me semblent le mieux exprimer ce patrimoine individuel.

Mais le patrimoine social est bien plus riche que cet individualisme, l'imaginaire collectif le parcourt, une communauté d'un quartier y retrouvera son histoire, ses racines au-delà de l'esthétique architecturale ou de l'historicité noble.

Il se raconte le patrimoine social et il s'écoute pour permettre au non-initié de la lire dans la pierre, dans le paysage urbain.

Or, pour développer un quartier il convient de tenir compte de ses potentialités, de sa richesse endogène : c'est-à-dire des ressources humaines présentes et des qualités propres de son espace de vie. Tout projet qui ne tient pas compte dans sa dynamique de ces éléments, hypothèque sa réussite ou au minimum la ralentit.

Un jardinier éclairé tient toujours compte du terreau dans lequel il sème et choisit ses graines et son engrais en fonction de la chimie du sol qu'il souhaite cultiver.

Le schéma de structure de Charleroi a été conçu dans cette optique. Il tient compte de la population qui y habite et de sa démographie. Il intègre les potentialités économiques de la région, soucieux des retombées souhaitées pour ses habitants.

Il n'oublie pas l'histoire sociale, il l'utilise comme outil d'attractivité. C'est ainsi que les terrils, trop longtemps considérés comme des cicatrices de

l'industrialisation passée sont aujourd'hui autant de cailloux verts qu'un Petit Poucet aurait oublié sur son passage, ponctuant le paysage carolo de 53 taches émeraude car il s'agit bien de notre richesse locale.

Et outre, et dans la même foulée, le Bourgmestre ira soumettre ce projet de schéma de structure dans les 55 quartiers de la Ville de Charleroi pour recueillir les corrections locales.

Le patrimoine social, s'il est naturellement intégré dans le tissu urbain, peut également présider à la création d'emplois.

Je pense notamment dans le contexte des terrils à la création du métier d'éco-cantonniers dont la mission serait d'entretenir les anciennes voies de chemins de fer qui conduisent naturellement aux terrils et de créer un réseau de trafic lent qui maillerait la Ville et lierait ces éléments forts du patrimoine social de Charleroi.

En guise de conclusion, je dirai que le patrimoine social peut être, si l'on s'en inquiète, un élément puissant de redéploiement d'une cité pour conjuguer le passé au présent, d'une ville soucieuse de son histoire et de l'avenir de tous ses citoyens mais aussi gage de sa pérennité.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

16h30 : "Le rôle de la Commission des Monuments, sites et Fouilles dans la protection du patrimoine vécu" par Gérard BAVAY,

Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

La philosophie de la CRMSF à l'égard du Patrimoine Social présente un double aspect : théorique d'une part, pratique de l'autre.

Aspect théorique

Pour des raisons qu'il faudrait préciser mais apparemment inspirées d'exemples étrangers et/ou de rencontres au niveau international, la définition des biens immobiliers susceptibles d'être pris en compte dans le cadre d'un classement comporte six critères, dont l'intérêt social. Pour mémoire, ces critères sont dans l'ordre d'énonciation "historique, archéologique, scientifique, artistique, social et technique". Aucune définition n'est donnée de ces divers critères, ce qui laisse largement ouverte la porte de la libre interprétation.

On peut notamment déduire de l'énumération dans laquelle le critère "social" apparaît que ce dernier vise plutôt des biens immobiliers ayant un intérêt intrinsèque sur ce plan, c'est-à-dire des biens hérités du passé, ayant comporté une dimension sociale importante et justifiant à cet égard une protection particulière. Pour préciser les idées, nous pensons spécialement ici à des lieux tels que :

- a. "une maison du peuple", en tant que "haut-lieu" d'une réalité sociale (et pas nécessairement comme lieu historique ou comme réalité remarquable sur le plan artistique ou technique)
- b. "la Grand-Place de Binche", où se déroule depuis des siècles un événement important sur le plan social : le carnaval (quoi qu'il en soit d'ailleurs de la dimension strictement artistique de cette place)
- c. "l'itinéraire du Tour Saint-Vincent de Soignies ou du Tour Sainte-Gertrude de Nivelles" en tant qu'assiette d'un événement social de première importance pour la vie locale
- d. "le Car d'or", à condition toutefois de ne le considérer que dans sa dimension de symbole de la fête et de centre des manifestations de la Trinité, et non comme chef d'oeuvre artistique...

On pourrait multiplier les exemples (même si l'on se trouve chaque fois à la limite du glissement de sens). Il s'agirait chaque fois de montrer que le critère social peut intervenir de la même manière que le critère artistique ou historique (par exemple) et non en complément de ces derniers. Cela implique que la raison du classement d'un "patrimoine social" serait la haute portée pour la société du temps du bien dont on envisage le classement.

Pour formuler les choses d'une autre manière, point ne serait besoin pour un bien immobilier d'avoir un intérêt ou historique (un événement de première importance s'y est déroulé), ou archéologique (la trace matérielle impliquée sort du commun), ou scientifique (le bien rappelle ou matérialise une étape dans le développement de l'histoire des sciences, dans le cas d'un laboratoire par exemple), ou artistique (la qualité de la création sur le plan des arts), ou technique (le bien correspond à une création originale sur le plan des savoir-faire, de l'ingéniosité et/ou des compétences manuelles) pour justifier un classement. Son seul intérêt sur le plan social (au moment de sa création ou à un moment marquant de son histoire) devrait suffire.

Pour éviter tout glissement de sens, il semble important de souligner que le concept de Patrimoine Social (surtout s'il est pris dans le sens de Patrimoine Vécu) doit être soigneusement distingué du concept englobant les vestiges de ce qu'il est convenu d'appeler Histoire Sociale.

Pas question donc, sous peine d'une dérive plus ou moins importante, de placer automatiquement sous l'intitulé "Patrimoine Social" ou, a fortiori, "Patrimoine Vécu" des maisons ouvrières, des maisons du peuple (classées pour leur architecture ou leur décoration...), des "Patria" ou des témoignages prestigieux d'archéologie industrielle.

Dans la perspective de la définition du CWATVP, le Patrimoine Social tire sa valeur de sa nature intrinsèque (sur le plan strictement social) et non de la qualité qui lui est reconnue par tel ou tel groupe social ou par telle ou telle communauté à l'heure actuelle. De même que l'intérêt historique est considéré comme devant se définir "en soi", l'intérêt archéologique, scientifique, artistique ou technique de même.

Insistons sur le fait qu'introduire le concept d'intérêt social pour un groupe plus ou moins étendu de la population et non d'intérêt social "en soi" a pour conséquence de bouleverser de manière sensible les "règles du jeu". Une telle démarche engendrerait une série de logiques nouvelles dans la pratique du classement. Elle imposerait une réflexion inédite sur le sens de l'intervention des compétences et des finances publiques dans la perspective d'une protection et d'une valorisation. C'est en effet à la subjectivité populaire que l'on tend alors à reconnaître compétence et pouvoir à cette occasion. Défi majeur ?

Aspect pratique

On pourrait s'attendre à trouver dans les listes du patrimoine effectivement pris en compte par le biais d'un classement une part notable (1/6) de Patrimoine classé en fonction de son intérêt social.

Il n'en est rien. En fonction de la problématique développée ci-dessus, on rencontrerait d'ailleurs une difficulté évidente à identifier tel classement comme inspiré directement et principalement (exclusivement) par l'intérêt social du patrimoine concerné.

A cet égard, on évitera de considérer que le classement d'une maison du peuple ou d'un rivage de maisons ouvrières (comme au Grand-Hornu, à Bois-du-Luc, à Maffle, à Soignies ou au Val-Saint-Lambert) est l'illustration d'un classement en fonction du seul intérêt social.

Certes, on pourra s'appuyer sur ces témoins pour illustrer l'histoire sociale du XIX^e siècle. On pourra souligner l'intérêt social qu'avait le bien au moment de son apparition. En ce sens et à condition que le bien classé ne le soit pas du fait de sa haute valeur sur le plan historique, archéologique ou artistique, on peut effectivement parler de Patrimoine Social dans le sens du CWATVP.

On ne connaît guère de cas où le classement se trouve justifié en priorité par l'intérêt que le témoin présente aux yeux de la société actuelle et spécialement aux yeux de la population qui, aujourd'hui, habite ou fréquente l'édifice ou le lieu concerné.

Par contre, à analyser de près certains classements et certaines propositions de classement, on pourra déceler assez facilement, se manifestant à un moment ou l'autre de l'enquête et de la procédure, l'expression d'une volonté populaire, la mise en évidence d'un "intérêt social" pour les personnes ou les groupes attachés (ou opposés) à ce classement.

Mais il s'agit souvent là d'un autre glissement dans la compréhension du critère de l'intérêt social. Il faut alors, en effet, que le bien présente une valeur intrinsèque, une valeur "en soi" pour être pris en compte par la CRMSF.

L'énonciation du seul critère "intérêt social" même avec, à la clé, une pétition signée par un certain nombre de riverains ou d'habitants du bien ou du lieu concerné, ne suffit habituellement pas à emporter l'adhésion des membres de la CRMSF. Il est vrai que cette CRMSF n'a pour seule mission que de donner un avis éclairé.

Encore faudrait-il prouver qu'elle est effectivement réceptive à un critère tel que "ce bien a une grande valeur (subjective, sentimentale...) aux yeux d'une part appréciable de la population locale".

Si l'on peut ne pas s'inquiéter d'une éventuelle indifférence de CRMSF à l'égard d'une démarche sociale de ce type, le bien continuant à bénéficier du grand attachement de la population qui envisage sa promotion et sa reconnaissance, on doit par contre beaucoup plus craindre le phénomène inverse, soit le classement d'un bien qui ne serait pas porté socialement par la population qui l'occupe ou dont on attend qu'elle en assure la conservation et la valorisation au quotidien. On voit trop de monuments "oubliés" (par la "société") pour ne pas redouter cette éventualité.

Pour illustrer cette problématique on pourrait développer des exemples tels que celui des Carrés de Bois-du-Luc (où le classement est intervenu tardivement et vise davantage l'image de sa population au XIX^e siècle que l'état d'esprit de ses habitants turcs actuels), celui de Fauquez (où les démarches de la population n'ont conduit à rien sur le plan de la protection officielle du patrimoine mais ont cependant abouti à la restauration de l'église Sainte-Lutgarde par un particulier qui cristallise autour de lui l'identité de la localité), celui de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie (où la restauration s'effectue par le biais d'un habitat groupé et non par l'intervention des finances publiques)...

On pourrait d'ailleurs transposer cette problématique dans tous les cas de classement ou de refus de classement et utiliser le critère d'intérêt social pour vérifier son intervention dans la plus ou moins grande réussite, spécialement sur le long terme, du classement envisagé. On pourra sans doute dire, de ce point de vue, que le classement est d'autant plus réussi que la dimension sociale de son projet est plus équilibrée et mieux assurée.

Pour aller un peu plus loin : mon point de vue en tant que membre de la Commission.

J'ai fait un rêve

Il y a dans le territoire wallon des paysages, des bâtisses et des lieux auxquels des populations (régionale, locale ou sous-locale) semblent "viscéralement" attachées.

A côté des éléments habituellement reconnus (la plus vieille maison de la localité, un château, une abbaye, une usine...) à l'égard desquels l'attachement vient du fond des âges (mémoire collective) ou est le résultat d'une promotion plus ou moins savamment orchestrée par les cercles d'histoire locale, les autorités publiques ou les associations volontaires, on peut citer d'autres lieux ne correspondant pas à ce que l'on reconnaît habituellement comme "monument classé" : un terroir, le marché de Charleroi ou la Batte à Liège, la chapelle Notre-Dame des Creuses à Ville-sur-Haine, la chapelle Puche à Soignies, la filature de coton de l'abbaye de Saint-Denis (Mons), la salle des fêtes de la verrerie de Fauquez, la fontaine Saint-Nicolas à Henripont, le tunnel des amoureux à Ecaussinnes, la prairie de la ferme de Sars-Longchamps à la Louvière, le café Torine à Braine-le-Comte et tant d'autres.

Nombre de ces éléments n'ont pas de valeur "intrinsèque" pour l'historien, l'historien de l'art, l'ethnologue ou l'archéologue. Certains pourront même paraître plutôt "incongrus" aux yeux des spécialistes. A ce titre, toute procédure de classement, sauf si elle profite, d'une manière ou d'une autre, d'un glissement de sens, risque d'être condamnée d'avance à l'échec. Ne serait-ce que pour garantir le statut des biens déjà classés.

On pourrait pour les divers éléments que nous venons de signaler imaginer une procédure analogue (mais non semblable) à celle qui conduit au classement tel qu'il se pratique et se conçoit actuellement, classement qui impliquerait aussi une aide logistique (notamment sous forme d'enquêtes et/ou d'études "savantes") et même financière. C'est pour contrôler la validité de l'aide publique ainsi accordée qu'une procédure de type "classement" serait nécessaire.

L'instauration d'un "classement" pour le Patrimoine Vécu (selon la définition esquissée ci-dessus) pourrait en outre avoir l'intérêt de faire entrer le type de biens concernés sur le plan des valeurs reconnues et donc de la faire échapper aux catégories habituellement méprisées et réprouvées. Le classement de tout un patrimoine issu de l'archéologie industrielle a accompagné l'éclosion d'une sensibilité nouvelle au sein de la société. Il l'a encouragée et s'en est également nourri.

Les hypothèses que l'on peut faire à partir d'une réflexion sur le patrimoine vécu conduisent à quelques corollaires et notamment aux questions suivantes :

- Comment faire accepter à des étrangers (ou à l'ensemble de l'opinion publique) ce qu'un groupe local, dans sa pensée "populaire ou spontanée, a identifié comme patrimoine (vécu) ?

- Le classement cessera-t-il ou ne cessera-t-il pas de cette manière d'être la reconnaissance d'une valeur située au sommet d'une pyramide ?
- N'aboutira-t-on pas de cette manière à faire du classement davantage une forme de reconnaissance d'une valeur sociale que la préfiguration d'une protection programmée et d'une intervention des finances publiques ?
- Ne risque-t-on pas, en prenant en compte le patrimoine vécu dans le cadre des classements, d'altérer de manière excessive et/ou inutile un dispositif profondément enraciné dans notre société actuelle ?

Je ne peux évidemment trancher aucune de ces questions car il serait nécessaire pour ce faire de tenir compte, pour le moins, de l'avis d'un groupe de plus de cent personnes, en l'occurrence l'ensemble des membres des différentes chambres de la CRMSF. Dès lors, pour chacune des questions, je comprendrais aussi bien ceux qui me répondraient oui que ceux qui me répondraient non.

Je puis aussi, en tant que membre de la Commission, présenter quelques cas, notamment :

- Steenkerque : en accord avec l'exploitant de la ferme de l'Hosté, il m'a semblé plus intéressant de ne pas entamer de procédure de classement. L'exploitant (non propriétaire) garantit en effet la bonne conservation du bien qu'il occupe (ce qui se vérifie depuis plus de quinze ans), préfère la souplesse des interventions actuelles et n'éprouve pas le besoin d'une intervention quelconque des finances de la collectivité. Qui dit "Patrimoine Vécu" ne dit pas nécessairement volonté de classement. Bien au contraire, dans certains cas.
- Soignies : les responsables du collège Saint-Vincent sont très attachés à leur cloître néo-gothique (Baron de Béthune). Ils ont refusé toute procédure de classement et manifestent de façon traditionnelle leur attachement, répercuté auprès des professeurs et des élèves, pour les "vieilles pierres chargées d'histoire". Il s'agit d'un véritable exemple de patrimoine vécu. Sa préservation ne passera pas par un classement.
- Abbaye de Saint-Denis : lors de l'implantation d'un habitat groupé dans l'abbaye, la CRMSF a procédé unilatéralement et de manière préventive et conservatoire au classement de quatre bâtiments à l'intérieur de l'abbaye. Les membres de l'habitat groupé ont depuis lors montré qu'ils sont de l'ancienne abbaye un patrimoine véritablement vécu (avec, en outre, l'organisation d'une grande fête annuelle). La Communauté française, par contre, laisse à l'abandon une partie du bien achetée en 1986. Les finances publiques n'ont pas été sollicitées pour l'instant. Une demande d'intervention de la Région pour la restauration du porche ne parvient pas à sortir (depuis trois ans) des dossiers de l'architecte de l'Administration. Patrimoine vécu et Administration inerte.

- La verrerie de Fauquez : la procédure de classement a échoué devant le refus de la CRMSF. Depuis lors, un particulier a racheté l'église Sainte-Lutgarde (dite également "église de verre" à cause de la marbrite). Il fait de cette église son habitation et un lieu de réunion et de production culturelle. Bon cheminement dans le sens du patrimoine vécu.
 - Chapelle du marais Tilleriau à Soignies : chaque année, les pèlerins du Tout Saint-Vincent regrettent l'état de délabrement dans lequel est laissée cette chapelle pourtant classée. Le CPAS de Soignies, propriétaire du bien, ne dispose pas des ressources (en temps et en argent) pour donner suite à cette préoccupation collective à caractère patrimonial.
 - L'ancienne buanderie du couvent des Dominicains à Braine-le-Comte, bien classé et ancien musée communal (XVII^e siècle), a été délaissé par l'Administration communale pendant quelques années. L'édifice est actuellement pratiquement irrécupérable. Exemple de patrimoine classé n'éveillant aucun intérêt social.
- En conclusion, on peut donc dire que l'on classe effectivement des biens qui ont une valeur de patrimoine vécu. Mais dans pratiquement tous les cas, c'est par accident ou par hasard que ce critère peut être reconnu comme accompagnant le classement.

On peut également dire que l'aspect "vécu" du patrimoine ne peut guère se manifester aujourd'hui que par le biais de ceux qui portent le projet de classement, soit pas les autorités et les instances qui, d'une manière ou d'une autre, interviennent dans le classement, c'est-à-dire les membres du Cabinet, de l'Administration, des Services de l'Urbanisme, le Fonctionnaire délégué ou les membres de la CRMSF qui sont chargés de rendre compte à propos du projet de classement qui leur est soumis. Aujourd'hui, l'intérêt social du bien se limite bien souvent à l'intérêt qu'il présente pour la société de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont voix au chapitre dans la procédure de classement.

Une dernière nuance toutefois sans doute consolante. Un regard rétrospectif nous conduira peut-être à reconnaître que la genèse de l'idée de protection des monuments et sites s'enracine davantage dans l'idée de patrimoine vécu que dans celle de patrimoine artistique ou historique. C'est pour donner suite et force à l'attachement d'un groupe social à ce qu'il considérait comme les monuments de son identité que les premières mesures furent prises en vue de la protection des monuments. A cet égard, un retour à l'idée de patrimoine vécu ne ferait peut-être que rendre vie à une dimension présente dès les origines de l'idée de protection du patrimoine.

16h45 : "Manières de penser l'urbanisme : zones d'initiatives prioritaires et renouveau des villes" par Ghislain GERON, Directeur de l'Aménagement actif à l'Administration Régionale Wallonne de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du patrimoine.

Merci Monsieur le Président,

Vous avez fait état de mon titre dans le civil, effectivement, je dirige le service d'Aménagement actif au sein du Ministère de la Région wallonne, à côté de cela, j'ai le plaisir, depuis deux ans, de travailler à côté du Ministre qui a l'Aménagement du Territoire et le Patrimoine dans ses attributions. C'est plutôt à ce titre là que je vais m'adresser à vous, ce qui me permettra de prendre certaines libertés que je n'aurais pas su prendre en tant que fonctionnaire, devoir de réserve oblige.

Je vais essayer de vous resituer quelque peu la problématique et le concept de patrimoine dans la politique d'aménagement du territoire et plus spécialement dans la politique d'aménagement du territoire et plus spécialement dans la politique de rénovation. En effet, comme je vais vous l'exposer dans un instant, le problème essentiel qui se pose à nous pour les 20 ou 30 prochaines années en matière d'aménagement du territoire est essentiellement un problème de rénovation. La prise en compte du concept de patrimoine dans cette politique de rénovation nous amènera tout naturellement à développer le concept de patrimoine social.

En fait, la situation de crise que nous connaissons aujourd'hui amène à bien des remises en cause. Qu'il s'agisse des relations internationales ou de celles entre partenaires sociaux, qu'il s'agisse de notre relation au travail ou de notre système de solidarité, les chocs successifs que nous connaissons depuis plusieurs années nous amènent à reconsidérer et à repenser jusqu'aux fondements mêmes de notre système. L'aménagement du territoire et l'urbanisme n'échappent bien entendu pas à ce vaste mouvement de réflexion.

La liaison presque organique dirais-je avec les facteurs sociaux, les facteurs humains et les facteurs économiques sont en fait pour l'aménagement du territoire une sorte de tremplin pour des interrogations, une sorte de point de convergence de toutes les remises en cause dont je vous parlais tout à l'heure.

Il faut en effet bien reconnaître que presque toutes les méthodes utilisées par les urbanistes ont été conçues en fait durant les années 30 pour la plupart d'entre elles et développées durant les années 50 - 60. Bref, elles ont été conçues et développées à une époque où le problème essentiel était de gérer une croissance démographique, économique que l'on supposait forte et éternelle.

Elles ont été conçues à une époque où les besoins explosaient de toutes parts, besoin de nouveaux logements, besoin en équipements publics et communautaires, bref, c'était l'époque de la planification stratégique. C'était aussi le temps béni pour l'urbanisme de projets indispensables, bien entendu lorsqu'il s'agissait de créer des villes nouvelles, des quartiers nouveaux, équipés en prévision de cette croissance démographique supposée continue.

La crise des années 70 a toutefois sonné le glas de cette croissance forte pour l'Europe entière et pour la Wallonie en particulier. On assiste, en effet, depuis une vingtaine d'années à un retournement complet de la situation. D'une part, l'inversion des courants migratoires qui, plutôt que d'aller de la campagne vers la ville vont, pour l'instant, de la ville vers la campagne ou plus exactement de la première couronne des villes vers la lointaine périphérie. Chute de la natalité (le baby boom des années 50 est bien loin), baisse du pouvoir d'achat, pouvoir d'achat des ménages bien sûr et pouvoir d'achat des sociétés, endettement exponentiel d'Etat qui s'est cru obligé de reprendre à son compte les conséquences de la restructuration de l'industrie primaire d'abord, et de l'industrie secondaire ensuite. En résumé d'une gestion de la croissance, il faut aujourd'hui, ou plutôt il aurait fallu depuis quelques années, passer à une gestion de la stagnation (ceci étant bien entendu un euphémisme). Certains diront passer à une gestion du déclin. Les méthodes et les outils qui ont été créés pour gérer la croissance ne constituent de toute évidence pas la bonne manière pour aborder les problèmes qui sont nos problèmes essentiels d'aujourd'hui. Toutes ces méthodes ont été conçues en effet pour urbaniser, pour équiper des sites vierges, libres de tout habitat. Les futurs habitants de ces espaces n'étaient pour la plupart du temps pas connus ou dans le meilleur des cas, étaient connus au travers d'une étude de marchés, d'une approche marketing, d'une approche statistique. On savait, par exemple, que la clientèle type de ce lotissement avait 35 ans et 6 mois, avait 2, 3 enfants et gagnait 87.500 francs par mois. Ça permettait dans une certaine mesure de cibler plus ou moins dans les grandes lignes le profil du produit qu'il fallait leur proposer. Ça a relativement bien marché dans la mesure où en période de pleine croissance il y avait une très grande diversité de l'offre.

Pour ne vexer personne et ne pas prendre d'exemples belges, prenons des exemples français : celui qui ne voulait pas venir à Marne La Vallée pouvait toujours aller vivre à Grigny, s'il n'allait pas à Grigny, il allait à Ivry et s'il n'allait pas à Ivry il allait à Pontoise. Il y avait une telle diversité que finalement on trouvait toujours un produit qui correspondait relativement bien à ses aspirations, à ses demandes. Le problème majeur de la plupart des villes wallonnes d'aujourd'hui n'est malheureusement plus de maîtriser la croissance, au contraire.

Si Charleroi parvient encore aujourd'hui à stabiliser à peu près sa population, Liège perd en moyenne 5.000 habitants par an, Bruxelles en perd 4 fois plus et le Borinage quant à lui a perdu en 10 ans 8 % de sa population. Quant aux projections démographiques des 40 ou 50 années à venir, elles nous interpellent singulièrement quant à l'avenir de nos villes. D'après une récente étude réalisée par le service de démographie du professeur ANDRE, il faut s'attendre d'ici 2040 à une baisse de population pour les arrondissements de Mons, Liège, Ath et Soignies, comprise entre 16 et 17 %. Celle des arrondissements de Thuin et Tournai ne serait quant à elle que de 13 à 16 % et en ce qui concerne l'arrondissement de Charleroi, ce serait une baisse de 23,2 % à laquelle il faut s'attendre.

D'autre part, la Wallonie compte aujourd'hui à peu près 1.300.000 logements privés et 100.000 logements publics, tout cela pour une population de 3.300.000 wallons. Si vous faites un rapide calcul cela fait un logement pour 2,57 wallons. C'est inférieur à la taille moyenne des ménages. Cela veut donc dire que, globalement, il y a largement assez de logements en Wallonie pour héberger tous les wallons. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de distorsions subrégionales bien entendu. Il y a certaines sous régions dans lesquelles subsiste un déficit incontestable, (je vous en toucherai un mot tout à l'heure quand je vous exposerai la politique des zones d'initiatives populaires) mais dans le sillon tout au moins et c'est la plupart des grandes villes qui sont là concernées, il y a quantitativement suffisamment de logements pour héberger tout le monde. Le problème est bien entendu un problème qualitatif puisque la dernière étude statistique relève que 50 % seulement des logements peuvent être considérés comme salubres.

Donc, le bon sens économique allié à une utilisation parcimonieuse du sol nous indique tout naturellement la voie à suivre : il ne s'agit plus dans le sillon industriel de viabiliser des sites vierges mais de rénover et de restructurer des quartiers existants.

C'est là que se situe la différence fondamentale avec la situation précédente. Nous ne sommes plus ici en présence d'un client abstrait défini par des ensembles statistiques, nous sommes au contraire en présence d'une population bien réelle qui vit dans un quartier existant. Une population qui a sa propre perception du quartier, sa propre perception de ses espaces et de ses bâtiments. Une population qui a son histoire dans le quartier et qui compte bien y accrocher son avenir. Il n'est donc plus question pour l'architecte ou pour l'urbaniste de coucher sur le papier sa vision à lui, sa vision personnelle d'un idéal futur du quartier, il s'agit plutôt de coordonner, de favoriser l'émergence d'un projet commun, d'un projet consensuel.

Le temps n'est plus en effet aux investissements massifs des pouvoirs publics en matière de rénovation, il n'en ont plus les moyens. Le temps n'est plus non plus aux investissements massifs du privé, ils n'en a plus la volonté.

Le seul espoir réaliste de voir les quartiers revivre, de les voir renaître, c'est de faire appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les potentialités étant d'ailleurs me semble-t-il, le maître mot pour l'urbanisme de la fin de ce siècle : favoriser le développement de toutes les potentialités ou bien encore pour utiliser le jargon des sociologues partir du potentiel de développement endogène d'un quartier pour bâtir sa stratégie d'évolution, sa stratégie de développement. Ce postulat entraîne toutefois un bouleversement complet dans la démarche de l'urbaniste. Il ne doit plus appréhender le quartier comme lui le voit, il doit l'appréhender comme les acteurs de cette stratégie le perçoivent. Il ne doit plus concevoir son projet comme lui le veut, il doit le concevoir comme eux le peuvent. Il ne doit plus répondre à la commande d'un client mais plutôt débusquer des acteurs potentiels du développement, en quelque sorte. Il doit faire surgir la demande.

Pour rendre ce principe général plus compréhensible et plus concret, je l'utiliserai en en développant trois aspects particuliers.

Le premier concerne la recherche des valeurs signifiantes d'un quartier. Vous verrez que l'on entre ici dans la problématique de ce colloque. Une expérience très intéressante de ce point de vue est actuellement réalisée par une jeune urbaniste : Maryvonne de Saint-Georges, auteur du schéma de structure de la ville de Spa. Plutôt que de décider elle-même, toute seule, comme une grande, quels sont les bâtiments qui mériteraient, en fonction de ses valeurs culturelles à elle, d'être mis en valeur, elle a interrogé un très large échantillon de la population des quartiers concernés. Elle a aussi décelé les bâtiments et les espaces qui étaient porteurs de sens, d'histoire et d'affect pour la population elle-même. Elle a ainsi réalisé, non pas un cadastre des bâtiments significatifs pour l'élite culturelle dont elle fait partie mais un cadastre de valeurs signifiantes pour la population du quartier ce qui s'avère dans la pratique tout à fait différent. Et c'est sur base de ce cadastre là qu'elle élabore actuellement une stratégie de requalification des quartiers destinée à leur rendre un intérêt nouveau pour la population qui est la population réellement visée c'est-à-dire celle qu'on veut maintenir dans le quartier concerné.

Séduit par cette approche, Robert COLLIGNON, que j'ai eu le plaisir de servir jusqu'il y a peu, a décidé de faire réaliser une étude visant à mettre au point une méthode d'application systématique de cette démarche. Jean POULEUR vous en parlera beaucoup plus largement demain puisque c'est un des éléments essentiels de l'exposé qu'il vous fera. Cette étude a été confiée à Espace Environnement.

Basée sur les principaux travaux de perception vernaculaire de l'espace ainsi que sur l'expérience personnelle des auteurs, cette étude devrait en fait permettre à tous les urbanistes d'analyser de façon simple mais fiable les bâtiments, et les espaces qui composent un quartier de façon à identifier ceux qui sont réellement porteurs de sens pour la population concernée; bref, une méthodologie d'identification du patrimoine social. Cette démarche consiste en fait à admettre qu'un bâtiment ou un espace ne prend réellement son sens qu'au travers de la culture de celui qui le perçoit.

Le deuxième aspect particulier de la démarche que je souhaite développer concerne l'implantation des activités. Pour cette matière, toutes les méthodes actuelles sont inspirées de celles du marketing. Le problème posé est de savoir où une activité donnée doit s'implanter pour répondre à sa propre logique interne qui est bien entendu une logique de rentabilité. Dans la revitalisation de quartiers existants le problème qui se pose est toutefois fondamentalement différent.

Il s'agit de rechercher les activités susceptibles de revitaliser un quartier, de lui donner une dimension supplémentaire, bref d'y apporter un plus pour ses habitants.

Pour résoudre ce problème, les méthodes d'investigation des techniciens et spécialistes ne sont pas du tout pertinentes. Mon ministre a donc chargé le séminaire de géographie appliquée de l'Université de Liège, le CGFA, de mettre au point une méthode permettant d'identifier les activités les plus susceptibles de jouer ce rôle, bref, une espèce de méthode de marketing inversé.

Il s'agit finalement de permettre aux urbanistes chargés d'intervenir dans la revitalisation d'un quartier de répondre dans leurs démarches à la logique même du quartier plutôt qu'à une logique qui lui soit étrangère. Remarquez donc la convergence des deux démarches.

Plutôt que d'approcher les espaces signifiants des quartiers au travers de sa propre grille d'analyse culturelle, l'idée est d'approcher le quartier au travers de la culture des gens. Au lieu d'analyser les potentialités d'un quartier au travers de la logique marketing des activités, on le fait en fonction de la logique du quartier. Bref, au lieu de partir d'une logique exogène au quartier pour essayer d'expliquer aux gens comment faire leur bonheur malgré eux, on part de la logique interne du quartier et de la logique des gens pour voir ce qui leur manque et comment faire en sorte que l'on puisse développer ce qui existe plutôt que d'implanter ce qui n'existe pas.

Le troisième aspect particulier de la démarche que je souhaite développer concerne le patrimoine bâti. Celui-ci constitue bien sûr un élément important du potentiel endogène d'une ville ou d'un quartier. C'est la raison pour laquelle dans la déclaration de politique générale du Gouvernement Wallon, nous nous sommes engagé à faire de la conservation intégrée du patrimoine un des axes majeur de notre politique d'aménagement du territoire. Le patrimoine bâti ne constitue pas en effet un simple éparpillement figé d'objets architecturaux qu'il s'agit d'identifier et de protéger. Il est tout au contraire une réalité globale; globale et structurante à la fois du temps et de l'espace. Il est la marque physique, perceptible et tangible de l'évolution d'un lieu. Bien plus qu'un symbole ou qu'un simple souvenir, il devrait en fait être une source d'identité culturelle. En temps que tel, il peut (il doit) être un des supports des stratégies de développement du quartier, plongeant leurs racines dans le potentiel endogène plutôt que dans des mythes au goût étranger venus d'ailleurs, pour paraphraser une célèbre publicité.

Cette position pratique est tout à fait fondamentale, non seulement parce qu'elle constitue un changement d'attitude complet par rapport aux théories urbanistiques encore généralement à l'honneur mais encore parce qu'elle substitue au concept de protection passive une notion essentiellement dynamique.

Plutôt que de considérer le patrimoine comme une espèce en voie de disparition, qu'il faut protéger en l'enfermant dans un musée, notre patrimoine y est considéré comme le fondement d'une démarche créatrice, comme la source d'un perpétuel renouveau. Cette conception, en fait, renoue avec une grande tradition culturelle, celle des constructeurs européens qui au fil des siècles ont sans cesse imaginé et créé en puisant leur inspiration dans cette mémoire collective qui constitue l'essence même de l'esprit européen. Des compagnons du Moyen-Age jusqu'aux maîtres de l'Art Nouveau, l'histoire de notre société s'est toujours écrite sur le mur. Nos murs étaient des oeuvres d'art. L'art était dans la cité. Faisant ainsi de l'urbanisme l'art populaire par excellence, l'art de la rue.

Ces trois aspects particuliers de la démarche que je viens de développer n'en constituent bien entendu que les illustrations. Ils ont toutefois un point commun qui constitue en fait le fil conducteur de cette nouvelle approche des problèmes urbains. Si je puis résumer cette approche dans une formule lapidaire, je dirais qu'il s'agit en fait de réconcilier les méthodes de l'urbaniste avec les hommes pour lesquels il est sensé travailler. Il s'agit en fait de considérer les problèmes dans toute leur globalité physique, culturelle, sociale, psychologique, affective.

Cette nouvelle philosophie sera bientôt mise en œuvre dans 6 quartiers situés au sein des zones d'initiative privilégiée décidée par le gouvernement. Sans rentrer dans les détails techniques de cette initiative, je vous dirai simplement que je pars du principe, que dans les quartiers les plus dégradés de nos cités, une action qui se limiterait à agir exclusivement sur le bâti et sur les espaces sans prendre en considération les problèmes sociaux et culturels de leurs habitants serait irrémédiablement vouée à l'échec. Les expériences de rénovation de quartier menée depuis une quinzaine d'années en France, en Ecosse, mais aussi en Wallonie hélas, nous montrent qu'une action strictement limitée au cadre physique s'avère rapidement d'une "efficacité très faible", pour utiliser un euphémisme.

Dans certaines des premières opérations réalisées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat en France, l'ANAH, on a pu constater qu'après moins de 10 ans, il était devenu difficile pour ne pas dire impossible de faire la distinction entre les parties du quartier qui avaient fait l'objet d'une rénovation, même très lourde, et ceux qui n'avaient fait l'objet d'aucuns travaux . Ces expériences ont montré qu'il était aussi vain de croire qu'il suffit d'agir sur les briques pour modifier les hommes que de croire qu'il suffit d'agir sur les hommes pour modifier les briques.

Ce n'est qu'en menant des actions globales prenant en considération l'ensemble des problèmes économiques, physiques et sociaux du quartier que l'on obtient des résultats significatifs et durables. A côté d'une série de moyens financiers supplémentaires et l'assouplissement des réglementations en matière de subsides, une structure d'intervention sociale sera donc mise en place dans ces quartiers que nous appelons "quartiers d'initiative" faisant ainsi référence bien entendu à l'imagination et à l'intelligence.

Cette structure d'accompagnement social aura essentiellement une triple fonction :

- tout d'abord, faire l'inventaire des besoins et des potentialités du quartier. En ce qui concerne les besoins, il s'agit en fait de "rentrer dans la logique des gens", de pénétrer leur mental et d'essayer de faire sortir ces besoins qui bien souvent ne peuvent pas s'exprimer parce que les gens n'ont pas les outils culturels pour les exprimer. Nous sommes donc très loin des choix fermes des référendums où, dans le pire des cas, on demande aux gens de dire oui ou non à une problématique qui leur échappe totalement et où, dans le meilleur des cas, on leur donne le choix entre 3 ou 4 solutions fermées procédant toutes de la même logique culturelle : celle de l'urbaniste.
- deuxième fonction de cette structure d'accompagnement social : diffuser très largement l'information nécessaire à la bonne utilisation par le habitants des moyens accrus et des outils nouveaux que la région met à leur disposition.

- troisième fonction : favoriser la collaboration dans le quartier de toutes les actions préexistantes ainsi que le développement du plus grand nombre d'initiatives spontanées et on rejoint là l'inventaire des potentialités dans la mesure où, comme je l'expliquais tout à l'heure, l'une des idées maîtresse de la démarche est de faire en sorte que la population participe elle-même dans la plus large mesure possible aux opérations de rénovation des quartiers, qu'il s'agisse d'utiliser les EAP qui travaillent sur les quartiers ou d'autres associations volontaires qui sont déjà actives dans le quartier ou qui souhaite le devenir ou à défaut de cela travailler sur base de structure spécifiques mises en place par la commune ou par le CPAS. Bref, essayer de faire l'inventaire de tout ce qu'il est possible de faire dans le quartier avec lui.

Inspirée du modèle français des DSQ, Développement Sociaux de Quartier, cette nouvelle structure aura néanmoins comme originalité de se baser essentiellement sur la potentialité de quartier elle-même plutôt que de faire appel à des structures importées de l'extérieur. Cette structure pourrait constituer un point d'appui idéal pour la démarche de l'urbaniste chargé d'intervenir sur le cadre physique, outil d'analyse et de recherche-action à la fois, ces structures sociales permettront d'identifier les problèmes tels qu'ils sont perçus par les habitants.

L'appréhension du cadre physique pourra se faire au travers de la perception vernaculaire de l'espace plutôt qu'au travers de sa propre grille d'analyse.

Pour aider les communes à mettre en place ces structures d'accompagnement, pour les rendre efficaces, l'Université de Liège et l'ULB ont créé une association momentanée que l'on appelle "l'atelier d'accompagnement des quartiers d'initiative".

Conventionné par la Région wallonne, cet atelier est à la disposition des communes et des urbanistes, pilotes du troisième type que seront les auteurs de projets chargés d'intervenir dans le cadre de ces opérations.

Partant des besoins réels et de la perception affective des besoins physiques du quartier, le travail de cet urbaniste pourrait ainsi être à la fois plus global et plus proche de la réalité sur laquelle il est sensé travailler, réalité physique bien sûr mais aussi réalité humaine indissociablement liées. La philosophie de cette démarche consiste donc à remplacer une approche technocratique par une approche humaine, une approche humaniste. Une approche qui appréhende l'homme dans son contexte plutôt qu'un simple cadre physique désincarné.

Des expériences menées aussi bien en Belgique qu'à l'étranger montrent que les approches technocratiques du problème des villes aboutissent irrémédiablement à des solutions réductrices. Quand elles ne sont pas destructrices. Elles permettent bien entendu de résoudre des problèmes de flux de circulation, des problèmes de transport, d'épuration, elles permettent d'optimiser des équipements, aucune d'entre elles ne réussit néanmoins à créer une ville, une ville où les gens ont envie de vivre, des quartiers où les autochtones éprouvent l'envie de rester, des espaces où les habitants puissent se reconnaître, se projeter, des espaces auxquels ils puissent s'identifier.

Avant de conclure, je souhaite encore apporter une précision sur un point afin d'éviter toute équivoque. La démarche que je viens de vous décrire si elle concerne malheureusement l'essentiel du sillon industriel wallon, ne doit pas pour autant devenir la démarche générale en matière d'urbanisme sur tout le territoire wallon. La situation du Borinage, de Liège ou de Charleroi n'est pas du tout celle du Brabant wallon ou celle du Luxembourg. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, si le nombre de logements est globalement suffisant pour héberger l'ensemble des wallons, il existe quand même de fortes disparités sous-régionales et si le problème de Charleroi, de Liège et des villes du sillon industriel est essentiellement de requalifier le tissu existant, il est évident que dans le Brabant wallon, dans la périphérie namuroise, dans des villes comme Gembloux, Ottignies ou Arlon, le problème est tout à fait différent.

Dans ces cas, où la pression démographique existe encore, où la demande solvable constitue encore quelque chose d'important, il est bien entendu nécessaire de travailler selon les anciennes méthodes c'est-à-dire les méthodes adaptées à l'expansion.

Compte tenu de la diversité et des spécificités locales, quatre situations ont été identifiées qui correspondent donc à quatre types de politique. Je viens de vous présenter la philosophie de l'une de ces quatre politiques. Vous présenter l'ensemble des quatre sortirait tout à fait du cadre de ce colloque mais je tiens néanmoins à effleurer le problème des politiques d'expansion qui concerne quand même heureusement dans une certaine mesure des villes comme Charleroi ou Liège.

Si je vous citais tout à l'heure des chiffres assez pessimistes pour l'évolution démographique du sillon industriel, l'étude du professeur ANDRE met également en évidence des sous-régions plus favorisées où les chiffres sont positifs. Ainsi en est-il par exemple des quatre arrondissements ardennais et tout particulièrement de celui de Marche en Famenne dont la population augmenterait d'ici 2040 d'à peu près 12 %. Il est évident que dans ces régions les méthodes traditionnelles restent tout à fait pertinentes.

Un cas particulier mérite encore d'être mis en évidence. C'est celui des métropoles régionales et des pôles de développement identifiés dans le plan régional d'aménagement du territoire, je pense tout particulièrement bien sûr à Liège et à Charleroi. Une des options fondamentales du PRAT est de baser le développement wallon sur une armature urbaine forte, sur des pôles d'excellence. Cette option fondamentale me semble non seulement pertinente mais encore inéluctable si on observe en fait l'évolution de nos principaux voisins auxquels notre sort économique paraît de plus en plus lié depuis l'ouverture du grand marché européen. Nos métropoles régionales vont donc se trouver dans une situation tout à fait paradoxale puisqu'il leur faudra concilier en fait deux modes de développement totalement opposés. D'une part, il faudra faire face à un développement exogène placé sous la bannière de la technopole, de l'industrialisation et de la tertiairisation et d'autre part, le développement exogène d'une part importante de leur territoire.

Concilier ces deux politiques demande une attention, une lucidité et un sens de la prospective peu banal. A Toulouse par exemple, la ville a joué à fond la carte du pôle d'excellence avec un réel bonheur. La proportion des cadres par exemple a doublé entre 1975 et 1990.

Par contre, les problèmes sociaux continuent à s'aggraver et même à s'accélérer. La dualisation de la société s'accroît d'année en année. L'image de la ville, comme disait Monsieur JOYE ce matin, devient de plus en plus attractive pour les investissements au service de l'entreprise qui se développent à un rythme constant. Cette évolution génère incontestablement de l'emploi mais pas ceux dont la population locale a besoin. Il s'agit d'emplois très qualifiés qui attirent essentiellement une population extérieure à la ville. Cela constitue un remède à la baisse démographique bien sûr mais ça peut poser des problèmes plus graves si on n'y prend pas garde. La greffe de cet élément de croissance essentiellement exogène risque très fortement le rejet si ces deux types de développement ne sont pas menés en parallèle. La nouvelle population aura bien entendu des exigences que son poids économique et que son poids politique amènera les autorités communales à prendre en considération. Cela se fera inexorablement au détriment des autres besoins de la ville.

Si, donc, on veut éviter l'affrontement entre deux pôles d'une société dualisée, il faut organiser le développement de l'une à partir du développement de l'autre. Il faut organiser la synergie entre le développement exogène et le développement endogène. Il est dit par exemple que le creusement de l'Euro-tunnel a permis de requalifier et de démarginaliser des milliers de chômeurs de la région de Calais. C'est ainsi que le gigantesque projet Eurolille permet également de requalifier et de réinsérer socialement c'est-à-dire professionnellement des centaines de laissés pour compte des quartiers défavorisés de Lille. La possibilité de cette synergie existe, les méthodes d'intervention sont au point.

L'essentiel c'est que tout ceux qui ont à intervenir dans le développement de nos villes soient conscients du problème et aient la volonté politique de l'affronter et de le résoudre. Ce n'est qu'en abordant les problèmes dans toute leur globalité et en pleine lucidité que l'on pourra à nouveau faire de la ville un espace de vie avec toutes les dimensions que cela suppose; c'est-à-dire un noeud de communications et je ne pense pas seulement à un noeud de communications en terme de déplacements mais aussi et peut-être surtout en termes de relations interpersonnelles, en termes d'échanges entre individus, d'échanges commerciaux, d'échanges culturels.

Il faut rendre sa dimension humaine au rôle multifonctionnel de la cité. Il faut, en fait, lui rendre sa vocation ancestrale et pour ce faire, il faut réconcilier la ville avec sa culture. Il faut rompre résolument avec les modèles qui même prestigieux n'en demeurent pas moins réducteurs. Bref, et pour conclure par une formule lapidaire, pour que la ville redevienne outil de citoyenneté, elle doit renouer avec la vie de ses citoyens.

Merci de votre attention

Merci beaucoup Monsieur GERON de cette intervention qui vient mettre broche d'or à nos différentes réflexions qui ont été mises sur la table au cours de la séance d'aujourd'hui. Nous avons entendu parler le Directeur mais merci d'avoir cité le Ministre.

Je vous remercie tout particulièrement de ce que vous avez dit de ce nouveau pôle que nous entendons appliquer. Je me suis occupé avec beaucoup d'attention de ce que ça peut comporter au niveau de la Wallonie et aussi à propos de ce que cela peut constituer comme contribution et comme réflexion à ce que nous venons de lancer au Conseil de l'Europe sur les pratiques de la Conservation.

Nous sommes dans un tournant, un tournant qui va marquer l'éducation sociale et économique profonde. Nous suivons des modèles appliqués depuis longtemps, depuis au moins deux décennies, qui se sont avérés très efficaces mais que, peut-être, il convient, avec un caractère plus prospectif en Wallonie, de rediscuter.

Je pense que ce qui a été dit aujourd'hui constitue un élément très important à verser à ce débat au niveau européen.

Je vous remercie aussi de ce que vous avez dit sur la nécessité de faire prévaloir l'élément humain. Cette approche humaniste est je crois très importante, elle atterrit très souvent dans l'urbanisme qui est appliqué en Europe lors des dernières décennies et je crois qu'elle coïncide ainsi que l'approche globale que vous avez proposée joignant ainsi la philosophie que nous avons au Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe vous savez, c'est une organisation qui se caractérise par une chose justement pour avoir une conception qui place l'homme au centre même de la société. J'ai été très heureux de voir et de constater cette synergie et surtout de voir que vous avez trouvé en tant que politicien plusieurs idées autour de ce qui pourrait être ou pourrait signifier, à mon avis, le patrimoine social en tant que technique d'intervention, en temps aussi qu'approche et perception du patrimoine. Je crois qu'il y a déjà un acquis, une possibilité effective de mettre en valeur ce qui est le patrimoine social que nous essayons de classer tout au long de ces journées. Je vous remercie beaucoup et maintenant, comme nous avons convenu, je prévois un moment de débat, de discussion et je crois que c'est intéressant.

17h15 : Questions

.... (question inaudible)

Je voudrais répondre à la deuxième partie de la question. Je ne suis pas liégeois, la problématique de la place Saint-Lambert m'intéresse beaucoup, je sais que c'est un domaine très complexe. Je voudrais dire de ce point de vue-là d'abord que, on parlait tantôt du nombre de signatures n'est-ce pas ? Est-ce qu'une pétition avec des signatures suffit ? Monsieur Géron disait lui-même "il faut retrousser ses manches" et c'est à partir de ce moment-là que les choses peuvent se mettre à bouger. Il me semble effectivement, d'expérience, que des pétitions, des documents apportant un grand nombre de signatures n'entrent pas systématiquement, facilement, en tout cas dans les années antérieures, dans le fonctionnement de la commission des monuments, sites et fouilles. C'est comme ça, c'est une tradition, je le regrette aussi. Mais je pense que ça ne suffirait pas, c'est-à-dire qu'outre le fait qu'il y a des signatures, je pense qu'il faudrait décortiquer ce qu'il y a derrière les signatures. Non pas pour les mettre en questions mais il y a d'autres choses que les signatures. Je voudrais donner un exemple que je citais à Monsieur Ballester tantôt, j'ai considéré pendant très longtemps que quelque chose comme le château des Comtes à Gand était quelque chose d'extraordinaire parce que ça fait partie de notre patrimoine, de notre mémoire collective.

Pourquoi ? Simplement parce que quand j'étais à l'école primaire, comme énormément de classes, la seule excursion scolaire de l'année c'était voir des bâtiments de ce type-là. Et puis, nous avons une mémoire collective qui n'est pas une mémoire collective, qui est une mémoire complètement artificielle. Vous allez dire quel est le rapport avec la place Saint-Lambert, j'y arrive.

Je veux dire que l'attachement que je peux manifester, que je peux ressentir à l'égard du châteaux des Contes à Gand est un attachement dont je me rend compte qu'il est artificiel, qu'il a été créé artificiellement. Je trouve ça, quelque part, sympathique que ça soit comme ça mais en l'analysant je me dis qu'on aurait très bien pu me montrer une exploitation agricole et me dire : "là, voilà, c'est la vie des gens de chez nous" et même si on continue à vivre, même si on change le mode de vie, il y a quelque chose de fondamental qui risque de se modifier, il y a une pensée qui se maintient.

Donc je dis OK, 50.000 signatures sur une pétition, c'est signe qu'il y a quelque chose du point de vue social. Je vais continuer l'analyse en disant que si, malgré les 50.000 signatures, on est allé au-delà, ça veut dire que socialement parlant, du point de vue social, du point de vue vécu, il y a des choses encore plus fortes qui ont agi. Et on doit aussi les analyser. En disant, le patrimoine, dans certains cas, peut-être qu'il faut être capable de relativiser, je n'ai pas dit qu'il fallait relativiser mais être capable de relativiser. Il faut parfois choisir entre un patrimoine et quelque chose qui est absolument utile à la communauté. Je ne parle pas des aménagements de la Place Saint Lambert, mais je dis qu'il faut parfois placer des critères contre ou à l'égard d'autres critères. Si on avait par exemple conservé les remparts autour de la ville de Mons je pense que Mons serait une charmante petite ville désuète et complètement dégradée à l'heure qu'il est aujourd'hui. On a créé un boulevard autour, on a modifié le boulevard etc., à la limite on a abattu les arbres. Je pense que dans certains cas il faut se dire qu'autant il y a des valeurs patrimoine, autant il y a du social et qui n'est pas dans le domaine patrimoine. Je crois qu'il y a des changements que l'on doit pouvoir prendre en compte. De là à dire qu'à Liège ça s'est passé bien ou pas bien... Je me dis que si les 56.000 signatures n'ont pas pu emporter l'adhésion, c'est peut-être parce que, dans certains cas, ce ne sont que des signatures et que cela n'a pas été, malheureusement, plus loin. Dans d'autres cas il y avait peut-être quelque chose de plus lourd que des signatures, quelque chose de plus fort, une radio locale ou quelque chose comme ça. Je ne sais pas exactement mais je fais l'analyse comme ça. J'essaie de faire l'analyse de ce point de vue là pour montrer que le patrimoine social, et je suis tout à fait Monsieur Giron, ce n'est pas seulement un patrimoine social où on dit "oui ça m'intéresse" mais c'est aussi un patrimoine parce que le jour où je trouverai que c'est vraiment trop dégradé je vais agir. Je ne vais pas pouvoir faire autrement qu'agir. Quelqu'un qui aime bien la petite chapelle dont je parlais tantôt qui est en face de chez lui et qui dit " quand même, elle tombe en ruine et j'y tiens beaucoup" et qui ne bouge jamais, j'émet un léger doute concernant la valeur sociale. Voilà.

En Wallonie et en Belgique en général, la commission des monuments et sites n'est pas une commission d'urbanisme, je crois que c'est là toute la différence. Depuis 1988, comme le disait Madame Sarlet ce matin, heureusement on a intégré le patrimoine, la compétence en matière de patrimoine dans l'aménagement du territoire : c'est la même administration, et le même Ministre qui gèrent les deux matières. Alors, quand une décision doit être prise en matière d'urbanisme, elle intègre toute une série de données, toute une série de problématiques diverses et parfois même contradictoires, souvent contradictoires, et c'est bien là qu'est le rôle de l'urbanisme. Finalement l'urbanisme c'est l'art de concilier l'inconciliable. Alors je prends l'exemple de la place Saint-Lambert puisque Madame Merlot a cité celui-là. Place Saint-Lambert, le problème n'était pas simplement un parking contre un ensemble mérovingien. Le problème était le suivant : c'est le coeur de Liège, il y a des problèmes de circulation routière extrêmement importants, c'est le noeud de communication et de rencontre de toutes les lignes d'autobus de la ville de Liège.

C'est un endroit où il faut absolument rebâtir, recréer des volumes, parce que pour ceux qui connaissent la ville de Liège, c'est devenu un véritable désert, un véritable champ au centre ville, donc ça veut dire qu'il faut prendre en compte également les possibilités et les valeurs de la promotion privée puisque les pouvoirs publics n'ont plus les moyens de terminer le travail. C'est un lieu où doivent s'implanter certaines fonctions publiques importantes, je pense à l'implantation du palais de justice, j'en passe et des meilleures, bref, vous avez une douzaine d'intervenants très importants, essentiels...

MONSIEUR LE PRESIDENT : MONSIEUR BALLESTER

On a beaucoup parlé des villes, moi je viens du pays rural, le pays rural c'est un pays d'immigrants. Ce sont des citoyens, principalement, aujourd'hui, qui immigreront. Les immigrants belges. Le pays rural, c'est celui où les gens font une distinction entre les immigrants citoyens. Il y en a de deux sortes, il y en a qui disent bonjour, et il y en a qui ne disent pas bonjour.

Il y a quelque part un type d'accueil et un type de création d'une notion connue de patrimoine pour un groupe hétérogène de gens; et, vous savez, dans les villages maintenant, on fait comme un vide des palabres sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire sous toutes ses formes. Je dis ça sans m'en moquer, c'est très intéressant, on est ahuri de voir combien les notions de patrimoine ont fait du chemin et sont proches de la conscience des gens. Maintenant, il me semble avoir perçu à diverses reprises une frustration. Il y a des bâtiments importants dans certains villages, parfois un seul, parfois un bâtiment classé et les gens ont comme le sentiment qu'il leur appartient aussi. C'est comme si un bâtiment privé, était quelque part l'objet d'un transfert de propriété et qu'il y a non seulement la propriété privée, mais comme une propriété collective qui s'est installée.

D'où le mécontentement des gens quand ces bâtiments ne sont pas entretenus. Maintenant quand ces bâtiments-là en question sont classés, il me semble qu'il y a une démarche qui émane du pays, de la nation, et qui tend à dire qu'on fait quelque part un transfert de propriété qui, de privée, devient la propriété de la nation, collective. C'est comme ça que les gens le ressentent. Tout le monde n'est pas juriste et nous savons bien que la propriété reste privée. Mais comme en plus, le bâtiment tombe en ruine, on y a fait allusion, en abordant ce problème tout à l'heure, ce n'est pas aussi simple que ça. Ce n'est pas parce que personne, devant un bâtiment en ruine qui est classé ne bouge qu'il n'y a pas d'intérêt pour ce bâtiment ou que ce n'est pas un patrimoine social éminemment vécu, mais que voulez-vous que les gens fassent ? Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de pétition.

Pour restaurer un bâtiment classé qui tombe en ruine, vous pouvez voir des photos dans les livres depuis 1930, et faire une étude de ruinologie si vous voulez, comment il décline d'année en année. Quand enfin un budget de restauration de 10 millions est octroyé et que le propriétaire du monument classé a 6 millions de frais; vous avez quatre millions pour une petite communauté villageoise et des A.S.B.L. qui utilisent ça à faire des saucisses et des frites le dimanche en été. Ça ne va pas. Il me semble que le bas blesse. Il y a une espèce d'incompatibilité entre la propriété privée et celle que la nation dit être à la collectivité quand on classe. La difficulté, c'est qu'on ne sait pas partager la propriété. Cela est ressenti par la population comme une frustration. Alors, on peut imaginer qu'on peut faire comme d'autres pays. Je ne sais pas si dans des pays voisins et européens, on n'est pas arrivé à une notion où le propriétaire d'un bâtiment classé, s'il ne réalise pas les travaux nécessaires dans un certain délai peut faire l'objet d'une expropriation. Est-ce qu'il n'y a pas des juristes et des parlementaires à l'horizon pour trouver une solution à ce problème qui est d'ordre juridique. Ne peut-on pas exproprier pour des causes, non pas d'utilité publique, mais d'utilité élargie qu'est la sauvegarde du bien publique. Où en est-on en Belgique à ce point de vue-là?

Les bâtiments dans ce cas-là sont peut-être peu nombreux, mais pour peu qu'il y en ait, je trouve qu'il faut être honnête et si on dit qu'on ne peut rien faire, il faut les déclasser et alors les ériger en monuments à l'impossibilité de vivre en communauté et de s'entendre entre les biens privés et publiques.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je ne sais pas à qui vous adressez votre question, Monsieur...

Intervenant :

A Madame Sarlet et Monsieur Bavay. Je crois que ce sont les deux à qui je pose la question.

Monsieur Bavay :

Et bien c'est vrai, qu'il y a des problèmes réels. Je dirais pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments classés. Il y a une observation que j'ai faite plusieurs fois, je ne sais pas si on peut la généraliser mais tous ceux qui travaillent dans le domaine peuvent la faire, c'est qu'il y a une proportion sans doute assez importante de bâtiments classés et qui nécessiteraient des interventions urgentes ou importantes.

Il y a une sorte de malédiction qui plane sur un ensemble de bâtiments, je vais presque dire, à partir du moment où ils sont classés. Mais je ne devrais pas dire à partir du moment où ils sont classés. Je veux dire que dans certains cas, lorsque, je ne vais pas dire que tout le monde se désintéresse, mais lorsqu'un bâtiment commence à se dégrader, qu'il est de grande valeur, etc., on se dit "et si on faisait classer". C'est ce que disait Madame Guisset tantôt. C'est une façon de se débarrasser d'un tas de choses en disant " nous, on ne peut pas s'en occuper, donc quelqu'un d'autre va s'en occuper à notre place".

Donc s'il y a problème, souvent, régulièrement, avec du patrimoine classé, c'est parce qu'il y avait déjà problème avant qu'il ne soit classé. Le problème préexistait. Le classement n'est qu'une étape supplémentaire, parce que je me dis : comment se fait-il qu'il y ait cette malédiction qui plane sur les bâtiments classés et qui fait qu'ils risquent de souffrir plus que les autres. Sans compter le fait que les bâtiments peuvent, à partir du moment où ils sont en mauvais état, se dégrader pendant deux ans, trois ans avant que toute la procédure soit faite et que l'on revienne au bâtiment initial. De ce point de vue-là, il y a quand même des dispositions qui sont prises maintenant et qui permettent de stopper les dégâts très vite en disant "là il y a une mesure d'urgence à prendre" et il y a des dispositions réglementaires nouvelles qui ont été prises de manière à ce qu'on puisse intervenir d'urgence lorsque trois tuiles manquent et que l'humidité entre dans tout le bâtiment. Si on attend un an, et bien ça ne coûtera pas 10.000 francs, mais ça va coûter 100.000 francs ou 500.000 francs. Je pense que c'est cet aspect-là.

Que les autres membres me corrigent si je suis incomplet ou si je me trompe mais je pense aussi que ça fait partie des traditions, des fonctionnements internes de la commission des préoccupations habituelles, des attitudes habituelles, que de dissocier, jusque maintenant en tout cas, l'idée de classement de l'idée d'intervention financière. Nous ne sommes pas là pour dire "ça va coûter trop cher", "où est-ce que vous imaginez où on va être conduit", etc., etc. Nous jugeons l'intérêt du bâtiment dans l'état où il se trouve et l'état où il se trouve c'est presque une notion nouvelle. Evidemment à partir du moment où on nous demande notre avis et où nous disons que le bâtiment peut être classé, évidemment ça vient gonfler le total des bâtiments classés, le total des bâtiments délicats ou le total des bâtiments qui réclament une intervention coûteuse. Et donc, à partir de ce moment-là, si le budget ne s'envole pas au même rythme que les coûts de la construction, il va falloir, à peu près nécessairement, faire un choix.

De là l'urgence, me semble-t-il d'une réunion comme celle d'aujourd'hui ou d'un colloque comme celui d'aujourd'hui où on ajoute à la logique habituelle une logique sociale. J'ai voulu citer des exemples tantôt de patrimoines non classés et qui sont malgré tout restaurés. Il suffirait dans certains cas de faire ce qu'on fait dans certains pays, je prendrai l'exemple de l'Espagne, où s'il fallait entretenir ou faire l'état de tout ce qui a été transformé en hôtel et en parador, et bien les finances de l'Espagne n'y suffiraient pas. Or il s'agit de privatiser tout d'un coup, pas privatiser mais en tout cas permettre une fonction nouvelle. C'est un peu tabou en Belgique car il faut bien dire qu'à partir du moment où c'est un monument, on supporte mal qu'il soit privatisé et là je rejoins ce que vous disiez tantôt. On a l'impression souvent, que quand on dit "voilà un monument, on va le vendre à un tel et il le fera visiter un jour par an et le reste du temps il en profite à lui tout seul", on a presque l'impression d'une injustice sociale. Je pense que dans d'autres régions, au contraire, on considère le patrimoine autrement. Il y a un vieux château ? Il y a moyen d'y faire 22 appartements, et bien on le vend et on fait 22 appartements dans le château. Et des gens vont y vivre. La belle salle d'armes du XIII^e siècle sera leur salon. C'est quand même assez extraordinaire; je pense que oui. Mais je ne suis pas sûr qu'en Belgique on le supporterait bien, on aurait un peu l'impression qu'il s'agit de privilégiés.

Moi souvent, face à du patrimoine, sur base d'une expérience personnelle qui remonte maintenant à plus de quinze ans, je me dis : "et si on faisait d'abord de l'habitat?". Pour raconter mon histoire personnelle, une histoire d'une abbaye avec des bâtiments du XIV^e mais surtout du XVI^e et du XVII^e siècles, nous avons été confrontés à la possibilité de racheter l'abbaye et nous nous sommes créés en coopérative. Depuis quinze ans, cette abbaye s'est progressivement restaurée sans l'intervention d'un budget public et pourtant ça marche. Mais alors, je me dis, qu'il faudrait éventuellement changer, mais ce n'est pas une solution passe-partout, certains points de vue à certains moments en disant : "ce bâtiment-là, si on veut qu'il soit restauré, il faut qu'il serve à quelque chose". Je pense aussi à l'orangerie du château de Seneffe par exemple, avec toutes les intersections d'une solution. La restauration de ce bâtiment vient d'une sorte de partenariat public/privé même si on se dit "voilà des gens qui profitent d'une situation, qui profitent du patrimoine pour eux seuls". Je sais bien que je ne résous pas tout. Je voulais aussi dire, qu'il y a des bâtiments disproportionnés, là je suis tout à fait d'accord avec vous. Le plus petit village peut avoir la plus grande église ou à peu près.

Certaines localités ont des bâtiments tellement énormes qu'il est quasiment impossible que l'on intervienne ou que la population locale intervienne et là c'est éventuellement d'autres formes de collectivités qu'il faudrait appeler à la rescousse, ou des solutions plus vastes. Je viens de vous dire qu'il y a des exemples où on restaure de façon endogène, c'est l'exemple de l'abbaye dont je vous parlais.

Vous parliez de possibilités d'expropriation. Il existe dans la loi, je n'ai pas les termes précisément en tête, la possibilité pour l'état d'intervenir, lorsque le particulier n'intervient pas, sur le bâtiment avec la possibilité de récupérer. Mais je ne sais pas si ça règle quelque chose, on ne récupère jamais et évidemment ça fait un dépassement des budgets alloués au patrimoine. C'est vrai que si on n'associe pas bien le patrimoine à une politique de notre temps, certains trouveront peut-être scandaleux de consacrer X millions ou X centaines de millions au patrimoine alors qu'il y a des difficultés de réinsertion sociale dont on parlait tantôt. Je sors d'un autre colloque ce matin où on en parlait encore de façon plus nette; ça pouvait paraître scandaleux à certains. Donc, ce qu'il faut, c'est la proposition qu'on faisait tantôt, c'est essayer de ré-associer le patrimoine avec toute une série d'autres partenaires, même quitte à changer d'état d'esprit à certains moments. Et déclasser, je pense que ce n'est pas facile parce qu'à partir du moment où on déclasse, c'est une sorte de reconnaissance du fait établi que si quelqu'un ne veut pas restaurer un bâtiment, deux ou trois tuiles savamment déplacées là où il faut fera qu'après deux ans, il sera quitte de son problème et qu'on l'embêtera plus avec un bâtiment classé dont il ne sait de toute façon pas que faire.

Monsieur le Président :

Monsieur, je crois que vous avez une rapide réplique s'il vous plaît...

Intervenant :

Oui, je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre mais il me semble que toute la législation sur le classement des monuments part d'un prix supposé. Ce prix supposé est le suivant. Vous avez une propriété privée, qui est déclarée valeur nationale, et on va vous aider selon le prix. Mais quand il y a des gens qui ne sont pas d'accord, qui laissent tomber le patrimoine en ruine pour vous ennuyer ou parce qu'ils habitent la Côte d'Azur, New-York et qu'ils ne s'intéressent pas à leurs biens, comment les forcer ? Ce n'est pas un problème financier.

Il y a assez d'associations qui seront prêtes à prendre en charge la totalité, mais ne sont pas prêtes à mettre des millions dans la poche d'un autre. Il faudrait d'abord faire sortir le bâtiment de la propriété privée pour le ré-affecter, sans frais pour la collectivité, à des gens qui veulent bien le faire revivre. Vous comprenez ?

Monsieur le Président :

Vous avez été intéressant, si vous voulez je vais vous donner une réponse plutôt européenne..... parce que le temps passe et que d'autres personnes ont demandé la parole. Je crois qu'on arrive à des situations limites, cela dit comme Monsieur Bavay vient de l'expliquer, toutes les situations ont des nuances, ont des approches. Mais c'est vrai qu'on arrive à des situations limites. ...(Inaudible)... Dans un article 4, on a la possibilité pour les pouvoirs publics de mettre en demeure le propriétaire d'un bien protégé d'effectuer des travaux ou de se substituer à lui en cas de nettoyage de sa part. Il y a des actions qui complètent cette disposition, ajoutant que les frais qui seront dérivés seront chargés d'office au propriétaire. Il y a différents mécanismes et quand on arrive au cas limite, c'est-à-dire où l'on intervient *mano-militari* ou le bien protégé disparaît, alors la convention et certaines législations prévoient même la possibilité d'estropier un bien protégé en cas limite et seulement dans les états qui ont des spécifications comme dans la constitution. Il y a encore des demandes de parole. Il y a encore Monsieur.

Intervenant :

Merci, Monsieur Géron, c'est à vous que je m'adresse. Parce que moi, j'ai voulu retrousser mes manches, il m'a fallu cinq ans pour avoir l'autorisation de bâtir un atelier de menuiserie et j'avais personne, sauf quelqu'un qui avait des connaissances en politique. Vous voyez l'histoire. J'ai eu l'accès à la profession donc et pour bâtir, recours au roi. Ça a pris cinq ans. Maintenant, j'ai planté des arbres tout le tour de l'atelier. Et on arrive à m'ennuyer parce qu'un cèdre aurait laissé tomber des aiguilles de l'autre côté. On me cherche à tout point. Quand va-t-on changer les lois en Belgique ? On veut travailler mais comment ? Je suis dans une zone d'extraction, il y avait un ancien charbonnage et une briqueterie. Malheureusement, j'ai un ami, ingénieur aux ACC, qui donne cours dans une institution socialiste et moi-même, j'ai suivi les cours de constructions civiles, et je sais ce qu'il a fait, c'est le bourgmestre qui m'a mis sur le chemin en disant, c'est par là que tu as les ennuis.

Et bien, je me suis retrouvé cinq ans pour avoir l'autorisation de bâtir l'atelier de menuiserie, qui ne touche à personne, qui est à quinze mètres derrière ma propriété et derrière la sienne. Alors, je l'ai quand même eu, après, n'est-ce pas. Mais seulement on m'a embêté après sur la mitoyenneté et en plus j'avais un mètre de terrain de l'autre côté et bien j'ai dû le céder par la justice. Je me suis retrouvé douze ans en tout : l'autorisation de bâtir et en justice.

Est-ce qu'on peut encore travailler de cette façon-là ? Mon fils vient d'engager, maintenant il a repris l'atelier. Moi j'ai laissé tomber. Il vient d'engager son deuxième ouvrier.

Je lui ai dit : "attention mon fils, ton ennemi n'est pas ailleurs que dans ton pays, fais attention aux administrations". Je suis obligé de parler ainsi. J'ai entendu parler front national au matin et bien je trouve que c'est la société en place qui nous pousse là-bas. Parce que moi, c'est ce que je vais voter la prochaine fois. Je ne me reconnaît pas dans la société en place. Vous m'excusez mais c'est comme ça que je le vois.

Monsieur Géron :

Ne connaissant pas le cas je peux difficilement parler. Tout ce que je peux dire, c'est que quand on demande pour construire dans une zone artisanale, il faut toujours cinq ans. Si on est en zone agricole, ou en zone d'extraction, théoriquement c'est interdit par la loi donc ça ne devrait pas se faire. Il est vrai qu'en utilisant des subterfuges parfois, après quelques années, on obtient la dérogation. C'est vrai.

Monsieur le Président :

Maintenant nous allons donner la parole à Monsieur Gilles Meeus.

Gilles Meeus :

Alors, je voudrais revenir sur la question de la population comme acteur de la préservation nationale, également de la revitalisation des quartiers. Je poserai d'abord ma question à Monsieur Géron en revenant aussi sur la typologie que Monsieur Joye a exposé ce matin. Au départ, au sujet d'un quartier d'initiatives, un quartier qui doit être revitalisé, Monsieur Trigalet disait : "il y a là un groupe de population qui a une revendication sur ce quartier qui était là accessoirement une question de pollution." Or, dans l'exposé que vous avez fait, qui était par ailleurs très intéressant, vous dites que votre proposition, c'était que les urbanistes ne définissent pas eux-mêmes le bonheur des gens mais qu'ils conçoivent ce bonheur de façon je dirais de façon relativement objective en prenant au départ compte des besoins des gens. Mais vous n'avez nulle part expliqué qu'ils pourraient également tenir compte des revendications de la population comme devenant à ce moment-là un acteur qui est un acteur qui est organisé autour de cette revendication. Je me demande, à partir du moment où il y a un acteur qui veut aussi porter un projet pour son quartier, dans quelle mesure pourrait-il être entendu par la structure que vous avez définie par les universités, par les structures de réflexion sur le quartier, également dans quelle mesure pourrait-il être reconnu par l'autorité communale ?

Quel serait le rôle de ce comité de quartier et de quelle façon serait-il entendu ? Je pense que c'est important personnellement parce qu'un groupe de quartier, un groupe revendicatif peut également structurer un quartier et être là aussi une façon pour la population de reconstruire des relations et de mieux s'approprier le quartier; notamment les comités de défense des terrils sont un cas illustratif de cela.

Je donnerai d'abord le cas du quartier du Martinet qui s'est opposé purement et simplement à l'exploitation d'un terril mais, depuis vingt ans qu'ils luttent, ils sont devenus un comité de fête, ils ont un chapiteau, ils organisent deux fêtes par an et ça a créé toute une dynamique de quartier qui a pu aussi revitaliser le quartier. Et je vois ça également dans d'autres quartiers et notamment le quartier de la Docherie qui est ici aussi dans d'autres quartiers où j'ai été invité, la lutte pour une revendication est aussi une façon de redonner une vie et une image au quartier. Alors, je m'adresse un peu à Monsieur Joye dans la mesure où cette typologie me pose problème, on pourrait dire que c'est souvent uniquement le groupe, le premier groupe, le groupe qui est bien ancré et qui a fait un projet pour le quartier et qui va être le groupement exigeant. Et dans quelle mesure est-ce que c'est légitime de répondre à l'image que ce groupe projette et que ce groupe revendique et dans quelle mesure la proposition de Monsieur Géron donnait de s'occuper aussi de la population exclue. Qu'est-ce qu'il faut faire par rapport à cette dynamique qui apporte de l'énergie dans le quartier et dans quelle mesure est-elle légitime ?

Monsieur Joye :

Oui, je comprends tout à fait votre remarque, il y a deux aspects, trois aspects, peut-être derrière cette question là. Le premier, c'est un problème de quel type d'action met-on en place sur quel quartier et je crois que l'intérêt aussi de ce que présentait Monsieur Géron, c'est que ce n'était pas seulement une problématique de démocratie locale limitée au quartier mais liée à toute une question d'action sociale par rapport à toute une série de volets et je crois que si on veut éviter cette espèce justement de tyrannie de quartier, une des premières choses à faire c'est de penser aussi à des mesures d'accompagnement sur d'autres groupes sociaux, on avait dit précisément que le quartier n'est pas homogène. Deuxième chose et je crois que c'est à garder en tête aussi dans toutes les discussions qu'on peut avoir, c'est qu'il y a une question des chaînes des problèmes qui se pose toujours, c'est-à-dire, dans certains cas un monument localisé dans un quartier, mais si on parlait de modération du trafic, par exemple comme élément d'amélioration de la périphérie dans un quartier, en principe ça a des répercussions sur les autres quartiers alentours. Et si vous parlez de l'accueil d'une population déterminée, ça agit sur l'ensemble de la ville, et si vous parlez du fonctionnement urbain, d'emploi et de choses comme ça, ça agit en tout cas à l'échelle de l'agglomération de la région. Dans tous ces problèmes de quartier, il ne faut jamais oublier l'interaction avec les niveaux supérieurs. Le quartier n'est plus un village où les gens pensent à la majorité des voix. Il y a une articulation à trouver entre quartier, ville, région urbaine.

Troisième chose que je voulais ajouter à part ça, c'est dans les discussions, dans les négociations entre administration municipale et quartier. Il faut aussi tenir compte qu'en principe, l'information n'est pas égale des deux côtés, dans un cas c'est des mouvements, plus ou moins, d'amateurs, et dans un autre cas, c'est toute une administration qui attend d'étudier des dossiers jusqu'au bout d'un point de vue technique et que, au moment où on parle participation locale, il y a aussi à imaginer comment monter une participation sur des sujets relativement plus techniques et permettre une discussion à la fois qui n'est pas seulement l'opposition des arguments des habitants par rapport à l'opposition des arguments des techniciens qui eux, ont une autre connaissance du dossier. Très rapidement, je crois qu'on peut encore répondre comme ça, on peut prendre une discussion plus en détail.

Monsieur Géron :

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que je croyais avoir dit à mon exposé. Mais je l'ai probablement exposé de façon moins claire que Monsieur Joye ne vient de le faire.

Toute la logique que nous mettons en place, est précisément celle-là. Parce que je disais que, d'une part, on essaie de faire l'inventaire des besoins; ce n'est pas le sociologue qui va faire un questionnaire; on essaie de faire en sorte que les gens expriment eux-mêmes les besoins qui sont les leurs. Quand je disais on essaie de faire l'inventaire du potentiel endogène, c'est un terme pompeux, mais ça veut dire qu'on essaie de voir ce que les gens sont capables de faire, en quelle mesure ils sont capables d'intervenir dans la conception du projet, dans l'élaboration de la stratégie, et dans sa mise en oeuvre. Donc, il ne s'agit pas simplement de les questionner ou de faire les choses à leur place, il s'agit vraiment de les impliquer au niveau de l'élaboration de la stratégie et au niveau de sa mise en oeuvre. Dans le potentiel endogène, il est évident que des associations volontaires, structurées, qui sont capables d'intervenir directement sont des outils extrêmement intéressants. Quand on a un comité de quartier capable de prendre en charge une partie de la réalisation, il est évident qu'on joue avec. Mais il ne faut pas tomber dans le piège de se dire : "chic, on a un ou deux comités de quartier, ça va être plus facile de dialoguer avec les trois ou quatre leaders du comité plutôt que de descendre au niveau de la population et on va jouer avec eux." Les comités de quartier, je les connais quand même pas mal pour les fréquenter depuis une quinzaine d'années dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et je constate que dans la plupart des cas, même dans des quartiers très populaires, les leaders de ces commissions locales de rénovation urbaine, c'est très souvent l'instituteur, le pharmacien, le médecin, le fonctionnaire.

Donc, si la logique de la participation revient à remplacer quelqu'un de démocratiquement élu simplement par un notable local, je crois qu'on va passer à côté de la philosophie qu'on veut mettre en place.

Ce qu'on veut faire, c'est vraiment permettre à chacun d'accoucher de sa propre logique je parlais de l'exercice de tout à l'heure, c'est vraiment ça, c'est permettre aux gens de mettre à plat leur culture, de comprendre quels sont leurs besoins, et de voir dans quelle mesure on peut les associer directement à l'élaboration de la stratégie et à sa mise en oeuvre. Les gens, pas des groupes représentatifs; si le comité de quartier est vraiment représentatif de l'ensemble du quartier, il est évident qu'il faut jouer avec lui. J'en connais peu qui sont représentatif de leur quartier.

18h00 : Clôture de la journée par Jacqueline MILLER,

Directeur du Groupe d'étude Habitat - territoire de l'Université libre de Bruxelles.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. Plus de questions dans la salle, nous allons conclure le débat et je vais demander à Madame Jacqueline Miller, Directeur du Groupe d'étude Habitat - territoire de l'Université Libre de Bruxelles, de clôturer la journée.

Madame Miller :

Ce sera plus une clôture qu'une synthèse chers amis, parce que je pense qu'on est tous enrichis et fatigués, ça c'est la première chose. Je voudrais simplement pour commencer remercier Espace Environnement et la Ville de Charleroi de nous avoir conviés ici. Je pense, Jean, puisque tu es je pense un peu à l'origine de ce colloque, Jean Pouleur, que lorsque vous avez imaginé ce thème de patrimoine social et lorsque vous avez plaidé auprès de la région, avez été relié par la région pour l'étudier, vous n'imaginiez pas et moi-même en venant ce matin, enfin moi-même, je n'imaginais pas ce matin à quel point ces mots inoffensifs étaient le couvercle d'un boîte de pandore. Je suis tout à fait étonnée que partant du patrimoine, faisant un étonnant détour par le classement, fin d'après-midi, auquel je ne m'attendais pas non plus parce que le classement n'était si j'ose dire pas à l'ordre du jour, clairement. Mais on en a beaucoup parlé, ce n'est pas un hasard. On achève dans le social, l'intervention de Ghislain Géron en est évidemment un des moments tournant, celle que Dominique Decoster y avait préparé. Il y avait aussi cette phrase terrible parce que je ne vais plus faire, en fait, que vous lire les phrases terribles que j'ai entendues toute la journée. Grâce au ciel, nous avons demain; pas pour trouver des réponses, un colloque ne trouve pas des réponses mais il fait fonctionner les esprits de tous les participants, on rentre chez nous, et là dans notre tout petit secteur peut-être qu'on fait un petit pas en avant et on modifie un peu la réponse qu'on s'apprêtait à apporter, c'est uniquement à ça que ça sert. Je pense d'ailleurs qu'Espace Environnement et la Ville de Charleroi demandent ce type de stimulant plus que des réponses.

Le colloque était en deux jours, j'ai entendu aujourd'hui des interpellations beaucoup plus fortes que je ne m'y attendais normalement, plus terribles, et des questions.

Le programme d'ailleurs formulait ses thèmes sous forme de questions donc c'était normal. Je pense que demain, il y aura peut-être plus d'éléments de réponses.

Alors avant d'en revenir aux questions, je vais d'abord parler des éléments de réponses que j'ai entendu parce qu'ils sont tellement moins nombreux, beaucoup moins nombreux, que j'ai peur de les oublier si ils attendent de passer après les questions. Donc, les réponses sont venues des deux pôles, si j'ose dire, de notre groupe. Du pôle des habitants est venu le premier élément de réponse dans l'intervention d'Alain Wouters en début d'après-midi quand il nous a dit : "...les habitants, c'est pas seulement des pétitions, ils veulent faire des choses, ils veulent s'investir en groupe." Alors, de nouveau, on peut se demander quel type d'habitant, peut-être plus souvent le pharmacien, le notaire effectivement que l'exclu, bien sûr c'est toute la difficulté. Mais enfin, les habitants veulent faire des choses, c'est une revendication. Pas seulement réclamer qu'on classe ou réclamer qu'on protège. Je regrette que la dame de SOS Mémoire de Liège ne semble plus être là, je ne la vois plus. Il est évident que les pétitions, c'est peut-être le début de quelque chose mais ça ne peut pas être l'achèvement de quelque chose dans la mesure où ça renvoie la responsabilité aux pouvoirs publics et à ce moment-là, le nombre, le chiffre n'est plus la réponse. Ça pouvait être un premier pas mais il manquait d'autres réponses. Il me semblait que dans l'intervention d'Alain Wouters, on parlait des autres réponses donc c'est un élément positif. Les autres éléments positifs, beaucoup plus nombreux évidemment font partie de l'intervention de Ghislain Géron quand les politiques ont été évoquées, la politique des Q.I. Ça ne veut pas dire que tout doit marcher tout seul bien sûr, ça veut simplement dire qu'on entreprend de rencontrer les difficultés. Alors, ces difficultés, j'en reviens là aux questions, ces difficultés, c'est évidemment la plus grave, la plus terrible, c'est le Monsieur qui était là, je crois qu'il était assis au fond de la salle, c'est quand il dit "je ne me reconnais pas dans la société en place". Alors, ça c'est un héritage, nous sommes en 94 et nous ne sommes pas responsables de tout ce qui s'est passé avant. Mais il est clair que le résultat c'est qu'une fraction, qu'en Suisse, à Lausanne, vous avez évaluée à 10 % de votre enquête, en Suisse où vous n'avez pas eu cette reconversion industrielle terrible que nous avons vécue; en Suisse dans l'intervention dont Monsieur Joye nous a parlé ce matin, il y aurait dans une enquête tout à fait, je n'en doute pas sérieusement faite, vos travaux, il n'y a aucun doute, c'est sérieux, 10 % des personnes auraient dit si elle avait du le dire, si elle étaient dans cette salle auraient dit comme Monsieur "je ne me reconnais pas dans la société en place".

Donc, votre patrimoine, je m'en fiche je n'en ai que faire, et ce sont ces gens-là qu'il s'agit évidemment de solliciter avec les moyens les plus attentifs et les plus respectueux de leur personnalité si nous voulons que ces 10 % ne soient pas 70 % dans très, très, très peu de temps. Je pense que dans certaines de nos grandes villes et c'est toute la difficulté de nos grandes villes, ils sont bien plus de 10 %.

Dans les quartiers Q.I., on part du principe qu'il n'y a pas, grâce au ciel, des ghettos à l'américaine, mais ils sont très très nombreux. Donc la complexité quand on parle de patrimoine social, ça couvre évidemment un champs incroyable, j'ai l'air de m'écarter très fort du patrimoine.

Je vais tout de suite quitter le social, parce que sans ça nous y serions encore dans une heure, mais il est évident qu'on ne peut pas traiter de protection du patrimoine, ni de sauvetage de la place Saint-Lambert sans savoir qu'il y a un grand nombre de gens qui ne s'intéressent plus au patrimoine parce qu'ils ne se sentent plus membres de la société. Ça c'est l'effort numéro un et je pense que dans l'intervention de Monsieur Bavay c'était excessivement sensible.

J'en reviens maintenant à la deuxième phrase terrible, c'était celle de Monsieur Bavay, vous allez voir qu'elle est terrible dans un autre sens. Vous avez dit deux choses terribles, vous avez dit : "la vie est à Gand" quand vous étiez jeune et l'imposition du château des Comtes comme référence culturelle. C'est une autre raison de ne pas se reconnaître dans la société en place bien sûr. Cela n'a pas été notre cas à nous qui sommes dans cette salle, c'est pour ça qu'on est dans cette salle, c'est parce que on a eu d'autres références culturelles, des possibilités d'en changer. Mais si la société n'impose qu'un des référents culturels, sans lien possible avec la vie personnelle des individus, ça ne tiendra pas longtemps. On décrochera. D'où l'importance première peut-être de ce patrimoine social dans l'acception qui lui est donnée par Espace Environnement. Acception avec laquelle, Jean Pouleur tu le sais, je ne suis pas à 100 % d'accord. On a tous des nuances entre nous. Mais, il est évident que son fondement essentiel, son importance essentielle, et celui de Madame de Saint-Georges à Spa, c'est d'essayer de retrouver les voies et moyens pour que toute la troupe tout le village, tout le quartier, toute la région, toute la ville, ça n'a pas d'importance d'échelle, suivent tous, alors, ça n'est jamais 100 %, jamais, bien sûr; mais qu'on donne à chacun sa chance de s'inclure dans un projet de société. Ça c'est essentiel, c'est la première chose. Donc, je crois que vous avez très bien fait de parler de cette histoire de Gand, pour nous montrer jusqu'où pouvait aller le paradoxe de l'image imposée. Ça c'est tout à fait évident. Votre autre phrase terrible, vous l'avez dite ce matin et alors là, cette fois-ci, elle interpelle un tout autre groupe de gens, on interpelle plus du tout les exclus, "rotation sur l'axe totale", je m'adresse aux experts et plus aux exclus, à *Thérèse Cortembos*, à *Marie-Louise Vielvoye*. Vous veniez de décrire la logique pyramidale qui est celle du classement, de sauver l'essentiel.

Vous avez dit : "le patrimoine social induit dans la logique pyramidale quelque chose de presque insupportable". Je pense que la phrase est dans votre texte, en tout cas vous l'avez dite.

C'est tout à fait vrai et là, nous avons la raison de beaucoup de difficultés potentielles, en germe, à dépasser qui ne sont pas du tout insurmontables, qui ne font pas peur. Mais vous avez de nouveau l'immense vertu de mettre le doigt dessus avec une phrase. Il y a une contradiction, alors les allemands qui ont un vocabulaire beaucoup plus abstrait, plus riche en concepts que le nôtre, ont une collection de mots pour décrire les valeurs qui sont de la civilisation et qui relèvent du patrimoine pyramidal. La cathédrale de Tournai est objectivement plus importante que ma chapelle. Mais quelqu'un d'autre a dit : "pour celui qui n'a vu qu'une chapelle et qui n'a pas vu des dizaines de chapelles, il n'y a que sa chapelle qui compte."

Donc il faut maintenir une certaine logique de pyramidal, c'est celle du ministre qui a exigé qu'on publie le patrimoine majeur. C'est vrai qu'on ne peut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, qu'on ne peut pas tout confondre, c'est pour les experts et les professionnels inacceptable, d'où cette phrase terrible, quelque chose de presque insupportable.

Et c'est ça peut-être qu'il faut que ceux d'entre nous qui souhaitent absolument diffuser au maximum le concept de patrimoine social comprennent, c'est qu'à un moment donné ça devient insupportable si ça amène à confondre toutes les valeurs de civilisation; c'est-à-dire à brouiller l'image d'une certaine pérennité qui doit absolument traverser les âges et les générations. Donc, il faut trouver là une conciliation et nous la chercherons demain, ce sera notre objectif. J'ai dit les allemands ont plein de mots, ils se posent toujours la civilisation, qui est donc ce qui est stable, et ce qui sont les strates proposées par toutes les générations et qui doivent avoir quelque chose d'intangible. Sans ça, on perd ses racines et ses racines ça ne se reconstruit pas une fois qu'elles sont détruites. C'était le sens du hurlement de la dame de SOS Monuments de Liège, ça a son importance et elle a très bien fait de le dire. Et puis dans la culture, la culture c'est le flux par opposition aux "stop" et Madame Sarlet l'a dit ce matin avec une image que je trouve merveilleuse, elle a dit : "Est-ce que le patrimoine c'est de la photo ou du cinéma ?". C'est exactement ça. Si nous sortons de la photo, si nous passons dans le cinéma, nous devons d'abord accepter qu'on maintienne des photos bien entendu. C'est le patrimoine majeur, c'est la civilisation. Et puis, il faut absolument, une fois que c'est acquis et que les moyens budgétaires nécessaires sont trouvés, nous inquiéter de la partie la plus faible, ce que les italiens appellent patrimoine mineur, expression que personne n'employait, moi je la revendique et je crois qu'elle est importante, on en reparlera demain. Ce patrimoine mineur, c'est un flux, c'est effectivement tout ce qu'on a dit sur la définition, l'acception des gens, la possibilité pour une génération de remettre en cause les soins de la précédente. Il faut donc trouver des moyens qui, bien entendu, ne sont pas ceux du classement, par définition, qui sont ceux de la protection.

Le classement a quelque chose de définitif, il est évident que déclasser, c'est un échec pour tout le monde.

Mais la protection, et ça va nous ramener au social, la protection implique peut-être des deniers de l'Etat dans certains cas très rares, de toute façon une majorité de citoyens actifs, et donc on en revient à ce travail des autorités qui d'une part doivent protéger le patrimoine majeur et garantir qu'il ne lui arrive rien même s'il ne sert plus à rien; et d'autre part, doivent aider les citoyens actifs, à trouver des moyens tel que le patrimoine que moi j'appelle mineur, tant pis si je me fais envoyer des tomates, vous n'avez pas de tomates dans vos poches, ce sera pour demain; le patrimoine mineur, le patrimoine vernaculaire, ce qui touche les gens parce qu'on n'a qu'une chapelle a la fois dans chaque village, celui-là, il faut aider la population à trouver les moyens de sa survie, de sa protection, de son évolution si nécessaire, de son utilisation, de sa réutilisation.

Alors, je pense qu'aujourd'hui on a posé toutes les questions, je ne vais pas vous retenir davantage, il y en a une collection, vous les avez notées, il y a la question de Jean-Luc Capron, quand même : l'immatérialité. Monsieur Bavay n'a pas entendu Jean-Luc Capron, il faut absolument que vous fassiez connaissance parce que Jean-Luc Capron nous a montré des dias japonaises avec des cerisiers en fleurs où le patrimoine dure le temps d'une floraison, c'est-à-dire trois, quatre jours après quoi, c'est terminé, il paraît que c'est moins longtemps que chez nous.

Donc, ils ont là une perception du patrimoine qui est éphémère, complètement abstraite, qui est complètement du patrimoine social puisqu'il n'a plus de matérialité. C'est tout à fait intéressant, vous avez dit exactement le contraire, mais je pense que vous ne vouliez pas le dire, je le sais parfaitement. Jean-Luc Capron, tu devrais absolument lui dire, un petit peu, ce qu'il n'a pas entendu ce matin, je pense que vous serez particulièrement intéressé.

Alors, pour demain, nous avons un menu tout aussi lourd qu'aujourd'hui, je pense qu'il sera moins axé sur les logiques d'acteur car vous les avez entendues aujourd'hui. Demain, je pense que nous pourrions peut-être plus nous centrer sur des voies et moyens du projet collectif ou du projet de chacun et je pense que le thème de départ et le thème final sera à peu près, parce que c'est toujours la contradiction, "Le patrimoine, on le sert où on s'en sert ?". La suite à demain si vous êtes d'accord, bonne soirée.

Monsieur le Président :

Sur ces mots de Madame Miller, on va lever la séance. Demain, je n'aurais plus à assurer la séance. J'aimerais vous remercier, vous tous, remercier les interprètes, les responsables du service technique de nous avoir facilité la tâche et vous rappeler que demain, on commence à 9 h 25 mais je crois que l'organisation a encore des messages à faire passer.

Oui, j'ai encore un petit message, nous avons prévu un cocktail de fin de séance, donc, je vous demande de bien vouloir rester encore un petit peu avec nous. On est déjà beaucoup moins nombreux, mais vous pouvez aller vous servir et encore rester un moment avec nous. A demain.

SAMEDI 5 MARS 1994

9h00 : Accueil des participants

9h25 : Allocution de bienvenue par Catherine GUISET-LEMOINE, Présidente de la Chambre provinciale du Hainaut de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles

Bonjour, les exposés d'aujourd'hui se chargeront beaucoup mieux que moi de vous offrir une approche constructive et en profondeur du patrimoine social. Je me permettrai cependant, puisque cela m'a été demandé par les organisateurs d'intervenir régulièrement pour présenter les orateurs, inviter aux questions et s'il en est respecter le timing prévu. Oui, Monsieur le Bourgmestre, charité bien ordonnée, commençons par soi-même. Il est temps pour moi de vous souhaiter une excellente avant-midi et de laisser la parole à Monsieur le Bourgmestre Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE. Monsieur VAN CAUWENBERGHE, je vous le rappelle, est également Président de l'Union des Villes et des Communes. Son exposé d'ouverture aura pour sujet : "La paix universelle du patrimoine social dans la politique des pouvoirs locaux". C'est en fait une grande question et peut-être une réponse. Pourquoi une commune défend-elle et investit-elle dans le patrimoine social, la réponse pourrait être : n'est-ce pas là en fait notre identité. Je vous remercie et je laisse la parole à Monsieur le Bourgmestre.

9h30 : "L'aspect universel du "patrimoine social" dans la politique des pouvoirs locaux" par Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE,

Bourgmestre de Charleroi, Président de l'Union des Villes et Communes.

"Le patrimoine social est-il un atout de développement ?"

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. La difficulté évidemment pour des hommes politiques comme moi qui aujourd'hui doit participer à six réunions, c'est d'être particulièrement intéressé par le thème de ces journées mais de ne pas pouvoir rester en votre compagnie pour l'entièreté de vos débats. Et donc, c'est toujours difficile de s'insérer dans un colloque quand on ne fait qu'un court passage. Souvent, on me demande d'ouvrir un colloque et d'en tirer les conclusions sans assister à rien du tout d'autre que ces deux moments charnières où je dois essayer d'être au départ et à l'arrivée; intellectuellement, c'est très frustrant. J'ai essayé de lire l'ensemble des contributions qui sont au demeurant tout à fait intéressantes et je voudrais vous faire part de quelques réflexions. Ma deuxième difficulté est de découvrir le titre évidemment sans l'avoir choisi moi-même donc, j'ai eu une petite angoisse quand j'ai vu que je devais traiter de l'aspect universel du patrimoine social de la politique des pouvoirs locaux parce que celui qui, gentiment, a écrit le titre pour moi n'a pas regardé à l'ampleur du sujet et mis au pied du mur d'émettre quelques idées à cet égard-là.

Si on m'avait demandé plus modestement de dire ce que j'en pensais pour Charleroi, j'aurais eu sans doute plus facile. Mais enfin, je vais quand même essayer de donner une dimension européenne à la réflexion et de retomber par quelques considérations sur le cas de Charleroi. Je voudrais tout d'abord féliciter les organisateurs, le CIUL et tous les partenaires pour l'organisation de ces échanges. Je crois que nous sommes maintenant dans un contexte européen où des initiatives de ce genre se multiplient fort heureusement, plutôt que chacun de son côté sur chaque sujet, essayant de trouver les vérités premières. Ces échanges font gagner du temps, enrichissent la pensée des expériences des uns et des autres et donc, je ne peux que me féliciter de cette initiative et remercier tous ceux qui l'ont eue et la réalise ici à Charleroi. J'ai vu que c'était sous le double patronage, à la fois de la Commission Européenne et du Conseil de l'Europe. Permettez-moi, peut-être d'emblée, d'attirer votre attention sur cette nouveauté qui va avoir une concrétisation dans les deux mois à venir, c'est l'émergence des pouvoirs locaux et régionaux de façon institutionnelle sur la scène européenne qu'elle soit celle de l'Europe des douze ou celle de l'Europe des trente-deux du Conseil de l'Europe. C'est vrai que les villes collaborent, échangent entre elles, déjà depuis longtemps, par des rencontres, par des jumelages, par des réseaux, par la participation à des associations mais on va franchir, qualitativement, dans les deux mois à venir par deux décisions politiques importantes, un stade supérieur dans l'organisation, l'écoute et l'influence des pouvoirs locaux et régionaux en Europe. La semaine prochaine d'abord, se concrétisera l'article 198 A du Traité de Maastricht instituant le Comité des Régions et des Collectivités Locales. Parce qu'on parle toujours du Comité des Régions mais c'est le résumé, le texte même du Traité expresse verbis parle du Comité des Régions et des Collectivités Locales. Et donc, va s'instaurer auprès de la Commission, auprès du Conseil des Ministres, à côté de l'Assemblée Parlementaire, va s'instaurer un organe consultatif important qui va représenter le monde régional et le monde local en Europe avec l'obligation de le consulter sur toute une série de matières dont, par exemple, celle dont nous parlons aujourd'hui. Et ce Comité des Régions, sera constitué à la fois pour moitié de Ministres, Présidents de régions mais aussi de municipalistes, de responsables de comté, de responsables de départements, de responsables de provinces. C'est un comité mixte, nommé par la Commission. J'y occuperai modestement un strapontin de suppléant parce que la Belgique a monopolisé l'ensemble de ses places pour des Ministres régionaux et ne laissant à des municipalistes que l'arrière de la scène mais ça c'est l'écume des vagues, puisque ce sont les petites abeilles laborieuses qui seront plus souvent présentes, les Ministres étant pris ailleurs et donc les suppléants monteront souvent au créneau. Donc, c'est important parce que c'est là notamment pour l'Europe que toute une série d'avis sur des questions aussi essentielles que celle-ci à un moment donné émaneront directement des pouvoirs locaux et des pouvoirs régionaux.

Et deux mois après, fin mai, s'installera au niveau du Conseil de l'Europe cette fois-ci, qui est maintenant un organisme important puisqu'on a enregistré la trente-deuxième adhésion, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe.

Une assemblée de 500 personnes nommées par les gouvernements et qui se constitueront à côté de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, à côté du Comité des Ministres et à côté de la Cour Internationale de Justice, comme un quatrième pilier de la grande maison commune de la grande Europe et, à ce niveau-là, s'élaboreront toute une série de décisions, de consultations, de recommandations et de stratégies sur des questions comme celle-ci, parce qu'il faut que vous sachiez que ce Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux prend la succession de ce qu'on appelait la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe qui a déjà laissé un certain nombre de textes importants sur, évidemment, la préservation du patrimoine, l'aménagement urbain et toutes les stratégies de l'environnement puisque c'est un forum de responsables locaux et régionaux qui traitent de ces questions pour le Conseil de l'Europe.

Cela m'amène à dire que ces questions que nous évoquons, aménagement, respect du patrimoine, intégration dans la vie sont des questions bien présentes dans la grande Europe comme dans l'Europe des douze.

En fait, par rapport aux critères qui sont ceux de la convention de Grenade, et on en a déjà abondamment parlé, je crois que la préservation du patrimoine social, c'est l'intérêt le plus général de la trame municipale européenne.

Je m'explique : il y a 70.000 communes en Europe des douze, déjà avec 36.757 en France, donc, déjà la France prend la moitié du nombre et on estime à 120.000 villes et communes la trame européenne si on incorpore l'Europe centrale et orientale. Et bien, en fait, la réalité européenne au plan des villes et des communes est faite par des petites villes, des petites communes et des villes moyennes; et donc, les grandes villes et **les grandes structures sont largement l'exception dans la trame européenne** et *dans ces 120.000 communes* de la grande Europe, il y en a **peu qui ont des patrimoines historiques, artistiques, techniques, scientifiques ou archéologique** à sauver, **il n'y en a pas partout**. Par contre, je dirais que je suis certain que partout il y a des éléments de patrimoine social à sauvegarder, à protéger et à intégrer. Et donc, s'il y a bien, à un moment donné, un commun dénominateur de ce qui va être sans doute demain encore plus qu'aujourd'hui la recherche de maintien, de pôle de référence, de repère, de pôle d'identité dans toute l'Europe municipale, c'est en ça qu'on peut parler sans doute d'aspect universel. **C'est bien le patrimoine social qui constitue le commun dénominateur de ce que toutes les villes et les communes** qu'elles soient d'Europe de l'est ou d'Europe centrale ou qu'elles soient méditerranéennes ou plus nordiques, partout on retrouvera, avec des spécificités, des éléments de ce type à sauvegarder.

Je le redis parce que tout le monde n'a pas toujours, surtout dans les petites communes qui constituent l'immense majorité, d'autres richesses à pouvoir préserver. On sait, d'une façon générale, que les arts, l'architecture, le bâti exceptionnel s'est plutôt dirigé vers les plus grandes entités, les villes ou les communes qui avaient des fonctions d'externalité plus importante et donc, la grande majorité du monde municipal est dépourvu à beaucoup d'endroits d'éléments significatifs dans ce secteur-là.

Par contre, au plan du patrimoine social je suis sûr que, par rapport aux définitions que j'en déduis que vous donnez, c'est-à-dire, comme le disait Baudouin Germeau dans son texte, s'accrochant au vécu et collectivement accepté par l'ensemble d'une population comme étant un élément de repère et d'identification indispensable; ça je pense que beaucoup de communes en Europe connaissent cette situation. Une deuxième remarque que je voudrais faire à portée générale, c'est qu'on assiste à un double mouvement contradictoire pour l'ensemble du monde municipal européen, c'est à la fois, et nous connaissons exactement la même situation à Charleroi, contradictoire mais en fait complémentaire, c'est une ouverture sur le monde, une ouverture sur l'environnement extérieur et un replis sur le quartier. Il y a une double dimension qui m'apparaît de ce poste d'observation privilégié qui est le mien comme vice-président international des villes et communes d'Europe au-delà de mes fonctions dans notre propre pays, c'est la volonté qu'ont toutes les villes de s'ouvrir à la mobilité, aux échanges, au commerce, à l'activité. Et on sait bien qu'on ne peut plus dresser des murs alentours des forteresses que sont les villes et qui au contraire, il faut que elles se nourrissent, elles s'activent dans un maximum d'échanges, de complémentarité en attirant vers elles toute une série de personnes d'abord, d'activités ensuite et en échangeant avec d'autres. En même temps qu'il y a cet effort d'ouverture sur le monde plus important que dans les années, sans doute, dans les décennies précédentes, et bien dans le même temps ce retour vers le quartier. Je pense que ce serait complémentaire s'il n'y avait qu'une volonté externe, ça pourrait être un leurre, un mirage derrière lequel tout le monde court et donc, s'il n'y avait qu'un replis sur soi-même, ça ne me paraîtrait pas positif. Donc on assiste à cette double évolution et il va de soi que dans ce cadre-là du retour au quartier, le patrimoine social jouera un rôle important. J'ajoute encore que le retour au quartier, pour les municipalistes c'est un retour à la fois volontariste et obligé. Volontariste parce que je crois que c'est une dimension humaine qui paraît intéressante, obligée parce que les tensions sociales et les drames dans de nombreux quartiers en crise font obligation de traiter la question.

Donc, il ne faut pas voir cette question de façon purement romantique. Je pense qu'un retour vers le quartier a été à un moment donné une nécessité absolue. On réunissait encore à Barcelone il y a près d'un mois, le réseau européen des quartiers en crise; il est clair que le traitement social doit se rapprocher de plus en plus du citoyen, redescendre directement dans les quartiers, essayer d'y impliquer l'ensemble des acteurs et qu'à cet égard-là il va de soi que le patrimoine social préservé peut jouer des rôles d'accompagnement d'incitation, de stabilisation parce que références et repères sont utiles à ce niveau-là. J'en arrive à une réflexion plus personnelle.

En matière de patrimoine social comme en matière de bâtiment ou site à conserver ou à préserver, l'homme doit toujours essayer d'aboutir à cet exercice difficile de représenter l'intérêt général, et j'ai souvent maintenant l'habitude de dire que cette fonction de l'intérêt général de l'homme politique au plan municipal, mais c'est vrai aussi à d'autres plans, prend le devant de sa responsabilité : parce que vous n'avez plus, dans une ville, facilement de consensus sur un certain nombre d'actions d'opposition. Les jeunes sont pour des infrastructures qui les concernent, vous les consultez sur la nécessité d'infrastructures pour le troisième âge, ils sont indifférents à celles-ci, vice et versa si vous faites une enquête dans le troisième âge, on vous demande pourquoi vous perdez tant d'argent dans des piscines, dans des pistes de VTT, etc. Donc, ça c'est entre catégories d'âge, entre catégories professionnelles, on arrive au même clivage et on arrive même au même clivage entre quartiers. Demandez aux riverains de l'aéroport s'ils pensent qu'il faut développer l'aéroport, ils vous disent unanimement que non. Demandez à l'ensemble de la ville s'ils pensent que l'aéroport est un élément de dynamisation économique positif pour l'ensemble de la ville, ils vous disent oui. Demandez aux travailleurs de Cockerill Sambre s'il faut fermer Cockerill Sambre parce qu'il y a des pollutions industrielles qui perturbent les quartiers avoisinants, ils vous disent non, avec les 26 % de chômage aujourd'hui. Demandez aux riverains s'ils acceptent encore bien les fumées comme ils les ont acceptées pendant tant d'années, ils vous disent non. Et donc, je repère sur chaque stratégie qu'une ville déploie, l'égoïsme ambiant, le repli sur soi, la mise en avant de toute une série d'intérêts légitimes au demeurant mais catégoriels dans un monde qui est en crise, qui est plus complexe, qui véhicule des valeurs fort différentes. L'unanimité, le consensus, ne se trouvent plus facilement. Et donc, finalement, c'est le politique qui a là une difficile responsabilité de dégager sur tout sujet l'intérêt général, c'est-à-dire, l'intérêt du plus grand nombre dans un moment donné, dans une circonstance donnée et ça peut amener à ce qu'à un moment donné on protège un terroir, ça peut amener à un moment donné à ce qu'on l'exploite, ça peut amener à ce qu'on abatte un bâtiment que d'autres pensaient qu'il fallait sauvegarder.

Tout ça avec l'erreur naturelle que l'on peut évidemment commettre parce qu'il n'y a pas de vérité dans ce domaine, il n'y a que la bonne volonté et le processus démocratique qui assure la régulation. Et bien je dirais que dans la question du patrimoine social, c'est un peu la même chose, j'ai bien lu le texte de Madame Sarlet sur l'administration, garante collective du patrimoine social. Très beau texte au demeurant mais le seul garant de l'intérêt du patrimoine social, ça sera les pouvoirs démocratiquement élus qui devront prendre à un moment donné leurs responsabilités quant au maintien ou pas, à l'intégration ou pas de tel ou tel site. Donc, je revendique pour les pouvoirs locaux ce droit à cette régulation équilibrée de ce qui est le choix de ce qu'il faut conserver comme patrimoine social parce qu'ils en répondent devant la population. Ce qui n'est pas le cas d'une administration. Puis, parce qu'ils sont jugés sur leurs actes de façon très claire dans chacune des opérations qu'ils font.

J'ajoute qu'il est naturellement utile, intéressant que ce type de décision ne soit pas prise dans sa tour d'ivoire et que des mécanismes participatifs viennent alors alimenter, étayer la décision qu'à un moment donné un pouvoir devra prendre. Et donc, c'est sûr qu'il y a maintenant une riche palette de possibilités de consultation, de travail avec les associations, de référendum, de consultations, d'enquêtes particulières sur tel ou tel sujet mais en fait c'est au pouvoir politique local, quand c'est un patrimoine social d'intérêt local, régional si c'en est un d'une autre dimension, à prendre en dernier lieu, selon moi, ses responsabilités. Et là, j'ai bien lu les critères mais tout, à un moment donné, est question d'équilibre parce que c'est sauvegarder un patrimoine social dont l'intérêt me paraît absolu au demeurant, mais en veillant malgré tout à ne pas évidemment statifier une ville dans le conservatisme de tout ce qui était les pratiques et les habitudes de vie; donc, à l'extrême la préservation du patrimoine social poussé à un degré d'intégrisme pourrait aboutir à ce que les villes ne bougent plus et restent comme ça conservatrices d'habitudes ou de pratiques anciennes, personne ne recommence là. Peut-être que je force le trait pour faire saisir ce que je veux indiquer. Et donc, il faut suffisamment de préservation, autant que nécessaire, pour étayer ce sentiment d'appartenance, de reliance sociale disent les sociologues, qui est bien indispensable dans une société comme la nôtre. Donc, ne pas entraver la modernité et l'innovation parce qu'on peut pas, surtout dans un domaine plus subjectif parce que ce sont là des gens, des habitudes de vie, ce sont des sites, ce sont des endroits, ce sont des bâtiments, qui relèvent des luttes sociales, qui relèvent du travail, qui relèvent du commerce ou du loisir d'hier et qu'on peut vouloir préserver parce qu'ils sont des lieux vécus auxquels nos concitoyens accordent un intérêt important. Mais pour faire évoluer une ville, il faut naturellement, à un moment donné trouver ce juste point d'équilibre entre ce qu'il faut maintenir de tout cela et ce qu'à la limite il faut pouvoir sacrifier pour assurer modernité, innovation, développement et rénovation de la ville.

Je dirais en ce qui concerne le cas de Charleroi que finalement il est assez exemplatif de cet état d'esprit que je viens de décrire. En un ou deux exemples, je voudrais essayer de vous le démontrer avant de conclure. Je crois que quand une ville comme la nôtre ne connaît pas de frémissement de modernisation, de rénovation, de redéploiement, qu'elle est, comme je l'ai trouvée il y a dix, quinze ans, quasiment figée socialement dans un non-développement, dans une espèce d'état de recul et de désespérance. A ce moment-là, nous avons été tenté de ne pas nous accrocher au passé parce que ce que nous avons besoin, c'était de grandes bouffées d'avenir, de grandes bouffées de modernité, nous avons besoin quelque part d'effacer l'image du passé parce que c'est cette image-là qui nous avait pénalisés : industrie lourde dépassée à travers les crises minières, sidérurgiques, verrières, à travers toutes les grandes restructurations, friches industrielles permanentes, appellation "pays noir" qui en soit n'est pas nécessairement porteuse au temps de l'innovation technologique et des nécessités de développement du secteur tertiaire.

Et donc, à cette période-là, parce que nous étions en manque d'innovation, de modernisation, de dynamisme, de redéploiement, je le confesse, nous avons été moins attachés à la conservation d'un certain patrimoine dans un domaine ou dans un autre, ne rentrons pas dans le détail, parce que ça ne paraissait pas pour nous la voie pour nous en sortir. C'était à la limite se replier encore plus sur nous-mêmes dans nos malheurs d'antan. Je dirais que, dans la mesure où une ville se transforme, où elle innove, où elle s'aère, où elle a plus de dynamisme, elle commence à connaître un renouveau même s'il n'est pas encore perceptible en termes d'emploi mais qu'il est perceptible en termes d'image, en termes de dynamisme perçu à l'extérieur. Alors là, très naturellement, elle en revient à être plus attentive, à préserver un certain nombre de ses valeurs anciennes. Et donc, dans un texte récent que nous avons livré dans la **charte urbaine**, qui est cette charte qui doit dégager les grandes voies du futur carolorégien, nous parlons de ville que nous voulons développer au passé/présent. Et donc, une ville où le passé est encore présent mais où le passé est également au présent c'est-à-dire qu'il est intégré dans la vie moderne qui n'est pas là comme un frein au développement mais comme un élément qui doit, à un moment donné, pouvoir être intégré dans le développement de la ville parce qu'il ne représente plus alors uniquement du négatif mais parce que c'est un élément d'une stratégie de re-développement.

Je pense aussi que cela nous amène évidemment à être attentifs à tout ce qui existait dans notre ville, les phalanstères, les grands sites, les logements pour ouvriers, ça nous amène à être attentifs plus aujourd'hui que nous ne l'étions hier, aux châteaux qu'étaient ces maisons des directeurs de charbonnages, ou de grandes verreries, château Capelen, château Roisin, château Mondron et d'autres. Donc, les châteaux industriels, hier cela nous intéressait moins parce qu'aujourd'hui il y a une rénovation de la ville, de l'urbanisme, on commence à y être plus attentifs. Par exemple, notre stratégie sur les terrils est en train de changer totalement dans la mesure où maintenant nous pensons que tous les terrils classés B et classés C doivent être classés A et donc ce sera la position de la ville. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de nécessité au point de vue de l'aménagement urbain d'encore toucher à cet environnement. Il y a suffisamment de friches industrielles désaffectées, il nous reste suffisamment de réserves foncières, il y a suffisamment moyen de redessiner la ville, c'est ce que nous sommes en train de faire dans l'exercice du schéma de structure qui est terminé et que nous discuterons prochainement dans 55 quartiers où j'irai moi-même présenter les options aux riverains, 55 soirs, et, nous pensons qu'il n'est plus utile dans le développement économique de la ville de se saisir des terrils comme pôle économique. Et donc, pour nous, la stratégie change, se radicalise; on avait déjà, bien entendu, pris position sur la conservation de toute une série de terrils; mais maintenant c'est systématiquement. Ce sont des éléments du vécu, ce sont des éléments, des repères, ça vallonne notre territoire, il y a des choses intéressantes aux points de vue faune et flore. Notre position, c'est de les préserver en tant que patrimoine social, appelons-le comme ça, mais alors là de façon assez systématique. Alors que jusque là l'intérêt économique nous amenait parfois à prendre une position d'exploitation sur l'un, de non-exploitation sur l'autre. Par exemple suite aux récents événements. Evidemment, les faillites des entreprises qui font ce type de travail ne nous freinent pas dans notre volonté de préserver les sites puisque j'aurai moins à connaître de cette situation où une centaine d'ouvriers de Ryan viennent me jeter à la tête leur carte de pointage. Enfin c'est pas ça qui m'avait impressionné mais c'est pour dire que d'un point de vue économique, ça ne nous semble plus nécessaire et donc, nous mettons l'accent maintenant sur un point de vue protection du patrimoine social. Dans les années à venir, nous avons d'ailleurs, à partir de ces terrils, essayé une expérience intéressante, c'est de tisser une trame verte, reprenant les terrils, les parcs, la ceinture verte de l'entité sud, notamment grâce aux lignes de chemin de fer désaffectées réalisant, et nous avons déjà une projection de cela sur la carte, une véritable trame, un véritable maillage vert.

De tous nos terrils, en passant par des parcs, en passant par nos bois, on peut véritablement drainer Charleroi, la relier à travers l'ensemble de ce patrimoine. Nous sommes maintenant, évidemment, plus attentifs encore qu'hier à tous ces logements ouvriers qui ont une signification pour nous, les cours, les coron, les cités, les impasses, mais tout ne doit pas être figé parce que ce sont souvent des opérations lourdes. La cour de Jean, c'est une opération lourde, on ne sait pas protéger chaque impasse, chaque dernier morceau de coron, il faut en protéger assez par rapport à l'intérêt global de l'avis de la population mais si cet intérêt-là n'existe pas, s'il y a des empêchements à l'évolution urbanistique, je vois là des situations qu'il faut oser affronter et ne pas conserver. Voilà Mesdames, Messieurs, les quelques réflexions que je voulais faire. Bien qu'elles ne soient pas tout à fait originales, j'aurais encore un certain nombre de choses à vous dire mais je vois que le temps passe et donc, je me restreins dans mon propos. Je voudrais peut-être terminer sur cette pensée du Philosophe Pierre SANSOT qui se qualifie lui-même de philosophe urbain et qui dit que la répétition de gestes simples et de d'habitudes quotidiennes conduit à des micro-ritualisations, j'ai bien aimé ce terme de micro-ritualisation, source d'agrément et de sentiment d'appartenance importante dans l'affectivité de ses citoyens. Cette répétition est la condition première de l'appropriation de l'espace de notre environnement immédiat, donc notre rôle au plan des localités est de préserver un maximum de ces micro-ritualisations qui font la vie de nos villes, d'en créer de nouvelles parce que, dans le siècle prochain, le patrimoine social aura lui aussi évolué, c'est quelque chose de terriblement évolutif, et donc c'est dans cette conception tout à fait équilibrée de ce qui est nécessaire et sans conservatisme que je vous livre ces quelques mots de messages en vous remerciant encore de la contribution que vous nous apportez à nous les politiques par vos travaux et par vos réflexions.

Madame la Présidente : Madame Guisset-Lemoine :

Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. Vous aviez annoncé que vous étiez un homme pressé et frustré, je dois dire que votre discours n'en a rien laissé apparaître et je vous en remercie. Je pensais, il est vrai que vous alliez prendre le débat autrement, c'est à dire partir de Charleroi et l'étendre peut-être à l'échelon européen. Vous avez fait l'inverse, et je trouve que vous avez parlé comme un véritable municipaliste en l'étendant à l'échelon européen. Il est vrai que hier soir, à la fin de notre première journée, de nombreuses questions ont été posées et je crois que même hier soir, chacun était surpris de l'ampleur de ce qu'on avait déjà dit.

Aujourd'hui, vous commencez fort, très fort puisque vous nous laissez avec une foule d'idées et je dois dire d'idées très neuves, mais d'abord vous nous avez laissé beaucoup d'espoir, je crois que c'est une bonne chose. En donnant la dimension européenne et en nous laissant entrevoir en fait le rôle le plus en plus important des pouvoirs locaux et régionaux sur la scène européenne avec ces deux nouveaux organes consultatifs et je crois que pour nous c'est très important, ça devait être dit. Ensuite, vous avez lancé deux grandes idées, que j'ai retenues et qui n'ont pas été données hier et qui me semblent importantes. Peut-être la notion de commun dénominateur à l'échelon européen que représentait le patrimoine social, c'est une idée qu'on avait pas évoquée hier et je crois qu'elle fera l'objet de plusieurs questions en fin de journée. Ensuite, vous avez parlé d'un double mouvement contradictoire, je crois qu'il faudra y revenir aussi. A la fois avec la notion d'ouverture sur le monde, avec l'ouverture vers l'Europe et puis le repli sur le quartier en disant bien que le patrimoine social pouvait et même devait y jouer son rôle. Vous avez également pris le point de vue qui est le vôtre, qui est celui de l'homme politique en disant combien votre rôle de sauvegarder l'intérêt général était difficile. C'est vrai que vous nous avez donné quelques exemples et ils sont des plus réalistes, en insistant également sur le fait que les pouvoirs politiques sont les garants de la régulation équilibrée de garder le patrimoine social. Je reprend vos paroles : "tout est question d'équilibre", n'est-ce pas là également un mot important sur lequel il faudra revenir ? Ensuite, vous avez fait un peu le point sur Charleroi, c'est vrai qu'on s'y attendait quand même un petit peu en tant que Bourgmestre de Charleroi, en défendant votre position, je ne devrais pas dire en défendant parce que ce n'est peut-être pas très gentil de ma part, mais en tout cas en l'expliquant, en nous disant qu'il y a quinze ans, vous ne pensiez pas à utiliser le passé, que les choses ont évolué maintenant que vous êtes tourné sur l'avenir, vous allez utiliser le passé. C'est curieux, mais ça s'explique très bien comme démarche et là aussi je crois qu'il y aura sans doute des questions qui viendront sur le sujet. En annonçant évidemment votre projet de charte urbaine, ce qui est intéressant. Alors, une dernière chose, outre que nous nous rendons compte que vous aurez 55 soirées très remplies, nous espérons que votre place, vous l'avez dit vous-même de strapontin à l'échelon européen, sera en tout cas là pour défendre les villes et les communes. Je vous remercie.

Alors, aujourd'hui, nous avons une matinée chargée, c'est vrai qu'on a déjà pris un certain retard puisque nous aborderons quatre thèmes. Nous allons commencer par le premier qui est un des plus importants abordés : "Le patrimoine social est-il un atout au développement ?". Il concerne donc l'aspect économique, touristique, donc le développement suscité par le patrimoine social et nous commençons par Monsieur OST qui est économiste, membre du Comité Economique International de l'ICOMOS et Professeur au centre d'étude sur la conservation du patrimoine à Louvain. Il va nous montrer le potentiel et l'implication économique représentée par le patrimoine, même commun. Monsieur OST, je vous laisse la parole.

9h45 : "La dimension économique du patrimoine social" par Christian OST,

Economiste, membre du Comité économique international de l'ICOMOS et Professeur au Centre d'étude sur la conservation du patrimoine (Louvain).

Madame la Présidente, merci. Mesdames et messieurs, je voudrais d'abord remercier les organisateurs du colloque pour m'avoir invité, en particulier Baudouin GERMEAU, et je crois l'idée bonne de placer une discussion sur la dimension économique sous un titre générique de "atout de développement" parce que ce terme de développement n'est pas réducteur. Il s'agit d'un développement qui n'est pas seulement économique, mais aussi social et culturel. Je voudrais montrer dans mon exposé, qu'en tant qu'économiste, je n'ai pas non plus une vision réductrice du patrimoine et de sa conservation et qu'en particulier pour le patrimoine social, la dimension économique est en fait une dimension qui s'ouvre à beaucoup d'autres aspects, notamment des aspects sociaux et culturels.

En réalité, je dirais que la discussion sur la dimension économique a le mérite de faire réfléchir sur ce que représente le patrimoine dans la réalité de tous les jours. Pour les individus qui sont concernés par ce patrimoine, il peut exister des intérêts divergents, ce qui crée vraisemblablement un problème complexe mais dont la solution est sans doute dans une vision englobante. Je voudrais, en termes de définition, insister sur le fait que la vision économique du patrimoine n'est pas une vision quantitative ou en tout cas pas uniquement. La valeur économique d'un bien ou d'un service renvoie bien sûr à un aspect quantitatif mais surtout à la satisfaction que les gens peuvent avoir de l'usage de ce bien ou de l'usage du service procuré par ce bien. Cette satisfaction est typiquement qualitative. La satisfaction du patrimoine peut être de nature esthétique (plaisir de visiter, plaisir d'observer, un cadre de vie) mais aussi liée à la valeur d'usage de ce patrimoine (quelle est la fonction qu'il occupe dans un village, dans une région, dans une ville, dans un environnement socio-économique ?).

Ces deux dimensions, qualitative et quantitative, se rejoignent pour former un ensemble de réseaux extrêmement complexes de flux économiques et sociaux où, à cet égard, tous les acteurs parviennent à se rencontrer. Et cet élément de définition supplémentaire rejoint une définition économique classique : un bien est d'abord l'usage d'une ressource et la définition du patrimoine comme ressource n'a rien de choquant puisque comme toute ressource, le patrimoine est rare et ne peut être gaspillé.

C'est aussi une ressource propre : au plus on exploite le patrimoine, au plus on améliore de façon certaine le cadre de vie. C'est ce que l'exposé peut également montrer, en l'occurrence pour le patrimoine social. C'est une ressource internationale et à différents niveaux. Le patrimoine n'a pas de frontière; il y a donc une opportunité à ce niveau pour la conservation au-delà des frontières nationales. C'est une ressource immobile : en terme de développement local, le fait que cette ressource soit immobile constitue une opportunité pour la gestion de ce patrimoine.

En d'autres termes, on est obligé "d'aller au patrimoine", on ne peut pas attendre que le patrimoine vienne à soi.

Cette définition du patrimoine se heurte à deux types d'objections : une objection de principe et une objection d'ordre technique. L'objection de principe, je la rencontre depuis que je travaille sur la dimension économique du patrimoine, à l'occasion de la rédaction d'un rapport pour les Communautés européennes au début des années 80. J'ai eu l'occasion avec le professeur Raymond LEMAIRE de pouvoir développer certaines idées et méthodes d'évaluation de la dimension économique du patrimoine. Les objections de principe existent moins aujourd'hui, pour plusieurs raisons. La première raison, c'est que le patrimoine, a bénéficié d'opérations de sensibilisation, d'opérations de "vulgarisation" dans le bon sens du terme et que l'idée même du patrimoine et de sa conservation a fait son chemin. La deuxième raison c'est qu'il est important d'éviter de remplacer des arguments culturels par des arguments économiques. Il s'agit de laisser l'économiste à la place où il doit être et de ne pas lui accorder la décision de gérer ou de conserver le patrimoine. Les collègues économistes au sein d'ICOMOS sont d'abord des gens qui sont passionnés par le patrimoine. Ce n'est pas l'économie qui nous a amenés à travailler sur le patrimoine, c'est une passion pour le patrimoine qui a fait qu'on y a appliqué nos compétences. La troisième raison pour laquelle je crois l'objection moins fondée aujourd'hui est relative à l'environnement socio-économique proprement dit. Les éléments de crise posent des contraintes budgétaires pour le financement du patrimoine. Le patrimoine, même si on peut le regretter, est placé dans un discours ou dans un arbitrage financier et budgétaire et il est bon d'avoir des arguments économiques pour soutenir le patrimoine dans cette discussion. La deuxième catégorie d'objections, à côté des objections de principe, sont d'ordre technique. "Vous voulez évaluer la dimension quantitative d'un patrimoine ou d'un patrimoine social, encore faut-il que vous en ayez les moyens ou les outils".

Le problème est complexe. Il faudra donc des méthodes complexes et la plupart des outils ou des logiques économiques ou financières ne s'adaptent pas au problème du patrimoine. Ceci dit, en ce domaine, on a progressé, et je crois que cette objection pratique peut être aujourd'hui en partie rejetée.

On dispose aujourd'hui d'outils qui permettent de pouvoir évaluer l'ensemble des flux économiques et sociaux qui sont générés par le patrimoine et l'ensemble des interactions entre acteurs. Le marché n'est peut-être pas efficace lorsqu'on parle de gestion ou de fonctionnement du patrimoine. Une autre approche serait de dire une approche coût. "Il y a un coût de remplacement, il y a plusieurs façon de pouvoir évaluer le poids que présente le patrimoine dans une collectivité". On se rend bien compte que l'évaluation-coût est sans doute une évaluation largement visée en matière de patrimoine.

Par rapport aux outils classiques, aujourd'hui la meilleure façon de pouvoir évaluer le patrimoine dans une région est de pouvoir faire appel à des méthodes qui visent à recenser l'ensemble des gens qui sont concernés par ce patrimoine, et regarder pour chacun de ces acteurs, quels sont les avantages, et les inconvénients que pose ce patrimoine. Je crois que ces types de méthodes vont exactement dans le sens de ce que Monsieur Van Cauwenberghe disait, il y a une seconde. Il y a un manifestement des éléments et des attitudes divergents vis-à-vis du patrimoine. Il serait bon de les juxtaposer et d'essayer de trouver une synthèse par rapport à l'ensemble de ces comportements. C'est le genre de chose que l'on développe dans le comité international économique de l'ICOMOS depuis quelques années. On essaie d'appliquer ce type de méthodes pour que les aspects qualitatifs puissent être perçus à travers un certain type de méthodes. Je vais citer 3 types de méthodes qui s'appliquent assez bien à l'analyse du patrimoine : on a d'abord les analyses coûts/bénéfices, ensuite les analyses d'impact, et enfin les l'analyse budgétaire.

On essaie d'évaluer les différentes options que l'on peut prendre vis-à-vis d'un patrimoine. Si on réorganise un quartier, si on réhabilite un patrimoine, si on décide de restaurer un patrimoine et de l'affecter à des fins culturelles ou à d'autres activités, il y a là un ensemble d'options. Ces différentes options peuvent être comparées entre elles. La question ici est de "comparer du comparable" et pas nécessairement de comparer ces options culturelles par rapport à des options d'un autre type ou d'un autre ordre. Je crois que ces différentes analyses coût/bénéfices parviennent aujourd'hui (elles sont appliquées depuis 20 ans à des problèmes d'investissements publics) à retrouver le caractère englobant des avantages et des inconvénients du patrimoine. Autre catégorie ou autre type d'analyse, les analyses d'impact, qui sont relativement plus simples à réaliser et qui pour un patrimoine donné, permettent d'énumérer l'ensemble des retombées. Il y a là tout un ensemble d'éventail de retombées en matière d'emploi, en matière de revenus, en matière d'activité, des retombées directes, indirectes et induites.

Le dernier type de mesure est une mesure d'analyse budgétaire. C'est plus du point de vue des pouvoirs publics qui ont la gestion du patrimoine. Le gros problème aujourd'hui, c'est que souvent la culture est vue budgétairement comme un coût mais elle pas vue en termes de retombées.

Les retombées, en réalité, échappent à un budget culturel mais se retrouvent dans d'autres budgets. Je me souviens que lors des travaux préparatoires pour la convention de Grenade, on nous avait demandé de préparer une évaluation de ces analyses budgétaires consolidées montrant que le coût budgétaire d'une intervention pouvait être réduit de l'ordre de 25 % simplement par les retombées fiscales de ces opérations. Donc, ça veut dire (et c'est important parce que c'est une retombée dans les douze mois donc dans le même budget) que la dépense budgétaire réelle de la première année n'était que de 75 % du total et qu'à cet égard-là le financement public du patrimoine devient une meilleure méthode que le financement privé (en tout cas moins cher que ce qu'il apparaît). Le but de cet exercice est de montrer le vrai coût de la culture et le vrai coût du financement qui dans la majorité des cas est inférieur au coût apparent.

Je voudrais maintenant prendre en compte les différentes caractéristiques du patrimoine social qui se retrouvent de l'application de ce type de méthode. Quels sont finalement, lorsqu'on prend un certain recul sur l'analyse de la dimension économique ou socio-économique du patrimoine, les éléments de dénominateur commun que l'on suggérerait tout à l'heure ? Quelles sont ces caractéristiques particulières de ce patrimoine ? La première caractéristique est que le patrimoine a un caractère collectif évident. Et c'est quelque chose qui est parfois difficile à comprendre parce que le caractère collectif du patrimoine (le fait que ce patrimoine appartient "à tout le monde" ou appartient "à une collectivité") est une caractéristique essentielle parce qu'on ne peut pas empêcher les gens d'observer ou d'admirer un patrimoine ou de sentir que ce patrimoine est leur héritage commun. Ce caractère collectif est donc différent d'une caractéristique juridique du patrimoine; on pourrait dire d'un patrimoine qu'il est public ou privé en fonction de son caractère juridique ou institutionnel. Le caractère collectif est une définition économique du patrimoine : cela signifie qu'un ensemble d'individus pourra se sentir proche de ce patrimoine ou pourra tirer une satisfaction de ce patrimoine ou de cette ressource patrimoniale au même moment, sans exclusion. Je voudrais citer ici la phrase de Victor Hugo (qui n'était pas un mauvais économiste !) puisqu'il a dit : "l'usage de monument appartient à son propriétaire, sa beauté appartient à tout le monde". En disant ça, il fait une distinction entre l'usage du monument, qui est la partie réductrice du patrimoine et la beauté du patrimoine, sa valeur symbolique, sa valeur historique (le fait de pouvoir disposer d'un cadre de vie ou d'un environnement, le fait d'avoir un monument qui mérite le détour, qui vaut le voyage).

Bien sûr, dès lors qu'on définit le patrimoine comme bien collectif, cela signifie en termes d'implication qu'il faut, d'une part définir la taille de cette collectivité mais aussi relier la taille de cette collectivité à la valeur que représente ce patrimoine. Je crois qu'on peut dresser une échelle en disant que la taille de la collectivité est liée à la valeur architecturale et même culturelle de ce patrimoine.

A une extrémité de cette échelle, vous aurez, par exemple, l'inventaire mondial de l'UNESCO, un patrimoine qui est supranational, un patrimoine international, qui renvoie à la collectivité la plus large. Cela signifie que l'ensemble de la collectivité mondiale peut se sentir solidaire d'un patrimoine. Les grandes opérations de l'UNESCO, les opérations du Conseil de l'Europe, montrent bien qu'il y a probablement une collectivité qui dépasse de très loin la collectivité qui se trouve en contact physique ou géographique avec un patrimoine. Les opérations de ce patrimoine donnent lieu à la mise en place de transferts financiers particuliers, c'est une mise en œuvre de ressources à la fois technologique, d'experts, ressources humaines ou financières qui passe par un certain type de moyen. Par contre à un niveau médian, dans cette échelle, on trouve un patrimoine qui a une valeur reconnue et essentielle mais renvoie déjà à une collectivité plus réduite d'individus. Dans ce cadre-là, on aura une autre façon de gérer ce patrimoine : les pouvoirs publics interviendront pour coordonner des activités. En termes de financement, les types de financements seront adaptés à cette échelle médiane.

A une autre extrémité de l'échelle, on peut trouver un patrimoine local, le patrimoine social probablement, ce dénominateur commun qui tient un quartier, qui tient un village, qui tient donc un espace géographique plus réduit et qui renvoie à une collectivité plus réduite aussi. La gestion et le financement de ce patrimoine deviennent aussi une affaire locale. Cela ne signifie pas d'exclure l'intervention des pouvoirs publics sur ce terrain-là mais cela signifie, à mon sens, que l'efficacité de la gestion ou l'efficacité des interventions dépend largement du relais qu'il peut y avoir sur le terrain. On ne peut pas imaginer dans ce contexte de sauvegarder ou protéger un patrimoine local uniquement par une administration nationale, voire par des interventions. Il faut qu'il y ait un répondant et une structure sur le terrain. Il faut qu'il y ait des initiatives locales pour la préservation de ce patrimoine. En particulier, le caractère collectif du patrimoine, pose la question de l'accessibilité au patrimoine. On retrouve la logique qui existe notamment en France : les subventions publiques pour la conservation du patrimoine réclame en contrepartie que le propriétaire ouvre son bien à la visite une fois par semaine ou pendant la période des vacances. Et donc qu'il y ait ce type d'échanges, qui exprime très bien que la collectivité aide pour la conservation du patrimoine mais que c'est un bien qui en partie lui "appartient" et qu'il y a un service, ou une satisfaction de ce bien qui doit lui revenir.

Deuxième caractéristique importante du patrimoine lorsqu'on essaie d'évaluer la dimension économique du patrimoine, c'est sa très longue durée de vie. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup de biens économiques qui aient une durée de vie analogue au patrimoine. Il s'inscrit dans une échelle de temps extrêmement large et même le processus de conservation n'est jamais qu'un moment dans la vie de ce patrimoine. Vous savez, comme moi, que le patrimoine architectural est un bien qui permet de s'adapter extraordinairement bien à différents types de fonctions.

L'histoire du patrimoine montre que les usages initiaux ont dans la plupart des cas disparus. Il faut savoir que, si je prends le cas de la France, 70% du patrimoine classé aujourd'hui sert à des usages qui sont différents de l'usage pour lequel ce patrimoine avait été construit. Et donc, vous avez une adaptation de ce patrimoine à l'environnement socio-économique. Il y a une implication importante de cette définition économique d'un patrimoine qui a une durée de vie extrêmement longue : d'un point de vue strictement financier, c'est la même chose, d'avoir un rendement élevé sur une période faible ou d'avoir un rendement faible sur une période élevée. Le problème, c'est que les moyens de financements qu'ils soient publics ou privés, s'adaptent extrêmement mal à des périodes extrêmement élevées. Donc je pense que, il y a à imaginer des innovations financières. Je ne voudrais donner qu'un exemple, celui des rentes perpétuelles. Le financement du patrimoine peut se faire à la façon dont la reconstruction d'après-guerre s'est financée sur base de rentes perpétuelles, c'est-à-dire sur base finalement d'un financement à durée illimitée. Ça n'a pas d'importance dès lors que ce patrimoine continue à survivre et que ce patrimoine passera de générations en générations. La garantie de cette très longue durée de vie ne peut en principe, n'être donnée que par des pouvoirs publics plutôt que par des intervenants privés et donc ça suggère qu'il y ait une intervention des pouvoirs publics dans ce type de financement.

Je voudrais citer pour terminer une troisième caractéristique du patrimoine qui me paraît importante et qui ouvre sur des perspectives de gestion publique de ce patrimoine : c'est la dimension spatiale du patrimoine. Le patrimoine est une ressource immobile : il doit attirer à lui un certain nombre de choses et pouvoir créer un genre de pôle ou un élément attractif de ressources. Dans le passé, certaines ressources attiraient un élément de richesse, un des emplois du développement, des revenus, de l'activité. C'était la localisation de mines ou d'infrastructures existantes, c'était l'accès à la mer ou à un port. Ces choses-là existent beaucoup moins aujourd'hui : les technologies de l'avenir seront des technologies extrêmement mobiles. Donc on aura un effet tout à fait inversé par rapport au passé. Le patrimoine est immobile et peut attirer, par un cadre de vie ou par un ensemble d'éléments porteurs qu'il peut générer, un ensemble de ressources. La délocalisation aujourd'hui est possible et il faut miser sur des ressources qui sont précisément immobiles et qui puissent attirer un certain nombre de facteurs de développement. Dans ce sens-là, le patrimoine devient un atout de développement. Parce que la politique culturelle est aussi une politique de développement, d'emploi et de revenus pour tous ceux qui vivent avec le patrimoine. A ce moment là les retombées et les contributions peuvent être élargies aux autres acteurs des politiques économiques. Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Monsieur OST, je vous remercie pour cet exposé, je dois dire que c'est une autre approche. C'est vrai qu'on parle beaucoup du patrimoine et de la valeur économique du patrimoine. Des gens de patrimoine qui parlent d'économie, ça existe, un économiste qui vient nous parler aussi clairement de ce que représente ces études au service du patrimoine, c'est certainement beaucoup plus neuf et vous l'avez fait avec énormément de clarté et je dois dire que vous avez aussi insisté pour dire que l'économiste devait garder sa place. En fait, c'est l'économiste à côté du patrimoine et au service du patrimoine et j'en retiendrai d'ailleurs ces trois formes de patrimoine que vous avez citées ou plutôt son caractère collectif en insistant que le caractère collectif, en tout cas son importance, est liée à l'échelle du bâtiment, en insistant également sur l'importance du relais sur le terrain et ça je crois qu'on revient un petit peu à l'exposé de Monsieur Géron hier en fin de journée, qui insistait sur l'importance de la prise en charge également par les gens sur le terrain de la sauvegarde de leur patrimoine. Vous avez d'ailleurs annoncé deux problèmes qui sont celui de l'accessibilité, je crois qu'il faudra également y revenir dans notre débat, et celui de l'affectation, en insistant sur la longévité, sur la durée de vie d'un bien. C'est un sujet qui n'a pas été pris en considération hier non plus mais je crois qu'il devrait être repris dans nos débats tout à l'heure : le problème de l'affectation du bien. Et enfin, la dimension spatiale du patrimoine, il est vrai que le patrimoine est immobile mais peut attirer des ressources, là aussi, une notion tout à fait neuve.

J'en retiens en fait que l'économiste apporte par ses études au service du patrimoine deux grandes notions qui peuvent aider et qui sont importantes, je crois que chaque fois que vous avez abordé un point, vous n'avez pas pu faire autrement que de parler du financement, ce qui est très important et que vous nous avez laissé entrevoir des approches intéressantes pour le financement et de nouveaux financements pour le patrimoine et le problème de la gestion de ce patrimoine. Je crois donc que l'économiste doit travailler en collaboration avec les gens de patrimoine et que c'est une notion importante. Alors, pour l'aspect pratique des choses, nous devons maintenant écouter Monsieur Richards mais Monsieur Richards préfère nous donner toute sa conférence sur l'après-midi puisque vous avez vu dans le programme que on l'avait mis deux fois, une fois le matin et une fois l'après-midi. Par facilité pour lui, son discours étant un discours unique, il nous parlera l'après-midi.

Donc, nous allons maintenant passer à la pause café que je voudrais quand même assez courte puisque nous avons un petit peu de retard. Je vous donne rendez-vous dans maximum un quart d'heure, donc à 11 h 15 sur place où nous écouterons alors Monsieur POULEUR qui nous parlera de l'identification du patrimoine social.

11h00 : Pause

Madame la Présidente :

Nous laissons la parole à un des organisateurs d'aujourd'hui qui sera d'ailleurs le seul intervenant sur le sujet. Jean-Alexandre POULEUR est architecte, conseiller à Espace Environnement Charleroi, membre de la Chambre Provinciale des Monuments, Sites et Fouilles.

"A la recherche des critères objectifs : faciliter le consensus" sera le sujet de son exposé. Dire qu'un patrimoine est social, évidemment ne suffit pas pour lui donner tout son intérêt, on en a déjà pas mal parlé hier. Il convient d'affiner le critère pour se donner des bases objectives afin de justifier son intérêt.

11h15 : Comment identifier le "patrimoine social" ?

"A la recherche de critères objectifs, faciliter le consensus" par Jean-Alexandre POULEUR.

Architecte, conseiller à Espace Environnement, Charleroi.

En Belgique, la Communauté française introduisit la dimension du patrimoine social dès 1976. Certains voulurent réduire sa dimension à la problématique purement historique. Or, par ailleurs, cette dimension est déjà existante. Grâce aux conseils de l'administration du patrimoine, nous avons été orientés vers une analyse juridique du terme.

Je vous passerai les détails parfois épiques qui entourèrent les débats parlementaires mais, en 1987, une définition est adoptée : le patrimoine social ne sera pas celui de l'histoire sociale et encore moins celui des édifices et sites marqués de l'empreinte d'une époque mais un bâtiment ou un endroit qu'on a le désir de protéger "...la préservation de l'habitat", par exemple : le patrimoine social vécu.

Les tensions autour du terme cachent une problématique complexe. "Tout n'est-il pas patrimoine social ?".

Espace Environnement opère la jonction entre les citoyens et différents intervenants (entreprises, administrations,...), de manière indépendante, et joue en quelques sorte le rôle d'"ombuds service". Ses moyens sont basés sur une équipe d'éco-conseillers qui opèrent en tant que médiateurs et d'une équipe pluridisciplinaire de socialistes (architecte, juriste, géographe-urbaniste, historienne de l'art, sociologue, ingénieur-agronome, etc.) Cela permet à Espace Environnement d'avoir une vision globale de l'environnement.

Pour mémoire, Espace Environnement était impliquée dans la défense de la maternité Reine Astrid qui ne put, malheureusement, être sauvée. Les éléments stylistiques (architecture et symbolique moderniste de Marcel Leborgne) nous étaient apparus spontanément, mais des arguments différents furent ressentis par le citoyen. L'échec en la tentative de sauvegarde fut sans appel : le site actuel de cet ex-chef-d'œuvre nous le rappelle amèrement.

Première étape prise de conscience d'une nouvelle démarche, elle était précédée d'atteintes encore plus fortes au patrimoine social : la maison du

peuple de Charleroi résonne encore pour certains comme celle de Victor Horta à Bruxelles. Mais ici pour cette maison, dans une dimension surtout émotionnelle : chaque ouvrier avait pu payer une brique, assurant ainsi une micro-étape de l'édification.

Bien que n'étant pas exceptionnelle d'un point de vue artistique comme celle de Bruxelles, la mémoire du lieu, notamment de ses salles de cinéma XIX^e siècle, rappelle au souvenir d'un temps dont beaucoup auraient aimé conserver la trace.

La Région wallonne, héritière de cette assise juridique évoquée ci-dessus, nous fit l'honneur de nous confier une étude. Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine et son chef de Cabinet adjoint Ghislain Géron, qui vous a entretenus ce vendredi des nouvelles perspectives en ce sens, nous ont permis de constituer des résultats que je vous présenterai ici dans leurs grandes lignes.

D'où notre démarche d'approfondissement et cet exposé qui répond à une question en particulier : Quel est le patrimoine qui touche le citoyen ? Ce que nous appellerons le patrimoine social.

Cette question sera décomposée en trois autres interrogations :

Quels sont des cas d'école du patrimoine social ?

Quelle en est la théorie sous-jacente ?

Quelles sont les différences entre le patrimoine perçu du point de vue institutionnel et le patrimoine abordé du point de vue social ?

Mais tout d'abord, pourquoi s'interroger sur le patrimoine social ?

Pour une raison essentiellement de compréhension du citoyen, indispensable à une réelle transparence, base de la démocratie. La montée des extrémistes et le succès des idées simplistes montrent suffisamment l'actualité et l'urgence de cette question du rapprochement du service public et du citoyen.

Or, protéger et valoriser le patrimoine social engendre trois types d'intérêts pour les décideurs :

1. On constate une implication naturelle du citoyen dans les travaux d'étude et de rénovation des édifices qui leur tiennent à cœur : cela entraîne une réduction du coût public.
2. Le contrôle social du patrimoine s'opère spontanément. Le citoyen se sent concerné et réagit contre le vandalisme et les dégradations. Il devient vigilant : il est plus simple de remplacer directement une tuile sur information d'un habitant que d'attendre que de gros dégâts entraînent de gros travaux (coûteux).
3. Le citoyen se sent écouté et est satisfait des actions menées pour sauver le patrimoine.

I. Quels sont les exemples frappants ? Les "cas d'écoles"

D'abord un exemple exceptionnel de monuments et de sites : le Bois du Cazier.

Ensuite un exemple de site (qui peut se présenter ailleurs) : les terrils et enfin un exemple "assez représentatif" d'édifice (la Maison des Association à Wavre).

Le Bois du Cazier

Ce simple nom évoque pour nous un tragique accident. Le 8 août 1956, le feu éclate au fond de la mine, le bilan est implacable : 262 morts.

Les façades des bâtiments du Cazier ne méritent pas d'attention spéciale d'un point de vue artistique, mais les trois pignons et les deux belles fleurs sont devenus, à cause de ce terrible événement, un symbole international de ces travailleurs immigrés venus des quatre coins de l'Europe pour travailler dans nos mines.

C'est un événement inscrit dans la mémoire sociale qui rend le Bois du Cazier important : l'objet patrimonial n'est pas la seule raison d'un classement. La vie qui s'est déroulée, l'histoire vécue par le citoyen est aussi fondamentale.

Enfin, à titre de constatation, les citoyens se sont impliqués par rapport au Bois du Cazier : de nombreuses pétitions, des travaux d'entretien du site, un contrôle social et des visites expriment cette implication. Les pétitions sont au nombre de 20.000...

Ce cas est exceptionnel : le Conseil de l'Europe s'est d'ailleurs récemment penché sur le site du Cazier en vue de sa sauvegarde. Mais quel est alors le type de patrimoine social que l'on retrouvera plus généralement ?

Le cas des terrils

Le terril est, pour les uns, un amas noirâtre sans intérêt... si ce n'est, évidemment l'intérêt économique de l'exploitation du charbon qu'il contient encore.

Mais pour l'habitat, il sera tout autre chose. Le principe général est que le terril est la trace de l'organisation du travail qui a structuré la vie sociale autour des mines au XIX^e siècle. Le terril est un point de repère profondément inscrit dans la mémoire collective. Le terril est aussi vécu dans la quotidienneté. Enfin, ultime preuve de l'importance des terrils pour les gens : la création de multiples comités de défense qui exercèrent une telle pression qu'une législation spécifique (la classification des terrils exploitables et protégés) fut adoptée. Le Bourgmestre vient d'en illustrer l'application. Sa décision d'en élargir l'impact, touchera certainement en profondeur les habitants qui se verront reconnaître collectivement l'intérêt de leur cadre de vie.

Les terrils sont un exemple habituel de sites jugés importants par la population. Qu'en est-il des édifices reconnus eux aussi comme patrimoine social ?

La Maison des Associations de Wavre

Cette Maison ne peut pas être considérée comme patrimoine artistique notable (l'édifice n'était pas repris dans l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique). Par contre, il est le support de l'ancrage de la mémoire collective : une partie de l'histoire de l'enseignement de Wavre s'y est déroulée à travers l'éducation de générations d'enfants.

Cette histoire et sa fonction de points de repères caractéristiques ont poussé les habitants à :

- aller jusqu'à occuper les lieux pour les protéger et à faire face aux attaques juridiques;
- s'impliquer dans les travaux.

Donc dans ces trois "cas d'écoles", les gens ont bougé et agi pour sauvegarder ce patrimoine car il était important à leurs yeux.

Le Bois du Cazier, les terrils, la Maison des Associations sont des cas exemplatifs. Quelle est la théorie qui leur est liée ?

II. La théorie " scientifique "

La représentation de l'homme par Léonard de Vinci le limite à sa dimension physique : le sujet est séparé de son environnement selon le principe cartésien de séparation du sujet et de l'objet. Cette conception sera poussée à l'extrême par l'architecte Le Corbusier créant un homme universel formaté selon les normes du Modulor. Cette vision tronquée, appelée "positiviste", a démontré ses limites. Foucault, Heidegger, Merleau Ponty ont ouvert le débat sur une vision plus phénoménologique.

Une autre représentation de l'homme, une vision systémique (celle de E. T. Hall), montre que l'homme n'est pas limité au corps physique, que sa vraie "dimension est cachée".

Cette bulle qui l'entoure - la dimension cachée - inclut trois termes : l'homme, l'espace et sa relation à cet espace qui l'entoure. Le Patrimoine y est inclus.

Le patrimoine est à protéger pour ces trois termes, selon la Charte de Grenade. La raison "sociale" y est reprise textuellement.

Ces éléments ébauchés sont amplement développés dans une analyse épistémologique sur laquelle je ne pourrais m'attarder. Mais quelles sont les applications de cette théorie ?

III. Analyse systématique (des patrimoines institutionnel et social)

D'une part, je présenterai le patrimoine "classique" : celui qui est officiellement protégé (par le classement par exemple) et celui qui a été retenu par l'Inventaire du Patrimoine réalisé par la Division des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne.

D'autre part, je présenterai la patrimoine social. Il a été identifié par une enquête qualitative qui a mis en évidence la relation qui existe entre certains types de populations avec l'espace patrimonial. Les deux démarches concernent un même périmètre : celui du milieu du petit ring de Charleroi. Nous avons retenu les exemples les plus frappants par typologie, de manière à synthétiser l'exposé.

Le patrimoine "classique" c'est : du style et de l'ancienneté

Deux critères ressortent pour la protection du patrimoine monumental : le style (classique, néo, Art Nouveau, moderniste) et l'ancienneté (XVIII^e, XIX^e, entre-deux-guerres).

Le but est de préserver des exemples de référence de l'histoire de l'architecture.

- l'église St-Christophe : son coeur à l'arrière de la place Charles II, de style baroque brabançon du XVIII^e siècle. Mais elle est aussi importante du point de vue social;
- l'école Notre-Dame, de style classique Louis XVI, également du XVIII^e siècle;
- le passage de la Bourse de style néoclassique de la fin du XIX^e siècle apparenté aux galeries St-Hubert ou au passage du Nord à Bruxelles;
- la Maison dorée de style Art Nouveau de la fin du XIX^e siècle;
- les pianos de Heug de style moderniste, bâtiment créé par Marcel Leborgne dans l'entre-deux-guerres.

Qu'en est-il du patrimoine perçu par le citoyen sur ce même site ?

Le patrimoine social c'est plus le caractère que le style et plus la symbolique de l'histoire vécue que l'ancienneté :

- l'Hôtel de Ville par son caractère typique : son beffroi est un point de repère au sens de Kevin Lynch.
Ce caractère est support à une symbolique. L'Hôtel de Ville est tel un drapeau porteur des couleurs locales de la population :
 - pour "l'ouvrier", c'est le symbole de l'histoire des rencontres vécues, un lieu convivial des habitants;
 - pour "l'investisseur", c'est le symbole du lieu de décision de prestige régional;
 - pour "l'esthète", c'est le symbole d'une architecture, résultat d'un grand concours.
- le parc marque par son ambiance nature XIX^e siècle. Il marque aussi parce qu'il signifie la qualité du cadre de vie XIX^e, transmise jusqu'à nous par nos grands-parents.

- les boulevards marquent par :
 - leur caractère XIX^e des plantations et des édifices Belle Epoque;
 - la symbolique de la qualité d'un cadre de vie qui perdure;
 - par exemple, le boulevard Audent est l'image image typique qui représente Charleroi.
- la gare leur parle car : son caractère et son architecture sont typiques des gares de l'époque pour la "représentativité" assimilée au vécu, à leur passé (symbolique du progrès).
- la Basilique St-Christophe du côté de la place publique. Étonnamment, le citoyen la cite en exemple car il a appris à l'école que l'édifice est important : cela se sait officiellement que l'édifice est un patrimoine. De plus, il est imposant par son volume !

Convergence des patrimoines social et "classique"

La convergence des points de vue existe sur le cas de la Basilique, étonnamment reconnue à la fois comme patrimoine monumental et social. Mais l'important est que l'édifice soit considéré par tous comme étant à protéger. Cet assentiment renforce la notion de patrimoine.

Différentes autres pistes de convergences existent : les édifices classés notamment pour leur importance comme point de repère, comme la Caserne Trésignies par exemple,...

Que conclure des exemples comme le Bois du Cazier, les terrils,..., de la théorie (phénoménologie et systémique) et de cette analyse sociologique ?

Voici quelques points de repère en vue de l'objectivation du phénomène :

Le premier point est que le patrimoine social n'est pas ponctuel. Ce ne sont pas des édifices ou parties d'édifices qui priment mais des ensembles architecturaux (comme les maisons de maîtres) ou des sites (comme les boulevards). Le citoyen a une vision globale entre patrimoine et urbanisme : il apprécie les ambiances urbaines qui lui sont familières.

Le deuxième point de conclusion est que la symbolique de l'histoire vécue de l'édifice est primordiale pour le citoyen. L'histoire d'un siècle d'enseignement à Wavre est un exemple d'une histoire importante pour les hommes et qui vaut d'être défendue à leurs yeux. Il est lié aux lieux de vie.

Le troisième point s'envisage selon trois dimensions : l'homme, son mode de relation à quelque chose et l'objet. Les diverses raisons de classement de la Charte de Grenade sont liées à ces trois termes d'égale importance : sociale et historique d'abord, technique et scientifique ensuite, et enfin, artistique, en sachant que les deux premiers (sociale et historique) priment pour le citoyen. L'exemple du Bois du Cazier le démontre bien.

Le quatrième point est que le style est secondaire au caractère de l'édifice. Par exemple, l'image de l'Hôtel de Ville de Charleroi a un caractère sans que son style soit pur et pourtant, il est l'édifice le plus à protéger aux yeux des citoyens.

Je terminerai sur cette perspective : si nous voulons être proches du citoyen et faire percevoir la démocratie, nous devons être à son écoute, avec des moyens techniques qui existent (je pense aux techniques de médiation, à l'utilisation de critères et aux techniques d'enquêtes) et protéger également le patrimoine social...

Merci

Madame la Présidente :

Merci Monsieur Pouleur, je vais parler une petite minute, pas plus, je ne sais pas si vous rendez compte du retard qu'on a pris et encore, Monsieur Richards n'a pas parlé, c'est effrayant. Tout n'est-il pas patrimoine social, le patrimoine social seul n'existe pas. C'est un peu la première phrase que Jean Pouleur nous a citée et écouter ce qu'il nous a dit aujourd'hui n'est-il pas en fait le résumé de tout ce que nous avons dit hier ? Je crois qu'il nous a montré à la fois dans le concret de très beaux exemples sur lesquels il n'y a pas grand chose à ajouter; dans l'abstrait, il nous a fait part de beaucoup de considérations philosophiques et très philosophiques, la réalité n'est-elle pas évidemment, il nous l'a dit aussi, de lier les deux ? Sur ce qu'il a dit moi je retiendrai simplement quelques idées qui ont déjà été lancées hier et sur lesquelles nous devons encore revenir : social n'est-il pas trop mêlé à affectif, culture et patrimoine, où est la limite, urbanisme et patrimoine.... Toutes des idées qui ont été lancées hier, qui reviennent encore dans un tel discours. Alors, maintenant nous allons continuer avec des exemples de politiques patrimoniales qui ont engendré une satisfaction de citoyens. Les citoyens et le patrimoine sera le troisième sujet que nous allons aborder pour terminer cette matinée. Il nous conduira à la découverte d'exemples très concrets, à trois expériences qui seront présentées, j'insiste, de manière succincte. Je suis désolée pour les présentateurs. Elles concernent tant l'aspect régional qu'international, tant le site que le monument. Nous aurons Madame De Suray, Monsieur Georges et Monsieur le Consul Bernardo Carloni. Nous commençons par Madame De Suray qui est Présidente de la Maison des Associations de Wavre, elle va nous montrer comment la protection d'un patrimoine social par le classement a permis de le réaffecter en créant un foyer de dynamisme local. Je vous laisse la parole.

11h45 : Quelques politiques patrimoniales qui ont engendré une satisfaction des citoyens

Trois expériences :

"Comment une protection ferme du patrimoine social favorise la réaffectation?" par Chantal DE SURAY,

Présidente de la Maison des associations (Wavre)

Depuis 1983, 6 associations travaillent à Wavre au développement social et culturel ainsi qu'à la sauvegarde et la mise en valeur d'une ancienne école.

Ces 6 associations se sont regroupées en a.s.b.l. appelée Maison des Associations.

Après de nombreuses années d'action, l'a.s.b.l. est parvenue à faire classer comme monument, en 1989, les façades et les toitures de ce bâtiment initialement voué à la démolition.

L'arrêté de classement reconnaît les arguments de valeur architecturale du bâtiment mais aussi l'utilité sociale des activités de la Maison des Associations.

Depuis, l'a.s.b.l. a connu un essor considérable de son activité socio-culturelle.

La valeur de ce travail est aujourd'hui reconnue par les autorités publiques. Une convention d'occupation de 15 ans a été signée en 1991 entre la ville de Wavre et l'a.s.b.l.

Par ailleurs, après avoir obtenu le classement des façades et des toitures, la Maison des Associations de Wavre vient de se voir accorder par la Région wallonne une avance récupérable, c'est-à-dire un prêt sans intérêt, d'un montant de 5 millions de francs. Ce prêt permettra à la Maison des Associations a.s.b.l. de réaliser une première phase des travaux de rénovation du bâtiment, ce qui assurera aux associations qui y ont leur siège de meilleures conditions pour développer leurs activités : les services culturels et sociaux offerts aux habitants de Wavre en seront d'autant améliorés.

La convention d'occupation du bâtiment et le prêt constituent donc des garanties solides pour la réalisation des objectifs de la Maison des Associations.

Si le projet visant à sauvegarder le bâtiment a monopolisé beaucoup d'énergie, il n'a pas empêché les différentes associations qui occupent le bâtiment de développer leurs propres activités.

Le "Pas du Jour" par exemple, dont l'objet est la formation d'aide cuisinier pour jeunes ayant un handicap mental, a acquis une très grande réputation dans toute la région.

Son but est de permettre aux jeunes handicapés de s'insérer dans le circuit du travail et de devenir de la sorte plus autonomes.

"Ta'Awun" qui veut dire coopération en arabe et qui est une école des devoirs et d'alphabétisation, assure un accompagnement scolaire d'élèves de l'enseignement primaire en difficulté d'apprentissage. Cela n'existait pas à Wavre. Actuellement l'école de devoirs compte plus ou moins 20 élèves et le Centre d'Alphabétisation s'occupe également d'une vingtaine d'adultes. Ceux-ci viennent de leur propre initiative, ou envoyés par le CPAS ou le Forem.

"Vitamine Z", la Maison des Jeunes, comble aussi un vide avec une animation culturelle pour les jeunes à des prix peu élevés : théâtre, concerts, vidéos, rencontres se succèdent à un rythme endiablé.

Le "Centre culturel espagnol", lieu de rencontres pour familles espagnoles et belges, organise des animations et des expositions, sans oublier ses réunions hebdomadaires et ses paellas géantes.

Le centre "S.O.S/P.G." de Wavre, une association d'aide directe au tiers monde et au quart monde, soutient différents projets d'aide et de développement dans le tiers monde.

Parmi ceux-ci, la formation de responsables d'équipes de jeunes travailleurs en Haïti, l'organisation d'un centre médical financé par un système de sécurité sociale et de petits projets sanitaires en Bolivie, l'envoi de médicaments dans un hôpital au Zaïre ainsi qu'au Bénin. Elle vend aussi des produits artisanaux du tiers monde.

Le relais volontariat Brabant wallon, s'occupe de recrutement de bénévoles qui souhaitent travailler dans divers secteurs du monde associatif.

A tout ce qui précède s'ajoutent les activités propres de l'a.s.b.l. Maison des Associations, et l'accueil temporaire d'autres activités ou groupements. C'est ainsi qu'outre les actions et animations régulières qu'elle assure, la Maison des associations abrite pour la cinquième année consécutive le restaurant du Coeur de Wavre jusqu'en mars 1994.

L'interaction et la complémentarité mises en place entre les six associations rendent possible des résultats performants sur le plan social et culturel.

Les projets pour l'avenir sont la rénovation complète du bâtiment et le développement des activités. La philosophie du projet consiste à améliorer les conditions d'utilisation du bâtiment par les associations et par le public ainsi qu'à permettre d'accueillir de nouvelles associations. Un projet de rénovation a été élaboré par un architecte et l'ensemble des travaux est estimé à 9.500.000 francs.

Parmi les actions les plus significatives qu'Inter-Environnement Wallonie (IEW) a menées dans le domaine du patrimoine, on peut probablement ranger la sauvegarde et la future rénovation de l'ancien lycée de Wavre.

Au départ d'une situation très conflictuelle, les associations locales, soutenues en permanence par Inter-Environnement Wallonie, ont développé un projet positif assurant à la fois la sauvegarde d'un élément représentatif du patrimoine wavrien et le développement social et culturel.

Au moment où ces lignes sont écrites, l'ancien Lycée Royal de Wavre ainsi que ses occupants connaissent, après quelques années d'histoire mouvementée, une situation on ne peut plus favorable.

Promise à la démolition en août 1983 par une convention entre la Ville et le Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Etat, l'ancienne école voit sa survie assurée par l'arrêté de classement signé le 31 mai 1989 par le Ministre régional wallon Albert LIENARD. Il y reconnaît les arguments de valeur architecturale et d'utilité sociale développés par la Maison des Associations.

Menacée d'expulsion depuis mars 1984 suite à une action judiciaire intentée par l'Etat belge, la Maison de jeunes de Wavre, première occupante des lieux, a vu ses espoirs de conserver son toit renforcés par la décision, en mars 1989, du Ministre Yvan YLIEFF d'arrêter cette procédure.

Cela a rassuré en même temps les associations cohabitantes qui promeuvent, par leur ralliement successif en la Maison des Associations, un essor considérable de l'activité socio-culturelle développée dans ce quartier central et populaire de la ville. La valeur de ce travail est d'ailleurs reconnue par les autorités communales puisqu'une convention d'occupation de 15 ans a été signée en juillet 1991 entre la Ville de Wavre et la Maison des Associations.

La garantie d'occupation du bâtiment et le prêt représentent des garanties solides pour la réalisation des objectifs de la Maison des Associations.

Le bâtiment est occupé par 6 associations socio-culturelles qui y développent leurs activités et se sont réparties la totalité des locaux. Ces associations forment l'a.s.b.l. "Maison des Associations".

La conservation de la jouissance du bâtiment que la Maison des Associations occupe est un objectif prioritaire, non seulement parce que c'est un outil de travail mais parce que, grâce à sa situation, il répond aux objectifs d'implication et d'intégration aux activités de la collectivité.

La Maison des Associations doit également maintenir son rôle de gestion et de coordination interne, ainsi que son rôle de sensibilisation publique et de dynamisation de la vie associative : incitation aux regroupements, aux collaborations, à la réflexion sur nos pratiques à la recherche de moyens financiers et de moyens d'expression. Il faut pour cela du temps disponible et de l'argent.

Cet objectif prioritaire est clairement inscrit dans les statuts de l'a.s.b.l. et a constitué l'élément moteur qui a grandement contribué à confirmer le rôle des associations qui la constituent.

De plus, l'a.s.b.l. Maison des Associations a fait inscrire dans ses statuts un objet particulier portant sur le renouveau urbain.

L'a.s.b.l. a donc fait de la promotion du renouveau urbain de la ville de Wavre, de ses liens avec les différentes activités économiques, sociales et culturelles qui prennent place dans ce cadre et de l'intégration du bâtiment dans le développement social, culturel et économique de la commune en général et du quartier en particulier un second objectif prioritaire.

Grâce à son action, l'a.s.b.l. est parvenue à obtenir le classement des façades et des toitures. Ce classement insiste non seulement sur la valeur historique du bâtiment mais aussi sur son rôle social. La nature des activités des associations installées dans l'immeuble a donc été un des facteurs qui ont conduit au classement.

Mais sauvegarder l'existence matérielle d'une bâtisse ou faire la preuve de son utilité sociale en l'utilisant de fait ne suffit pas.

Encore faut-il assurer un avenir au bâti en évitant sa dégradation et en assurant sa rénovation en même temps que sa réaffectation. Des travaux d'une valeur approximative d'un million de francs ont déjà été effectués par les occupants. Ces travaux ont épuisé les ressources disponibles à la rénovation que détenaient les institutions et ont porté sur le plus urgent : rendre les locaux salubres, habitables et suffisamment fonctionnels et protéger le bâtiment des dégradations. Les travaux s'avérant nécessaires pour achever la rénovation doivent encore être réalisés.

Le bâtiment est situé dans les environs immédiats de la Grand-Place de Wavre sur un des côtés de l'îlot délimité par les rues Florimond Letroye et des Déportés.

Confrontées à des budgets de fonctionnement restreints, les institutions (sans but lucratif devrions-nous ajouter) doivent trouver à se loger au moindre coût. Dès lors, on les retrouve dans les quartiers désertés de la ville caractérisés par le faible niveau des charges locatives. Situées dans de tels quartiers où n'a lieu aucun brassage de population ou au sein de locaux inadaptés structurellement, ces institutions ne peuvent se faire connaître, reconnaître et se rendre accessibles et efficaces. Ce problème avait très bien été perçu par le Centre de Guidance de Wavre qui le vivait.

La localisation de la Maison des Associations permet d'éviter ce phénomène.

De fait, les institutions qui y sont implantées n'ont jamais eu à se plaindre d'un manque de fréquentation de la part de leur population-cible; au contraire, il arrive que le flot des demandes dépasse la capacité des services.

La Maison des Associations est proche de son public et lui est facilement accessible. Effectivement, celui-ci se recrute principalement parmi la tranche de population qui vit encore dans les îlots d'habitat subsistant à Wavre-ville.

L'a.s.b.l. Maison des Associations est actuellement "occupante" du bâtiment, et ne doit pas de loyer à la ville, mais a en charge la rénovation du bâtiment.

Ses rentrées financières proviennent des contributions des membres, de quelques subsides de la Communauté française, de recettes d'activités diverses et de dons.

Il n'y a actuellement aucun personnel permanent et l'a.s.b.l. fonctionne essentiellement sur base du volontariat.

Le bâtiment est de style de néo-classique, est constitué d'une partie centrale de trois niveaux et de deux parties latérales d'un seul niveau. Ce bâtiment est un exemple particulièrement intéressant car sa structure et les espaces qui le composent permettent une réutilisation très facile.

Il s'agit en l'occurrence du dernier témoin de l'architecture scolaire néoclassique du XIX^e siècle à Wavre.

Description

Eléments d'architecture remarquables et étude de la façade.

1. Façade :

Celle-ci est constituée d'arcs en briques au rez-de-chaussée portant sur des pilastres en relief et soulignés par des soubassements en pierre bleue.

Les châssis sont particulièrement intéressants et rappellent par la division concentrique de l'imposte fixe les arcs de maçonnerie.

Le bâtiment central a été conçu pour servir de repère et marquer dans la continuité de la rue, la fonction particulière du bâtiment.

La façade du bâtiment principal garde la même division horizontale et verticale que les façades des ailes.

Les proportions décroissantes des étages donnent au bâtiment une certaine monumentalité.

2. Cadres en pierre bleue des façades latérales :

Les murs aveugles des façades latérales ont été reproporionnés par la réalisation d'un bandeau de pierre bleue et surtout par la réalisation d'un admirable cadre en pierre bleue.

3. Perron d'entrée :

Porte d'entrée double marquée par un encadrement en pierre bleue sculptée et moulurée, surmonté d'un panneau en pierre bleue sur lequel est gravé "Ecole moyenne des filles".

Le projet de rénovation du bâtiment requiert d'importants travaux : la restauration complète des façades, l'aménagement et la restructuration intérieure du bâtiment, le remplacement des châssis, le renouvellement de l'installation électrique, la création de sanitaires, le remplacement de l'escalier.

Ils se classent en deux groupes

Les travaux relatifs aux parties classées (façades et toitures) pour lesquels il est possible de bénéficier de subsides de la Région wallonne et les travaux concernant les autres parties qui ne sont pas subsidiables.

La philosophie du projet consiste à améliorer les conditions d'utilisation du bâtiment pour les associations et le public par la réalisation et la rénovation des équipements tout en respectant le caractère architectural et en mettant en valeur un des rares bâtiments classés de Wavre

L'objectif est aussi de prévoir la possibilité d'accueillir de nouvelles associations. En effet, les demandes sont nombreuses et il faudra bien les rencontrer. Cela permettra en outre de renforcer la vie associative à Wavre.

Le projet s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. le premier porte sur la conservation de la jouissance du bâtiment occupé par les associations en vertu d'une convention avec la ville de Wavre;

2. le second porte sur la rénovation et la réparation de toutes les dégradations actuelles.

Force est de constater que malgré les investissements importants (\pm 1.000.000 francs) réalisés par les associations, de nombreux travaux prioritaires restent à réaliser, afin de mettre le bâtiment à l'abri de nouvelles dégradations;

3. le troisième concerne le maintien des activités actuelles en offrant aux associations qui occupent les locaux un bâtiment en bon état, bien équipé et répondant aux normes contemporaines de confort et de sécurité.

Les aménagements prévus devraient pouvoir également faciliter l'accueil d'un public plus nombreux et plus large assurant ainsi son intégration dans la vie sociale et culturelle de Wavre.

A ce titre, un projet architectural a été élaboré. Il envisage certaines modifications importantes du bâtiment.

Les axes principaux de ce projet sont :

1. Apporter une solution au problème de la circulation verticale dans l'immeuble.
2. Mettre en place des sanitaires au rez-de-chaussée des ailes du bâtiment et dans la partie centrale du bâtiment aux 1er et 2ème étages.
3. Abaisser le plancher des greniers des ailes du bâtiment sur 1/3 de leur longueur afin de pouvoir augmenter sensiblement les superficies allouées aux associations.
4. Aménager le grenier de la partie centrale du bâtiment en salle de réunion.
5. Aménager une mezzanine dans l'aile gauche du bâtiment afin d'agrandir l'espace cuisine de l'a.s.b.l. Vitamine Z.

Etat du projet

Le projet, élaboré par un architecte, a été présenté à deux concours. Au premier concours organisé par le Fondation Ford, le projet a été primé et a obtenu le 1er prix du patrimoine culturel (150.000 F) pour l'année 1989. Au second, organisé par le Fondation Roi Baudouin, malheureusement le projet n'a pas été retenu.

L'énoncé des moyens mis en oeuvre pour faire connaître le projet :

Depuis son origine, en 1984, la Maison des Associations a déjà mis en place des moyens pour mettre en valeur le bâtiment et son affectation sociale. C'est d'ailleurs un de ses objectifs fondamentaux.

Ces moyens étaient et resteront orientés vers une large sensibilisation publique des qualités architecturales du bâtiment d'une part et de l'importance, d'autre part, des activités sociales qui s'y déroulent.

Ils ont consisté largement en l'utilisation des médias : communiqués de presse, articles dans la presse écrite et des revues spécialisées, reportage à des TV locales et à la RTBF. L'intégration des activités dans le contexte social, culturel et économique local et les nombreuses collaborations avec des organisation locales, régionales et nationales ont également contribué à cette mise en valeur.

L'utilisation de ces moyens a porté ses fruits puisque aujourd'hui, le bâtiment est classé et qu'il n'y a plus de conflit juridique.

Ces mêmes moyens seront employés pour l'étape ultérieure de la mise en valeur du bâtiment.

L'objectif sera donc concentré sur la récolte de fonds auprès des pouvoirs publics, des entreprises privées et de la population.

En ce qui concerne la récolte des fonds, une campagne de financement a été lancée en janvier 1990 en collaboration avec Inter-Environnement Wallonie.

A cet effet, un numéro du journal ENVIRONNEMENT PLUS consacré au patrimoine a été diffusé à 30.000 exemplaires.
Une page entière de ce journal a été consacrée à la récolte de fonds pour l'achat et la rénovation de la Maison des Associations.

Une campagne de financement personnalisée a été organisée en 1988/1989 et a permis de récolter une somme de 100.000 francs sur base d'un envoi auprès de 1.500 adresses.

La Maison des Associations a fait appel à tous ceux qui souhaitent soutenir son action en leur demandant de verser leurs dons. Selon l'adage, les petits ruisseaux font les grandes rivières, la Maison des Associations a proposé une formule originale de soutien financier sous forme d'un ordre permanent de paiement. En apportant régulièrement une petite contribution, les donateurs s'engagent à verser chaque mois, trimestre ou semestre une somme relativement modeste, 100, 200, 1.000 francs et cela pendant un an, deux ans, ou plus.

Les disponibilités actuelles

En termes d'effectifs humains :

L'a.s.b.l. Maison des Associations fonctionne uniquement sur base du bénévolat et du volontariat. Qu'il s'agisse de la rénovation et de la gestion du bâtiment ou encore de l'organisation et la coordination d'activités et d'animations, ce sont les membres de l'a.s.b.l qui assurent l'ensemble des tâches.

Il est clair aujourd'hui que la réalisation d'un tel projet nécessite la disponibilité d'au moins un permanent.

En termes financiers :

1. Chaque association membre de l'a.s.b.l. Maison des Associations paie une quote-part "rénovation" destinée aux travaux dans le bâtiment.
2. La Maison des Associations a.s.b.l. a signé, avec la Région wallonne, une convention lui octroyant une avance récupérable de 5.000.000 FB sans intérêts sur 15 ans.

La première échéance de remboursement aura lieu en 1997 et le remboursement s'arrêtera en l'an 2012.

Il est clair que d'ici 1997, la Maison des Associations doit s'assurer d'un fonctionnement et d'une gestion qui lui permettront d'assumer ses engagements.

Grâce à une gestion saine, les "quotes-parts" des associations membres permettent déjà de constituer une réserve pour le remboursement.

Les travaux de restauration seront financés par l'avance octroyée par la Région wallonne et par les subsides prévus pour la rénovation et la restauration des bâtiments classés. Ces subsides sont de l'ordre de 60 % du montant des travaux pour les parties classées à charge de la Région wallonne. La législation prévoit également une intervention de la Province et de la Ville de Wavre.

Il est clair cependant que l'ensemble des subsides ne suffiront pas.

D'une part, la Maison des Associations devra faire face à ses obligations de remboursement, la saine gestion financière de l'a.s.b.l. le permet déjà, mais il faut penser à long terme et garantir l'avenir. Ensuite, pour mener tous les travaux à terme, il est nécessaire d'augmenter encore les sources de financement.

La Maison des Associations considère que la convention d'occupation et l'avance de la Région wallonne, ainsi que la possibilité de disposer de subsides pour les parties classées sont des garanties importantes et sérieuses susceptibles de convaincre bon nombre de donateurs.

Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Merci Madame De Suray pour ce très bel exemple. C'est encourageant, il est vrai, de quand même voir que c'est possible une affectation réussie d'un bâtiment classé. Je suis contente, enfin, qu'on présente une affectation réussie d'un bâtiment classé par des associations, de surcroît au service d'autres associations non patrimoniales. Il faut le dire puisque, si j'entends bien, l'ensemble du bâtiment est occupé par des associations qui n'ont rien à voir avec le patrimoine. Bel accord également entre une ville et un privé, bel accord entre le privé et le public. Nous avons parlé monuments, avec Monsieur Georges nous parlerons plutôt sites. Membre du Comité St-Roch, comité pour la défense du parc de Ciney, il va nous expliquer comment des décisions juridiques et l'écoute politique peuvent faire naître des idées pour favoriser la vie locale, pour préserver un précieux patrimoine qu'il soit de parc, de jardin ou même d'hôtel de maître. Je lui laisse la parole.

"En quoi les décisions juridiques et politiques peuvent aider à favoriser un meilleur environnement ?" par Philippe GEORGES,

membre du comité Saint-Roch (Ciney)

Les organisateurs du colloque d'aujourd'hui m'ont invité pour vous parler pendant quelques minutes d'un exemple pratique de politique patrimoniale.

Cet exemple, c'est celui du parc St-Roch de Ciney, petite ville de 8.000 habitants située à 25 km au sud de Namur.

Je pourrais vous parler du parc de Ciney pendant des heures tant il est vrai qu'il représente pour moi, d'une part de merveilleux souvenirs d'enfance, et d'autre part un travail de plusieurs mois pour tenter de le sauver et de le maintenir intact.

Deux mots au sujet de l'histoire du parc : il fut aménagé au début du siècle par un notaire et il entourait la demeure de ce dernier. Cette imposante maison est toujours intacte : c'est le château St-Roch qui abrite aujourd'hui l'académie de musique. La propriété fut acquise en 1961 par la Commune pour cause d'utilité publique.

En effet, les mandataires communaux de l'époque voulaient y construire un stade de football et lotir une superficie de 2 hectares pour agrandir un quartier résidentiel existant et contigu au site. Lorsque ces aménagements furent réalisés, 8 hectares subsistaient sur 12 au départ et, jusqu'en 1990, le parc a accueilli les promeneurs et les enfants de la commune sans subir d'autres agressions immobilières.

En 1990, la commune décide d'offrir une parcelle (d'environ 70 ares) à l'a.s.b.l. Centre de Formation Artisanale et Commerciale, en abrégé CFAC. Cette école professionnelle (fréquentée par 800 élèves), à l'étroit dans ses bâtiments étriqués de Dinant désirait déménager et cherchait un terrain devant répondre à un certain nombre de critères.

L'a.s.b.l. accepta la proposition de la Commune de Ciney; le terrain proposé étant de surcroît situé dans le cadre idyllique du parc St-Roch.

Le terrain retenu était repris au plan de secteur en zone d'équipements communautaires mais il existait parallèlement un plan particulier d'aménagement qui reprenait le domaine St-Roch en zone de parc.

La présence d'un PPA, d'un plan particulier d'aménagement sur le territoire d'une commune implique souvent des règles de nature à permettre d'améliorer la qualité de l'environnement.

Une procédure a donc été entamée par les mandataires communaux pour mettre en conformité avec le plan de secteur et le plan particulier d'aménagement, et une enquête publique a été organisée avant l'octroi du permis de bâtir. Dès l'affichage de l'avis d'enquête, un comité de défense s'est formé spontanément et a décidé de réagir.

En effet, il nous a semblé dès le départ que la présence d'un immeuble ultramoderne fréquenté par des centaines d'élèves était incompatible avec la destination d'un parc public, d'autant plus qu'il s'agissait du seul espace vert de la ville.

Lancée sous forme de "toute boîte" (tiré à 3.000 exemplaires), la pétition a connu un succès immédiat et incroyable avec un taux de retour avoisinants 45 %. Nous avons d'ailleurs, au sein du comité, été surpris par la motivation des Cinaciens quant à la sauvegarde de leur parc. Près de 2.000 signatures ont été rassemblées au terme de l'enquête publique. Je précise que le but du comité n'était pas de refuser la venue de l'école professionnelle à Ciney mais plutôt de lui trouver un site d'implantation plus adéquat. La Députation Permanente a rendu un avis défavorable à la modification du plan particulier d'aménagement; le dossier a ensuite été transmis à l'Administration de l'Aménagement du Territoire, où le Ministre a pris ses responsabilités et a donné raison au comité et, à travers lui, à toute une population.

Cette affaire prouve à quel point la présence de contrôles et de plans d'aménagement est importante pour permettre au citoyen de réagir; dans le cas présent, l'enquête publique a permis de donner la parole aux premiers intéressés, les Cinaciens, les utilisateurs quotidiens du parc. Après réflexion, nous nous sommes dit que c'était par ignorance que le pouvoir communal avait décidé de poursuivre l'urbanisation du parc St-Roch, persuadé sans doute de ne compromettre en rien l'équilibre naturel du site (peu fréquenté par les Cinaciens et donc peu valorisant). Le comité s'est ensuite engagé dans la voie du classement du site St-Roch, classement qui offre de véritables garanties de protection. Pour ce faire nous avons de nouveau fait appel à la population et un deuxième "toute boîte" a été distribué : 1.100 signatures sont venues soutenir cette demande qui, nous l'espérons, débouchera bientôt sur un classement du site. Depuis le début de l'enquête publique (avril 92), les Cinaciens de tous âges ont redécouvert leur parc; ils sont de plus en plus nombreux à s'y promener. Nous avons été abordés en rue de multiples fois par des sympathisants, nous avons reçu de nombreuses marques d'encouragement, de nombreux défenseurs nous ont accompagné lors de la remise officielle de la demande de classement.

Nous avons l'impression que, en réalisant ce qu'ils avaient failli perdre, les Cinaciens ont pris conscience que leur parc faisait partie de leur patrimoine naturel et architectural, et qu'à ce titre il devait être à tout prix protégé et préservé. Merci.

Madame la Présidente :

Je crois que Monsieur Georges a apporté pour nous quelques diapositives

Monsieur Georges :

Oui, trois ou quatre. Trois ou quatre vues au hasard.

Madame la Présidente :

Je crois que nous pouvons remercier Monsieur Georges pour ce bel exemple. Je crois que si Madame Sarlet, Directeur Général de l'Administration avait été là, elle aurait quand même été contente qu'enfin quelqu'un nous dise que la législation n'était pas si mauvaise que ça et avait ses bons côtés puisque si j'ai bien compris vous estimez que tout ce monde juridique, ces enquêtes publiques, toute la législation a quand même aussi des bons côtés. Je ne vais pas me faire agresser par le Monsieur qui est là, qui lui n'était pas content hier. Voilà un autre aspect des choses. Je crois que ça vaut la peine d'être dit aussi cette interaction entre le politique et le citoyen, c'est la preuve que c'est quand même quelque part toujours possible. Alors, je vais appeler maintenant à la tribune Monsieur le Consul d'Italie à Charleroi Monsieur Bernardo Carloni. Il nous entretiendra d'un dossier si j'ose dire chaud, en tout cas très sensible et très cher aux habitants de la région puisqu'il s'agit du célèbre Bois du Cazier. Comment un sentiment et une réalité populaire vraiment très vécue ici peut-être relayée par la politique et en l'occurrence dans le cas présent, par les députés régionaux.

"L'impact européen d'un patrimoine social et l'importance du relais politique : le Bois du Cazier et les députés régionaux" par Bernardo CARLONI, Consul d'Italie à Charleroi.

Merci, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vais dans cette courte intervention mettre un peu en évidence, essayer d'expliquer pourquoi le Bois du Cazier, ce site minier est devenu pour la communauté italienne un vrai patrimoine d'une valeur fort importante et quelles répercussions cela peut avoir, disons aussi en Italie. Alors, pour une évaluation de l'impact du charbonnage du "Bois du Cazier" sur la population italienne de cette région il faut, ne fût-ce que synthétiquement, parcourir les étapes fondamentales de l'émigration italienne en Belgique. Le 23 juin 1946, un accord a été conclu entre les Gouvernements belge et italiens pour le transfert de cinquante mille travailleurs transalpins dans les mines belges.

La communauté italienne actuellement résidente en Belgique se chiffre aux alentours de trois cent mille personnes, il est donc aisé d'estimer dans quelle mesure cette communauté est constituée des familles et des descendants de ces cinquante mille mineurs venus dans l'immédiat après-guerre, à savoir environ 80 % de la population italienne résidant dans cette région.

L'expérience de la mine représente donc le facteur propre à une très large partie de l'immigration italienne en Belgique, contrairement à ce qui s'est vérifié dans la plupart des autres pays d'accueil où aucun facteur commun d'une telle ampleur ne se retrouve. Cet héritage joue pour la communauté transalpine actuelle un rôle d'amalgame, mais représente aussi une sorte de passage obligé vers les sources de sa culture d'origine.

Le 8 août 1956, une catastrophe minière dans le charbonnage du Bois du Cazier à Marcinelle causait le mort à 262 ouvriers mineurs dont 136 étaient italiens. Les dimensions de la catastrophe et l'impact sur l'opinion publique qu'elle a eu par les médias l'ont figée dans la mémoire collective, non seulement de la communauté italienne immigrée mais aussi parmi les familles de la population des lieux d'origine des ouvriers mineurs en Italie; Manopello, une petite commune des Abruzzes, à connu, à elle seule, 23 victimes. Après la catastrophe, le charbonnage du Bois du Cazier a repris le travail, mais cet événement qui a causé une si grande émotion et suscité un élan de solidarité exceptionnel, est peu à peu devenu dans l'esprit des gens le symbole du sacrifice et du tribut de la génération d'après-guerre de l'émigration italienne.

Et cet état d'esprit s'est manifesté ouvertement en 1986 après qu'une rumeur ait circulé que le site du "Bois du Cazier" aurait pu être affecté à un usage commercial : un mouvement généralisé de protestations s'est enregistré non seulement parmi la communauté italienne mais aussi du côté belge. A cette époque, en effet, ont été constituées l'association des "Anciens Mineurs de Marcinelle" et l'a.s.b.l. "Mémoire du Bois du Cazier", cette dernière s'est engagée afin d'obtenir le classement du charbonnage. En 1990, le Gouvernement de la Région wallonne a octroyé le classement, reconnaissant de ce fait au "Bois du Cazier" une valeur de patrimoine historique et social.

En 1991, toujours sur demande du Gouvernement de la Région wallonne, une mission d'experts du Conseil de l'Europe s'est rendue sur les lieux et a établi un projet de sauvegarde et réaffectation en mémorial du charbonnage du "Bois du Cazier" qui en ferait un site unique. Je cite à ce propos le rapport des experts :....."L'idée de conserver et de transformer une mine en un site commémoratif tel qu'il est envisagé de le faire à Marcinelle n'a pas de réel précédent. C'est ce qui donne au projet toute sa valeur et son intérêt"...

Un autre témoignage de l'attachement à la mémoire du "Bois du Cazier" est la commémoration organisée tous les ans, le 8 août, par la Ville de Charleroi, à laquelle les Associations et de nombreux membres de la communauté italienne participent, émus, avec leurs étendards et leurs insignes.

Enfin, le cimetière de Marcinelle, qui se situe à proximité du "Bois du Cazier", où un monument a été érigé en souvenir des victimes de la catastrophe, est un lieu de pèlerinage pour toutes les autorités italiennes en visite à la Ville.

Au fil des années, la tragédie du Bois du Cazier a progressivement acquis une valeur symbolique et ce charbonnage représente dans l'esprit collectif le témoignage d'une époque, surtout pour la communauté italienne, si étroitement liée à ce qui a été appelé la "Bataille du charbon". Le site du Bois du Cazier fait désormais partie de son patrimoine collectif.

Tandis que de nombreux charbonnages de cette région ont disparu suite à la démolition de leurs structures après leur affectation à d'autres fins économiques, celui de Marcinelle est resté pratiquement tel qu'il était à l'époque de l'extraction du charbon. Nous sommes donc en présence d'un site qui outre avoir été le théâtre d'une tragédie qui a fini par le consacrer dans la mémoire collective symbole d'une époque désormais révolue, conserve inaltérée sa valeur de patrimoine historique. Certes, il est grand temps que l'on intervienne pour les travaux de consolidation et de restauration : les châssis à molettes en fer sont sur le point de s'écrouler, rongés par la rouille et le temps, et les bâtiments ne sont plus que des squelettes de briques, mais néanmoins il y a encore moyen de sauvegarder un ensemble architectural qui a caractérisé toute une époque de l'histoire de l'industrie dans cette région. Le charbonnage du Bois du Cazier réunit donc les deux conditions essentielles pour réaliser le projet de conservation et de mémorial : l'intégrité monumentale et le symbolisme moral de l'apport et du sacrifice d'une catégorie ouvrière, celle des mineurs, à laquelle la communauté italienne a grandement contribué.

En 1996, aura lieu le 50ème anniversaire de l'accord d'émigration italo-belge. La communauté italienne en Belgique souhaite célébrer dignement cette commémoration et l'Ambassade, les Consulats et les Institutions de la collectivité sont à l'oeuvre pour qu'en 1996 diverses manifestations puissent exprimer la signification profonde d'une expérience collective qui a aussi représenté une indéniable contribution au pays d'accueil.

Dans ce cadre, le projet de sauvegarde et réaffectation en mémorial du charbonnage du Bois du Cazier trouverait toute sa signification. Plusieurs Régions d'Italie, notamment celles plus représentées dans la communauté italienne locale et qui ont compté des leurs parmi leurs victimes de la tragédie de Marcinelle, ont exprimé leur adhésion à cette initiative. Par le biais de la communauté italienne et ses relations encore étroites avec sa terre d'origine, les instances régionales politiques italiennes ont perçu l'attachement à ce lieu qui est devenu symbole de l'immigration et du travail italiens.

Le Bois du Cazier, par la catastrophe du 8 août 1956, a donc acquis une dimension très particulière : la médiatisation de l'événement qui a répandu sur toute l'Europe les images des larmes et de l'angoisse des femmes et des enfants accrochés à la grille, suspendus au fil d'un espoir désespéré, l'élan de solidarité que cette tragédie a engendré, mais aussi les dimensions de l'accident et le nombre de victimes qu'il a provoqué ont contribué à fixer cette mine dans la mémoire collective et à lui octroyer une valeur de symbole d'une époque industrielle. Pour la collectivité italienne qui a assuré une partie très importante du travail de l'industrie du charbon surtout, le site du Bois du Cazier représente idéalement les sacrifices, la contribution, mais aussi les valeurs qui ont caractérisé l'immigration transalpine d'après-guerre.

La Région wallonne, la Ville de Charleroi et, aujourd'hui, de nombreuses Régions d'Italie ont manifesté leur intérêt pour ce charbonnage, son patrimoine social et moral. Charleroi qui a été marquée par l'industrie du charbon ne serait-elle pas un des lieux plus appropriés pour accueillir un mémorial à cette époque ?

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Consul pour cet exemple vraiment très particulier parce qu'il est certain, il est vrai et il faut s'en rendre compte, un événement tragique a fait la valeur sociale quasi de cette ensemble. Je crois que Monsieur Pouleur l'a dit en présentant ses diapositives, si on doit se placer d'un point de vue purement patrimonial, architectural, industriel, il y en a sûrement d'autres qui ont une valeur patrimoniale, architecturale supérieure. Celui-ci est très particulier puisqu'il est lié à ce que j'appellerais en plus de patrimoine social un patrimoine très affectif. Le problème reste évidemment toujours le même, le problème de sa réaffectation. De mon point de vue, le réaffecter en mémorial, c'est une obligation, peut-être une nécessité. Une question est posée, est-ce que ça suffit pour justifier de le réaffecter ? Ceci dit, nous achevons cette matinée et il est certain que c'est l'heure du déjeuner mais, par exemple Monsieur Ost, ou d'autres m'ont demandé quand même si fin de matinée il n'y avait pas une ou deux questions à poser. Pour ne pas mettre toutes les questions fin de journée, les organisateurs me disent qu'on peut disposer de 5 minutes.

Si certains souhaitent prendre la parole sur ce qui a été dit ce matin et notamment sur la partie, je vais dire, étude économique, Monsieur Ost est à leur disposition maintenant pour répondre aux questions éventuelles qui se poseraient.

12h15 : Questions

Intervenant :

Voilà, ça n'a pas à voir avec une question économique mais je voulais donner une participation par rapport à ce débat sur le patrimoine. C'est un point qui n'a pas été abordé jusqu'à présent, alors je voulais l'introduire. Il me semble qu'il y a un lien quand même assez fort entre les questions du patrimoine et les questions de l'inconscient; parce que quelque part, le patrimoine bâti c'est ce qui fait écho à l'inconscient qui se trouve au sein de chacun. Et je pense, par exemple au Bois du Cazier, à ce qui s'est passé au niveau de la mine.

Chez nous, en Nord-Pas-de-Calais, on a, par exemple, autour de l'apparition du film *Germinal*, un débat très vif entre ceux qui sont partisans de dire que c'est un film qui ne devrait pas avoir lieu parce qu'il ternit l'image d'une région, ce sont généralement des partenaires économiques qui essaient de vendre la région avec des valeurs culturelles différentes, et toute une population qui, grâce à ce film-là, en fait, à une reconnaissance de ce qu'elle était et autrement dit, une possibilité de dénoncer au vu de tous et de faire reconnaître au vu de tous quelque chose qui est au fond d'elle-même, pour tout un chacun. Et donc, je pense que il y a un parallélisme, comme je le disais, avec le processus psychanalytique : chaque individu apparaît comme quelqu'un du présent mais est aussi le résultat de toute une accumulation des années et des générations qui l'ont précédé. Et donc si on essaie de gommer, au niveau du territoire, toutes ces traces-là, c'est comme si on essayait de refouler tout ce passé. Donc, de ce point de vue-là, le patrimoine à ce relent essentiel. Et simplement deux témoignages pour dire qu'au-delà de cette théorie que j'apporte, je crois qu'elle a une réalité dans les faits. Je suis urbaniste, je travaille dans un certain nombre de communes. Deux exemples donc de ces réminiscences de l'histoire. Je travaille sur des quartiers sud d'une ville littorale et se pose le problème, par rapport à un schéma directeur qui voulait réaliser une pénétrante jusqu'au centre de la ville, d'une desserte autre du centre ville. Et on travaille, on regarde dans les éléments historiques et on s'aperçoit qu'à un moment donné, il y a eu un débat entre des syndicalistes sur la réalisation d'un certain axe qui permettait justement de relier un certain nombre de points dans la ville, qui n'a jamais été fait justement parce qu'il y avait des enjeux de limites de pouvoirs à ce moment-là.

Et nous, en fait, en ayant travaillé, on rejoignait ces éléments qui étaient apparus dans l'histoire beaucoup de décennies auparavant. Ca c'est un point. Un autre point sur une commune du bassin minier, qui aujourd'hui a une certaine stratégie vis-à-vis de son positionnement dans le territoire régional. Et en regard de l'histoire, on s'aperçoit que si la ville est comme ça aujourd'hui, c'est parce qu'à chaque époque de son histoire, elle voulu se construire sur elle-même, c'est une ville qui a un positionnement géographique, géostratégique tout à fait privilégié et à chaque fois dans son histoire, elle a toujours voulu se fabriquer ses défenses par elle-même, elle n'a jamais générer d'alliance avec d'autres communes, ce qui était quasiment une nécessité.

Elle s'est toujours fait écraser par les différentes forces qui étaient aux alentours puisqu'elle n'avait pas les moyens par elle-même de se défendre et aujourd'hui, elle veut reconstruire un peu, reconstituer l'histoire. Donc ça pour dire, en fait, que l'instant présent, y compris dans le spatial, est inscrit dans une longue durée. Ce n'est pas forcément un patrimoine culturel, tous les éléments bâtis et les tracés urbains sont là en écho à cette continuité de l'histoire.

Madame la Présidente :

Je crois que vous dites que ça n'a pas été abordé, la notion de patrimoine bâti et inconscient. Si j'entends bien que vous prenez inconscient comme notion de mémoire collective, ce sont nos racines, on l'a tous ancré je crois qu'on l'a assez bien dit toute la journée d'hier et encore ce matin. L'inconscient ce sont nos racines, c'est la mémoire, c'est le patrimoine. Ca paraît quand même avoir été assez bien pris en considération.

Intervenant :

Je voulais simplement rajouter, parce qu'on fait écho à un certain nombre de bâtiments particuliers alors que l'inconscient n'a rien à voir je dirais avec les particularités extérieures d'un certain nombre d'édifices, il a à voir simplement parce que ce sont des éléments qui ont été posés dans une histoire de vie à un moment donné.

Madame la Présidente :

Quelqu'un a quelque chose à ajouter... Oui vous pouvez donner votre numéro s'il vous plaît...35

Autre intervenant :

Je n'ai pas suivi tout le colloque mais il me paraît dans les communications que j'ai entendues et dans le concept aussi de cette assemblée qu'il y a une espèce d'ambiguïté dans le sens que le patrimoine social ne peut pas être vu comme une entité indépendante et que tout patrimoine culturel est vraiment à cette dimension sociale, qu'il est de nos devoirs, travaillant dans des associations, pouvoirs publics, etc.. d'appuyer justement sur ces valeurs sociales de tout ce patrimoine. Moi je travaille principalement en Flandre et à Bruxelles, même à ma place, il y a une dimension sociale. D'ailleurs, la fonderie organise le parcours sur la Grand-Place des bruxellois et des petites gens dont l'histoire est cachée derrière les façades. Il y a bien sûr un autre patrimoine oublié et je donne un autre exemple bruxellois, c'est par exemple, je pense à une passerelle en béton, qui enjambe le canal de Charleroi tout à fait banale au point de vue architectural mais qui a été très importante pour attirer des ouvriers d'un quartier isolé vers un autre. Des industriels ont attiré la main d'œuvre d'un quartier isolé, d'une façon urbanistique, et ont donné le sol à des entreprises situées au nord de la ville, du canal de Charleroi. Là, évidemment, la dimension sociale est plus évidente mais, il ne faut pas confondre, ça reste un pont donc, ça rentre dans le patrimoine des transports techniques.

Donc, pour moi, cette dimension sociale apparaît aussi bien d'une manière peut-être plus évidente que les autres dans le patrimoine industriel bien que ce souhait est interprété souvent à l'étranger comme purement technique, ce qui n'est pas une bonne chose. Cette dimension sociale apparaît aussi dans tous les autres secteurs. Merci.

Madame la Présidente :

Vous avez tout à fait raison et ça résume quand même aussi très bien ce qui a été dit hier, c'est que pour finir, le patrimoine social est dans tout. Pour moi, la cathédrale de Tournai, c'est du patrimoine social, le pont dont vous avez parlé c'est sans doute essentiellement du patrimoine social. Je crois que c'est la notion des différents types de patrimoine qui ont été évoqués hier, notamment par Gérard Bavay dans une sorte de distinction de ce qui était patrimoine social, patrimoine vécu, patrimoine de société, patrimoine du XIX^e. Je crois que c'est vrai que tout ça se mêle mais qu'on en vient de plus en plus à cette notion d'isoler le patrimoine social en tant que tel. Je ne crois pas que dans les faits ce soit vraiment une réalité. Vous le dites vous-même : ce petit pont, il a aussi une valeur, à la limite technique, il a une autre valeur.

C'est sans doute la ville que je connais le mieux, Tournai dispose d'une foule d'églises qui se vident les unes après les autres. Sur un quartier, on en avait trois, on en conserve plus qu'une qui vient d'être mise sur la liste du patrimoine majeur.

Les deux autres sont fermées, une qui est fermée depuis 1965 et qui est classée depuis 1931 comme toutes les églises de la ville en même temps que la cathédrale.

Depuis donc, ça nous fait 25 ans, même presque trente maintenant que le bâtiment est fermé, on n'en fait plus rien, il est tout à fait désaffecté. Ça fait quatre ans qu'on se bat pour cette église : on a organisé une exposition, un concours d'idées, où des jeunes architectes de St-Luc à Tournai nous ont proposé de superbes choses. On a fait une exposition, on a fait un appel aux gens du quartier qui sont venus en grande masse. Tout le monde y avait été baptisé, tout le monde y avait fait sa communion, c'était extraordinaire, on n'a jamais eu autant de documents, autant de monde, on a fait une émission télé, on a fait plein de choses. Lors du dernier contact pris cette semaine avec la fabrique d'églises responsable, m'a dit : "si votre association le veut pour le franc symbolique, on vous le donne, débrouillez-vous". Je veux bien la prendre, je ne demanderais pas mieux, mais comment voulez-vous qu'une association comme la nôtre s'en occupe, après avoir tant travaillé sur le quartier, après avoir fait ce concours d'idées. Disons que, classée, l'église peut bénéficier de 60 % de subsides de la Région wallonne et encore, il reste à l'association à trouver une affectation, à la gérer et à trouver les 35 %, disons grosso modo, restant. On est bloqué dans une situation comme celle-là, mon idée est peut-être plus, c'est vrai qu'on en a peut-être pas encore beaucoup parlé, de faire appel à de l'aide extérieure, aux privés bien que ça a été abordé hier avec Petrofina à Seneffe. C'est une solution en tout cas au niveau des finances.

Quant au niveau des idées de réaffectation, je me demande s'il n'y pas aussi des modes dans ce genre de chose parce que c'est un autre débat, mais est-ce qu'on n'a pas tendance à vite dire qu'en faire une réaffectation à caractère collectif et social, n'est pas un peu une panacée qui ouvre la porte à plein d'autres choses. Mais c'est vrai que pour cette église, nous avons des idées, ça pourrait être pour lui conserver son volume, un théâtre qui nous manque. On a les idées mais on n'a pas la suite.

(Intervention inaudible dans la salle)

Ca a été plus ou moins fait pour cet exemple précis mais pas de manière je vais dire officielle. On l'a fait nous même en lançant des contacts et ceux qui nous ont répondu voulaient en faire une affectation qui était soit du logement soit à titre personnel pour leur propre bureau. On n'a pas trouvé là une dynamique vraiment intéressante pour le bâtiment mais c'est vrai que c'est une approche.

Bien je crois que nous allons clôturer ici parce que le repas nous attend, je vous souhaite bon appétit.

Alors ceci signifie qu'à 13 h 45, nous devons visiter des exemples de patrimoine commun et sociaux, nous ne pouvons malheureusement que l'annuler.

12h45 : Déjeuner

13h45 : "Transformer une opposition en force constructive : le renouveau de l'image d'une ville" par Georges ROVILLARD,

Bourgmestre de Fontaine-l'Evêque.

Je remercie les organisateurs de ce colloque de m'avoir donné l'occasion de venir exposer l'expérience de Fontaine-l'Evêque. Permettez-moi aussi pour ceux qui l'ignoraient de vous situer très brièvement la ville de Fontaine-l'Evêque. Il s'agit d'une petite ville de 18.000 habitants environ constituée depuis la fusion des communes, de la fusion, donc, de la ville ancienne de Fontaine-l'Evêque et des villages de Forchies-la-Marche et de Leernes. Elle est située à la périphérie ouest de Charleroi dont elle n'est plus la banlieue étant donné qu'il y a rupture sur certainement 2 km du tissu urbain entre la limite du grand Charleroi, Monceau et Marchienne et le début de l'agglomération de Fontaine-l'Evêque.

N'est-il pas dans la mission fondamentale des responsables municipaux de susciter, au départ d'intérêts et d'aspirations multiples et contradictoires, exprimés par les divers groupes sociaux, de nouvelles voies créatrices pour trouver des réponses satisfaisantes aux besoins essentiels ? Tenir compte des nécessités immédiates peut-être, mais prévoir les effets à long terme de nos décisions d'aujourd'hui sûrement.

En effet, dans de multiples domaines d'action, une vision à court terme, des réalisations au coup par coup, en l'absence d'une vision cohérente, se révèlent coûteuses à long terme et les générations suivantes qui en supporteront le prix financier, social et humain ne pourront que nous en blâmer.

Sans prétention aucune, mais dans un but d'informations partagées, je vous propose donc d'exposer ici quelques éléments de notre expérience à Fontaine-l'Evêque en matière d'études et de réalisations, dans le domaine du renouveau de l'image d'une ville.

En 1988, dans le cadre d'un atelier de découverte de Fontaine-l'Evêque organisé par le Fondation Roi Baudouin pour les fonctionnaires municipaux, un certain nombre de constats furent évoqués par les participants. Ces constats rencontraient les attentes des responsables communaux de Fontaine. Dès lors, la décision fut prise par le Conseil communal de faire réaliser (avant l'existence de la décentralisation, des plans de structure et des C.C.A.T.), une étude générale sur le territoire de la commune, avec pour objectif de réfléchir aux atouts potentiels, aux projets à développer, aux structures à créer pour les concrétiser, aux moyens à prévoir pour les voir aboutir.

Cet outil de réflexion globale était censé devenir un cadre de référence pour une longue période. Partant du principe que seule une approche multidisciplinaire permet d'atteindre de tels résultats, l'équipe sollicitée, le bureau AGUA, le groupe AGUA, composé d'architectes-urbanistes et d'aménageurs, se référa à l'assistance d'un Sociologue Conseil pour structurer l'analyse fondamentale.

Il en ressortit les éléments suivants :

1. La commune de Fontaine perdait peu à peu sa spécificité, son identité, confondue en bordure de la périphérie d'un grand Charleroi qui polarise fortement ses alentours.
2. Suite à la fusion des communes, la composition de l'entité de Fontaine-l'Evêque comportait une réelle hétérogénéité de noyaux, différents par leur histoire, leur structure, leur composition sociale et certains aspects du mode de vie.
3. La qualité de la structure historique du centre, le château et son parc, le réseau des rues anciennes, la valeur d'un certain nombre d'espaces et de bâtiments, certains éléments du paysage et des reliques de la période industrielle composaient un ensemble identifiable exprimant les racines historiques du lieu et ils méritaient une intégration dans la recherche entreprise en vue du renouveau de l'image de notre ville.
4. Cependant, l'écroulement de pans entiers de l'activité économique et commerciale, portait un préjudice certain à la qualité de la vie des habitants, tant par la diminution des ressources, la perte de confiance en l'avenir, le besoin de s'expatrier, etc.... provoquant un effet centrifuge et une désaffection en cascade des activités subsistantes.

5. L'atmosphère un peu défaitiste de l'époque était physiquement renforcée par le délabrement de nombre de constructions, par la présence de grandes friches industrielles et par l'état des espaces publics souvent inconfortables, parfois abîmés et dangereux.
6. Enfin, bien que de nombreuses initiatives potentielles se fassent jour, il n'existait pas, à l'époque, de projet fédérateur connu des acteurs dynamiques de l'entité, qui aurait permis de faire converger les énergies vers un but commun. Et de déployer, par des effets boule de neige, des réalisations revalorisantes.

En conclusion, il apparaissait, au terme de la phase d'analyse, que nombre de gens étaient en attente d'un projet fédérateur, qui, basé sur les potentialités, les atouts et les spécificités locales, permettait de redéfinir une nouvelle identité de Fontaine-l'Evêque, d'y maintenir ses habitants, fiers de l'être, et pourquoi pas, d'y attirer des usagers et de nouveaux habitants contents d'y être.

Donner confiance, montrer que les choses peuvent changer en bien, présenter et réaliser des projets concrets, changer l'ambiance, et, enfin, susciter l'adhésion et la participation constructive des différentes personnes concernées, depuis le grand public jusqu'aux décideurs, tel était l'enjeu défini à l'époque.

Il est évident que, parmi les moyens d'actions disponibles pour un pouvoir communal, l'action sur l'urbanisme et la circulation, sur l'espace architectural, sur le patrimoine et enfin sur l'espace public, est très porteuse d'effets par son caractère concret, par les changements imposés à l'ambiance urbaine et à certains rapports sociaux et par les éléments d'attrait et de renouveau qu'elle présente. La commune choisit donc de développer un programme d'actions concrètes inspirées essentiellement du plan des espaces problématiques qui exprimait l'essentiel des problèmes d'usage, de perception et de signification observés sur le territoire de la ville. Le choix d'agir sur la structure spatiale a été capital. Ses buts étaient de :

1. faciliter, organiser et sécuriser les divers déplacements vers l'intérieur de l'entité, à pied en bus ou en voiture;
2. réduire les coupures spatiales perceptibles entre les diverses parties de la cité coupée par la route nationale 90 et par la route de Forchies, en donnant l'impression d'une plus grande unité;
3. renforcer l'image du centre en revalorisant ses éléments patrimoniaux (le château et son parc en particulier), en restaurant ou conservant certains bâtiments, en redonnant de la qualité aux espaces publics (Grand'rue, rue Delattre,...) en requalifiant l'architecture par l'intégration progressive de nouvelles constructions adaptées à la typologie héritée de l'histoire.

Un projet de requalification a donc été établi pour l'entité du centre dont le pouvoir de polarisation devient renforcé, afin de mieux marquer l'identité de l'ensemble.

Le plan de circulation prônait :

1. d'une part, la transformation de la route nationale 90 en traversée d'agglomération ralentie plus traversable par les piétons allant de l'importante Cité des Oiseaux vers le centre de la ville, les écoles et les commerces,... Ce travail tout à fait nouveau en 1990 fut rendu possible avec l'acceptation du Ministre Baudson de tenter cette expérience;
2. d'autre part, la réfection sous forme de zone 30 de l'ensemble des rues de l'axe urbain en y améliorant nettement la chalandise commerciale, la sécurité des piétons, la convivialité des habitants et en y suscitant, avec le privé, la rénovation des bâtiments existants et des vitrines commerciales;
3. le souhait d'ouvrir certains passages nouveaux, afin de créer un véritable coeur urbain et de mieux intégrer le parc du château et le parc communal, donnait une nouvelle dynamique de découverte et de circulation dans le centre;
4. enfin, ce projet de requalification du centre incluait une option fondamentale pour l'avenir : affirmer en tout cas dans un premier temps, la fonction résidentielle idéale de la commune, à l'ouest de Charleroi, accrochée au ring, et bénéficiant d'un environnement paysager et architectural attractif ainsi qu'un réseau de services encore fort riche notamment au niveau des écoles.

Ces diverses options présentées aux publics d'habitants et d'usagers et discutées par le Collège échevinal et le Conseil communal, firent l'objet d'amendements et de restructurations, qui en réduisirent certes la portée et les effets mais qui permettent évidemment d'inscrire ces propositions dans un cadre accepté, réaliste aujourd'hui. L'effet essentiel de cette concertation réside certainement dans le fait que le développement des divers projets au fil des ans, reste depuis lors intégré au projet d'ensemble connu du public et favorise donc l'acceptation et l'adhésion des habitants qui voient concrètement se réaliser ce qui avait été annoncé.

L'aspect général de la cité change irrémédiablement et l'on redécouvre progressivement la valeur, l'intérêt et la spécificité de ce qui faisait le cadre banalisé par le quotidien. La rénovation en cours des espaces publics constituera l'écrin propice à la réhabilitation du bâti. La revalorisation des rues peut redynamiser le commerce et renforcer l'appel aux clients plus éloignés attirés par la qualité du cadre d'une part, et par la qualité améliorée ou le renouvellement des services qui s'y développeront d'autre part.

Afin d'éviter toute polémique inutile, une étude d'objectivation de l'intérêt du patrimoine fut commanditée au bureau d'Espace Environnement. L'inventaire systématique des façades, accompagné de leur évaluation architecturale et d'un atlas des valeurs urbanistiques, servira de référence afin de favoriser le consensus à la ville.

L'étude pourrait d'ailleurs être soumise à la population qui donnerait son point de vue vécu. Nous y réfléchissons pour l'instant.

Une enquête publique assurerait le respect du patrimoine social par les informations en retour qu'elle apporterait. Certes, plusieurs batailles importantes restent à mener : par exemple, le maintien essentiel du bureau de poste dans le centre ville, comme élément d'appel régulier de la clientèle ainsi que le sort d'importants immeubles voisins de la poste actuelle. Egalement des décisions fondamentales seront à discuter et à prendre au sujet du maintien de tout ou partie du bâtiment de l'église désaffectée St Vaast, en très mauvais état mais dont le clocher maintenant classé constitue un élément visuel et symbolique essentiel pour ses habitants. Ce n'est pas évidemment un élément sans importance, ne serait-ce que par le coût des travaux qui devront y être engagés.

Enfin, la création ou du moins l'aménagement de parkings publics aussi proches que possible du centre devront être envisagés avec le plus grand intérêt. Tout au long de ces études et des réalisations qui ont suivi, la commune a souhaité des contacts préalables d'écoute des demandes des uns et des autres, puis elle a présenté en larges assemblées les propositions qui en résultaient, avec la collaboration compétente des membres du groupe AGUA. De plus, afin d'organiser plus activement la participation des citoyens, le conseil communal a désigné l'association locale, le Centre culturel de Fontaine-l'Evêque, comme partie prenante privilégiée du développement de leur ville. Cette association est une a.s.b.l. pluraliste composée d'habitants reconnus et écoutés qui sont passés de la critique pure à la participation positive et il en est résulté un travail très constructif comprenant des propositions concrètes telles que :

- proposer des réaffectations d'édifices abandonnés;
- retrouver les documents historiques (de nombreuses recherches d'archives ont été faites pour connaître l'intérêt historique de certains bâtiments);
- stimuler certaines réaffectations d'autres bâtiments, tel que notre gazomètre qui est le plus ancien gazomètre conservé au monde, il date du début de XIX^e siècle, l'ancienne halle au blé aussi qui deviendrait une bibliothèque;
- organiser la Journée du Patrimoine fut aussi une des actions du Centre culturel avec la visite du château, la publicité autour de la journée pour attirer les Fontainois,...

Cette opération Journée du Patrimoine a amené, pour notre petite localité, un monde considérable et elle a marqué un véritable début de ré-appropriation du patrimoine par la société civile de Fontaine-l'Evêque.

La stimulation donnée par le Centre culturel a pour conséquence de sensibiliser les autres groupes sociaux et donc de renforcer un courant favorable à la valorisation du patrimoine et du cadre de vie. C'est un atout de développement important.

Il donne donc une assise auprès de la population pour mener une politique de qualité environnementale. Nous rappelant la démarche

entreprise en 88, il est clair que les options de l'époque continuent à structurer les actions d'aujourd'hui comme un cadre global de référence.

En conclusion, les études complémentaires successives ont, pour ce qui concerne le plan de re-qualification de la route nationale 90 et du centre ville, conduit à un nouveau look de la vie urbaine, et pour ce qui concerne le patrimoine, conduit à une redécouverte de la qualité de ce qui existe en vue d'en faire un cadre d'action pour l'avenir. Ces idées globales concernant l'espace, la circulation, l'architecture et le patrimoine n'auraient pu se concrétiser sans l'écoute préalable des besoins des citoyens, sans leur avis sur les propositions, sans les synthèses et décisions qui sont la responsabilité du pouvoir municipal.

Par ce processus d'intégration sociale, la ville a pu éviter ou du moins minimiser les conflits inutiles, elle a même trouvé une aide de la population pour des actions de sensibilisation culturelle et elle est confortée dans ses décisions qui, pour la plupart, ont d'ailleurs été prise à l'unanimité du Conseil communal par l'ambiance générale qui en résulte. Ce constat général laisse croire que le processus engagé pourra, à termes successifs, porter et donner les résultats espérés : redonner vie à une commune économiquement éprouvée, rendre fierté et confiance à ses habitants, maintenir puis attirer de nouveaux habitants charmés par l'ambiance et la qualité du cadre.

Bref, par un travail en profondeur sur l'image, renforcer l'identité et l'attrait d'une petite ville historique de notre région. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Bourgmestre, je dois dire qu'à vous entendre je me demande presque si je rêve ou si c'est vraiment la réalité. Je crois que par vos dias, vous nous avez quand même prouvé sans tricher que c'était la réalité, ça paraît presque trop beau. J'avais dit que concertation, discussion, participation sont les trois mots qui me semblent importants de retenir. D'abord, une étude générale avec un groupe d'architectes aidés d'un sociologue toujours en contact, évidemment, avec les souhaits de la population. Ca a débouché sur un programme concret mais à caractère, vous avez bien insisté, qualificatif et qualitatif. Et puis, quand vous étiez là dans votre discours, je me suis dit voilà un discours purement urbaniste. Où est le patrimoine ? Vous avez répondu qu'Espace Environnement, si j'entends bien, s'est occupé de l'étude des biens d'intérêts patrimoniaux dans la commune, je crois qu'on ne peut que féliciter ce type d'opération et espérer, parce que je crois que c'est le souhait et le Bourgmestre de Charleroi en a parlé ce matin, d'espérer que ce type de démarche puisse se retrouver dans d'autres communes, que ce soit à l'échelon, je veux dire, wallon, belge ou même européen. Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Jean Barthélémy, Ingénieur, Architecte urbaniste, Professeur à l'Université polytechnique de Mons, Président

d'ICOMOS Wallonie, vice-président de la Chambre régionale des monuments, sites et fouilles de la Région wallonne. Il abordera un problème vaste qui je sais l'a déjà fait réagir hier et, vous l'aurez compris, lors de nos discussions de fin de journée qu'est la problématique de la ville et de la ségrégation sociale. Il va nous entretenir à la fois des errements de l'urbanisme actuel et des voies possibles de renouveau, notamment par la charte urbaine et par la rénovation.

14h45 : "La ville, rempart contre la ségrégation sociale" par Jean BARTHELEMY,

Ingénieur Architecte urbaniste, Professeur à la Faculté polytechnique de Mons, Président d'ICOMOS Wallonie.

Manifestement, l'une des principales caractéristiques de notre habitat est son émiettement, tant par la prolifération des lotissements résidentiels que par la dispersion des ensembles de logements sociaux en périphérie.

Ces diverses implantations sur des terrains vierges renforcent l'isolement spatial et la ségrégation sociale entre les diverses couches de population. La discontinuité est la règle commune : d'un côté, les constructions privées hétéroclites sur des parcelles régulièrement espacées; de l'autre, les lotissements sociaux directement identifiables par leur manque de variété et leur aspect tristement normatif. Mouvements centrifuges simultanés tournant le dos à la ville. Une vision manichéenne, opposant la vie urbaine chère, malsaine et dangereuse à la vie rurale, synonyme de quiétude, de salubrité et d'indépendance, s'est imposée et a perduré jusqu'à nos jours avec une telle vigueur qu'elle reste difficile à extirper.

La ville méritait beaucoup mieux que cette défection de l'habitat. Saisissons-nous suffisamment les extraordinaires ressources d'intégration sociale que représente l'organisation physique traditionnelle de la ville ? Depuis le temps des grecs et de leur "agora" jusqu'à la révolution industrielle, celle-ci a permis, par retouches successives, une adaptation si précise aux besoins humains nouveaux, une telle polyvalence des activités et une telle hétérogénéité sociale que sa renaissance est inéluctable. Il s'agit de la hâter. En Wallonie, les exemples se multiplient qui donnent tout son sens à cette conviction.

Rappelons-nous qu'avant la révolution industrielle, la croissance urbaine n'était que le résultat de l'addition progressive des constructions suivant des règles d'organisation basées essentiellement sur la nature des lieux et sur de bonnes relations de voisinage. Malheureusement, depuis lors, la dimension économique s'est imposée comme prioritaire parmi les critères qui définissent les transformations de l'espace laissant le champ libre à la spéculation; les théoriciens de l'urbanisme, inconsciemment ou non, ont accepté cette notion comme inéluctable par l'adoption du zonage, traduction dans l'espace physique du principe de la spécialisation et de la schématisation.

La ville cesse alors d'être un organisme, une totalité synergique.

A la limite, certains ont même admis que le centre-ville était tellement précieux comme lieu d'échanges pour le pouvoir et la finance que l'habitat social et moyen n'y avait plus sa place. A Brasilia, le spectacle des travailleurs s'entassant à l'aube et au couchant dans une énorme flottille de bus pour rejoindre leurs misérables logements à une vingtaine de kilomètres du centre-ville en dit long sur le caractère social de la ville-témoin de la "Charte d'Athènes".

N'oublions pas non plus l'une des conséquences du cloisonnement qui afflige notre société : l'exclusion dont sont victimes les habitants dans le processus de transformation de l'espace. Il faut y voir l'une des causes prépondérantes de l'appauvrissement du cadre de vie moderne, car en excluant le jeu complexe et les remises en cause qu'imposent nécessairement les relations humaines, les solutions se figent dans le simplisme et la médiocrité.

Les expériences et les projets, qui se donnent pour objectifs de revitaliser la ville dans le respect de son identité et d'y réserver une place prioritaire à un habitat diversifié, se multiplient. La semaine dernière, étaient proclamés les résultats d'un grand concours européen d'architecture. Le thème en était fort clair : "Chez soi, en ville". Originaires des quatre coins d'Europe, une centaine de jeunes architectes se sont penchés avec passion sur deux quartiers urbains, l'un à Liège, l'autre à Charleroi. Dans leur propositions, réhabilitation architecturale et construction intégrée sont associées pour que revivent ces quartiers grâce à une interprétation équilibrée des fonctions urbaines au service de l'habitat.

Parallèlement à l'éclatement des villes, un autres phénomène s'est développé celui des banlieues industrielles. Tout l'espace intermédiaire situé entre le centre urbain et les communes voisines s'est encombré, dans le désordre, de mille fonctions nouvelles qui ne pouvaient prendre place au sein de la ville traditionnelle. Phénomène bien connu et pratiquement universel, dont nos régions de vieille industrialisation sont tout spécialement victimes.

A ce problème général, se superpose souvent la tristesse de la désaffectation d'espaces industriels, difficilement reconvertissables. Comment trouver les axes du renouveau du cadre de vie dans des zones traumatisées par l'incohérence d'un développement anarchique doublée de la désolation d'un désengagement industriel ?

La question est difficile. Recoudre le tissu urbanistique ou en raser de grands pans et repartir sur des bases nouvelles ?

Il fût un temps où les architectes, même parmi les meilleurs, avaient opté pour la seconde solution dans une sorte de rêve utopique. Il faut dire que l'évolution des techniques de la construction semblait prodigieuse au point de pouvoir supplanter toutes les traditions séculaires.

La préfabrication, l'uniformisation modulaire, la puissance des engins de levage, tout semblait concourir au triomphe de l'immeuble en hauteur, le building, sorte de solution technique rationnelle présentée comme la seule solution acceptable pour le logement social. Dans de nombreux pays, en France notamment, la création de vastes zones périphériques couvertes de building frappe encore les esprits. Ces solutions de tours anonymes ne font qu'amplifier le désordre des périphéries urbaines et déshumaniser l'environnement. De plus en plus, il faut d'ailleurs constater que la population rejette ces solutions, marque son attachement au patrimoine périurbain et se l'approprie. Celui-ci, malgré ses incohérences, est en effet très spécifique et attachant : facilement repérable grâce à toutes ses particularités et gardant souvent une échelle modeste bien adaptée à l'homme.

Dans ces conditions, dans les communes voisines d'un centre urbain, l'objectif de l'architecte semble tracé; il doit rejeter tout esprit de systématisation, ce qui le conduit à :

- examiner avec attention tout le contexte;
- éviter toute brutalité dans sa composition;
- recoudre le tissu, améliorer la cohérence;
- recréer des ambiances humaines conviviales;
- être soucieux de l'échelle humaine.

Dans cet esprit, il doit résister aux pressions des arguments de facilité technique, aux normes administratives et à certains raisonnements économique fallacieux.

Le projet des logements sociaux de Cuesmes se situe dans un tel contexte. L'histoire mérite d'être racontée.

La Socolo, Société locale de logements agréée par la Société Nationale du Logement, avait acquis un terrain de presque 1 ha, à 200 m de la Grand Place de Cuesmes. C'était un terrain marécageux et informe appartenant à d'anciens charbonnages, entre la rue du Peuple et la rue des Étangs Derbaix.

L'intention de la Socolo était d'y construire une série d'habitations en rangée le long de la rue du Peuple. Malheureusement, quand la Socolo introduisit ce dossier à Bruxelles, la S.N.L. fit obstacle au projet : pour rentabiliser davantage l'investissement foncier, la construction de 48 logements et de 36 garages était imposée.

Dans l'esprit des responsables de l'opération, cette contrainte semblait automatiquement impliquer l'édification d'un building, manifestement en complet désaccord vis-à-vis de l'environnement. Monsieur Crappe, Directeur de la Socolo, m'entretint de ce dilemme et je résolus de relever le défi : atteindre la densité d'habitat souhaitée sans déroger aux gabarits de constructions voisines.

Le programme définitif comprend 2/3 des logements à 3 chambres, et 1/3 des logements à une chambre.

Pour pouvoir réaliser cet objectif, j'ai demandé et, finalement, - après de nombreuses palabres -; obtenu d'avoir une grande liberté dans la distribution des surfaces à l'intérieur de chaque logement de n'être tenu que par le budget global prévu.

Le terrain pratiquement carré suggérait la constitution d'un îlot formant une nouvelle liaison entre les deux rues auxquelles il est relié. Le "Carré de Cuesmes" prenait forme.

Dès lors, la composition urbanistique a conduit à redéfinir l'archétype de l'îlot :

- fronts de bâtisses constitués de façades sobres préservant l'intimité et rythmées régulièrement;
- coins plus attractifs s'ouvrant sur des espaces plus dilatés;
- zone semi-privée au coeur de l'îlot, à l'abri des circulations, susceptible de créer une ambiance particulière, mélange subtil de calme et de vie.

La fidélité aux règles de la symétrie est ici omniprésente, à l'exception de la disposition intérieure des logements où la priorité est donnée à la liberté d'aménagement dans les espaces de vie et leurs possibilités d'extension vers le patio.

L'ensemble est subdivisé en 16 unités desservies par des cages d'escalier virées formant le lien entre l'espace public extérieur et l'accès aux logements.

L'implantation en carré posait le problème de l'ensoleillement des locaux mal orientés, que l'on résolut élégamment grâce à la conception de fenêtres de coin et le prolongement de l'espace intérieur vers le jardinet ou la terrasse; grâce à l'aménagement de livings polyvalents spacieux et hauts; et enfin, grâce à l'établissement, pour chaque logement sous toiture, de fenêtres verticales, et d'un plafond respectant l'inclinaison de la toiture.

Une importance toute spéciale a été accordée à l'isolement acoustique des logements (dalles flottantes, locaux de services articulés autour d'une gaine centrale, etc...).

Les couleurs des matériaux de base ont été choisis pour mettre en valeur la verdure : le gris-jaune des murs en bloc de béton, le gris-ardoise des toitures et le gris-moyen des éléments galvanisés, tels que les grilles formant garde-corps et les corniches intégrées aux plans de toiture.

Ce fût une belle expérience. Elle a été bien appréciée dans les milieux professionnels qui lui ont consacré plusieurs publications au niveau national et même international. Elle a aussi été sélectionnée au Palais de Beaux-Arts de Bruxelles, lors de l'exposition organisée sur l'Art en Belgique à l'occasion de la célébration des 40 ans de règne du Roi Baudouin. Mais, ce dont je suis légitimement le plus fier, c'est que les habitants semblent y être heureux.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente :

Et après un discours aussi dense, aussi ferré, si ce n'est qu'en citant les différents titres de Jean Barthélémy, en disant que je prenais mon souffle, ce n'est pas pour rien parce que je crois que toutes les facettes de ses compétences sont vraiment bien apparues dans son discours.

J'aimerais ajouter sa compétence d'artiste puisque Monsieur Barthélémy est un peintre, excellent peintre et je crois que ça s'est senti dans le côté poétique qu'il a ajouté à ce qu'il nous a montré. Je voudrais quand même retenir peut-être quelques idées qui m'ont marquées, parce qu'il n'était pas facile de faire sortir de ce discours, je vais dire très bien structuré, toutes des formules, si ce n'est qu'il nous a parlé de nouvelle éthique. C'est vrai que ce serait une nouvelle éthique mais je crois que c'est une éthique, vu la présentation et vu les constats qui ont été faits, c'est une éthique obligée et incontournable.

Le défi à la construction, il en a parlé je crois en tant qu'architecte, en tant que personnalité à l'échelon européen aussi, c'est l'opposition qui n'en est pas une de mêler le monde postindustriel et le monde de la robotique avec le préindustriel qui, pour nous, représente un peu le monde des artisans. Il l'a dit en se faisant un peu l'écoute et, je vais dire, la voix des jeunes, ce qui est une notion dont on n'avait pas encore parlé, c'est l'écoute des jeunes, de la jeunesse et de ce que les jeunes voudraient pour l'avenir. C'est donc, il l'a très bien dit, un pari sur l'homme. Le patrimoine doit être l'objet de tous nos soucis mais également une forme de repères et un éveil à la créativité; là c'est un message lancé à tous les architectes présents et autres dans la notion de créativité de conscience et d'initiatives.

Un peu emportée par le discours tellement encourageant de Monsieur le Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque, j'ai oublié de vous annoncer en fait que Madame Quevit qui était prévue dans le déroulement d'aujourd'hui n'était pas présente pour des raisons de santé, c'est pourquoi nous avons directement cédé la parole à Monsieur Barthélémy.

Dans le thème, les moyens employés, je crois qu'il nous a lancé des premières pistes de réflexions. Je me tourne vers les organisateurs, puisqu'il est en principe prévu une petite pause. Avons-nous le droit de prendre un café ou Baudouin estime-t-il que nous continuons ? Parce que nous sommes parti avec la conférence de Monsieur Richards dont je vous parle quasi depuis 2 jours, qui le malheureux n'a toujours pas pris la parole mais qui va nous parler assez longuement, alors je ne sais pas ce que les organisateurs en pensent....

Oui, très bien, nous aurons donc ici une intervention de Monsieur Richards qui se passera en anglais puisque vous avez remarqué qu'il avait de biais la traduction simultanée. Nous devons, je suppose pour certains d'entre nous, faire l'inverse et le demanderai également pour moi parce que je crois qu'il va nous parler une bonne demi-heure, il sera peut-être bon qu'on ait la traduction, je ne sais pas de quelle manière pratique ça a pu être prévu... on a des casques là derrière, c'est bien. Je vais d'abord savoir si on peut prendre le café, et si on peut prendre le café, nous irons le prendre et nous écouterons après Monsieur Richards. Just a minute please, ça je peux dire.

Eventuellement si vous aviez une question à poser, profitons-en, puisque notre temps de questions étant quand même pour finir assez limité et c'est dommage, s'il y avait des questions que ce soit à Jean Barthélémy ou à l'orateur précédent Monsieur Rovillard, c'est peut-être le bon moment....

15h45 : Pause

Monsieur Richards (voir traduction du texte ci-après)

La protection du patrimoine social en Grande-Bretagne

Le contexte national

Bâtiments classés et anciens monuments prévu au classement

Catégories de classement

Critères de classement - intérêt historique

Les implications du classement

La protection de sites

Le contrôle des zones de conservation

Les parcs et jardins répertoriés

Le registre des champs de bataille

Le contexte local

Protection du classement
Problème de structures
Bâtiments redondants - usages alternatifs
Options de changement
Zones de conservation - désignation
Contrôle des zones de conservation

Collaboration locale

Structure et projets locaux
Sociétés Nationales d'Aménagement
Sociétés Locales d'Aménagement
Associations de zones de conservation
Entrée de propositions affectées aux bâtiments classés
Entrée de propositions affectées à la conservation des sites

Tourisme

National
Local

La protection du patrimoine social en Grande-Bretagne

Le contexte national

1.0 Introduction

- 1.1 La protection des bâtiments et sites réside en 2 grandes catégories : les monuments enregistrés et les bâtiments classés. Les premiers sont surtout des sites archéologiques et des structures inoccupées, pour la plupart des ruines. Le dernier groupe, les bâtiments classés, peut avoir n'importe quelle forme de structure et c'est à cette catégorie que je me référerai.
- 1.2 L'enregistrement des monuments date de 1882. Le classement des bâtiments a débuté effectivement en 1947 et la définition est qu'ils devraient être d'un intérêt spécial architectural ou historique. En 1967, une autre méthode de protection a été introduite qui couvre tous les sites appelés zones de conservation.

2.0 Bâtiments classés - les catégories et les critères

2.1 Les bâtiments classés sont répertoriés en 3 types : catégorie I, catégorie II* et catégorie II. Pour plus de 90 %, ils sont de catégorie II. Les plus grandes catégories sont pour les structures les plus importantes.

2.2 Il y a une série de critères qui sont utilisés pour évaluer le classement. Le principal est l'intérêt architectural. Le second et le troisième critères sont l'intérêt historique et les associations historiques qui sont décrites comme :

(i) bâtiments qui illustrent les aspects sociaux, économiques, culturels et l'histoire militaire de la nation et,

(ii) Les associations historiques proches des gens ou événements importants.

2.3 Les associations historiques d'importance nationale augmenteront les arguments pour le classement. Ils doivent justifier une catégorie supérieure qui leur serait autrement appropriée et peuvent occasionnellement être un facteur décisif. De plus, si le bâtiment n'a pas de mérite architectural, n'importe quel classement peut lui être approprié seulement dans des circonstances exceptionnelles. Ceci soulève la question des cas les plus difficiles illustrés par des structures temporaires qui ont hébergé des personnes importantes ou ont été le théâtre d'événements importants.

2.4 Les bâtiments peuvent souvent se qualifier sous plus d'un critère et une combinaison peut résulter à ce qu'un bâtiment soit élevé à une catégorie supérieure.

3.0 Les implications du classement

3.1 Une fois qu'un bâtiment est classé aucun changement qui affecte le caractère ne peut être fait sans consentement. Pour les bâtiments de catégorie II, le consentement peut être obtenu localement, mais pour les bâtiments de catégorie I et II*, le secrétaire d'Etat doit être consulté via le Patrimoine Anglais. Le consentement de démolition peut seulement être donné avec l'accord du Secrétaire d'Etat. Généralement, les demandes de démolitions sont décidées au moyen d'une Demande Publique Locale prise avec un Inspecteur Ministériel.

4.0 La protection des sites

4.1 Il y a beaucoup de désignations qui protègent tous les sites. Ceux qui sont relatés sur ce papier sont :

- (i) zones de conservation;
- (ii) parcs et jardins répertoriés;
- (iii) champs de batailles.

les autres désignations sont principalement reprises par la conservation du paysage et de la nature.

- 4.2 Les sites protégés sont désignés par l'Autorité Locale. Il n'y a pas de critère national mais les conseils suggèrent que les sites d'importance architecturale ou historique ou ce qui est désirable d'être protégé devrait être désigné. Le procédé du Plan Local identifie les sites qui peuvent être protégés et donne une opportunité pour les habitants d'exposer leur cas, pour ou contre les demandes. Il y a plus de 8.000 sites protégés en Angleterre avec en plus le Pays de Galles et l'Ecosse.
- 4.3 Beaucoup de zones de conservation ont été désignées au cours du XX^e siècle, illustrant les installations modernes prévues. Certaines de celles-ci sont des développements des années 1920 et des années 1930, d'autres sont dans des sites de "villes nouvelles" achetées après la seconde guerre mondiale. Bien que beaucoup de bâtiments dans ces zones soient d'un intérêt architectural, les principales implications sociales résident dans les nouvelles philosophies de planning qui s'étaient développées durant les 2 premières décades de ce siècle. Ces installations se sont détachées des maisons ouvrières du XIX^e siècle qui étaient construites serrées avec des petits ou sans espaces jardins, des rues étroites et sans espaces communaux ouverts pour la récréation. Le plan "Garden City" du début du XX^e siècle s'est développé dans les nouvelles villes qui montrent ce développement et ont une part importante dans l'histoire sociale.
- 4.4 Dans les zones de conservation, il y a seulement des contrôles limités. Ils couvrent la démolition de bâtiments, la protection des arbres et un contrôle plus serré de nouveaux développements.
- 4.5 Les sites de parcs, jardins et champs de bataille répertoriés n'ont à présent aucun statut de contrôle mais cette situation va probablement changer dans le futur.

La protection du Patrimoine Social en Grande Bretagne

1.0 Le contexte local- Bâtiments

- 1.1 La protection des bâtiments classés dépend dans une large mesure de l'attitude des membres locaux élus recommandés par des professionnels. Dans l'ensemble du Royaume, le caractère architectural des bâtiments est raisonnablement bien protégé. De plus, l'importance du contexte social est plus variable et dépend dans une large mesure de la compréhension locale de l'importance de la personne, de l'événement ou des implications sociales ou industrielles.

Où les caractères ou événements ne sont pas vus comme d'importance nationale, le seul contrôle statutaire disponible est celui de statut de zone de conservation.

- 1.2 Beaucoup de structures qui sont protégées ne présentent pas de problèmes majeurs : bornes kilométriques, pompes à eau, prisons de village sont des exemples.
 - 1.3 Les propriétés résidentielles ne présentent pas non plus de difficultés majeures comme ils ne sont généralement pas le sujet de changements majeurs.
 - 1.4 Le principal problème des sites est celui des grands bâtiments industriels, en particulier les écuries, usines, brasseries, qui sont devenus redondants pour leur usage original. Souvent ces bâtiment sont classés, en partie au moins, dans le sens où ils illustrent le développement des procédés agricoles ou industriels aussi bien que les changements dans la technologie du bâtiment.
 - 1.5 La protection de ces bâtiments en difficulté par le classement assure la résistance au changement prématuré ou à la démolition. Ainsi, on gagne du temps pour évaluer les possibilités de nouveaux usages qui peuvent être accommodés avec le minimum de changement au caractère du bâtiment.
 - 1.6 Les gouvernements central et local sont d'accord d'aider pour les réparations traditionnelles des bâtiments classés. La plus grande part de cet argent est attribuée aux bâtiments des zones de conservation où conjointement des plan de crédit agissent pour aider à plus de 40 % des coûts de réparation. Le principal problème financier est rencontré par les propriétaires quand ils réparent des bâtiments historiques avec 17 et demi % de TVA qui est appliquée au travail de réparations, alors que les travaux pour les nouveaux bâtiments ne sont pas taxés.
 - 1.7 Quand certains bâtiments entrent dans la catégorie "à risques", (c'est qu'ils sont devenus redondants pour leur but original et qu'il n'y a pas immédiatement d'usage alternatif évident et approprié), il y a une série d'options qui peuvent être considérées. Elles sont :
 - (i) une recherche intensive d'un nouvel usage approprié
 - (ii) un apport d'aide pour supporter l'usage alternatif et assurer l'accès au public, si c'est adéquat
 - (iii) propriété et usage public, par ex : bâtiments publics, librairies, musées, tourisme...
 - (iv) ruines, églises, châteaux et fortifications contrôlés
 - (v) démolition
- 2.0 Le contexte local - Sites
- 2.1 La désignation de zone de conservation prend en compte le paysage et la disposition de l'endroit. Dans cette optique, les espaces ouverts, arbres et cours d'eau peuvent être aussi importants que les bâtiments.

- 2.2 L'existence d'une zone de conservation demande que l'autorité locale contracte des assurances afin de protéger ce site. Ces assurances peuvent contrôler l'étendue de nouveaux développements et leur design. Les mises en valeur tels que le retrait de câbles à haute tension et le remplacement de pavages peuvent être promus et subventionnés.
- 2.3 Dans toutes les zones de conservation, aucune démolition ne peut être entamée sans consentement. Ceci donne à l'autorité locale l'opportunité de négocier le design du bâti de remplacement et de s'assurer que si la démolition est accordée c'est à la condition que le bâti de remplacement ne choque pas à la vue.
- 2.4 De plus les contrôles des zones de conservation peuvent être obtenus du Secrétaire d'Etat par l'Autorité Locale. Ce contrôle, connu sous le nom d'Article 4 empêche les droits de développements permis dont les propriétaires auraient la jouissance. Ces contrôles additionnels peuvent assurer que les changements tels que l'ajout de nouveau roofing ou nouvelles fenêtres ne seront pas permises sans leur consentement.
- 2.5 Les arbres à l'intérieur des zones de conservation sont aussi protégés de l'abattage ou de l'élevage sans consentement.
- 2.6 Deux autres types de zone qui sont désignés par le gouvernement central sont les parcs et jardins et les champs de bataille. Aucun de ceux-ci ne bénéficie de protection statutaire mais des propositions de développement dans ou aux abords de ceux-ci doivent faire l'objet de comptes-rendus et ne seront normalement pas acceptés si des dommages importants doivent être infligés au site.
- 3.0 Participation locale
- 3.1 Les opportunités de participation d'individus et d'organisations dans les problèmes environnementaux apparaissent à certains niveaux.
- 3.2 Au point de vue de l'organisation, l'engagement public est encouragé sur les plans stratégique et local. Ces deux organisations ont une audience publique devant un Inspecteur nommé par le Secrétaire d'Etat auquel les individus et organisations peuvent émettre leurs propositions ou suggérer des assurances supplémentaires.
- 3.3 Nombre de sociétés nationales sont des consultants sérieux en ce qui concerne les problèmes de planning environnementaux. Ces organisations vont de celles qui sont concernées par les problèmes de paysage à celles concernées par archéologie ou l'histoire des bâtiments.
- 3.4 Le principe de l'organisation nationale qui a pour but de coordonner les sociétés d'agrément locales est la Responsabilité civique qui fut fondée il y a 25 ans. La Responsabilité civique s'occupe de :

- (i) design d'un nouveau développement, particulièrement dans les périmètres sensibles
- (ii) l'importance de la protection et de la remise en valeur du paysage citadin
- (iii) l'introduction de nouvelles initiatives commerciales en centres historiques en difficulté, assistés par la rénovation de bâtiments anciens et abandonnés.

La Responsabilité (civique) tient un registre de toutes les sociétés d'agrément locales et garde un contact à travers des publications régulières.

- 3.5 Les associations locales dont les intérêts couvrent une gamme aussi large d'affaires seront consultées à propos de problèmes spécifiques et toutes les propositions de sujets peuvent être inspectées et commentées par des membres du public. La plupart de autorités locales consultent immédiatement les voisins affectés par les propositions de développement.
- 3.6 Des sociétés d'agrément qui ont proposé une majeure partie des zones de conservation conseillent l'autorité locale à propos de tous les problèmes qui peuvent affecter leur établissement. Beaucoup de ces associations sont représentées à des réunions de comité de l'autorité locale et autres séminaires. Des Conseils paroissiaux prennent souvent ce rôle, même si leur intérêt est plus large que des problèmes d'environnement.
- 3.7 L'implication d'associations locales ou publiques à propos de problèmes de bâtiments historiques est véritablement utile et influente. Quand des sites doivent être explorés en vue d'enregistrer des bâtiments, la coopération des propriétaires est essentielle et il est généralement nécessaire d'avoir accès à l'intérieur afin de juger de la qualité du bâtiment.
- 3.8 Des historiens locaux et associations sont souvent vraiment utiles à la désignation d'événements historiques et sociaux et aux personnalités associées à un bâtiment. Généralement, la plupart des plaques bleues sont érigées comme le résultat d'un appel à l'attention individuel ou émanant d'une association pour une reconstitution historique.

3.9 Les associations locales font parfois des démarches pour la désignation des zones de conservation mais il est plus courant pour les associations d'agrément d'être établies après la désignation d'une zone de conservation. Elles sont généralement consultées par l'autorité locale sur des propositions spécifiques et organisent fréquemment des démarches pour des plans de restauration. Cette forme de coopération est très utile quand l'association pose un pont entre l'autorité locale et le propriétaire du bâtiment. Comme avec les bâtiments historiques, les associations d'agrément sont aptes à fournir des informations historiques concernant leur site qui à leur tour informeront et permettront à l'autorité de planification d'être mieux informée lors de la considération des propositions de modifications.

4.0 Tourisme

4.1 Les bénéfices du tourisme pour les économies locales, particulièrement en période de récession, sont reconnues à travers la Grande-Bretagne et les installations historiques sont les premières cibles des visiteurs. Dans les plus grandes villes, le touriste est bien informé. Les centres d'information touristique dans la plupart des villes fournit une large gamme d'informations qui incluent les problèmes des bâtiments historiques, musées, pistes, etc.

4.2 A un niveau plus local, les visiteurs peuvent être encouragés à visiter des petites installations et musées locaux par des publications émanant le plus souvent de magasins locaux. Ces publications incluent peut-être un guide de l'église locale, une carte de promenade autour du village en insistant sur les endroits intéressants et très souvent une série de promenades champêtre autour du site local.

4.3 L'enthousiasme des habitants à expliquer aux visiteurs leur site ne doit pas être surestimé. Beaucoup d'autorités locales supportent ce genre d'initiatives en organisant des concours et en remettant des prix aux meilleures idées. Cela encourage la compétition entre les groupes locaux et aide à ériger les drapeaux (étendards).

4.4 Des groupes locaux récoltent souvent des fonds considérables de ces efforts. Cet argent peut être ré-injecté dans la communauté en sponsorisant des projets particuliers qui peuvent aller de la restauration d'un bâtiment à un marquage de piste promenade ou un placement de plaques d'information à des points d'intérêt particulier.

Madame la Présidente :

Thank you very much Peter Richards. Je dois dire que Monsieur Richards nous a présenté des notions de classement qui sortent un petit peu de nos habitudes nous qui travaillons là-dedans quasi tous les jours. Il est vrai qu'il a présenté des choses différentes de ce que nous avons l'habitude de voir.

Par contre, une chose qui est commune c'est le concert entre les citoyens dans le sens de ces groupes et de ces associations locales qui relayent en fait le citoyen et le politique sur le terrain. Cela reste la même chose que chez nous. Il est vrai qu'en matière de classement, si j'ai bien compris, ils ont trois catégories de biens classés par étoiles, un, deux ou trois étoiles, le chiffre qu'il a avancé de biens classés au départ, il a dit 1/2 million de biens classés je me demandais si j'ai bien compris, puisqu'après il a dit 50.000 donc je ne sais pas exactement ce qu'il en est et ça me paraissait énorme

Ah, 500.000 biens classés, ce qui est énorme. J'ai compris le chiffre quand il nous a montré ce qu'on pouvait classer chez eux puisqu'ils ont deux critères : la notion architecturale et ce qu'il appelle les constatations historiques, dans lesquelles j'entends bien que la valeur sociale et symbolique en fait partie. Il me semble donc qu'ils n'aient pas la notion de classement avec le critère social, ça entre dans un constat historique et il l'a bien montré, quand on voit les bâtiments qu'ils classent, cette notion est plus large que la nôtre, c'est évident.

Par contre, quelque chose qui peut paraître intéressant et que les gens du patrimoine réclame, je crois depuis longtemps, c'est cette notion de zone de conservation. C'est-à-dire des zones où les bâtiments ne sont pas classés mais protégés d'une façon ou d'une autre, 8.000 zones de constatation en Angleterre, c'est énorme également mais voilà une notion sur laquelle nous pourrions revenir, qui est intéressante et que nous aimerions voir appliquer chez nous.

C'est vrai qu'au point de vue des finances, j'aurai des questions à lui poser parce que je crois que c'est un aspect qui n'a pas été abordé clairement. Quelle est la participation à la fois du gouvernement et quelle est la participation obligatoire des pouvoirs locaux, c'est une chose sur laquelle on n'est pas venu mais qui devrait être mise au point. Alors, merci à vous Monsieur Richards pour ce très bel exposé.

Avant de laisser la parole à Monsieur André Baudson, je demanderai à Jacqueline Miller d'assurer la conclusion de ce colloque. Faut-il le rappeler, Jacqueline Miller est Directeur du Groupe d'étude Habitat-territoire de l'Université Libre de Bruxelles.

16h30 : Conclusion par Jacqueline MILLER,

Directeur du Groupe d'étude Habitat-territoire de l'U.L.B.

Alors, mes conclusions seront rapides, à la fois pour que nous ayons le temps d'entendre Monsieur le Ministre et parce que je crois que nous ne nous sommes pas tout dit mais presque tout dit. En tout cas, la journée d'hier avait, à mes yeux, été la journée où on a posé un maximum de question, la journée d'aujourd'hui n'a de nouveau pas permis d'apporter des réponses, ni des certitudes. Nous n'en sommes plus à l'époque des certitudes et Jean Barthélémy nous l'a bien rappelé, c'est ça qui nous a mis dedans une première fois, c'est d'avoir des certitudes trop faciles, nous n'en seront sans doute plus jamais avant des années à l'époque des certitudes.

Enfin, néanmoins, nous avons eu un ensemble de réponses je veux dire qui ont été croissant à mesure que la journée se passait, c'est aussi votre impression je crois.

Ce matin, vous avez dit, vous avez très bien fait, "ne recommençons pas le jeu des questions", parce qu'à un moment donné, effectivement on a posé trop de questions. Il faut laisser décanter et au fur et à mesure que la journée se déroulait, les réponses sont sorties de plus en plus nettement. Alors, pour revenir une dernière fois, très brièvement sur la partie théorique des questions que nous nous posons, c'est à dire cette volonté que nous avons tous de définir ce concept de patrimoine social.

En fait, toutes les personnes qui sont aujourd'hui dans cette salle, et qui ont passé deux jours dans cette salle alors qu'il a fait fort beau dehors, nous nous en sommes rendu compte, c'était tout de même parce le mot patrimoine social les interpelle quelque part. Sans ça, sauf nos amis étrangers qui ont la gentillesse de venir et qui étaient forcés de rester, beaucoup seraient rester flâner chez eux ou en ville ici à Charleroi. Donc ça nous interpelle.

Cela dit au terme de cette journée, je crois que vous serez d'accord pour dire que parmi nous il y a deux groupes de gens. Ca n'a aucune espèce d'importance pour notre pratique quotidienne mais il faut bien voir que certains d'entre nous ont le souci de définir un patrimoine social comme une chose spécifique, différente du patrimoine historique, différente des autres types de patrimoine.

Et puis, pour l'autre moitié d'entre nous, ça n'a aucune importance de quantité, la dimension sociale est de toute façon inéluctablement et, qu'on le veuille ou pas, le socle du patrimoine ou une des facettes principale du patrimoine, à côté de la dimension historique ou architecturale ou esthétique ont dit certains d'entre nous. Ces personnes-là tournent évidemment autour du monde de l'industrie, de la tradition de la mine dans le Bois du Cazier, de leur symbole le plus symbolique, mais qui peut aussi être plus modeste et n'être connu que de quelques habitants qui l'entoure et plusieurs exemples anglais vont dans ce sens d'ailleurs.

Je vois Mr Richards que vous hochez la tête, je pense véritablement que les deux acceptions sont acceptables, nous devons simplement voir pour que tout ne soit pas dans tout, comme le dit si bien Jean Pouleur, qu'il faut prendre les choses par un point d'entrée ou par l'autre. Pour votre pratique quotidienne, je crois que ça n'a pas une énorme importance. On sait bien ce qu'on veut conserver.

Les réponses à la question du jour se sont trouvées être, comme je l'espérais hier soir, pas tellement de quel patrimoine s'agit-il, là, il y a un consensus pratique si pas théorique, mais comment va-t-on le maintenir en vie ? C'est-à-dire pas seulement le conserver dans du formol ou ne surtout pas le conserver dans du formol mais le conserver dans une dynamique telle que notre intervenant anglais nous en a si bien montré les mécanismes tout à l'heure. Sachant ça, je crois que nous avons progressé vers une pratique de plus en plus pratique parce que des idées de plus en plus concrètes arrivaient autour de cette obsession qui se dégageait aujourd'hui, alors qu'hier on n'en parlait presque pas : comment faire servir le patrimoine ? Comment le faire fonctionner ?

Alors, il y a deux références que je veux vous donner, la première c'est une référence française et elle nous a été donnée ce matin par Monsieur Ost, ça c'est une chose à retenir je crois, quand il a dit 70 % des bâtiments classés, en France, ont une autre affectation aujourd'hui que leur affectation d'origine. Donc, 70 % des châteaux, des églises, des monuments ou des châteaux de l'industrie ne sont plus ce pour quoi ils ont été construits. Je lui ai posé la question lors d'une pause-café, je lui ai demandé sa source parce que ça me paraît une information importante, il m'a dit que c'était bien les Monuments et Sites Français qui avaient fait un tel repérage sur l'ensemble des bâtiments classés français. Donc, même pas les bâtiments protégés mais les bâtiments classés je pense. Il va vérifier, de toute façon, je pense que c'est un chiffre très important qui nous met dans l'orientation juste, **l'obsession de trouver une fonction**.

Alors, j'en viens tout de suite à l'exposé anglais qui était tellement riche lui aussi parce que nous l'avons tous fraîchement en mémoire. Je ne sais pas comment le traducteur a traduit, en anglais, c'est absolument formidable, parce que l'expression c'est, je vais la traduire littéralement : " les bâtiments redondants, les bâtiments sans emploi, les bâtiments qui n'ont plus de fonction ". Mais ce concept de redondance, d'inutilité, de double emploi, c'est véritablement ce qui doit nous préoccuper.

Et vous nous avez dit après cela "à quel point d'un bâtiment qui n'a plus de fonction, qui ne sert plus à rien, on passe vite à un bâtiment en danger". Alors ça, pour moi, c'est le second grand apport de ces deux journées. Et là je vais demander, Monsieur le Ministre, à l'équipe qui vous entoure si vous voulez bien prendre en considération cette hypothèse qu'en Wallonie on puisse faire aussi, comme en Angleterre, je crois que ce n'est pas le comté d'Essex seulement, je crois que c'est dans toute l'Angleterre si j'ai bien suivi, un inventaire des bâtiments en danger, qui soit un document public.

Ces **bâtiments en danger** sont donc les bâtiments qui demandent un maître, qui demandent une fonction. Les **bâtiments orphelins**, même s'ils ont un propriétaire juridique, c'est bien ça ? Ils ont un propriétaire juridique, ce propriétaire ne sait plus quoi en faire et il accepte probablement que le bâtiment soit mis sur la liste des bâtiments qui courent le risque de disparaître. Et quand je dis bâtiment, j'imagine aussi que ça peut être un jardin, le parc de Ciney par exemple; il n'y a pas de raison que ce ne soit uniquement du construit bien sûr. Mais donc, ce sont ceux qui sollicitent une fonction. Et là-dedans un entrepreneur, une association, un promoteur, qui assure avec toutes les garanties, peut éventuellement trouver à se servir pour une nouvelle fonction.

Il y avait dans les dias que vous nous avez montrées un bâtiment, et tous les Carolos, tous ceux du nord de la vallée, ont pensé au théâtre Varia je pense aussi au cinéma Varia, dont on pourrait faire un exemple aussi beau que l'exemple du cinéma que vous nous avez montré. Il faut simplement, je crois d'ailleurs qu'il y a quelqu'un qui s'en occupe pour l'instant, je ne suis pas au courant du dossier, enfin c'est un exemple. Donc, là, l'idée qu'on puisse faire une liste très modeste, pas une publication de liste mais une liste très modeste des bâtiments qui demandent une équipe ou un entrepreneur ou quelqu'un pour les prendre en charge, leur redonner une fonction, qui justifie qu'on les maintienne en vie, ça, ça me paraît peut-être, si les autres sont d'accord, nous sommes nombreux, une piste intéressante à suivre.

Alors, je crois quand même qu'il faut terminer par une mise en garde, nous sommes tous des passionnés du patrimoine, Jean Barthélémy a dit tout à l'heure, que les gens des années 60 se croyaient des précurseurs, se croyaient dans la bonne voie, et il a dit "ils avaient la bonne conscience d'être des précurseurs".

Méfions-nous de nous-mêmes, ne tombons pas dans l'erreur d'avoir la bonne conscience d'être des défenseurs du patrimoine en croyant que c'est l'alpha et l'oméga de toute chose et en cédant à notre tour à cette espèce d'obsession de ne plus voir les choses que par notre point d'entrée en oubliant tous les autres besoins culturels, économiques et sociaux des hommes. Parce que, pour l'environnement en général, on peut peut-être se demander : est-ce que nous sommes au service de l'environnement ou est-ce que l'environnement est au service de l'homme ?

En ce qui concerne le patrimoine, c'est plus simple. Nos ancêtres l'ont créé, nous devons le maintenir, nous devons aussi être capables de léguer à nos enfants ce patrimoine et la capacité d'en créer du neuf. Ce qui exige tout de même un aller-retour extrêmement prudent.

Je voudrais me référer une dernière fois à Jean Barthélémy. Jean a employé l'expression "contrat de société", je triche un petit peu avec ce que tu as dit, et je dis, il y a probablement moyen de faire aujourd'hui, dans l'état de la société où nous sommes avec son besoin de racines, plus violent qu'il n'a jamais été parce que nous sommes dans une fin de siècle en pleine insécurité et j'espère qu'après ça, ça ira mieux et que ce besoin de patrimoine sera moins violent et pour les années à venir, il y a sans doute moyen de construire une forme de contrat social autour du patrimoine local, du patrimoine des gens et c'est ça évidemment ton concept de patrimoine social. Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Merci à Jacqueline Miller d'avoir assuré la conclusion de ce colloque, et avant de passer la parole à Monsieur le Ministre, j'aimerais quand même relayer ce qui a été dit par chacun des intervenants, c'est-à-dire remercier les organisateurs de ce colloque. D'abord de l'idée, et ensuite de la concrétisation de leur idée, et en plus de tout ce qu'on a appris aujourd'hui, avec lequel on repartira. J'invite donc à la tribune Monsieur le Ministre André Baudson, chargé de l'aménagement du territoire, du patrimoine et des transports de la région wallonne. Il nous entretiendra de la politique régionale en matière de patrimoine commun.

**17h15 : Allocution de Monsieur le Ministre André BAUDSON,
Chargé de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et des Transports.**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec une réelle satisfaction que je participe à ce colloque dont le thème revêt une importance toute particulière pour notre région.

Quelques mots seulement pour résumer toute ma philosophie et qui plus est, ma politique : "Patrimoine et Citoyen". Néanmoins avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble qu'il nous faut faire une rétrospective en guise de tremplin aux perspectives nouvelles que nous espérons pouvoir tracer.

Durant les années soixante, toute politique d'Aménagement du Territoire était, en effet, orientée vers la création de villes nouvelles, de quartiers nouveaux, bref vers la valorisation de sites vierges pour répondre à une expansion économique et démographique que l'on pensait à l'époque aussi puissante et forte qu'irréversible.

Le problème qui se pose aux aménageurs d'aujourd'hui est fondamentalement différent. Sans être exagérément défaitiste, c'est exactement l'inverse de mon caractère, il faut néanmoins constater que cette période de croissance est plus que fortement réduite, et vraisemblablement, pour quelques années encore.

Le besoin actuel est donc de rénover, requalifier et revitaliser nos centres urbains et, plus généralement, tous les noyaux d'habitats existants.

Dans le cadre de cette politique, la conservation et la réaffectation du Patrimoine prennent une importance déterminante.

Dans son acception première, le patrimoine est l'ensemble des biens dont nous avons hérité. Il est une oeuvre globale, un témoignage au travers duquel l'histoire d'un peuple se révèle et se transmet.

Cet aspect esthétique et élitiste en avait fait dans le passé l'apanage de quelques spécialistes seuls habilités à en déterminer la teneur et la valeur. Néanmoins leurs évaluations omettaient de prendre en compte d'autres critères tout aussi fondamentaux qu'il nous appartient de remettre à l'honneur.

Pour faire du patrimoine un vrai facteur d'identité culturelle, il faut prendre en compte des liens directement attachés à la vie des gens afin que chacun s'y reconnaisse de façon significative.

Si quelques monuments de notre patrimoine jouissent d'une reconnaissance unanime, c'est parce qu'ils ont valeur de mythe, c'est le cas pour le perron à Liège, le Beffroi à Charleroi et, prônonons l'ironie, Manneken pis. Mais cette citoyenneté symbolique pour être véritablement efficace doit s'incarner dans des valeurs et des dimensions plus humaines. Un Carolo, j'en suis un depuis tout de même quelques années, est, à mon sens, plus attaché au Charbonnage du Cazier qu'aux monuments que je viens de citer.

L'appartenance à une histoire, à un peuple, à une région ou à une cité est plus immédiate et plus subjective.

Elle doit être le fruit d'un engagement et le moteur d'une reconnaissance, comme cela était le cas dans l'antiquité. C'est à cette époque que le concept de citoyen a vu le jour, on n'était pas citoyen parce que l'on vivait à Rome ou parce que l'on était romain mais parce que l'on participait à la vie de la cité.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il faut passer d'une conscience collective à une conscience de groupe. Etre d'un même pays est un premier pas vers l'identification mais être d'une même région, d'une même ville ou même d'un même quartier est beaucoup plus significatif à cet égard.

Comment donc préserver l'unité de groupe si ce n'est en reconnaissant son histoire et en permettant qu'elle se poursuive ?

Le patrimoine doit permettre de développer des stratégies locales de préservation du milieu et de la culture des gens qui y vivent. On saisit de suite l'importance de l'enjeu, car en le spécifiant, il va acquérir de multiples définitions et en autorisant le pluralisme, il peut devenir un facteur d'unité et d'intégration fondamental.

Compte tenu de mes origines, j'ai longtemps été un peu floué de constater que la politique de classement et plus généralement la politique de promotion du Patrimoine se limitait aux aspects prestigieux, que je ne conteste évidemment pas, mais qui recouvre peu, ou mal, les valeurs et les références culturelles fondamentales de ma région d'origine.

Bien entendu, la notion de patrimoine évolue et les choses ont bien changé ces dix dernières années. Il suffit de rappeler à cet égard que, jusqu'il y a peu, seuls les bâtiments majestueux ou remarquables par leur valeur esthétique ou archéologique avaient droit aux mesures de protection prévues par la loi de 31.

Dois-je rappeler que l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Région liégeoise ne reprend aucun bâtiment du XIX^e siècle qui constitue pourtant une des périodes les plus remarquables de l'architecture liégeoise ? Il faut dire que la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de l'époque refusait même la prise en considération d'un bâtiment postérieur au XVIII^e siècle !

Sans polémique inutile, il faut remarquer que cette conception du Patrimoine est le reflet de la culture de ceux qui en constituaient à l'époque les seuls défenseurs.

Dès 1975, sur proposition de Jean-Maurice Dehousse, l'intérêt social ou technique a été introduit dans la loi de 1931 parmi les critères pouvant justifier la protection d'un bâtiment ou d'un site.

Cette modification ne fut malheureusement guère suivie d'effets, puisque près de 20 ans plus tard, le Patrimoine Industriel représente à peine 2,8 % des monuments classés en Région wallonne.

L'initiative prise par mon prédécesseur dans ce domaine me semble donc très heureuse et c'est avec un réel enthousiasme que je mettrai toute mon énergie à faire de l'année 1994 non seulement l'année du Patrimoine Industriel mais encore une "grande année" pour le patrimoine en général.

A cet égard, dans notre région, le patrimoine industriel constitue incontestablement un des points d'ancrage de l'identité culturelle. Cette conception "identitaire" permet d'élargir considérablement la notion de patrimoine et de l'ouvrir à ce qu'on appelle le patrimoine social, qui mérite lui aussi d'être protégé parce qu'il représente, pour les gens qui le côtoient tous les jours, une part profonde d'eux-mêmes. C'est un début de conscience collective qui s'y manifeste.

La reconnaissance officielle de patrimoine social devra ensuite nous permettre de franchir l'étape à la fois la plus importante et la plus ardue : celle de la responsabilisation. Elle exige des personnes concernées une participation dynamique dans la gestion du patrimoine social, comme le garant de leur citoyenneté.

Permettre à chacun d'avoir le droit d'écrire sa propre histoire et le devoir de la léguer à ceux qui la compléteront, tel est, me semble-t-il, la logique qu'il faut s'efforcer de défendre.

Faire en sorte que chaque homme puisse être appréhendé dans le rapport complexe qu'il entretient avec sa ville et les faire vivre dans une sorte d'osmose, c'est faire de l'urbanisme une philosophie. C'est peut-être aussi, rendre possible une des vieilles utopies de l'homme qui a pour nom l'humanisme.

Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Ministre, c'est avec ce discours que nous clôturons ces deux jours de colloque et que si je ne me trompe, Baudouin nous invite à un petit cocktail. Je ne me trompe pas.

FIN